

J. OMASOMBO TSHONDA et B. VERHAEGEN

PATRICE LUMUMBA

Jeunesse et Apprentissage Politique 1925-1956

n° 33-34

1998

Boston Public Library

CAHIERS AFRICAINS
AFRIKA STUDIES

n° 33-34
novembre 1998



Digitized by the Internet Archive
in 2018 with funding from
Kahle/Austin Foundation

J. OMASOMBO TSHONDA et B. VERHAEGEN

PATRICE LUMUMBA

**Jeunesse et
apprentissage politique**

1925-1956

**Institut Africain-CEDAF
Afrika Instituut-ASDOC**
Tervuren

Editions L'Harmattan
5-7, rue de l'Ecole-Polytechnique
75005 Paris

CAHIERS AFRICAINS

(anciennement Cahiers du CEDAF)

AFRIKA STUDIES

(voorheen ASDOC-Studies)

ISSN 1021-9994

Périodique bimestriel de l'
Tweemaandelijks tijdschrift van het
Bimonthly periodical of the

Institut Africain
Centre d'Etude et de Documentation
Africaines (CEDAF)

Afrika Instituut
Afrika Studie- en Dokumentatie-
Centrum (ASDOC)

c/o Africa Museum
Leuvensesteenweg 13, 3080 Tervuren, BELGIQUE - BELGIË - BELGIUM
Tel : (32) 2 768 19 932 - Fax : (32) 2 768 19 95
E-mail : institut.africain@euronet.be

Directeur - *Direkteur* - Director : G. de VILLERS
Secrétaire de rédaction - *Redaktie secretaresse* - Editor : E. SIMONS

ABONNEMENTS- ABONNEMENTEN - SUBSCRIPTIONS

6 numéros - 6 *nummers* - 6 issues

1998 : n°-nr 31 à-tot-to 36

Belgique - *België* - Belgium : **2550 FB/BF**

Etranger - *Buitenland* - Outside Belgium:

2550 FB/BF + 500 FB/BF

Envoi par avion - *Luchtpost* - Air Mail : + 500 FB/BF

Règlement - *Betaling* - Payment

CCP/PCR : 000-0596862-21 du/van/of ASDOC/CEDAF
BBL : 310-1047624-13 à l'attention du - *t. a. v.* - for - Institut africain/Afrika Instituut

Les Cahiers Africains sont publiés avec l'aide de la Communauté française

© Institut Africain / Afrika Instituut - CEDAF / ASDOC, 1998

ISBN : 2-7384-7326-1

ISSN : 1021-9994

DU BR

DT657.2

.L85

T74

1998x

10/00

Sommaire

<i>Table des cartes et illustrations</i>	8
<i>Liste des abréviations</i>	9
<i>Introduction</i>	13
Utilisation de la méthode de l'histoire immédiate	13
Les témoignages et les sources orales	14
Les sources écrites	15
<i>PREMIÈRE PARTIE : VILLAGE ET LIEU D'ORIGINE DE PATRICE LUMUMBA</i>	17
Chapitre I . Localisation et généalogie du clan d'origine de Patrice Lumumba	23
1.1. Localisation des Ewango	23
1.2. Généalogie des Ewango	23
Chapitre II. Wembo Nyama s'installe chez les Ewango	31
2.1. Les incursions de Ngongo et de ses auxiliaires chez les Ewango	31
2.2. Wembo Nyama établit son village chez les Ewango	33
2.3. Exercice du pouvoir par le chef Wembo Nyama	35
Chapitre III. Création de la chefferie des Ewango	39
3.1. Organisation de la région à l'époque coloniale	39
3.2. Fin de la tutelle du chef Wembo Nyama sur les Ewango	42
3.3. La chefferie des Ewango et le décret de 1933 sur les circonscriptions indigènes	44
3.4. Paul Onankoy, premier chef de secteur de Lokombe-II	46
Chapitre IV. Les missionnaires chez les Ewango	51
4.1. Choix de Tshumbe par les missionnaires catholiques	51
4.1.1. Les premiers Scheutistes : 1910-1935	54
4.1.2. Reprise de la mission par les Passionistes	54
4.1.3. Construction de la léproserie à Dikungu	55
4.2. Arrivée des missionnaires protestants à Wembo-Nyama	56
4.3. Effet sur Onalua du voisinage des missions chrétiennes	59
Chapitre V. Onalua, un village marqué	61
5.1. La collecte du caoutchouc	62
5.2. La culture du coton	64
<i>DEUXIÈME PARTIE : DE LA NAISSANCE À L'EMIGRATION VERS LE MANIEMA (1925 - 1944)</i>	67
Chapitre I : les parents de Patrice Lumumba	71
1.1. Notices biographiques	71
François Tolenga	71
Julienne Amatu	73
1.2. Mariage des parents	75

1.3. Naissance des enfants de Julienne Amatu et François Tolenga	76
L'aîné, Charles Lukulunga Wetshokonda	76
Le deuxième fils, Tasumbu Tawosa, futur Patrice Lumumba	78
Emile Kalema, troisième fils du couple	80
Louis Onema Olela, dernier enfant du couple	80
1.4. Divorce et nouveaux mariages des parents	81
Chapitre II : l'enfance de Patrice Lumumba	83
2.1. Un garçon décidé	83
2.2. Un destin forgé autour de quelques surnoms	86
Chapitre III : la scolarité de Patrice Lumumba	91
3.1. Au «jardin d'enfants» du village Onalua	92
3.2. Dans les écoles des missionnaires	92
3.2.1. Lumumba élève des méthodistes à Wembo-Nyama	93
3.2.2. Lumumba élève des catholiques à Tshumbe-Sainte-Marie	97
3.2.3. Bref séjour de Lumumba à l'Ecole d'aides-infirmiers de Tunda	98
Chapitre IV : l'émigration vers le Maniema	101
4.1. La date de départ	101
4.2. Le choix du Maniema	101
4.3. La route suivie	103
4.4. Le séjour à Kalima	104
4.5. La route vers Stanleyville	105
<i>TROISIÈME PARTIE : PATRICE LUMUMBA À STANLEYVILLE</i>	<i>107</i>
<i>(1944 - 1956)</i>	<i>107</i>
Chapitre I : séjour chez Paul Kimbulu	111
1.1. Le contrôle de l'immigration urbaine à Stanleyville	111
1.2. Le séjour de Patrice chez Kimbulu rappelle l'enfance au village	113
1.3. Kimbulu, exemple de persévérance et de réussite pour Lumumba	115
Chapitre II : Lumumba commis de la colonie belge	119
2.1. Au territoire de Stanleyville	119
2.2. Passage à l'Ecole Postale et formation autodidacte de Lumumba	121
2.3. Lumumba commis à la poste	125
2.3.1. De l'engagement à la sanction administrative subie à Yangambi	125
2.3.2. De l'obtention du crédit C.E.C. à la révocation de Lumumba	129
Chapitre III : les mariages de Patrice Lumumba	135
3.1. Présentation des épouses	135
Henriette Maletaua	135
Hortense Sombosia	135
Pauline Kie	136
Pauline Opango Onosamba	138
Alphonsine Masuba	141
3.2. Lumumba et le choix de ses épouses	141

3.2.1. Lumumba fait l'autocritique de sa vie de couple	141
3.2.2. La vie de couple de Lumumba	144
3.2.3. Pauline Opango supplante Pauline Kie au foyer de Lumumba	146
3.2.4. Lumumba et la famille au sens large	148
Chapitre IV. Lumumba écrivain	151
4.1. <i>La Croix du Congo</i>	152
4.1.1. Les débuts de Lumumba à <i>La Croix du Congo</i>	152
4.1.2. Lumumba, correspondant attitré de <i>La Croix du Congo</i> (1953-54)	154
4.1.3. Lumumba réduit sa collaboration à <i>La Croix du Congo</i> en 1955 et 1956	166
4.2. <i>La Voix du Congolais</i>	171
4.3. Lumumba crée et dirige <i>l'Echo postal</i>	178
4.4. Lumumba collabore à <i>l'Afrique et le Monde</i> de Paul Fabo	183
4.5. Analyse thématique des publications de Lumumba jusqu'en 1956	189
4.5.1. Civilisation et colonisation	189
4.5.2. L'éducation et l'école	190
4.5.3. Discrimination raciale et relations humaines	190
4.5.4. Lumumba pédagogue et moraliste	191
4.5.5. La pensée politique de Lumumba	192
4.6. Le portrait de Lumumba par Pierre Clément	193
Chapitre V. L'Association des Evolués de Stanleyville (A.E.S.)	199
5.1 - Les premières associations	199
5.2. La création et les débuts de l'A.E.S.	200
5.3. La présidence avortée de Jean Moliso	203
5.4. La présidence écourtée d'Antoine-Marie Mobe (1948-49)	205
5.5. La présidence conformiste de Kirongozi (1950-1952)	209
5.6. Lumumba s'impose à la présidence (1954)	211
La succession difficile de Kirongozi : l'interim de Moliso	211
L'élection de Lumumba à la présidence de l'A.E.S.	212
Le style du nouveau président	213
L'audience de l'A.E.S. auprès du Gouverneur de province	215
5.7. Lumumba politise l'A.E.S. (1955)	217
5.7.1. L'A.E.S. revendique le droit de consultation	217
5.7.2. La réponse du ministère	218
5.7.3. Réunion à Stanleyville entre l'A.E.S. et les autorités provinciales	220
5.7.4. Attitude négative des autorités provinciales	222
5.7.5. Lumumba est reçu par le Roi Baudouin	223
5.7.6. Conférence de Lumumba sur l'accès des Congolais dans les établissements publics	224
5.7.7. Lumumba entre libéraux et catholiques	226
5.8. Dissensions au sein de l'A.E.S. et révocation de Lumumba (1955 - 1956)	228
5.8.1. Les griefs du comité de l'A.E.S.	228
5.8.2. Litiges financiers et conflit avec le secrétaire Songolo	230
5.8.3. La révocation de Lumumba	230
5.8.4. L'élection d'un nouveau comité	231

Résultats des votes pour l'élection du comité de l'A.E.S.	233
5.8.5. Les explications de Lumumba	233
5.9. Vers l'arrestation de Lumumba (6 juillet 1956)	235
<i>Annexe : notice biographique des personnes interviewées</i>	<i>239</i>
<i>Index</i>	<i>243</i>
<i>Bibliographie</i>	<i>263</i>

Liste des cartes et illustrations

Liste des cartes

Carte 1. Situation du Sankuru et du territoire de Katako-Kombe	18
Carte 2. Territoire de Katako-Kombe	24
Carte 3. Marche des troupes Basambala (1853-1893)	30
Carte 4. Localisation de la chefferie Onalua	47
Carte 5. Les missions catholiques et protestantes chez les Atetela	53

Liste des figures

Fig. 1. Le clan Ewango et le lignage Mende	26
Fig. 2. La famille du père de Patrice Lumumba	70
Fig. 3. La famille de la mère de Patrice Lumumba	73

Liste des abréviations

A.C.L.	Archives de la collectivité de Lokombe-II
A.D.A.P.E.S.	Association des Anciens Elèves des Frères de Scheut
A.E.S.	Association des Evolués de Stanleyville
A.I.M.O.	Affaires Indigènes et Main d'Oeuvre
A.P.I.C.	Association du Personnel Indigène de la Colonie
A.P.C.M.	American Presbyterian Congo Mission
A.P.I.P.O.	Amicale des Postiers Indigènes de la Province orientale
ASSANEF	Association des Anciens Elèves des Frères des Ecoles chrétiennes
A.T.	Administrateur territorial
A.T.A.	Administrateur territorial assistant
A.T.K.K.	Archives du territoire de Katako-Kombe
C.D.	Commissaire de district
C.D.A.	Commissaire de district assistant
C.E.C.	Centre Extra-Coutumier
C.F.L.	Compagnie des Chemins de Fer du Congo supérieur aux Grands Lacs africains
C.S.K.	Comité Spécial du Katanga
E.A.M.I.	Ecole d'Assistants Médicaux Indigènes
E.I.C.	Etat Indépendant du Congo
FÉDÉBATE	Fédération des Associations Batetela
I.N.E.A.C.	Institut National pour l'Etude Agronomique du Congo belge
Léo	Léopoldville
M.A.T.	Mutuelle d'Aide aux Trépassés
M.E.C.M.	Methodist Episcopal Congo Mission
M.N.C.	Mouvement National Congolais
M.O.I.	Main d'Oeuvre Indigène
OTRACO	Office des Transports Congolais
P.N.P.	Parti National du Progrès
PROSORIGAU	Association pour le Progrès social de la Rive gauche à Stanleyville
R.A.T.	Représentant de l'Autorité Tutélaire
S.P.	Servitude pénale
Stan	Stanleyville
UNELMA	Union des Anciens Elèves des Frères Maristes

Un héros, un mythe est aussi un homme concret

Introduction

Utilisation de la méthode de l'histoire immédiate

Cet essai sur la jeunesse et les débuts de Patrice Lumumba dans la vie politique relève de la méthode de l'histoire immédiate qui a pour objectif une connaissance la plus rigoureuse possible du présent et des événements contemporains.

Les techniques de l'histoire immédiate ont été utilisées : le recours aux témoignages des acteurs et des observateurs privilégiés de ces événements et la reconnaissance systématique des témoins comme sujets participants à part entière à la connaissance de leur propre histoire; la fécondité de cette technique implique qu'au cours du dialogue qui s'instaure, le chercheur adopte une position de dépendance, voir d'humilité, à l'égard de l'acteur interrogé et que celui-ci bénéficie d'un sentiment de sécurité et de confiance à l'égard du chercheur. Cette dépendance n'implique pas la soumission du chercheur au discours de l'informateur mais un échange et une collaboration à une oeuvre commune qui peuvent susciter un renversement des rôles.

L'histoire immédiate suppose la prise en compte des conditions sociales, économiques et politiques dans lesquelles se situent les acteurs, c'est-à-dire une connaissance historique et sociologique préalable, même si celle-ci est constamment remise en question.

Enfin il faut organiser et maîtriser la confrontation permanente entre les informations orales recueillies et entre celles-ci et la documentation écrite, sans privilégier l'une ou l'autre.

Il faut également rappeler les principales lacunes inévitables de la méthode de l'histoire immédiate : la documentation écrite est en partie inaccessible et donc encore incomplète; l'information orale provenant des acteurs ou des témoins engagés contient une part de subjectivité indécélable, même au cours d'un dialogue ouvert répondant aux exigences de la méthode. Les faits et les événements décrits sont un point d'arrêt dans une histoire en cours dont seul le déroulement peut leur attribuer leur sens et leur importance réelle. Il y a également le vieillissement des témoins chez qui l'âge va modifier l'éclairage de leurs passé soit en adoucissant les côtés négatifs, soit au contraire en augmentant les regrets, l'amertume et les griefs; enfin lorsqu'il s'agit d'un personnage comme Lumumba dont le destin flamboyant et tragique éclaire rétrospectivement toute la vie, il est difficile d'en faire abstraction pour ne saisir que l'enfant, le jeune homme ou le politicien encore peu connu.

Ces lacunes tant en ce qui concerne la documentation disponible que les sources orales, font que ce texte ne prétend pas être une biographie exhaustive et donner du personnage exceptionnel de Lumumba une image complète et une interprétation. Il s'agit plutôt d'un recueil de témoignages et de documents présentés le plus souvent tels quels dans le contexte de l'époque, mais avec un souci critique des sources.

Nous espérons que ces matériaux seront utilisés plus tard pour écrire une biographie plus approfondie et plus globale.

Les témoignages et les sources orales

Cette étude commencée à Kisangani en 1982 ne s'achève que plusieurs années plus tard. Sa réalisation a nécessité de nombreux va-et-vient entre la collecte des récits de témoins éparpillés dans divers pays et villes, et l'utilisation d'une documentation écrite, souvent incertaine ou lacunaire, qu'il fallait retrouver et identifier. Notre ambition était d'écrire la jeunesse de Patrice Lumumba et ses débuts politiques sans subir l'influence de son devenir et du mythe que porte actuellement son personnage, c'est-à-dire avec le maximum d'objectivité.

Il fallait à la fois motiver les témoins en soulignant l'intérêt de la recherche et du personnage étudié, et éviter de tomber dans le conformisme de l'hagiographie suscitée par la célébrité de Lumumba. Nous fûmes frappés par la faible attention que ses contemporains mais aussi ses biographes avaient accordée au jeune Lumumba. La société coloniale - colonisés et colonisateurs confondus - n'accordait pas beaucoup d'intérêt à quelqu'un qui ne brillait ni par ses études, ni par ses convictions religieuses, ni par la notoriété de ses origines.

Certains témoins interrogés eurent tendance à suppléer à la carence de leurs souvenirs par des tentatives - parfois inconscientes - d'embellir l'histoire et de témoigner de leur proximité avec Lumumba et ainsi de sortir de l'ombre. Mais à mesure que les témoignages se croisaient nous pûmes les élaguer et en conserver la part de vérité. La plupart des témoins, une fois qu'ils s'étaient rendus compte que nous avions une certaine maîtrise du sujet, limitaient leur témoignages à la part incontestable de leur mémoire. Le grand âge a estompé les souvenirs de certains, mais ils peuvent encore confirmer ou infirmer les faits qu'on leur présente.

L'attitude généralement observée par les témoins interrogés consiste à raconter les faits qu'ils auraient vus se dérouler en associant leur propre vécu à celui de Lumumba; ils affirment ainsi l'avoir aidé ou poussé à prendre telle ou telle décision ou à réaliser telle ou telle chose; ce qui, sans être pourtant parfaitement exact, n'est pas nécessairement faux. Beaucoup de ces témoins hésitent à raconter ce qui aurait été négatif par crainte de ternir l'image acceptée du héros et ainsi, de se distancer de l'opinion générale. Ils ne s'engagent à parler qu'après avoir obtenu des garanties de sécurité ou d'anonymat. Mais pour débloquer leurs témoignages il fallait aussi que nous nous montrions déjà informé sur le sujet. C'est parfois lorsque les témoins se voyaient en passe d'être contredits, voire réduits au rang de témoins "subalternes", qu'ils se décidaient à dire ce qu'ils auraient voulu taire.

Cela fait que, malgré la multiplicité des travaux sur Lumumba, la période de sa jeunesse et de ses débuts de vie publique reste peu connue. Jusqu'à présent les auteurs ne lui ont consacré que quelques lignes ou quelques pages. Cela n'est pas dû à la rareté des données et des témoins ou aux défaillances des mémoires; la carence des auteurs et des textes est plutôt liée à une question d'approche et de situation du chercheur. Le recours aux mêmes témoins ne garantit pas la récolte des mêmes données. Plusieurs chercheurs mal introduits, peu familiarisés avec la société et la culture ou trop pressés, ont recueilli des récits conventionnels; ainsi les aspects controversés qui touchent au personnage profond de Lumumba sont passés sous silence comme le fait que le jeune Lumumba vécut en position difficile par rapport à

sa famille et à son milieu, avant que la réussite au sommet ne vienne faire de lui un symbole et un martyr inattaquables.

Le poids du mythe et de sa récupération mondiale, et les événements qui se sont déroulés depuis la mort de Lumumba, ont conditionné les témoignages et les publications. Les années ont enfoui les souvenirs des témoins et perturbé leur mémoire. Des témoins qui se remémorent la brutalité des sévices endurés par certains partisans de Lumumba, affirment avoir perdu eux aussi des biens et des documents qui pouvaient appuyer leurs témoignages. Ces réserves ne doivent pas empêcher le chercheur de recueillir ce qui lui est rapporté, tout en sachant que la connaissance du vécu en souffre. C'est la tâche du chercheur et sa responsabilité de détecter les informations biaisées et de les rectifier, d'abord si possible pendant le témoignage, et ensuite en recoupant les informations des divers témoins. Mais il faut être conscient que le non-dit et l'omission sont souvent plus importants que les erreurs formulées et qu'ils sont beaucoup plus difficiles à détecter. L'écoute répétée du même témoin à partir d'autres témoignages ou de documents d'époque a souvent permis de réduire les zones de silence ou d'oubli.

Les sources écrites

Le recours aux documents et aux archives peut compléter et parfois préciser les témoignages. Mais des étapes importantes de la vie de Lumumba (naissance et séjour dans le milieu d'origine, écoles, migrations vers le Maniema...) ne sont presque pas couvertes par les écrits disponibles. D'autres épisodes plus récents comme son emploi à la Bracongo en 1957-58, sont plus difficiles à appréhender car les témoins proches sont devenus rares et la documentation a été détruite par l'entreprise.

A partir du moment où Patrice Lumumba a côtoyé les milieux coloniaux au Maniema et à Stanleyville il y avait plus d'espoir de retrouver une documentation. Mais plusieurs documents ont été dispersés, confisqués et souvent détruits tant par les pouvoirs publics qui étaient hostiles à Lumumba, que par des personnes qui craignaient que leur simple détention ne leur attirât des ennuis. Grâce à la collaboration de plusieurs personnes contactées, certains documents (lettres, photos, discours ...) qui ont résisté à l'humidité et échappé aux termites dans des cachettes où ils avaient été déposés, nous sont parvenus, souvent après plusieurs mois d'attente. Nous avons également eu accès à une documentation déposée et bien conservée dans des services publics mais ignorés jusqu'à présent par la plupart des chercheurs¹.

Ces documents d'archives reprennent soit les propos de Lumumba lui-même sur son identité, ses mariages, sa vie professionnelle, tels qu'il les percevait, soit la relation des faits et des événements concernant Lumumba par les agents coloniaux ainsi que leurs commentaires.

¹ Des documents concernant P. Lumumba ont été trouvés aux Archives Nationales, au Parquet, au Parlement ou encore dans les services de sécurité et les bureaux de l'Administration tant à Kinshasa, qu'à Kisangani et au Sankuru. Cet éparpillement et surtout la mauvaise organisation des services limitent l'accessibilité au public.

Nous avons choisi de ne dépouiller de manière exhaustive que quatre périodiques : *La Croix du Congo*, *La Voix du Congolais*, *L'Echo Postal* et *l'Afrique et le Monde*. Lumumba a collaboré occasionnellement à beaucoup d'autres périodiques. Une biographie exhaustive devrait en tenir compte.

Une autre lacune de l'ouvrage est l'absence du courrier adressé par Lumumba à ses correspondants et à ses amis entre 1950 et 1956, à l'exception de quelques lettres à Luhahi et des deux lettres de 1956 à Albert Maurice qui sont d'ailleurs d'un grand intérêt. Le courrier d'après l'arrestation de Lumumba le 6 juillet 1956 sera traité dans un autre volume.

On ne s'étonnera pas qu'il y ait souvent divergences et même contradictions entre la version de Lumumba et celle des agents de l'Administration.

Les deux versions ont chacune leur intérêt et permettent de mesurer la distance entre deux mondes : le monde du colonisateur représenté par l'Administration coloniale et le monde du colonisé incarné par "l'évolué". Il ne s'agit pas de déterminer par une critique historique des textes et des témoignages où est la vérité, mais de montrer les conditions de vie concrètes, quotidiennes de Lumumba, et la manière dont il a su les assumer. C'est la raison pour laquelle nous avons sur de nombreuses questions reproduit divers points de vue sans trancher, mais en situant nos sources.

A partir de 1951 on dispose de sources écrites d'un intérêt exceptionnel : il s'agit des écrits de Lumumba publiés dans la presse de l'époque. Lumumba se soumet à la critique immédiate du lecteur. Il sait qu'il sera lu par les autorités coloniales dont il dépend, mais aussi par le public. A l'égard des premiers il doit s'imposer une autocensure, mais c'est le second qu'il veut informer, influencer et parfois séduire.

PREMIÈRE PARTIE :

**VILLAGE ET LIEU D'ORIGINE
DE PATRICE LUMUMBA**

Carte 1. Situation du Sankuru et du territoire de Katako-Kombe



Source : Léon de SAINT MOULIN, "Histoire de l'organisation administrative du Zaïre", *Zaïre-Afrique*, n° 224, avril 1988, p. 205.

Patrice Lumumba est originaire du village d'Onalua, dans le secteur (on a dit à une époque la "collectivité") de Lokombe-II, en territoire de Katako-Kombe. Il appartient au lignage¹ Mende, clan Ewango, qui constitue une chefferie et dont le village Onalua est le chef-lieu.

As'Ewango, ou les gens du clan Ewango, sont des Atetela².

Le caractère de Patrice Lumumba a été marqué par ce milieu d'origine où il vécut sa première jeunesse.

Chez les Atetela, avant l'occupation par les Arabo-swahilis puis par l'Etat Indépendant du Congo (E.I.C.), l'autorité du chef se bornait en fait à son village, mais en corollaire, il était indépendant vis-à-vis des autres chefs de la région. Quand il reconnaissait une allégeance, le chef d'un petit village n'envisageait guère autre chose qu'une protection en cas de danger. A. Lemborelle, administrateur du territoire de Katako-Kombe entre le 4.10.1933 et le 10.7.1934, notait dans un rapport :

"Les Batetela interrogés prétendent qu'il n'a jamais existé de chefferie plus importante que celles que nous connaissons aujourd'hui (c'est-à-dire ne dépassant pas les limites de leurs clans). L'esprit d'indépendance a toujours été poussé très loin chez les indigènes; pour un oui, pour un non, pour un différend de chasse ou une palabre mal tranchée, une branche se séparait du clan et allait s'établir ailleurs (...). Parfois, en présence d'un grand danger commun, le vieil esprit clanique reprend le dessus. L'invasion des esclavagistes en a donné plusieurs exemples et nous sommes même frappés de voir des groupements qui vivaient en méfiance continue se grouper contre l'envahisseur. Ceci est un indice nous permettant d'espérer la possibilité de [sic] constituer des groupements importants."

Lemborelle ajoute que s'il existait avant l'occupation des Arabo-swahilis quelques faibles liens de vassalité entre éléments ou groupements de même origine, l'occupant colonial les a méconnus, et cela favorisa le chaos³.

Entre 1885, date de la proclamation de l'Etat Indépendant du Congo, et la Seconde Guerre mondiale, au cours de laquelle le jeune Lumumba va émigrer vers le Maniema, le village d'Onalua et sa région d'origine ont connu des transformations profondes, sous l'effet de facteurs principalement externes.

L'invasion des Atetela par les Arabo-swahilis de Ngongo Leteta⁴ (un originaire du

¹ Les termes lignage, clan et tribu prêtent parfois à confusion. Par tribu, nous désignons les Atetela, qu'ils soient de la forêt (notamment les *Bahamba*) ou de la savane (notamment les *Basambala*). Par clan, un ensemble de familles qui reconnaissent avoir en commun des traits pratiques distinctifs comme le langage, l'ascendance rapprochée ou l'occupation de terres. Chez les Atetela, plusieurs clans se reconnaissent distincts : tels les Mondja, Yenge, Owandji, Sungu, Lukfungu, Nambelo, Kolombe... Le lignage est une subdivision de familles à l'intérieur d'un clan, et cela correspond généralement au village.

² Certains de nos informateurs refusent l'appellation *Tetela*, verbe signifiant "parler fort, avec véhémence" et préfèrent l'usage des préfixes *O-* (sing.), *A-* (plur.) : un *Otetela*, des *Atetela* (on trouve aussi les formes *Mutetela*, *Batetela*). La langue est l'otetela.

³ *Archives du territoire de Katako-Kombe* [dorénavant indiquées par A.T.K-K.], Rapport 1935-1937; chefferie Batetela de Lubefu, 18 février 1935.

⁴ *Leteta*, en otetela, signifie "le promeneur". Dans d'autres régions, Ngongo est surnommé

Maniema) a nécessité, par sa brutalité, une "armature" politico-administrative, qui n'a pas persisté longtemps. En 1893, Ngongo Leteta est exécuté par les agents européens de l'E.I.C. qu'il servait et avec lesquels il avait pourtant signé des accords. Son élimination place la région des Atetela sous l'administration directe des troupes de l'E.I.C. commandées par F. Dhanis. Cependant, jusqu'en 1907, la présence européenne a été insignifiante : c'est l'ancienne structure créée par Ngongo qui a servi le nouveau maître. Ses postes étaient Kitenge-Ngandu et Lusambo d'abord, puis Lubefu (créé en 1901), Katako-Kombe (1904) et Bena-Dibele (poste commercial de transit). Pour les villageois, le nouvel occupant blanc n'est pas différent des Arabo-swahilis par ses effets : au lieu d'emporter des esclaves, il fixe les hommes dans leur village, mais c'est toujours pour les contraindre à fournir du caoutchouc, de l'ivoire et d'autres biens sans contrepartie réelle, causant de nombreux morts et entraînant une émigration. Dhanis reçoit le sobriquet de *Mfimbo mingi*, "fouet en abondance".

Luhaka (dit aussi Lupaka), qui a succédé à Ngongo Leteta après le bref règne de Lumpungu (un fils de Ngongo), était également originaire du Maniema. Avec lui l'armée, formée d'hommes de sa région, a reçu le nom de *Basambala*.

Ce surnom est toute une histoire : Avant on les appelait, comme les Arabisés dont ils étaient les pourvoyeurs, *Batambatamba*, qui signifie en swahili "ceux qui marchent en dansant" ou "en sautant". En otetela, le mot est devenu *Tambatamba*, désignant une danse de guerre. Quant au nom nouveau *Basambala* ou *Sambala*, il vient du verbe swahili *ku-sambala*, qui veut dire "se disperser", à l'image de la stratégie qu'il avait mise au point : devenu auxiliaire de l'E.I.C. et disposant, avec quelques fusils, d'une force de six cents hommes entraînés par d'anciens soldats de la Force Publique, Luhaka envoyait un petit détachement armé soumettre une région; il y laissait un lieutenant et quelques acolytes, avec leurs familles, pour maintenir l'ordre et lever des taxes. Il rassembla ainsi sous son autorité de vastes régions, du fleuve Lualaba (Congo) à l'est au lac Léopold-II à l'ouest, de la rivière Tshuapa au nord jusqu'à la Lubefu au sud, en établissant ses groupes de *Basambala* au sein des populations dominées⁵.

Luhaka a été très tôt contesté par les Atetela, mais lui-même n'était guère docile envers l'E.I.C. car il s'estimait mal rétribué pour ses services : il sera relégué à Lusambo puis à Libenge de 1904 à 1907. L'E.I.C. a fractionné le "fief" de Luhaka pour le confier à plusieurs anciens auxiliaires de Ngongo Leteta, dont Wembo Nyama qui se vit attribuer la région où vit le clan d'origine de Patrice Lumumba. À ce moment déjà, le clan des *Bahamba* (principalement dans la zone forestière au nord du territoire de Katako-Kombe) est reconnu autonome par rapport aux anciens auxiliaires de Ngongo Leteta, les *Basambala*. Toutefois le pouvoir colonial, qui cherche à affirmer son autorité, va supprimer le siège de Kitenge-Ngandu et répartir sa population en plusieurs villages éparpillés parmi les habitants *Bahamba* afin qu'ils soient surveillés.

La relégation de Luhaka a profité à Wembo Nyama, qui s'est trouvé placé à la tête d'une vaste région incluant les Ewango, clan d'origine de Lumumba. Mais le retour de

Lutete, "le dur" (c'est ce dernier nom qu'avait adopté le pouvoir colonial).

⁵ G. BRAUSCH, "Origines de la politique indigène belge en Afrique, 1879-1908", in *Revue de l'Institut de Sociologie*, n°5, 1955, p.455.

Luhaka à Katako-Kombe en 1907 a consacré la création par l'E.I.C. d'une structure nouvelle chez les Atetela : les chefferies. Wembo Nyama a été institué chef au même titre que Luhaka, devenu plus docile et qui n'avait plus pour sujets que les *Basambala*. Wembo Nyama était l'unique auxiliaire de Ngongo Leteta qui fût originaire de la région de Katako-Kombe⁶, mais pour les clans intégrés dans sa chefferie, il était néanmoins perçu comme quelqu'un venu d'ailleurs, et il dut affronter plusieurs contestations. Le pouvoir colonial a, dans un premier temps, opté pour l'intimidation, reléguant à Lusambo plusieurs chefs réfractaires, dont celui des Ewango, mais celui-ci fut rappelé et son clan, élevé au statut de chefferie, ne fut plus soumis au chef Wembo Nyama. Dès lors, c'est ce dernier qui a contesté auprès de l'autorité coloniale la réduction de son pouvoir, et qui connaîtra la relégation à Lusambo.

Les velléités d'autonomie des divers clans sont restées vaines : la présence européenne s'était accrue dans la région avec la création des postes d'Etat de Lubefu et surtout Katako-Kombe. Les Atetela de la région d'Onalua, y compris les *Basambala* qui y avaient été déplacés, n'ont plus pu échapper aux impôts dont chaque chef indigène était redevable. Pourtant Onalua est assez éloigné de ces deux postes et des routes n'ont été tracées dans la région qu'à partir de 1920.

Deux missions religieuses se sont installées dans les années 1910 en bordure de la région Ewango, pour les catholiques à Tshumbe et pour les protestants méthodistes à Wembo-Nyama-Mibango. Ces missions, et les écoles qu'elles vont créer, se font concurrence : les missionnaires, originaires de Flandre pour la première, des U.S.A. pour la seconde, vont se disputer les conversions. Chez les Atetela, les anciens esclaves *Ngwana* libérés des Arabo-swahilis ont été confiés aux missions qui en ont fait des catéchistes bénévoles répartis dans les villages. Les "catéchuménats" qu'ils ont ainsi créés ont été abrogés dans les années 1920.

En 1935 est créé à Wembo-Nyama un poste d'Etat, Lokombe-I⁷, détaché du tribunal du territoire de Katako-Kombe. Le poste d'Etat est la plus petite subdivision territoriale administrée par un agent européen.

La Colonie n'avait qu'un but : soumettre la population en vue de la production. Pour s'y soustraire, nombre d'Atetela ont émigré, entraînant un déséquilibre démographique alarmant jusqu'à la fin de l'ère coloniale.

Les Atetela qui ont vécu la période coloniale dans leur région d'origine attestent qu'il était difficile de circuler dans un village comme Onalua⁸ sans rencontrer un Blanc ou son représentant indigène (catéchiste, policier, chef indigène...). Tous faisaient preuve d'autorité à l'égard d'une population soumise à des corvées : l'autorité coloniale, échaudée par les révoltes des Atetela, exhortait ses agents à "la prudence dans la sévérité", et elle ne se pressait pas de mettre cette région en valeur. Il suffit

⁶ L. DIMANDJA, *Le pays de Katako-Kombe à l'époque coloniale, 1904-1945*, thèse de doctorat en histoire, Université Catholique de Louvain, 1974.

⁷ Le poste fut créé sur base de l'article 7 du décret du 15 avril 1926 : le colonisateur mit donc près de 10 ans avant de s'intéresser concrètement à la région.

⁸ Les habitations s'étendaient alors sur plus d'un kilomètre de part et d'autre de la route, quelques maisons retirées formant parfois une ruelle latérale. Les cours sont vastes, agrémentées de palmiers. Cette disposition, héritée des Arabo-swahilis, servait les agents coloniaux, qui l'ont encouragée.

pour s'en convaincre de se référer aux rapports annuels sur l'activité au Congo Belge, présentés aux Chambres belges en 1920, 1925, 1926 et 1928. Alors que les sociétés se partagent le pays, les investisseurs industriels s'installent partout sauf dans la région des Atetela, qui ne manque pourtant pas de richesses, mais où la production reste tributaire du seul travail des villageois, et de leur houe. On verra toutefois s'installer, quelques années plus tard, le petit commerce.

Le jeune Lumumba, qui ne parvient pas à s'intégrer dans ce milieu, se sent contraint d'émigrer, comme tant d'autres. Mais l'expérience qu'il en a tiré l'a déjà profondément marqué.

Chapitre I . Localisation et généalogie du clan d'origine de Patrice Lumumba

1.1. Localisation des Ewango

L'espace habité par le clan d'origine de Lumumba est relativement précis quant à ses frontières (*wumbe* dans les idiomes locaux) : ce sont des cours d'eau¹ coulant grosso modo vers l'est. La rivière Ovulambe le sépare au sud et au sud-est des chefferies Mibango (Wembo-Nyama) et Shinga-Vele; vers l'est, l'Ovulambe se jette dans la rivière Olelanya qui débouche dans la Lotembo. Cette dernière limite au nord-est le clan Ewango des chefferies Senga-Tawembi et Okaku-Letshu, jusqu'à son affluent de gauche la Lokombe. La frontière nord et nord-ouest avec la chefferie Minga-Otete (clan des Mondja) est alors marquée par la Lokombe puis son affluent de droite la Momba. À l'ouest, la région des Ewango n'a pas de limite naturelle avec les Kudi (clan des Mondja). Enfin, le ruisseau Kasala, affluent de l'Ovulambe, forme la limite sud-ouest avec le clan Oduku².

La chefferie Mibango³ (Wembo-Nyama), la région de la mission catholique de Tshumbe, ainsi que les deux rives de la Lokombe jusqu'au village Djuwola-Y'okonda⁴ auraient appartenu aux Ewango avant l'arrivée des *Basambala* de Ngongo Leteta, et en tout cas avant celle du colonisateur belge. Ces occupants ont perturbé l'équilibre interne en créant ou en exacerbant des conflits entre clans voisins, voire en amorçant une nouvelle dynamique. Tout cela se passe au cours des deux générations qui précèdent la naissance de Patrice Lumumba.

Le territoire actuel des Ewango couvre environ 50 km²; on y trouve les villages suivants : Okitawungu, Lomeka, Djeko (et Ahamba-Djeko), Okomba-a-Djela, Onalua, Okongo, Loteta, Okombe (Djembolembo) et Djemba (Okitasumbu). Ces différents villages considèrent leurs terres comme propriété collective du clan, exploitée en usufruit selon l'emplacement de chacun. Ils ont un parler commun, appelé aussi *ewango*, variante de la langue otetela.

1.2. Généalogie des Ewango

Parmi les Atetela les Ewango sont considérés comme descendants de Watambulu, l'un des trois fils de l'ancêtre Okutshu, lui-même petit-fils de l'ancêtre éponyme Mongo d'après la tradition orale.

¹ Le clan Ewango a été décimé par la maladie du sommeil qui infestait cette région humide. Le chef Paul Onankoy, de Lokombe-II, et Hemery Pene Senga, des *Basambala*, y ont fait allusion à la session générale du Conseil de province du Kasai en 1958.

² *Archives de la collectivité Lokombe-II (Lonema)* [dorénavant indiquées par A.C.L.], Rapport annuel de la collectivité Lokombe-II, établi à Lonema, 1978, p.3.

³ Des témoins m'ont dit que Mibango est un dérivé d'*Ewango* signifiant produit (habitant) d'Ewango.

⁴ A.C.L., Rapport d'enquête n° 117.

De la colline Enyamba-la-Wadi⁵ où ils auraient d'abord habité, ils suivirent la rivière Lonya, affluent de la Lomami, jusqu'à Owakondo, avant de s'établir dans la région située entre Longomo et Osongo. De là, toujours par les rives de la Lomami, les Ewango atteignirent la rivière Lotembo, ils séjournèrent dans la région entre les rivières Lotembo et Okose avant de se fixer dans la région située au confluent de la Lotembo et de l'Olelanya, ainsi que sur le cours de l'Ovulambe. On peut croire que le choix de ce dernier habitat se justifie par la fertilité du sol, les Ewango étant d'abord agriculteurs.

La tradition populaire attribue le pseudonyme *Ewango* à l'un des fils de Watambulu du nom de Momombale. *Ewango* (singulier : *owango*) désigne en otetela une espèce d'arbre dont le bois dur est utilisé pour la fabrication de mortiers à pilon. Momombale aurait reçu ce sobriquet parce qu'il était têtue, n'écoutait pas les autres, mais aussi parce qu'il était fort et courageux, voire rusé. Ce surnom qualifie le clan entier des Ewango, selon l'adage "*Momombale wa mamba (nomba) keso*"⁶, souvent utilisé par le clan voisin pour les qualifier d'intrigants. Dans la région, les Ewango passent pour des orgueilleux, des beaux parleurs, astucieux et ironiques.

À la poursuite d'un céphalopode des bois⁷ (*mende* en otetela), les Ewango atteignirent un bosquet (*hioka*) où l'animal sera abattu, du côté de la Lotembo. Plus tard d'autres *mende* seront tués dans ce bosquet, ce qui incitera les Ewango à s'installer en ce lieu, qu'on baptisera *Hiokamende*, le bosquet des céphalopodes des bois, appelé aussi *Onalua*. Les Ewango relatent leur généalogie à partir de ce moment⁸.

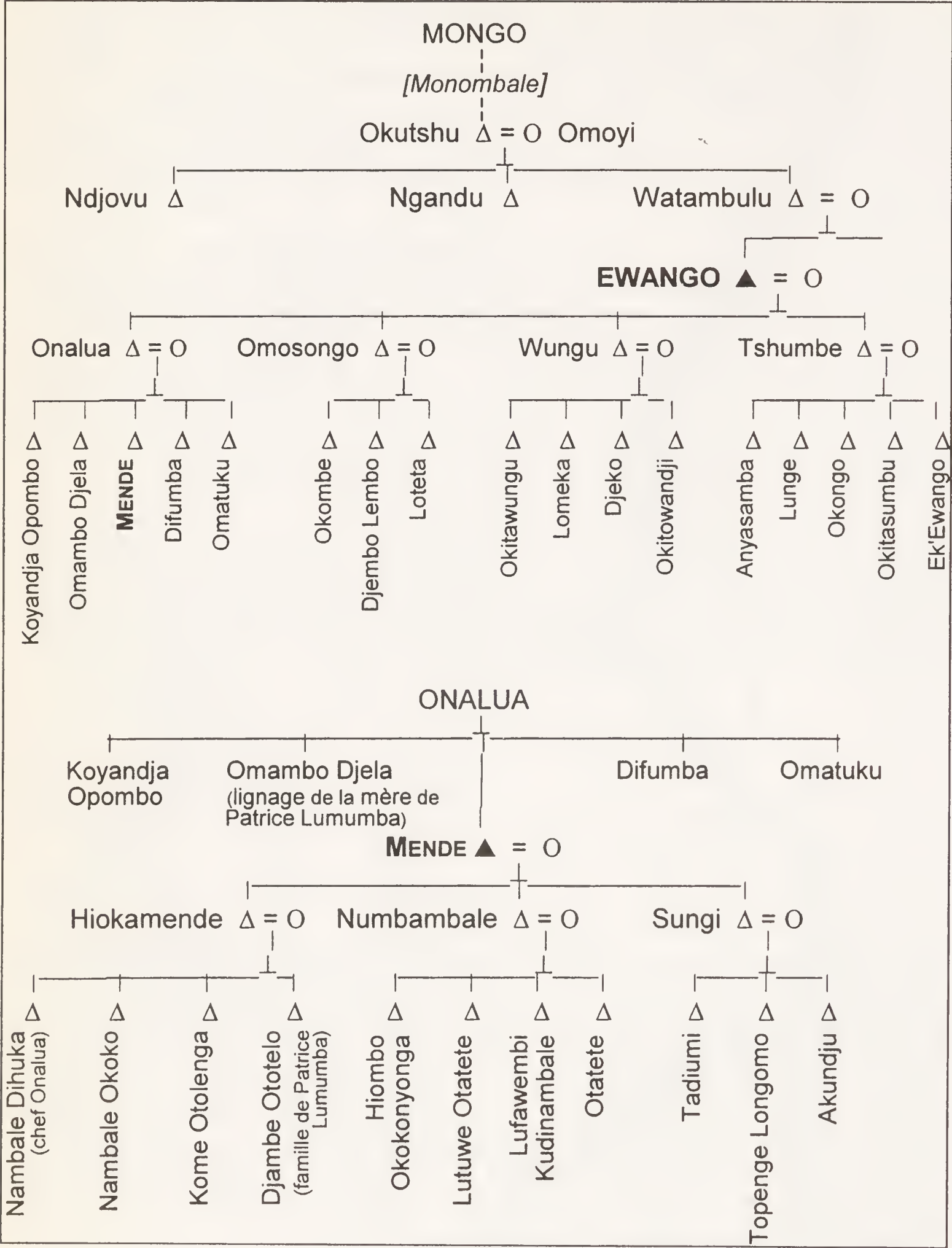
⁵ Deux bosquets situés à plus ou moins 15 km du chef-lieu de territoire Katako-Kombe, sur la route venant de Wembo-Nyama. Le mot se compose de *Enyamba*, qui est un homme, et *Wadi* qui signifie femme ou épouse. Mais L. Delcourt et A. Dallons, anciens administrateurs du territoire de Katako-Kombe, affirment pourtant que les "anciens Mongo" du groupe des Atetela scindés en trois contingents ont pénétré pour s'installer dans le district du Sankuru en choisissant la voie de cours d'eau différents : le groupe de Watambulu est venu de l'entre Lomami et Lualaba par les rivières Lotembo et Lonya, le groupe de Ngandu est entré en suivant les rivières Lomela et Tshuapa, le groupe de Ndjovu a suivi les rivières Lokenye et Lubefu. Cf. L. DELCOURT et A. DALLONS, "Les Mongo du Sankuru", in *Bulletin des juridictions indigènes et du droit coutumier congolais*, n°5, Elisabethville, sept.-oct. 1949, pp.137-138.

⁶ Cela se traduit par "Momombale, l'intrigant".

⁷ Les céphalopodes des bois font partie de ces animaux sauvages souvent tabous : leur viande, symbole de la puissance et du pouvoir, est destinée d'abord aux notables.

⁸ Luc de Heusch note que la société tetela était dépourvue d'institution centrale et que son organisation sociale se concentrait dans les groupes de parenté tels que le clan et le village. Ce dernier demeurerait segmentaire et entretenait un vaste système généalogique. Cf. Luc DE HEUSCH, "Aspect de la sacralité du pouvoir en Afrique", in *Le Pouvoir et le Sacré, Annales du Centre d'Etude des Religions*, Institut de Sociologie, U.L.B., 1962, pp.139-142.

Fig. 1. Le clan Ewango et le lignage Mende



Les témoignages divergent parfois sur les généalogies recueillies à propos des Ewango⁹.

Ewango a eu quatre fils : Onalua, Omosongo, Wungu et Tshumbe. Onalua engendra Mende, Omambo Djela, Koyandja Opombo, Difumba et Omatuku. Omosongo donna naissance à Okombe, Djembolembo et Loteta. Wungu a eu comme enfants : Okitawungu, Lomeka, Djeko et Okitowandji. Tshumbe engendra Anyasamba, Lunge, Okongo, Okitasumbu et Ek'Ewango.

Cette énumération n'est pas exhaustive. On n'y fait pas allusion à la descendance féminine : les femmes ne sont pas directement concernées par l'exercice du pouvoir dans un système patrilinéaire.

Les noms cités ci-dessus correspondent aussi aux noms des différents villages¹⁰ qui composent le clan d'Ewango. Leur localisation dans l'espace habité par le clan a été fixée dans le but de surveiller les limites qui séparent les Ewango des clans voisins. Ainsi les descendants de Wungu se mettront en face des Okaku et des Opombo; un groupe traversera la rivière Lokombe pour aider le clan ami Yenge en lutte contre le clan Opombo. Ce groupe habite les villages Djuwola-Y'okonda, Longomo et Lodi. Les descendants d'Omosongo se sont dirigés vers l'ouest pour contrer les Mondja. Tshumbe s'installe au sud-est en face des Vele et des Oduku : c'était là la frontière la plus menacée, protégée par un guerrier du nom de Ndjadiyo réputé pour avoir abattu un léopard. Onalua reste établi à Hiokamende. Mais ce village, à partir du moment où il devient chef-lieu de la chefferie des Ewango en 1910/1911, sera habité par les descendants de trois lignages : aux Mende se sont ajoutés les Koyandja Opombo et les Omambo Djela. Le tracé de la route qui passe par le village d'Onalua y serait pour

⁹ Chez les Atetela, depuis 1907, on parlait de l'ancêtre dit éponyme, en l'occurrence Mongo, et l'on descendait jusqu'à la génération actuelle. M. Soors, commissaire de district (C.D.) adjoint f.f., qui étudia les populations du territoire des *Bahamba* (Katako-Kombe) en 1942, et dont l'étude fut soumise à l'avis du C.D. Stradiot, critiqua cette méthode de généalogie. D'après Soors, il n'y avait aucune concordance entre les premières généalogies et les secondes, pour la simple raison que chaque chef, autochtone ou non, voulait être le plus ancien. Mais Stradiot était d'avis que, même imparfaite, elle valait mieux que rien. Soors proposa une autre méthode qui consistait à rechercher le premier homme investi des peaux de léopard ou le premier qui a imaginé ce mode d'investiture. Stradiot la refusa. Aussi, parlant de l'autorité coutumière, il proposa de laisser les groupements tels qu'ils étaient constitués au fil des années, c'est-à-dire dès la fondation de Lubefu ou de Katako-Kombe comme postes d'Etat. Il écrit : "Les généalogies, tout le monde le sait, sont toujours différentes pour les mêmes groupements suivant qu'elles sont faites par différents fonctionnaires et ceci pas toujours parce qu'elles n'ont pas été établies, mais parce que les indigènes doivent citer leurs ancêtres de mémoire, se trompent eux-mêmes. J'estime qu'il est utile de faire des généalogies, parce qu'aux yeux des indigènes, est légitime celui qui doit commander le groupement, celui que les notables consentent à voir à leur tête, à être leur protecteur. Si on n'en fait pas, comment légitimer le choix et comment le faire accepter? (...) même si la méthode de généalogies est mauvaise, elle vaut mieux que de procéder sans aucune." Cf. *Etude Soors*, p. 50., citée par L. Dimandja, *op. cit.*

¹⁰ Il existe au total dix villages principaux chez les Ewango : Hiokamende (Onalua), Omambo-Djela, Opombo-Koyandja, Okongo, Anyasamba, Djembolembo, Okombe, Okitawungu, Djeko et Loteta. Ajouter à ceux-ci le centre sanitaire (léproserie) de Dikungu (situé non loin du village de Djeko). Cf. A.C.L., *Dossier du groupement Ewango établi par Lenga Donda à Lonema*, 1990.

quelque chose. Amatu, la mère de Patrice Lumumba, appartient à la lignée Omambo Djela, tandis que Tolenga, son père, est de la lignée Mende.

La famille restreinte de Tolenga n'aurait pas toujours habité le village d'Onalua. Elle vivait d'abord au village de Djemba. C'est le grand-père paternel de Lumumba, nommé Lukulunga, qui va émigrer de son village natal à la suite de son collègue d'âge Okitana (ou Otana) désigné chef de la chefferie. Cela se serait passé entre 1910 et 1916 si l'on en croit la chronologie des règnes de chefs présentée par Antoine Omatuku, chef du village Onalua depuis 1942/1943¹¹. D'après lui, le premier chef connu serait Ndjolo; vinrent ensuite Nna et Wosa. Mais on ne peut situer la période de leur règne. C'est à partir d'Omandjovu, au pouvoir lors des conquêtes de Ngongo Leteta, qu'Antoine Omatuku peut dater les événements. Il y eut Okitana Embalonge au moment de l'arrivée des Européens (E.I.C.), Ndonge à l'époque des "Tadi" (médailles), Nsumbukende au moment d'un conflit Ewango-Oduku, Okitasumbu lors de la reconnaissance de la chefferie, Okitana (différent du premier) qui resta au pouvoir jusqu'en 1939, Omatuku (père) devenu chef après sa retraite de la Force Publique, et Antoine Omatuku (fils) de 1942/1943 à nos jours.

Cette chronologie reste indicative. Elle ne peut remonter à l'époque où Momombale aurait vécu. L'opinion dominante rapporte que le village d'Onalua n'a pas toujours été le siège du pouvoir du clan Ewango. C'est à l'arrivée d'Okitana, présenté comme un usurpateur - puisque nommé par le pouvoir colonial, que le village de Djemba cesse définitivement d'être le siège du pouvoir du clan.

Le premier chef de tous les Ewango aurait été Omambo, du village de Djela. Plus tard, c'est Okitasumbu, du village de Djemba, considéré comme peureux, qui tiendra ce rôle. Mais l'arrivée des premiers Européens entraînera un changement dans la lignée, par consentement collectif tacite. Charles Tawembi, envoyé par le Blanc (le chef de poste de Lubefu), porteur d'une lettre adressée à Okitasumbu, présentera en fait celle-ci à son "frère", Okitana. C'est ce dernier qui sera intronisé par l'E.I.C. Outre la crainte de "*Bula matari*", un tel "coup" laisse supposer qu'il y aurait eu complicité de certains notables Ewango, car si chez les Atetela la naissance fonde l'autorité, le chef doit aussi sa fonction à ses mérites : si un chef ne se montre pas assez habile et généreux, il court le risque d'être destitué¹².

Pourtant la nomination d'Okitana comme chef du village d'Onalua et de la chefferie des Ewango fera naître un conflit entre les Ewango eux-mêmes. Tous ne veulent pas légitimer le pouvoir d'Okitana, issu de la lignée Sungi. Ainsi plus tard

¹¹ L'année 1942 souvent citée correspondrait à celle de la mort de son père nommé aussi Omatuku, au pouvoir depuis 1939. Cf. OLAMBOLO ONALONDOLA, *La collectivité chefferie des Ewango, de ses origines à 1945*, I.S.P. Wembo-Nyama, 1988.

¹² Des témoins l'attestent : ce sont les habitants qui ont préféré Okitana à Okitasumbu, à qui ils reprochaient d'être avare. Okitasumbu, dit-on, avait un chien méchant qui indisposait les visiteurs. Or la résidence d'un chef est un lieu collectif qui doit être accessible à tous; selon un adage des Atetela, "Le chef n'arrête pas un voleur. Sa maison est la résidence de tous". Le chef qui possède un chien méchant passe pour asocial et avare. Les Ewango ont demandé à Okitasumbu de se débarrasser de son chien. Comme il refusait, ils ont désigné au pouvoir colonial Okitana qui leur convenait mieux. Il habitait à l'époque un petit village proche, Omakoy, au-delà de la rivière Duma.

encore, le fameux chef Onalua, anciennement sous-chef de Wembo Nyama, accède à la chefferie des Ewango (sur base du décret du 2 mai 1910 qui fut le premier à constituer réellement des chefferies indigènes chez les Atetela) tandis que son rival du même clan, Okitawungu recueillait la sous-chefferie des Ewango¹³.

¹³ Une légende court dans la région au sujet de l'opposition Onalua - Okitawungu : Un certain Omole, proche d'Okitana, aurait apporté au chef Onalua le chef Okitawungu ligoté sur ses épaules pour obliger sa victime à reconnaître le pouvoir de son rival.

Chapitre II. Wembo Nyama s'installe chez les Ewango

L'histoire du clan Ewango est liée à celle de Wembo Nyama¹, qui conquiert la région avec Ngongo Leteta², avant de s'y installer à l'époque de l'E.I.C.

2.1. Les incursions de Ngongo et de ses auxiliaires chez les Ewango

Lors de sa première incursion chez les Atetela³, Ngongo Leteta s'était arrêté au village Ohambe-Djulu, sans atteindre les Ewango. Sa deuxième incursion eut lieu après que les habitants d'Ohambe en révolte eurent massacré Katoto et Kafua, deux *capitas* (petits chefs) de Ngongo. Une partie de la troupe se dirige vers les Ewango des villages d'Onalua et Okitawungu; une autre, rejointe peu après par la première, marche sur les Mondja du chef Okandjaluka, les Otete, les Kalema puis les Odjangi, pour redescendre par le village de Koyapongo, les Luwila et les Samangwa. Enfin, une partie de la troupe est envoyée directement à Kitenge-Ngandu avec le butin, en longeant la rive droite de la Lubefu, tandis qu'une autre partie se prépare à traverser cette rivière pour aller attaquer les Sungu⁴.

¹ Le chef Wembo Nyama, de son premier nom Djemba Ehata, naquit vers 1860 au village de Mpe, chez les Senga, secteur des Ngandu. Son père Poyowa, fils d'Otshudi, était un paysan sans fortune, mais sa mère Kitoto Mbodi Opumbo, originaire de Tunda Etsha (dans la chefferie de son époux), était la soeur de Wembo Nyama Onawunga, chef de tous les Dikunda, siégeant à Senga (cela explique que des témoins donnent Senga pour lieu de naissance de Wembo Nyama). Sa mère lui préférait ses frères : Omeonga, Ohoto, Katako, Kasende, Lukulunga, Onawembo et Shongo, plus soucieux des intérêts de la famille et moins ambitieux. Avant qu'il ne rencontre Ngongo Leteta, il portait trois groupes de noms dont voici la succession chronologique : Djemba Ehata ka Otshudi était son nom à la naissance. Omenyama fut un des premiers surnoms donnés par sa mère, à cause de ses succès précoces à la chasse. Wembo Nyama fut d'abord le nom de son oncle maternel, chef des Dikunda, qui avait offert à Ngongo Leteta lors de leur alliance le jeune Djemba Ehata que les parents ne supportaient plus. A Kitenge-Ngandu, Djemba Ehata, désormais appelé Wembo Nyama, ne tarda pas à se faire remarquer : il compta vite parmi les proches de Ngongo dans le Conseil appelé "Baraza". WEMBOLUA WEDI, *Biographie du chef Wembo Nyama (c.1860-1940)*, mémoire de licence, I.S.P. Kananga, 1987.

² Ngongo Leteta est né vers 1860, dans le sud du Maniema. Il vint installer la capitale de ses conquêtes, Kitenge-Ngandu, sur l'autre rive de la Lomami. On rapporte que sa jeunesse a été marquée par la ruse, la turbulence, l'esprit querelleur et le larcin.

³ Les partisans de Ngongo désignaient ainsi la région de savane sur la rive gauche de la Lomami. C'est dire qu'eux-mêmes, venus du Maniema, se distinguaient des Atetela.

⁴ Des versions sur les incursions de Ngongo Leteta divergent souvent sur plus d'un détail. Par exemple, dans son rapport d'enquête, L. Delcourt affirme que Ngongo fit deux voyages chez les Ewango. Cf. *A.C.L., P.V. du rapport d'enquête n°391*, 1939. On pourra lire aussi : Th. TURNER, "La politique indigène au Congo Belge : le cas du Sankuru", *Cahiers du Cédaf*, n°1, 1973, p.16; du même auteur, "Mouvements de résistance chez les Mongo du Sankuru", *Revue Congolaise des Sciences Humaines*, Kisangani, Centre d'Etudes des Sciences Humaines, U.L.C., janvier 1971; LOHAKA OMANA, "Ngongo Leteta", *Likundoli, Enquêtes d'histoire zaïroise*, Lubumbashi, n°2, 1974; J. OKITO, "Notes historiques sur la vie de Ngongo Leteta",

La tradition orale renseigne que Wembo Nyama faisait partie de la troupe qui passa par le village d'Onalua. À ce moment, il était domestique de Ngongo Leteta plutôt que chef militaire. Mais de tous les auxiliaires, il était le seul originaire de la région; les autres venaient du Maniema comme Ngongo lui-même. Face aux Ewango, le commandement de la troupe est confié à Yemema, et à deux adjoints : Katambwe et Okundula. Ils doivent soumettre les clans Ewango, Yenge, Opombo et Mondja. Après la conquête de la région, Omatuku et Omanga sont placés à Onalua pour une occupation de longue durée⁵. Yemema, dont l'histoire rapporte les atrocités⁶ commises sur les Atetela de la savane, est envoyé à Kitenge-Ngandu d'où il ne reviendra pas : Ngongo Leteta et Mwinyi Muhara⁷ le retiennent pour affronter l'E.I.C. Sans succès, cependant : Ngongo sera exécuté le 15 septembre 1893 à Kitenge-Ngandu.

Entre la première attaque de Ngongo Leteta contre les troupes de l'E.I.C. du commandant Georges Descamps, en août 1890 à Lusambo, et l'occupation par l'E.I.C. des territoires conquis sur les Atetela par les Arabo-swahilis, ce sont les lieutenants de ces derniers, *capitas* placés dans les villages, qui vont en retirer le plus grand profit. C'est surtout vrai dans la région comprise entre les rivières Lubefu et Lonya, qui englobait les Ewango. Durant cette période, les tueries se sont intensifiées, accompagnées d'une déportation massive des esclaves à Kitenge-Ngandu. Là, il fallait de la chance pour n'être pas soit tué (et parfois mangé) par les *Nyampara*⁸ de Ngongo Leteta, soit acheminé à coups de fouet sur Kasongo et Nyangwe en vue d'être amené jusqu'à Zanzibar. Notons qu'un esclave de 20 ans, musclé et possédant une belle

Communauté, Luluabourg, n°10, 1957; M. COOSEMANS, "Gongo Lutete, chef Bakusu (Malela, vers 1860 - Gandu, le 15 septembre 1893)", *Biographie coloniale belge*, T. 2, Coll. 427-432, Bruxelles, 1948; A. VERBEKEN, "À propos de l'exécution du chef Gongo Lutete en 1893. Note complémentaire", *Bulletin d'A.R.S.C.*, T. 2, Bruxelles, 1957; K. K. KIMEMA, *Tippo-Tip, traitant et sultan du Manyema*, Centre de Recherches Pédagogiques, Société Missionnaire de Saint Paul, Kinshasa, 1979.

⁵ Les renseignements recueillis auprès des Ewango ne permettent pas de situer la place dans la hiérarchie des personnes suivantes : Mukando à Hiokamende (Onalua), Otoka à Okitawungu, Mukanga pour les villages entre la rivière Lotembo et le village Okaku, et Nomba sur l'actuel Mibango.

⁶ En 1933, un nommé Odimba, du village Ngandepule, se présenta au missionnaire méthodiste A. Reid pour lui rapporter qu'un des *capitas* de Ngongo Leteta lui avait coupé les deux oreilles et quatre doigts de chaque main parce qu'il n'avait pas fourni assez de prestations. A. REID, *Okondo w'asi Mongo (L'histoire des Mongo)*, Lodja, 1967, p. 67.

⁷ Il fut tué le 9 janvier 1893 par les troupes de l'E.I.C. sous commandement de Dhanis et Michaux. Cf. A.T.K-K., *Notes dactylographiées de l'administrateur de territoire Collaert* en date du 10 octobre 1927. Lire aussi L. DELCOURT et A. DALLONS, *op. cit.*, pp.18-19.

⁸ Nyampara se dit en otetela *Onyipala* (au singulier; *Enyipala* au pluriel). Ce terme, ou *Olohe*, c'est-à-dire sous-chef, désigne soit les *Ngwana* de Tippo-Tip tels que Ngongo et Lumpungu, soit des auxiliaires de Ngongo. Les *Ngwana* ou *Angwana*, c'est-à-dire "les hommes libres" étaient au sens premier les habitants de la côte orientale africaine qui pratiquaient le commerce, pour leur compte ou pour des dignitaires islamiques. Plus tard, la traite des esclaves introduite en Afrique centrale entraîna l'évolution du sens du mot *Ngwana* : il fut appliqué aux esclaves affranchis associés aux affaires du maître musulman, et devint synonyme de "civilisés" et d'"émancipés" en raison de leur imitation du groupe dominant, par le vêtement (la longue *gandoura* blanche, parfois le bonnet) et l'usage des fusils pour soumettre d'autres autochtones.

denture, valait 150 francs or⁹.

De nombreux exemples d'atrocités commises à cette époque sont rapportés chez les Atetela même après 1945. Ngongo fut un tyran, mais son règne ne dura pas longtemps. Son successeur, l'E.I.C., abolit la déportation des populations mais garde les mêmes méthodes de violence et d'appropriation autoritaire des biens "trouvés" appartenant aux villageois. Pire : au fur et à mesure que l'E.I.C. s'installe, sa présence se fait plus dure. Ainsi s'est forgée la conscience tribale chez les Atetela : elle est le fruit des humiliations et des frustrations, elle s'est nourrie de la solidarité requise pour s'opposer au colonialisme.

Dès lors, le nom de Ngongo est resté fameux chez les Atetela¹⁰. Sa célébrité grandira suite à son exécution malgré les accords qu'il avait signés avec l'E.I.C., et à la gestion brutale de la région par ses anciens auxiliaires qui tous ont connu, malgré leur soumission, des déboires avec le pouvoir colonial. Le commandant Michaux écrit dans son *Carnet de Campagne* :

*"Ce fut une stupeur pour tous. Les Blancs, disait-on, n'ayant plus besoin de Ngongo Leteta, ont tué leur allié, leur ami, leur frère. Quelle confiance après cette mort voulait-on que les Nègres puissent encore avoir en nous? À leurs yeux à tous, nous n'étions plus que des forbans, des parjures."*¹¹

A. Ghenda ajoute :

*"Le premier chef Otetela pré-colonial ne devait pas nécessairement être bon ou généreux, un pur hasard suffisait. Par exemple, un succès de grande envergure doublé d'un courage extraordinaire; et le titre était accordé après reconnaissance de ses exploits par la collectivité (...). L'exemple de Ngongo Leteta, qui devint chef par les armes, atteste ce fait."*¹²

2.2. Wembo Nyama établit son village chez les Ewango

En 1895, il n'y avait aucun poste d'Etat dans la région des Atetela exceptés Kitenge-Ngandu et Bena-Dibele. Ce dernier poste remplaçait Iyenga (Isaka) abandonné en janvier de cette année-là à la suite du meurtre du lieutenant G. Fish. C'est Luhaka¹³ qui reçoit la responsabilité d'explorer la contrée, d'y créer des postes de

⁹ L. DIMANDJA, *op. cit.*, p.21.

¹⁰ Patrice Lumumba écrivait le 15 septembre 1954, lors de la commémoration du 61^{ème} anniversaire de la mort de Ngongo Leteta à Stanleyville : "Le nom de Ngongo est fameux, toujours vivant et le restera encore pour des siècles, chez les Atetela en particulier et dans l'histoire nationale du Congo en général". Cf. *EMECOCE*, n°8, octobre 1954.

¹¹ A. VERBEKEN, *À propos de l'exécution du Chef Ngongo Leteta en 1893*, A.R.S.S., pp. 942-944.

¹² A. GHENDA, *Le travail chez les Atetela précoloniaux*, in *EMECOCE*, n°18, mai 1956.

¹³ Luhaka (dit aussi Lupaka) est fils d'Epunga, le frère du chef Mutshembe qui règne alors sur toute la région qui formera par après la chefferie de Mulamba-Lowa dans le territoire de Kibombo au Maniema. Lors de l'invasion des Arabo-swahilis, ce chef, pour éviter le pillage de sa région, dépêche son neveu Luhaka chez Ngongo Leteta, déjà auxiliaire des Arabo-swahilis. Luhaka lui fait des offres de soumission qu'il accepte. Il accompagnera Ngongo dans ses expéditions, d'abord comme domestique, jusqu'à devenir par la suite le principal *Nyampara*, chef des armées. A.T.K-K., *Registre 1921-1943; chefferie Batetela*, P.V. n°33/6.

l'E.I.C. et d'y faire la police jusqu'à l'arrivée des Blancs. Ceux-ci s'installent vers 1900 pour amorcer un vaste programme d'occupation effective de la région des Atetela.

Luhaka reçoit des carabines à tir plus rapide¹⁴ et quitte Kitenge-Ngandu pour se répartir avec ses *Nyampara* parmi les autochtones *Bahamba* (Atetela de la forêt), en vue d'assurer la sécurité de la région de Katako-Kombe¹⁵ pour le compte de l'administration coloniale. Chaque nouveau village fondé par les *Nyampara* prend le nom de son chef.

Pendant ce temps, Wembo Nyama a été spécialement chargé de convoier les caravanes et ravitailler en armes et munitions les expéditions qui vont de Lusambo à Nyangwe ou au Katanga via Kitenge-Ngandu. Mission de confiance, que cet auxiliaire remplit à la satisfaction de ses chefs européens pendant toute la durée de la campagne anti-arabe. Celle-ci achevée, Wembo Nyama est autorisé par F. Dhanis¹⁶ à construire son propre village près du poste d'Etat de Kitenge-Ngandu. Ce sera son premier emplacement.

En 1893, le capitaine G. Augustin commence l'occupation effective des *Basambala* (Atetela de la savane). Wembo Nyama, originaire de la région, lui sert d'intermédiaire. Chaque fois que la pénétration pacifique est possible, Wembo Nyama accompagne le capitaine Augustin comme informateur, faisant preuve d'initiative et d'une énergie remarquable. Résultat : l'E.I.C. occupe, en sept mois environ, la région qui forme l'actuel territoire de Lubefu et une partie de ceux de Katako-Kombe et de Lodja. En récompense de ses services, Wembo Nyama se voit confier par le capitaine Augustin¹⁷ la direction des *Basambala* compris entre la Lonya et la Lomami. Il décide de s'installer en 1894 près de la Lotembo, à quelques kilomètres de l'emplacement actuel du village Wembo-Nyama-Mibango¹⁸.

Lorsque la mutinerie militaire de Luluabourg éclate, en 1895, Wembo Nyama se rend rapidement à Kitenge-Ngandu pour s'attaquer aux mutins sur la route menant à Kabinda. Suite à la première défaite infligée par les mutins aux troupes de l'E.I.C., Wembo Nyama passe la Lomami et rejoint les rescapés du capitaine J. De Sagers¹⁹ au village du chef Lusuna, au Maniema. Parvenu à Nyangwe, De Sagers signale à son commandant, H. Lothaire que sans Wembo Nyama, ni lui ni le reste de la troupe n'y seraient jamais arrivés. Lothaire reconnaît en lui un homme de confiance, connaissant

¹⁴ Quand il était chef des armées de Ngongo Leteta, l'armement était vieillot.

¹⁵ L. DIMANDJA, *op. cit.*

¹⁶ Francis Dhanis succède à Paul Le Marinel le 22 avril 1892 en qualité de commandant de la région du Kasai/Lualaba et du camp retranché de Lusambo. Il organise une campagne contre Ngongo Leteta et réussit à investir sa capitale Kitenge-Ngandu. Ngongo finit par se soumettre et reçoit le vainqueur le 13 septembre 1892. Dhanis est sacré héros national et nommé baron par Léopold II. À l'époque de l'E.I.C., les Atetela et les gens du Maniema l'ont surnommé *Mfimbo mingi* ("beaucoup de fouet" en swahili). Ils se souviennent que Dhanis prenait plaisir à fouetter personnellement les récalcitrants. Les femmes servaient d'otages et celles qui avaient aidé leur proche étaient fouettées sur les épaules et les mollets. Pour une information générale sur F. Dhanis, lire M.-L. COMELIAU, *Dhanis*, Bruxelles, 1953.

¹⁷ Le capitaine Augustin a été abattu par les soldats révoltés le 17 août 1895.

¹⁸ L. DIMANDJA, *op. cit.*

¹⁹ Ce nom est parfois mentionné avec d'autres orthographes; celle que nous utilisons est celle employée dans les Archives du territoire de Katako-Kombe (*A.T.K-K.*).

bien les Atetela : il le désigne pour guide de la seconde expédition. Cette fois Wembo Nyama, avec les soldats de Lothaire, inflige aux révoltés une première défaite. Le poste de Kitenge-Ngandu est de nouveau occupé, mais transféré plus au sud dans le territoire de Tshofa.

Le chef Wembo Nyama établit un nouveau village près du poste de Ngandu. Il s'est vu confier des armes par le chef de l'expédition, afin de seconder "le Blanc" en cas de nécessité.

En 1902, le poste de Tshofa est cédé au Comité Spécial du Katanga (C.S.K.) et Wembo Nyama construit un nouveau village près du poste de Lubefu créé en 1901. Mais lui-même préfère s'installer chez les Ewango, où il se trouvait en 1894. Il va donner naissance au village de Wembo-Nyama-Mibango, qui a conservé son emplacement depuis lors. Plusieurs familles de Senga, son village d'origine, viennent le rejoindre, renforçant le village. Des missionnaires protestants s'installent même à partir de 1914; on y compte alors plus ou moins 3.000 habitants.

2.3. Exercice du pouvoir par le chef Wembo Nyama

Lorsque l'E.I.C. impose chez les Atetela le régime de la collecte du caoutchouc, le chef Wembo Nyama se voit confier la responsabilité du maintien de l'ordre sur les territoires compris entre la Lonya et la Lomami, appelés Zone de l'est²⁰. Administrateur efficace, il divise sa région en secteurs qu'il confie à des *capitas* dévoués. Pour le clan Ewango, c'est Mukando, un proche collaborateur, qui est désigné.

Les *capitas* de Wembo Nyama assument de lourdes tâches, et collectent divers impôts : 1° animaux domestiques, poissons vivants et perroquets; 2° hommes valides pour les travaux des champs; 3° la plus belle fille de la région pour la femme du chef²¹; 4° divers objets agréables.

Wembo Nyama devient ainsi "*Kanga kete*", le maître de la région. Il peut exiger de tous ses *capitas* une obéissance absolue²². Mûri à l'école des Arabo-swahilis, familier de Ngongo Leteta, le chef Wembo Nyama va largement dépasser

²⁰ La région des Atetela de la savane fut divisée en quatre "provinces", attribuées aux chefs suivants : Luhaka pour le clan Yenge entre les rivières Lonya et Lokenye (nord); Mulosa, puis Mboo, pour l'ouest, de Djundu (Samangwa), Koy, Koyapongo, Luwila à Odjangi; Mulenda, originaire des Basonge, pour la région autour du poste de Lubefu et celle du clan Mondja; enfin Wembo Nyama pour les terres entre Lonya et Lomami.

²¹ Ainsi le chef Wembo Nyama était polygame. Il avait environ 30 femmes dont Ny'Omoyi (sa première épouse), Nye Wundja, Nye Kolando, Nye Wuku, Nye Adidi... Ny'Omoyi portait le titre de *Mama Mukubwa* (en swahili, "mère chef", "mère aînée"). Néanmoins les enfants de Wembo Nyama reconnus légitimes n'étaient pas très nombreux. Citons : Mbulu, Malu Malu, Lukulu, Okoka, Mabilo, Kumanda, Lopepe, Ngongo... (les filles ne sont pas citées ici). On rapporte que Wembo Nyama partageait peu la couche de certaines femmes. Cela ne doit pas étonner : en 1933, Mgr De Clercq constatait que Raphaël Senga, chef des *Basambala*, avait 112 femmes mais seulement trois enfants naturels. Kuhu, la première épouse de ce chef, était fille de Wembo Nyama.

²² L. DE HEUSCH, "Autorité et prestige dans la société tetela", *Zaire*, 8^e année, déc. 1954, pp. 1011-27.

l'organisation étatique traditionnelle. Son pouvoir s'accroît d'autant plus qu'il distribue des cadeaux en de nombreuses occasions : deuil, naissance, visite. On l'appelle désormais *Nkum'ekanga*, "suzerain de la communauté". Il en est le maître qui offre *Mma dia nkoyi*, c'est-à-dire de grands repas aux membres de la communauté. Chez les Atetela, écrit Luc De Heusch, "le chef doit passer maître dans l'art du don pour soutenir son prestige, puisque le prestige du *Nkum'ekanga* repose aussi sur les dons. S'il ne se montre pas suffisamment généreux, il court le risque d'être destitué. Par contre, s'il se montre habile dans le maniement du don, il retirera des avantages de la grande loi de la réciprocité. Il pourra notamment faire appel aux aînés pour réunir les biens nécessaires à l'acquisition d'une nouvelle épouse. La polygamie est inséparable de la notion traditionnelle de prestige chez les Atetela. Le banquet est la source de toute considération sociale. Or ce sont les femmes qui ont la charge des champs et le souci de la cuisine."²³

Certes, Wembo Nyama n'est pas à proprement parler un chef traditionnel. Mais le pouvoir qu'il exerce le fait respecter par tous les autres chefs soumis de la région. Le problème né de l'installation extra-coutumière de Ngongo Leteta, et prolongé par l'occupation coloniale, va fortement embrouiller le sens du pouvoir coutumier chez les Atetela. Car Wembo Nyama, tout comme Luhaka, a reçu de l'E.I.C. la préséance sur plusieurs villages qui avaient à leur tête des chefs coutumiers²⁴.

Le *Nkum'ekanga* dispose, au milieu du village qui porte son nom, Wembo-Nyama-Mibango, d'une cour d'honneur²⁵ au centre de laquelle, sous un arbre appelé *Olenge*, siège le Conseil des notables *Elohe* ou *Mbei* : c'est une Cour suprême mais à rôle consultatif. Parmi les notables figurent : Kalonda, Pungumbu, Oboy, Mundala, Laala, Lundunga, Kiloshi²⁶.

Les usages de la cour de Wembo Nyama évoquent les grands rois : chaque acte (comme le lever, les repas, la promenade et le coucher) est réglé par un cérémonial minutieux inspiré des Arabisés, et surtout de Ngongo. Cette cour a servi de modèle pour la plupart des chefs atetela. Ainsi pour saluer un chef, on accompagne ses paroles d'une attitude précise : immobile, légèrement incliné vers le sol, comme les Arabisés.

Le chef inspire à ses sujets respect, amour et obéissance. Il est le *Buana*, ce qui signifie en swahili chef, seigneur. Cette expression devient en otetela *Wana*. Lorsqu'on salue le chef Wembo Nyama, on dit *Wana*.

Physiquement, Wembo Nyama est obèse. Il évite les longs voyages. Néanmoins, la collecte du caoutchouc l'oblige à se déplacer constamment pour surveiller et rendre compte aux autorités coloniales à Lubefu, à Katako-Kombe et à Lusambo. Alors, il se fait porter en *kipoy* ou *tipoy* (palanquin) par huit personnes appelées *punda*, "les ânes". De son voyage à Léopoldville en 1926, le chef Wembo Nyama a ramené un

²³ OLELA ENGOMBE, "L'administration coloniale et la question de la succession de Ngongo Leteta au Sankuru (1893-1956)", *Cahiers du Cedad*, n°4, 1991, 119 p.

²⁴ Le 6 octobre 1891, un décret reconnaît les chefferies dans les régions déterminées par le Gouverneur général. Le roi Léopold II avait créé le 30 avril 1889 une médaille (argent, bronze) que le Gouverneur général attribuait aux chefs "loyaux et dévoués". Wembo Nyama a reçu la médaille d'investiture comme chef de région le 30 juillet 1907.

²⁵ Elle avait près d'un hectare.

²⁶ A.T.K-K., P.V. n° 379.

pousse-pousse dans lequel il peut désormais se faire tirer.

C'est à cet homme-là que la Colonie a décerné diverses décorations : en 1923, Wembo Nyama a reçu la médaille en bronze de l'Ordre du Lion; en 1935, la médaille de Loyauté et dévouement au Roi; en 1937, la médaille en argent de l'Ordre de Léopold-II et en 1938, la médaille du Mérite en argent²⁷.

Le chef Wembo Nyama meurt le 28 juillet 1940 à Mibango²⁸. Son corps est inhumé dans sa cour le 31 juillet de la même année en présence du chef de poste de Lokombe-I, A. François, délégué par l'administrateur de territoire (A. T.) de Katako-Kombe, L. Delcourt²⁹.

Le pouvoir exercé par Wembo Nyama a fortement marqué une population dont il n'était pourtant pas originaire. Dans un rapport non daté relatif à la situation dans la "région swahili"³⁰, adressé au gouvernement central par le Gouverneur général Th. J. Wahis (1892-1912), celui-ci estimait déjà, en connaissance de cause, qu'il fallait maintenir la situation mise en place par les "Swahili" en en atténuant les défauts. Comparant l'ancien régime à celui de l'E.I.C., Wahis faisait remarquer les similitudes : même division des territoires, même personnel dirigeant. D'ailleurs c'était là où les gens installés par les Swahili "avaient été maintenus que l'E.I.C. exploitait le plus aisément les produits du pays, tels le caoutchouc et l'ivoire. Néanmoins, on ne pouvait s'empêcher d'admirer les résultats auxquels ces aventuriers venus dans des régions apparemment sans ressources étaient arrivés en un temps record", concluait-il³¹.

²⁷ A.T.K-K., *Dossier chefferie Mibango*, P.V. d'investiture, ordonnances.

²⁸ A.T.K-K., *Lettres sans numéro du médecin Sheffey au chef de poste de Lokombe-I, A. François*, datée du 28 juillet 1940.

²⁹ A.T.K-K., Lettre n°1579/POL, du 30 juillet 1940.

³⁰ Le mot "Swahili" utilisé dans le texte cité désigne les Arabisés et leurs auxiliaires.

³¹ *Papiers Wahis*, cités par P. CEULEMANS, *La question arabe et le Congo : 1883-1892*, Bruxelles, 1959, pp. 53-54.

Chapitre III. Création de la chefferie des Ewango

3.1. Organisation de la région à l'époque coloniale

Du fait de l'occupation tardive par les Européens de la région des Atetela, aucune chefferie n'y a vraiment été organisée sur base du décret de 1891. Cette région a certes été parcourue par des agents coloniaux et par la plupart des chefs militaires en mission de reconnaissance, comme C. Gillain¹, mais jusqu'en 1904, c'est Luhaka qui assurait la police de cette région.

La présence des agents de l'E.I.C. s'affirme avec la création des postes de Lubefu en 1901 et de Katako -Kombe en 1904. Les premiers administrateurs du poste de Lubefu sont en majorité des militaires. Le village de Shinga-I², créé par Luhaka près de Katako-Kombe, est au départ le quartier général de tous les auxiliaires *Basambala* de l'E.I.C. Senga Iyoko, ancien esclave, a été témoin du transfert, en 1904, du poste de Kitenge-Ngandu vers Shinga-I :

*"Les Blancs sont venus un jour à Ngandu nous dire qu'il faut aller très loin chercher du caoutchouc là où il y a des forêts, car ils ne toléraient pas de voir tant d'hommes rester sans travail dans une région de plaine ouverte."*³

L'administration coloniale a fait preuve de beaucoup d'indécision dans la région des Atetela, au mépris des populations. Katako-Kombe et Lubefu, les postes dont dépendait le clan d'origine de Patrice Lumumba, devenus des territoires distincts depuis le 1er juillet 1945, ont tous deux connu plusieurs modifications administratives qui ont révélé aux indigènes que les Blancs cherchaient continuellement la meilleure formule⁴.

¹ L. DIMANDJA, *op. cit.*

² *Shinga* signifie avenue. Au début de la Seconde Guerre mondiale, sous le chef Léon Mutambwe, ce centre devra une fois encore déménager vers la forêt, pour créer Shinga-II.

³ L. DIMANDJA, *op. cit.*, p. 35, a recueilli divers témoignages à Katako-Kombe en 1971, confirmant la liquidation définitive du mercantilisme de l'Etat. Ainsi, l'arrêté royal du 10 novembre 1894, pris en exécution du décret du 6 octobre 1891 sur la reconnaissance des chefferies indigènes, mentionnait la nécessité de faire participer les autochtones aux charges du gouvernement, notamment dans les secteurs obligatoires du palmier à l'huile et du caoutchouc. G. BRAUSCH, "Le paternalisme : une doctrine belge de politique indigène : 1908-1933", *Revue de l'Institut de Sociologie*, 1957, XXX, p. 199.

⁴ Le poste de Lusambo, fondé le 13 février 1890 par l'agent A. Legat pour bloquer la poussée des Arabo-swahilis vers l'Ouest, fut important pour l'histoire militaire de l'E.I.C. Le décret du 15 février 1904 fonde la subdivision des districts et régions en secteurs. Katako-Kombe devient territoire. Le district du Sankuru est créé par arrêté royal du 28 mars 1912. En 1932, une nouvelle organisation territoriale est adoptée, annulant le Sankuru. Ce district est rétabli dès 1933, avec pour chef-lieu Kabinda. La province de Lusambo est créée par arrêté royal du 25 septembre 1933. Une ordonnance du Gouverneur général P. Ryckmans placera le chef-lieu du Sankuru à Lusambo lorsque ce poste cesse d'être le chef-lieu de la province au profit de Luluabourg. Quant à la région de Lubefu, où naquit Lumumba, elle est détachée de Katako-Kombe pour devenir un territoire en novembre 1913. En 1926, les limites originales de ce territoire furent modifiées par l'ordonnance du 1er octobre du Gouverneur général M. Rutten.

La reconnaissance de Luhaka comme successeur de Ngongo est le principal écueil de la politique coloniale, affirme L. Dimandja. Certes, ce choix est motivé dans le rapport de 1900 adressé au Roi :

*"Fidèle à son principe d'agir progressivement sur les tribus, sans trop heurter leurs moeurs et leurs habitudes, le gouvernement a choisi d'utiliser leur propre organisation politique et sociale, pour les habituer au joug de l'autorité."*⁵

Or le même pouvoir colonial a dû se résoudre à arrêter Luhaka, l'accusant d'indiscipline, et l'a relégué à Libenge puis à Lusambo de mars 1904 à 1907. Dans une lettre adressée aux autorités du district du Lualaba-Kasai, le vice-gouverneur général Costermans écrit :

*"Cette mesure est prise tant dans notre intérêt que dans celui de Lupaka dont la vie serait menacée. Il est donc entendu que le chef qui a rendu de grands services à l'Etat ne doit être l'objet d'aucune mesure de rigueur. Bien au contraire, il doit être l'objet d'égards tout particuliers que justifie amplement sa qualité de chef très important dont il vient d'être dépouillé."*⁶

Luhaka avait commandé seul toute la région des Atetela, apparemment sous couvert du décret du 6 octobre 1891 (Comment le justifier autrement? Luhaka fut imposé comme successeur de Ngongo par l'autorité coloniale). Après son départ, le terrain était prêt pour le nouveau décret de 1906. Entre-temps, en 1905, les autochtones *Bahamba* avaient acquis leur autonomie par rapport aux *Basambala*.

Le décret du 3 juin 1906 constitue une amélioration par rapport à celui de 1891 sur les chefferies : il ne se borne pas à reconnaître les chefs coutumiers, mais il fait de chaque chefferie une subdivision administrative de l'E.I.C. Pour la région des Ewango, c'est Wembo Nyama, l'ex-auxiliaire de Ngongo Leteta, qui est installé en 1907 à la tête de la chefferie. Ce choix a suscité des contestations : ainsi Otete, chef du village Minga, s'est allié avec le *capita* d'un autre chef nommé Mulenda, investi en 1908, pour séduire le pouvoir colonial en récoltant du caoutchouc chez les *Mondja ya Ngele* ("Mondja de l'aval"), et arracher l'investiture en 1909⁷.

Dès le premier contact avec le Blanc, les Atetela sentent que le nouvel occupant n'est pas moins cupide que les Arabisés, et les agents européens rencontreront bien des difficultés. Ainsi Iyssim, le chef de poste de Lubefu qui contrôle la région des Ewango, veut imposer aux indigènes de porter leur récolte de caoutchouc à Bena-

Le 17 décembre 1928, une seconde ordonnance est signée par le secrétaire général a.i. J. Beernaert, qui modifiait déjà les limites des quatre territoires du district du Sankuru : Loto, Lomela, Katako-Kombe et Lubefu. En 1932, le district du Sankuru est réorganisé. Le territoire de Lubefu est intégré dans celui de Lusambo sous le nom de territoire du Sankuru. En 1935, une réorganisation détache l'ancien territoire de Lusambo pour l'intégrer dans celui de Katako-Kombe. Cf. *Tribune Congolaise*, 14 octobre 1911; *Bulletin Officiel*, 1912, p. 356 (N.B. cet arrêté supprime celui du 7 mars 1910); *Le Soir*, 27 février 1932, p. 14; *Bulletin Officiel*, 1933, I, p. 486; *Annuaire Officiel*, 1934, p. 469; *Bulletin Officiel*, 1933, p. 738; *B.A.*, 1945, p. 222; *B.A.C.*, 1926, p. 500; *Annuaire Officiel*, 1932, p. 490; *B.A.C.*, 1928, pp. 527-528; *Annuaire Officiel*, 1933, p. 477; *B.A.*, 1945, I, pp. 235-240; *Rapport Annuel*, 1945, pp. 6-7.

⁵ *Bulletin Officiel*, 1900, p. 141.

⁶ A.T.K-K., R. 1935-1937, copie lettre n°622 du 23 mai 1904.

⁷ A.T.K-K., P.V. n°2/2 du 27 mai 1909.

Dibele, poste de transit assez éloigné. Les chefs des villages acceptent la décision de l'autorité conquérante, mais les villageois prétendent que jamais les Atetela n'ont porté leurs impôts en dehors de leur région. Iyssim s'inquiète dans un rapport de septembre 1906 :

*"Il est nécessaire qu'il me soit envoyé un adjoint pour que je puisse me mettre en route. Il faut parler avec les indigènes; il ne suffit point de s'adresser aux chefs ici au poste."*⁸

Et il précise que deux chefs ont été destitués par leurs sujets parce qu'ils ne se sont pas opposés à la proposition du Blanc.

Le chef de poste de Lubefu devra réprimer des cas d'insoumission, voire même des velléités de résistance. Ainsi le chef Okitanyima (chefferie Koy) se serait réfugié à Lusambo parce qu'il refusait de se soumettre au chef reconnu Okitokunda. Une telle fuite engendrait des désordres même parmi les chefs non médaillés. Le rapport d'Iyssim affirme que certains chefs du clan Koy ont repassé la rivière Lubefu pour s'installer dans la forêt nommée Lukala, tandis que d'autres ont dispersé leurs sujets dans de petits villages en forêt (*Shamba*) pour échapper aux corvées⁹.

Le poste de Lubefu, devenu territoire en 1913, sera dirigé durant des années par des militaires. En 1913, il y avait deux lieutenants, G. Coari et G. Heid. Lors d'une tournée d'inspection à Lubefu en 1918, le commissaire de district (C. D.) A. J. Moeller fit remarquer que les Atetela étaient très intelligents et observateurs, qu'ils profiteraient de la moindre défaillance des Européens; avec eux, concluait-il, il faut être très exigeant¹⁰. Et P. Panys, administrateur de territoire (A. T.) de Lubefu, prétendit que la mutinerie des auxiliaires atetela de 1895 à Luluabourg pouvait être comparée à la révolte des esclaves à Rome. Jusqu'au jour où un changement radical de l'enseignement et de l'éducation se produira dans la vie et les mœurs des Atetela, il faudra les mener avec une main de fer, de peur que ces esclaves ne veuillent devenir des maîtres¹¹.

Les Atetela ont incontestablement été conscients de la surveillance dont ils étaient l'objet. L'occupation progressive des postes de Lubefu en 1901 et Katako-Kombe en 1904 correspond à la période où l'administration coloniale a une allure militaire, dans sa structure, son esprit, sa discipline. Les gouverneurs et les fonctionnaires étaient souvent des soldats ou d'anciens soldats. Beaucoup affichaient un tempérament de proconsul, un souci exacerbé de l'autorité et de la grandeur de leur mission¹². Un tel régime a duré dans le territoire de Katako-Kombe jusqu'en mai 1915, soit sept ans

⁸ A.T.K-K., période 1906-1909.

⁹ Idem, *Rapport du chef de poste de Lubefu*, décembre 1906.

¹⁰ A.T.K-K., *Rapport sur l'administration générale du territoire de Lubefu*, 4e trimestre, 1918. On notera que le *RUFAS*T, ce remarquable vade-mecum utilisé par la territoriale immédiatement après la Première Guerre mondiale, avait repris presque textuellement cette observation faite à l'endroit des Atetela par le commissaire Moeller; mais l'observation était élargie par le *RUFAS*T à tous les habitants des différents territoires du Congo Belge. Elle devait indiquer aux agents de l'Etat l'attitude à adopter vis-à-vis des indigènes. "Le Noir est très observateur. On l'a vu s'efforcer habilement de tirer profit d'un manque d'entente entre les agents ou d'un désaccord entre les services." Cf. *RUFAS*T, 5e éd., 1930, p.59.

¹¹ A.T.K-K., *op. cit.*

¹² L. PÉTILLON, *Témoignage*, p. 27.

après la reprise du Congo par la Belgique, mais certains agents territoriaux, comme A. François, chef de poste de Lokombe-I de 1935 à 1940, ont été la preuve que la rigueur a perduré bien après encore.

3.2. Fin de la tutelle du chef Wembo Nyama sur les Ewango

L'une des premières chefferies créées par l'E.I.C. chez les Atetela (décret du 3 juin 1906) est attribuée à Wembo Nyama en 1907. Mais dès novembre 1908, ses "vassaux" rejettent ouvertement son autorité : il aurait envoyé des "sentinelles"¹³ chez ses tributaires du clan Ewango et environs pour exiger des vivres, des chèvres... Ces "sentinelles" furent rossées, chassées, leurs fusils à piston volés. De graves désordres éclatent dans la région. Ankerman, chef de poste à Lubefu, convoque Wembo Nyama ainsi que plusieurs de ses tributaires, mais les autres, ne voyant pas revenir le chef, croient qu'il a été destitué par "*Bula matari*". L'affaire durera plus de sept mois. Soucieux d'en finir au plus vite, le chef de poste écrit :

*"Je suis convenu que si Wembo Nyama a commis quelques illégalités, il y aura beaucoup de préventions à écarter. Plusieurs sous-chefs m'apparaissent comme des envieux et même de véritables fripons, voleurs de femmes, ils ont déjà dû reconnaître différents méfaits dont ils étaient accusés (...). Les Batetela de Lubefu ont l'habitude de remplacer leur chef lorsqu'il a cessé de leur convenir, on peut dire que c'est un usage passé dans leurs moeurs (...). Un chef veut-il faire travailler ses gens, ceux-ci le destituent sans plus de façon et en nomment un autre."*¹⁴

D'après le rapport du chef de poste Ankerman, toute la région de Lubefu est en 1908 dans un véritable état d'anarchie. Il réclame un adjoint pour quelques mois afin que lui-même puisse aller visiter les villages et régler les différends, et il précise :

*"Nous n'arriverons jamais à voir la fin de ces conflits qu'en faisant, pour l'exemple à quelques perturbateurs, application vigoureuse du décret du 3 juin 1906 sur les atteintes à l'autorité."*¹⁵

En juin 1909, un haut commissaire royal passe en tournée d'inspection au village de Wembo-Nyama : tous ses habitants non Senga (le clan du chef) s'enfuient dans leurs villages d'origine¹⁶. Le procès-verbal n°157/09L du commissaire de district daté de juin 1909 réunit les villages du clan Ewango sous la direction du chef Onalua, mais celui-ci ne reçoit pas pour autant l'investiture officielle. Le 1er août 1909, Onalua attaque le village de Wembo-Nyama, prétextant la violation de sa terre de culture par ces "étrangers"¹⁷. L'agent dépêché, M. Muller, fait appel aux forces de l'ordre. Le haut

¹³ Il s'agissait des intermédiaires utilisés pour les contacts avec les Blancs.

¹⁴ A.T.K-K., période 1906-1909. L'agent suédois Suino, de Lubefu, s'est vu reprocher plus tard par le vice-gouverneur général E. Henry d'avoir été un fervent défenseur de Wembo Nyama, que lui considérait comme un forban. Cf. *Archives du Conseil Provincial de Lusambo, Rapport de la mission Jenssen* en 1924.

¹⁵ A.T.K-K., Rapport politique, juin 1906 - nov. 1909.

¹⁶ Propos recueillis par L.DIMANDJA, *op. cit.*, p.57.

¹⁷ A.C.L., Lettre n° 136/1 du 12 août 1909 écrite par M. Muller.

commissaire rapporte au chef de poste de Lubefu :

"(...) Lumpungu¹⁸ bat le tam-tam à Ewango, Okitasumbu invitant tous ses gens à se préparer à la guerre. Okitasumbu, à qui j'ai dit de faire cesser ce bruit, m'a répondu : (...) nous n'en voulons plus, nous l'attaquerons. Le Blanc n'a qu'à nous tuer tous (...) parce que nous attaquerons Wembo Nyama."¹⁹

Le chef Okitasumbu et quatre de ses notables (Okitana, Djembolembo, Okitotete et Omambo) sont relégués à Lusambo le 3 décembre 1909 pour cinq mois d'emprisonnement, puis le commissaire de district (C. D.) les renvoie au chef de poste de Lubefu avec instructions :

"Okitasumbu et ses notables (...) m'ont promis de se soumettre comme par le passé à l'autorité (...); ils veulent remettre ce qu'ils ont volé. Vous auriez à procéder immédiatement à l'arrestation de ces individus dès que vous vous apercevrez qu'ils m'ont trompé."²⁰

Le décret du 2 mai 1910, le premier à instituer des chefferies, est resté en vigueur plus longtemps que n'importe quel autre décret sur les chefferies indigènes²¹. Pourtant, dans l'esprit du législateur colonial, il perpétuait plutôt les structures précoloniales²², mais il innovait en créant les sous-chefferies. Ainsi le fameux Onalua qui était sous-chef de Wembo Nyama, accède à la chefferie des Ewango, tandis que son rival du même clan, Okitawungu, accède à la sous-chefferie des Ewango. La chefferie des Ewango est reconnue par l'arrêté du C. D. du Kasai du 3 février 1911. Sa population est estimée à 736 hommes, 750 femmes et 534 enfants; soit au total 2.020 habitants²³.

Le chef Onalua est investi officiellement devant ses notables par l'A. T. sur base de l'arrêté du C. D. du Kasai signé le 19 décembre 1911. De ce fait, le pouvoir du chef Wembo Nyama est réduit à son seul village de Wembo-Nyama-Mibango. Dès lors, il boude l'autorité coloniale, invitant sa population à éluder les réquisitions de *Bula matari*, et il s'attire les plaintes des agents territoriaux.

La situation houleuse signalée à partir de 1908 dans la région va se détériorer. Wembo Nyama et les chefs nouvellement investis se rejettent mutuellement. Le chef de poste de Lubefu consigne dans son rapport du second semestre 1912 :

"On a - à mon avis - trop hâtivement accordé l'investiture aux chefs des groupements ayant constitué jusqu'à 1911 la chefferie de Wembo-Nyama. Les nouveaux ne donnent qu'exceptionnellement des garanties requises par la loi et notre législation ne nous offre malheureusement pas les moyens de les obliger à remplir leurs obligations."²⁴

Malgré le soutien que Wembo Nyama reçoit de l'administration coloniale de

¹⁸ On communiquait à l'époque par le tam-tam (*Lokombe*), son batteur était un allié du chef du village.

¹⁹ A.C.L., Lettre n°130/63 B du chef de poste de Lubefu à M. Muller, 18 octobre 1909.

²⁰ A.C.L., Lettre n°644/1 du commissaire du district au chef de poste de Lubefu, Lusambo, 3 mai 1910.

²¹ Le décret du 5 décembre 1933 qui l'abrogea n'entra en vigueur que le 1er avril 1935.

²² MAGOTTE, pp. 417-419.

²³ Statistiques tirées de la fiche de l'année 1910 dans les archives du chef de la chefferie des Ewango gardées par Antoine Omatuku, chef du village Onalua en 1990.

²⁴ A.T.K-K., période 1909-1920.

Lubefu, la hiérarchie supérieure de Lusambo va continuer à le considérer comme responsable des incessantes contestations dans cette région. Il est relégué en 1919 à Lusambo où il demeure trois ans²⁵. À son retour, quoique mécontent, Wembo Nyama se montrera soumis à l'autorité coloniale. De leur côté, les Ewango ne l'attaqueront plus²⁶.

3.3. La chefferie des Ewango et le décret de 1933 sur les circonscriptions indigènes

La réforme du 5 décembre 1933 forme des entités administratives plus importantes, économiquement viables. Ce décret officialise, dans la hiérarchie, le chef de chefferie, intermédiaire de l'organisation coutumière indigène²⁷. Le décret ne reconnaît pas les sous-chefferies (créées par le décret de 1910), mais celles-ci ont survécu en pratique.

Chez les Ewango, le chef Onalua voyait confirmer sa préséance sur le chef Okitawungu, profondément vexé. Mais dans la région, le décret n'a été appliqué que progressivement : en 1935, naissance de cinq "petits secteurs" (Mbakakonde-I, -II, -III, Ndjadi et Opombo); en décembre 1945, intégration de ceux-ci en un seul secteur, Lokombe-II.

Pour surveiller ces nouveaux "petits" chefs, un poste d'Etat, Lokombe-I, est installé en mai 1935 à Wembo-Nyama, et A. François, un agent territorial "sévère", y est nommé en charge des lotissements agricoles, c'est-à-dire déplacements de villages *Basambala* sur de nouveaux sites près des forêts, construction de routes secondaires, création de centres communaux (groupant dispensaire, gîte, atelier), propagande agricole (introduction de la patate douce dans cette contrée), etc.²⁸. Sa juridiction correspond à peu près à la région qui était en 1907 sous contrôle du chef Wembo Nyama.

Les différents secteurs correspondent à :

* Mbakakonde-I : groupe les chefferies Nyanga, Fungi, Wondo et Tambwe. Chef de secteur : Lomembe; son village, Nyanga, devient chef-lieu du secteur.

* Mbakakonde-II : chefferies Ewango, Oduku, Etanga, Ohambe et Mibango. Chef de secteur : Onalua, son village (qui porte son nom) est chef-lieu.

²⁵ A.T.K-K., *Lettre n°1459/I* du commissaire de district à l'administrateur de territoire de Lubefu (Lusambo, 8 novembre 1919).

²⁶ Il est toutefois signalé que vers la fin des années 1930, les Ewango ont refusé aux habitants du village du chef Wembo Nyama de cultiver sur leurs terres, sauf les travailleurs de la mission méthodiste, en majorité originaires du clan Ewango. Jusqu'à nos jours, ces habitants payent aux chefs de villages Ewango un droit pour la culture d'un champ. Cf. A.C.L., *P.V. de la réunion des chefferies Mibango, Ewango, Oduku et Shinga-Vele, établi à Lonema; lettre sans numéro du missionnaire*, représentant légal de la mission méthodiste au Congo Central.

²⁷ A. WEMBI, *Influence de l'organisation administrative coloniale sur l'organisation administrative coutumière chez les Atetela*, Mémoire de licence, Université Lovanium, Léopoldville, 1961, p.33.

²⁸ A. FRANÇOIS, *Trois chapitres de l'épopée congolaise : Journal de route en 1944*, Bruxelles, 1949.

* Mbakakonde-III : chefferies Shilo, Denge, Sheki, Onawembo, Kwapanga, Shokende, Manda et Ahamba. Chef de secteur : Onya; chef-lieu : Shilo.

* Ndjadi : chefferies Ngombe, Shango, Munge et Shinga-Vele. Chef de secteur : Okitonyungu; son village est Vele, qui devient chef-lieu.

* Opombo : chefferies Okenge, Letshu et Opombo. Chef de secteur : Shungu-a-Koy; son chef-lieu est Opombo-Koyandja.

Trois des "petits secteurs" créés en 1935 sont appelés Mbakakonde comme pour évoquer les descendants de Watambulu (*cf.* Généalogie, *infra*). Le secteur d'origine de Lumumba, Mbakakonde-II, est institué par l'arrêté n°300/A.I.M.O. Onalua du 24 décembre 1935. Le chef du village Onalua est nommé chef de secteur le 14 janvier 1936 par L. Delcourt, A. T. de Katako-Kombe. À la même date, Onawungu Okenge devient chef adjoint de secteur. Le chef et son adjoint demeureront à Onalua jusqu'en 1945.

Le Conseil de secteur comprend des membres de droit (les chefs de chefferies du secteur) et des membres nommés par le commissaire de district (C. D.) ou élus après consultation populaire. La décision n°43/1936 du C. D. fixe la composition du Conseil de la manière suivante :

- | | |
|--------------------|---|
| Membres de droit : | - Okitana, chef de secteur, président; |
| | - Onawungu Okenge, vice-président du Conseil; |
| | - Onyangunga, chef investi d'Oduku; |
| | - Olongo, chef investi d'Etanga; |
| | - Djolo, chef investi d'Ohambe. |
| Membres nommés : | - Konyandja, notable d'Ewango; |
| | - Okitomandji, notable d'Ewango; |
| | - Okitotete, notable d'Ewango; |
| | - Lohata, notable d'Oduku; |
| | - Djunga, notable d'Ohambe; |
| | - Okitapongo, notable d'Ohambe; |
| | - Mbelongo, notable d'Etanga. |

Cette liste révèle une prédominance de membres du clan Ewango. Il n'y a pas eu de membres élus. D'après certains témoignages, le chef Wembo Nyama d'abord, puis son successeur le chef Malu Malu et son conseiller Pungumbu, étaient membres de droit mais ne voulaient pas y participer compte tenu du statut passé de Mibango.

Un tribunal de secteur Mbakakonde-II est créé par le commissaire de district en 1936²⁹ pour les affaires civiles. Il est présidé par le chef de secteur, assisté d'un greffier, Victor Wandja, désigné par l'administration coloniale. Outre les conseillers, le corps de juges est constitué de Léon Tshungu, Dambo, Yemba, Lutula, Pudiema et Okitasumbu.

Le secteur Mbakakonde-II dispose également d'un corps de police.

Le 26 décembre 1945, le commissaire provincial L. Hofkens remplaçant le gouverneur de la province de Lusambo, nomme par arrêté n°518/A.I.M.O. les chefs de secteur du territoire de Katako-Kombe, dont un nouveau secteur, Lokombe-II, absorbe les cinq "petits secteurs" de 1935. Une enquête préalable avait été confiée à l'A. T. L.

²⁹ Le numéro de la décision n'est pas noté.

Delcourt³⁰ et à son assistant, A. Dallons³¹. Celle-ci permettra que trois chefs d'anciennes chefferies soient maintenus comme chefs de nouveaux secteurs³². D'autres chefs sont choisis en raison de services rendus aux missionnaires, dans la Force Publique ou dans l'administration.

3.4. Paul Onankoy, premier chef de secteur de Lokombe-II

Paul Onankoy, choisi comme chef du secteur de Lokombe-II, relève de cette dernière catégorie : dans les années 1930, il avait exercé pendant quatre ans les fonctions de sous-greffier du tribunal de Lubefu, puis de greffier à Lokombe-I³³. Le choix d'Onankoy est dû, selon l'A. T. de Katako-Kombe J. Winandy, à son prédécesseur A. Dallons³⁴. Hemery Pene Senga et Raphaël Pene Lombe (secteur Ukulungu) ont fait leur stage en 1944 avant leur investiture en 1945.

Le poste d'Onankoy est envié parce qu'il comporte, dans ses attributions, celle de collecteur d'impôts. Onankoy se fait aider d'un clerc. Son administration se compose :

- 1) d'un greffier, chargé du domaine judiciaire;
- 2) d'un secrétaire ou trésorier, qui tient les livres de caisse;
- 3) de nombreux moniteurs agricoles;
- 4) des policiers chargés, en plus de la sécurité dans la circonscription, de porter les convocations et les messages, garder les prisonniers, etc.
- 5) des cantonniers pour les routes d'intérêt local.

Lumumba a connu Paul Onankoy, commis à Lokombe-I au début des années 1940, avant d'émigrer au Maniema.

Une vive animosité va naître entre les deux hommes. Si leur opposition ne deviendra patente qu'au début des années 1950, celle-ci prend racine dans le long règne d'Onankoy sur la région. Celui-ci dirigera, en effet, le secteur de Lokombe-II de 1945 à 1961. À travers l'opposition de ces deux personnages transparaît aussi le problème des relations conflictuelles entre deux clans voisins du secteur : le clan des Ewango (chefferie d'origine de Lumumba), et le clan des Oduku (chefferie d'Onankoy), qui se disputent depuis des années les terres à cultiver. S'y ajoute la chefferie Shinga-Vele (celle de Nicolas Olenga, général des "*Simbas*" en 1964), voisine des deux autres dans le même secteur.

³⁰ Il était surnommé *Tshuwi*, et aussi *Kumanda k'ekondo*, "l'administrateur des récits".

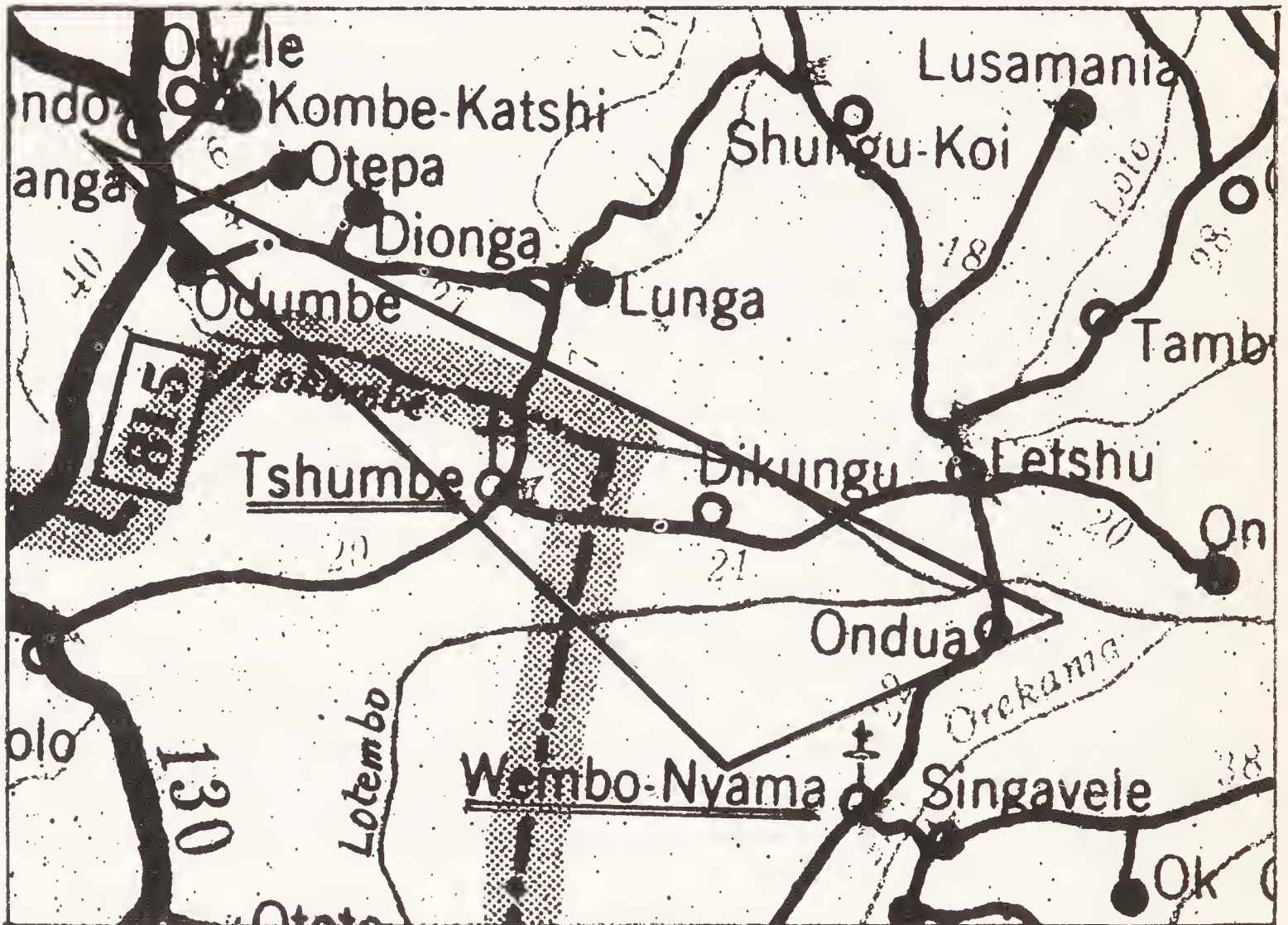
³¹ A. Dallons (surnommé *Lukiki*, "le renfrogné") sera A.T. adjoint de Katako-Kombe du 26 février 1941 au 18 décembre 1943 puis A.T. de première classe jusqu'au 1er juillet 1947.

³² Des neuf premiers chefs de secteur du territoire de Katako-Kombe, seuls trois étaient chefs médaillés d'anciennes chefferies. Il s'agit de Pene Senga Hemery, pour les *Basambala*, le chef Yengola de Lukanda, et Mulenda, chef métissé des Basonge et des Atetela de la chefferie Biari-Loandanda près de Lubefu. Mais seul Yengola était chef d'une chefferie coutumière. Les *Basambala* sous Pene Senga et les Biari-Loandanda étaient des chefferies conventionnelles dont les chefs n'avaient rien de coutumier. Toutefois, ces trois chefs avaient beaucoup d'ascendance sur leurs chefferies respectives.

³³ Plus d'un ancien pense qu'il devait ce poste à l'A. T. A. François qui - quoique mobilisé pour la guerre du 13 octobre 1940 au 25 juillet 1944 - restait l'homme des missions difficiles dans la région.

³⁴ À la tête du territoire de Katako-Kombe le 19 décembre 1943. Rapport de J. Winandy.

Carte 4 - Localisation de la chefferie Onalua



Source : Détail de la carte routière et administrative de la région du Kasai oriental, échelle 1/1.000.000, Kinshasa, Institut géographique du Zaïre, août 1972.

La chefferie s'inscrit approximativement dans les limites du triangle dessiné sur la carte.

Le choix d'Onankoy, Oduku de la lignée du chef, pour diriger le secteur ne peut que renforcer l'inimitié entre Oduku et Ewango³⁵. D'un Ewango on dit : "*Wong'epole wa nomba keso*" (intrigant). D'un Oduku : "*Oduku ehanga*" (piquant), "*Oduku lombelelo*" (envahissant), "*Oduku wa shesa akilo*" (assassin) ou on lui prête le nom du premier chef de la lignée : "*Oduku w'Onyangunga*"; tous ces qualificatifs se rapportent à l'idée de "*poyi*", démon fantôme, car les Oduku, la lignée du chef Onyangunga en tête, sont réputés en magie noire (sorcellerie).

Paul Onankoy serait né vers 1909/10. Son père s'appelait Wembolua; sa mère Nyeasho Véronique est mieux connue sous le nom de Wetsholo. Onankoy n'a pas bien connu son père qui mourut tôt; son éducation a été assurée par sa mère. Michel Tusumba (frère de sa mère), qui vient habiter la mission catholique de Dikungu, héberge l'enfant pendant sa scolarité à Tshumbe. Mais l'opinion de la région retient plus les pouvoirs de la mère d'Onankoy dans la sorcellerie.

Onankoy a d'abord été enseignant à la mission de Tshumbe-Sainte-Marie, puis *capita*-vendeur, clerc à la Compagnie du Kasai, avant d'entrer dans la carrière à l'Etat. Chef de secteur en 1945, Onankoy représente le pouvoir colonial. Les habitants l'évitent car il incarne les impôts à payer et la violence (la chicote, les corvées) : il exécute les ordres souvent sévères du colonisateur et plus d'un témoin affirme qu'il était un exécutant apprécié de ses supérieurs. Médaillé, immatriculé, il se faisait surnommer "*Mutoka yuma la hoke onongo woma*"³⁶.

La Colonie a choisi Onankoy parmi un éventail de candidats dont les plus en vue étaient Omatuku, le chef des Ewango (succédant à peine à son père mort en 1942, il est jugé trop jeune et peu instruit), et Kekumba, le chef des Oduku (polygame, ivrogne et joueur). Paul Onankoy est jugé intelligent et ordonné³⁷. Investi par l'Etat, il participera à plusieurs Conseils de province, à des réunions de portée nationale. En 1955 et 1958, il visitera la Belgique.

Les Ewango - mais ils ne sont pas les seuls - trouvent Onankoy sévère et orgueilleux³⁸. Beaucoup rêvent de se libérer des corvées qu'il impose, et particulièrement les gens d'Onalua. Ceux-ci demandent ainsi à Patrice Lumumba, revenu fin 1952 dans son village en voyage d'études avec le sociologue P. Clément, d'arborer sa tenue de postier (culotte et veste kaki, ceinturon) pour montrer à ses concitoyens qu'il avait acquis un statut d'officiel lui permettant de snober le chef de secteur³⁹.

³⁵ Démis de ses fonctions en 1961, Paul Onankoy est remplacé par Marc Wetshokonda (un Ewango originaire du village de Wungu); inversement, le premier évêque méthodiste Otetela, John Shungu (originaire d'Ekund'Ewango), est remplacé en 1972 par Joseph Onema Fama (un Oduku).

³⁶ Ce qui signifie "D'apparence idiot mais qui ne craint pas les problèmes".

³⁷ Officiellement, il était marié à Henriette Ambokina. Mais ils n'auront pas d'enfant. Ne pouvant plus être polygame, ni divorcer (il était catholique), il obtiendra de son épouse la présence au foyer de jeunes femmes déclarées belles-sœurs, de qui Onankoy laissera à sa mort 11 enfants (il y eut un décès).

³⁸ Plus d'un témoin raconte qu'à vélo Onankoy ne pédalait pas : il se faisait pousser par les gens; on dit qu'il ne descendait de vélo ni pour une montée, ni dans les endroits sales.

³⁹ C'est à cette occasion que sera prise la photo de famille de Patrice aux côtés de son père, sa mère et deux de ses frères; un autre, Louis Onema, était resté à Stanleyville.

L'opposition entre Onankoy et Lumumba se concrétisera, en 1953, par une longue polémique sur les causes de l'exode rural dans les territoires de Katako-Kombe et de Lubefu, initiée par une "tribune libre" de Lumumba dans *La Croix du Congo*⁴⁰ du 9 août. Parmi les causes de l'exode rural, Lumumba cite le bouleversement de l'organisation sociale coutumière (...) ou des groupements traditionnels, causé par la nomination de chefs "étrangers" à la vie coutumière et "imposés". Anciens commis ou autres, intermédiaires entre l'administration et la population autochtone, ces chefs n'avaient "pas toujours une connaissance approfondie des us et coutumes indigènes" qu'ils devaient par ailleurs régir et protéger. Leur choix n'avait "pas été soumis à l'approbation des représentants des groupements composant le Conseil de secteur". Il en résultait une mésentente entre les chefs de secteur imposés et les véritables chefs coutumiers appelés chefs de groupements (chefferies), ainsi qu'un manque de confiance des administrés. Derrière cette prise de position en faveur des chefs coutumiers, se cache l'animosité de Lumumba à l'égard du chef de secteur Paul Onankoy.

L'article suscite de vives réactions de la part des élites tetela. Ces réactions sont analysées plus loin dans ce Cahier, au chapitre 4 de la troisième partie : "Lumumba écrivain" (pp. 158 sv.).

Onankoy, furieux de ces attaques, menace de punir les Ewango et la famille de Patrice Lumumba. Au village d'Onalua, parents et amis, dont Emile-Cosmas Luhahi, conseilleront à Lumumba d'arrêter d'écrire contre Onankoy. Mais une ultime mise au point va paraître deux mois plus tard, mise au point que Lumumba terminera de manière inattendue par une prière :

*"Que le Tout-Puissant, par sa grâce divine, puisse éclairer l'esprit des personnes responsables des destinées de notre région afin de remédier d'une façon radicale et adéquate à ce malheureux exode qui, s'il était persistant, constituerait une vraie épidémie qui détruirait tout ce qui a été bâti jusqu'ici chez les Batetela."*⁴¹

Lumumba ne va pas pour autant oublier le chef de secteur de Lokombe-II. Dans une lettre manuscrite à Emile-C. Luhahi, datée à Stanleyville le 28 août 1954, il écrit :

*"Comment va Onankoy Paul ? Parle-t-il encore de moi?"*⁴²

L'opposition entre Lumumba et Onankoy s'installera dans la durée. Aux élections de 1959, le Mouvement National Congolais de Lumumba évite les chefs de secteur des Atetela, "créatures de l'administration coloniale", "agents du P.N.P." (Parti National du Progrès, pro-Blancs)... Deux exceptions, cependant : Joseph Okito, le chef de secteur des Atetela à Lusambo, et Hemery Pene Senga, celui des *Basambala*, sont intégrés dans le M.N.C. en raison de leur comportement personnel. À un meeting M.N.C. le 26 août 1959 à Katako-Kombe, H. Pene Senga dit à Lumumba : "Je suis très heureux que vous soyez venu dans ce territoire éveiller notre population

⁴⁰ P. LUMUMBA, "De l'exode vers les villes", *La Croix du Congo*, 09.08.1953. L'article un peu remanié, titré "Impressions de voyage au Kasai", a paru dans le mensuel *La Voix du Congolais*, mars 1954, pp. 179-183.

⁴¹ P. LUMUMBA, "Une dernière mise au point à propos de l'exode vers les villes", *La Croix du Congo*, 7.2.1954, p. 5. Cette invocation témoigne de son passage chez les missionnaires et de sa souplesse de caractère.

⁴² Archives personnelles.

endormie. Depuis toujours, j'ai été partisan de la libération totale du régime colonial. Je suis très progressiste et je ne veux que le bien du pays. Le seul reproche que je vous faisais est de n'avoir jamais songé à venir à l'intérieur éclairer nos populations. Maintenant c'est chose faite, j'en suis fort satisfait."⁴³

Lors de cette tournée chez les Atetela en 1959, Lumumba préfère s'adresser aux chefs de chefferie, plus proches des villageois et rivaux des chefs de secteur. Son succès mettra ces derniers en difficulté.

À la veille de l'indépendance, Paul Onankoy devient membre du P.N.P. opposé au M.N.C. de Lumumba. Il est administrateur principal du territoire de Lomela lorsqu'éclate la rébellion. Les *Simbas* l'arrêtent le 27 septembre 1964, il est exécuté, son cadavre jeté dans la rivière. Le chef des opérations des *Simbas* est le major Alphonse Ndjadi, originaire du secteur de Lokombe-II, dont le père avait été jadis emprisonné par le chef de secteur Onankoy.

⁴³ M. MERLIER, *Le Congo de la colonisation belge à l'indépendance*, Paris, Maspero, 1962, p.284. H. Pene Senga et Lumumba se sont vus à Léopoldville en octobre 1958, peu après la création du M.N.C.

Chapitre IV. Les missionnaires chez les Ewango¹

Il aura fallu attendre la fin de la relégation de Luhaka, devenu plus docile, et la création des premières chefferies en 1907 pour que les Européens pénètrent vraiment la région des Atetela. Auparavant, seuls quelques agents coloniaux, des militaires, "occupaient" la région depuis les deux postes d'Etat de Lubefu et de Katako-Kombe. Le premier voyage du père De Munster vers le nord-est de Lusambo date de 1908. La région s'ouvre aux marchands par la Compagnie du Kasai, créée en 1901 : un petit bateau à vapeur monte et descend la Lubefu, de son confluent avec la Sankuru près de Bena-Dibele, au poste de Lubefu où elle a fondé une factorerie².

Infiltrant les structures créées par les successeurs de Ngongo Leteta, les missionnaires catholiques, puis protestants méthodistes, s'installent à deux extrémités de la région des Ewango, respectivement à Tshumbe et à Wembo-Nyama, distants de 18 km par sentier (40 km par la route carrossable). Les Atetela sont nombreux à fréquenter les écoles missionnaires. Ils découvrent, dans le même temps, les inimitiés qui peuvent exister entre les Blancs.

4.1. Choix de Tshumbe par les missionnaires catholiques

Les premiers missionnaires de la région sont des "Scheutistes" (Pères de la Congrégation du Coeur Immaculé de Marie, arrivée au Congo en 1888) : Emile Handekijn (1874-1936), Abel Demol (1878-1954), Joseph Timmermans (1882-1955) etc., sont surnommés "les Batetela"³.

La décision de déplacer la mission de Lusambo, sur la Sankuru, vers la région des Atetela, prise en mai 1907, est amorcée le 7 août 1907⁴. Le père Achille De Munster (1880-1950), adjoint du supérieur de la mission de Lusambo, pénètre le premier la région à partir de janvier 1908 : ses tournées l'amènent au second semestre jusqu'à Katako-Kombe, en passant par le poste d'Etat de Lubefu et le village de Wembo-Nyama⁵. Dans le journal de la mission, il écrit à son retour le 29 août qu'il a reçu un bon accueil surtout à Wembo-Nyama. Il ramène avec lui des enfants des chefs Wembo Nyama et Otete (de Minga) pour les confier à l'école de Lusambo et en faire des catéchistes. Ils se nomment Otepa, Kokolomami, Osodu, Mukundji et Kasongo.

Le 19 juin 1909 arrive Jules Renkin, ministre des Colonies en visite au Congo. Pour lui présenter leurs hommages, plusieurs chefs reconnus par le pouvoir colonial se rendent à Lusambo : Lutundula, Tete Ngomba, Kingombe (de Katako-Kombe), Otete

¹ Pour une analyse de la présence missionnaire chez les Atetela, cf. L. DIMANDJA, *op. cit.*; et "Les missions catholiques chez les Tetela", in *Cahiers de Religions Africaines*, vol. 19, n°37 + 38, 1985.

² *Biographie coloniale belge*, II, p. 487.

³ *Kruis en Liefde*, XXXIII, juin 1960, p. 138. Voir également *Biographie coloniale belge*, IV, p. 306 et p. 1016; *Mission de Scheut*, 1914-1919, p. 239.

⁴ M. SCHEITLER, *Histoire de l'Eglise catholique au Kasai*, Luluabourg, 1971, pp.96-97.

⁵ *Rapport politique de Katako-Kombe*, juin 1906 - juin 1914. À noter que Wembo Nyama et le nommé Pokolongo, serviteur à la mission de Lusambo, se connaissaient déjà.

(de Minga) et Wembo Nyama. Au cours de l'entretien avec le ministre, Wembo Nyama et Otete demandent des missionnaires. Le père Handekijn, qui remplaçait le préfet apostolique Emeri Cambier (1865-1943), s'intéresse vivement au projet. Le ministre lui accorde les pleins pouvoirs, et un premier don matériel destiné à ouvrir une mission chez les Atetela⁶. C'est le père De Munster, alors "itinérant" de Lusambo, qui en sera chargé⁷. Le 25 octobre 1909, il part en *tipoy* (palanquin) pour la région prospectée l'année précédente, afin d'y choisir un emplacement. H. Ankerman, chef de poste à Lubefu, écrit dans son rapport d'octobre 1909 que le père De Munster songe d'abord à s'établir du côté du village du chef Wembo Nyama; il prie les chefs indigènes de cette région de lui apporter toute l'aide nécessaire. Mais le choix de ce site engendre de la jalousie entre Wembo Nyama et Otete. Le premier, trafiquant d'esclaves sous Ngongo Leteta, devenu garde-chiourme de l'E.I.C. dans la région, surveille aussi les Mondja, clan le plus important du sud, où Otete ne se reconnaît pas comme son vassal (en 1907-1909, les chefferies d'Otete et de Wembo Nyama sont, en droit coutumier, indépendantes). Wembo Nyama a invité d'emblée le père De Munster à s'établir chez lui, promettant de commencer à ses frais les installations en briques. Les ouvriers ne manquent pas : briquetiers, maçons, charpentiers, tous assez compétents. La conversion n'est pas son affaire, naturellement, dira-t-il au père, mais ses enfants et ses villageois désirent recevoir l'instruction⁸. Mais le père De Munster trouve Otete plus sympathique, ce qui le pousse à implanter la mission chez les Mondja. L'autorité du chef Otete dans la région s'en trouve renforcée, au grand dam de Wembo Nyama⁹.

Le père De Munster rentre à Lusambo le 6 novembre 1909 après avoir lancé les fondations des premiers bâtiments de la nouvelle mission. Tshumbe devient le site définitif en 1910, quand les pères Richard Buytaert (1878-1919)¹⁰, Joseph Timmermans et le frère Désiré (Andrianus van den Aken, 1882-1951) auront poursuivi les constructions avec l'aide du Suédois Suino, agent au poste de Lubefu¹¹. La mission est d'abord appelée "Mariakerke", mais les indigènes prononçant mal ce nom, elle est rebaptisée Tshumbe-Sainte-Marie. La première messe est célébrée le 4 février 1910.

⁶ Le journal de la mission de Lusambo précise que le père Cambier était avec le ministre en juin 1909.

⁷ *Kruis en Liefde*, XXXIII, juin 1960, p.135; *Biographie coloniale belge*, V, p.122.

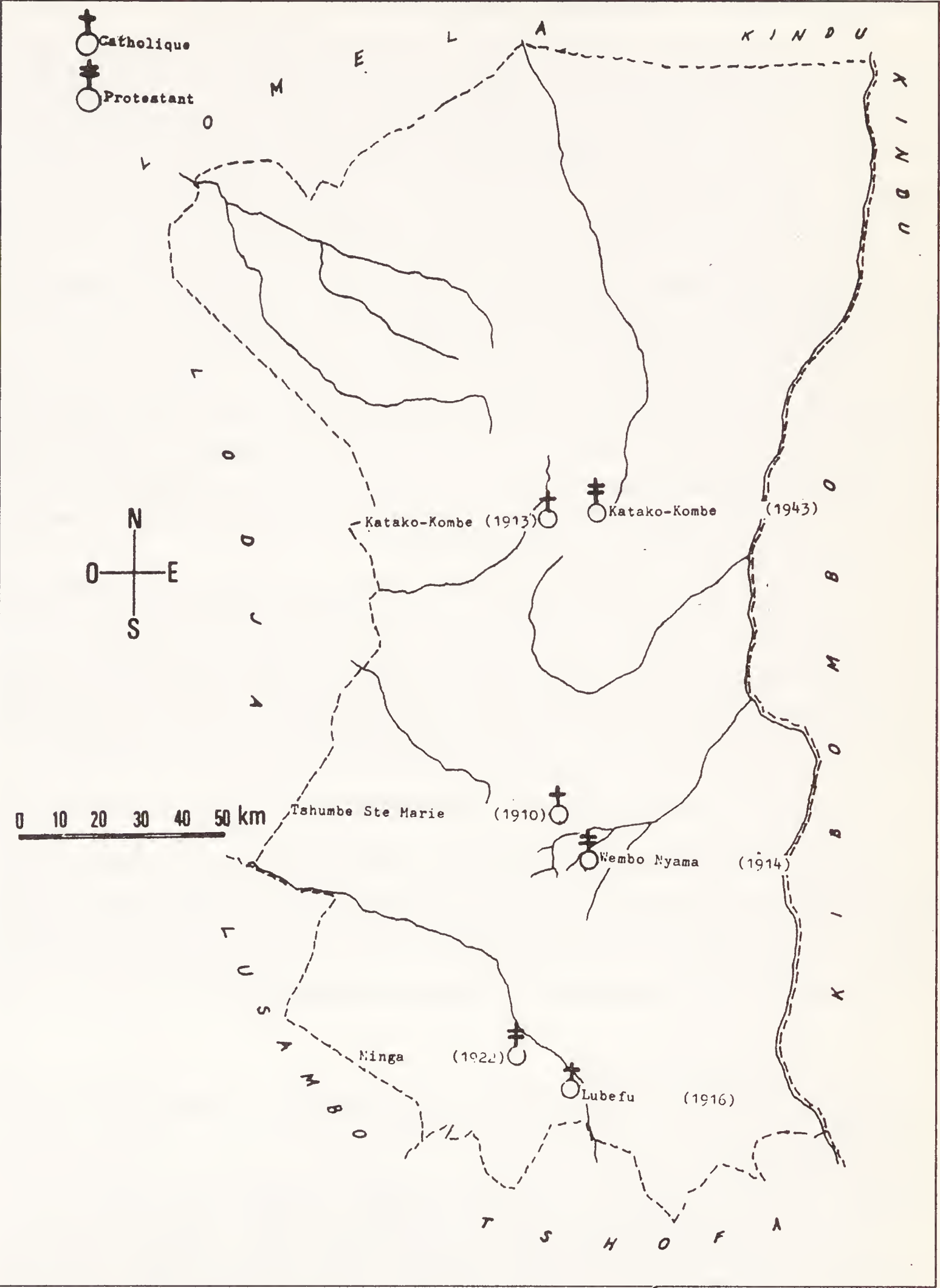
⁸ *Mission de Scheut*, 1909-10, p.147. Le père van der Molen ajoutait que "c'était un excellent milieu pour la mission, si une bonne âme permettait de mettre à profit les dispositions de ce grand chef Noir".

⁹ *Procès-verbal d'enquête de la chefferie Mondja*.

¹⁰ Il sera plus tard superviseur de la mission de Mérode-Salvator.

¹¹ *Kruis en Liefde*, XXXIII, juin 1960, p.135.

Carte 5. Les missions catholiques et protestantes chez les Atetela



4.1.1. Les premiers Scheutistes : 1910-1935

Le père Buytaert, missionnaire de Scheut, crée dès 1910 une "école chapelle", appelée Asseghem-Saint-Jean, pour former des catéchistes¹². Le recrutement est facilité par les chefs indigènes. Le père Jules Deckers fonde en 1924 l'école normale de Tshumbe et son collègue Hoedewackers y installe une imprimerie. Dans cette mission en pleine expansion, le curé s'occupe aussi de tâches politico-administratives, allant jusqu'à percevoir l'impôt et faire arrêter les coupables qu'il envoie à Lubefu ou à Katako-Kombe. On n'est pas tenté de se confesser à lui. Le père Georges Demol, aux dires de plus d'un témoin, se comportait en agent colonial, il tranchait les palabres dans les villages devenus chrétiens (avec sévérité!), il fixait même l'ordre des maisons, ce qui lui valut le sobriquet d'*Owandji Balabala*, "le chef des avenues"¹³.

En 1935, les Scheutistes quittent les Atetela pour les Luba-Lulua, les congrégations catholiques réunies à Rome ayant attribué la région des Atetela aux Passionistes qui reprennent Tshumbe le 16 août 1935. Les témoignages, confirmés par les autorités coloniales, rapportent que les Scheutistes furent si mécontents qu'ils emmenèrent tout le matériel de brasserie, et qu'à la mission de Lubefu, ils allèrent même jusqu'à déplanter les choux dans le potager¹⁴.

À leur départ, s'ils n'avaient formé aucun religieux indigène, les Scheutistes laissent cependant des catéchistes, des enseignants, des aides-infirmiers, des "clercs" pour l'administration coloniale : tous des bras au service du Blanc. À Tshumbe existe alors un service médical non-subventionné dirigé par le docteur F. Hemerijckx, assisté de Soeurs Franciscaines, deux léproseries, un sanatorium pour tuberculeux, un hôpital et cinq dispensaires¹⁵. On y trouve aussi des écoles primaires et une école normale.

4.1.2. Reprise de la mission par les Passionistes

Comme les Scheutistes, les Passionistes consacrent le gros de leurs efforts à l'évangélisation. Les Atetela leur reprochent d'avoir repoussé leurs demandes de bonnes écoles (comme celles des Scheutistes chez les Luba!). Les catholiques préféraient combattre les méthodistes basés à Wembo-Nyama depuis 1914¹⁶, le kimbanguisme¹⁷, l'islam¹⁸, et surtout la polygamie et le paganisme¹⁹.

¹² *Mission de Scheut*, 1911-12, p.73.

¹³ G. Demol, supérieur de Tshumbe, devint en 1936 coadjuteur du vicariat apostolique du Haut-Kasai.

¹⁴ L. DIMANDJA, *op. cit.*

¹⁵ *Kruis en Liefde*, IX, 1936, p.278.

¹⁶ À l'époque, les missions protestantes disposaient de moyens financiers importants.

¹⁷ Les premiers exilés kimbanguistes arriveront de Lusambo à Katako-Kombe peu après 1923.

¹⁸ Les adeptes de l'islam sont au nord-est de Katako-Kombe, dans la chefferie Atetela dite *Angwana* ou "des Arabisés". Très peu observent le jeûne du Ramadan. Il n'y eut pas d'association musulmane ni de prosélytisme mais un nommé Shabani faisait fonction d'instructeur : il fut condamné et renvoyé du territoire de Katako-Kombe à Kindu en résidence surveillée (ordonnance n°125/A.O. du 26.12.1940 du gouverneur de province de Costermansville, Kivu). C'est pour empêcher le prosélytisme de l'islam au Nord-Sankuru que Mgr Hagendorens, en tant que représentant des Noirs au Conseil de province de Lusambo,

Le 1er juillet 1938, la Préfecture apostolique de Tshumbe (comportant cinq postes missionnaires) compte 18 prêtres et 6 frères, secondés par 16 sœurs franciscaines d'Opbrakel, tous Européens, ainsi que 525 catéchistes masculins et 19 féminins indigènes, pour 19.944 catholiques, 2.617 catéchumènes, 5 schismatiques, et environ 200.000 païens²⁰. En 1945, environ 20 prêtres et 6 frères animent la Préfecture, la plupart étant à Tshumbe qui concentre 7.023 catholiques (1.569 familles chrétiennes, 2.429 enfants), 459 catéchumènes, 977 postulants, pour 26.000 païens²¹.

À partir de 1938, l'imprimerie de la mission de Tshumbe publie quelques travaux, dont le journal religieux *Nkuruse* (*Crux*, la Croix).

C'est le 21 décembre 1944 que les trois premiers frères indigènes deviennent religieux : Philippe Okunda, Raphaël Longa et Jean Opotote, tous diplômés de l'Ecole de moniteurs de Tshumbe. Une congrégation de frères autochtones, les "Frères de la Passion", est érigée à Tshumbe par Mgr J. Hagendorens le 16 juin 1944. Son noviciat compte 3 profès et 1 novice²². Le premier prêtre otetela, Victor Wandja, est ordonné à Tshumbe-Sainte-Marie le 3 mai 1945²³.

Au terme de 35 ans de présence missionnaire catholique, les Atetela n'avaient toujours pas droit à la lecture libre et à l'interprétation de la Bible.

4.1.3. Construction de la léproserie à Dikungu

La léproserie de Dikungu est construite de 1940 à 1943 près de Djeko (clan Ewango), à 12 km de Tshumbe en direction d'Onalua. Extension médicale de la mission catholique, c'est surtout l'oeuvre du docteur F. Hemerijckx. La région souffre de la maladie du sommeil, de la malaria, de la lèpre, de la tuberculose, du pian, de la varicelle. La mortalité infantile y est élevée²⁴.

Le dr Hemerijckx s'attaque à la lèpre. Les deux léproseries de Tshumbe ne parviennent pas à traiter les nombreux lépreux qui affluent de toute la région. Les Atetela perçoivent l'utilité de cette grande oeuvre : des 278 cas provenant de la région de Wembo-Nyama et reçus en 1933 par le service médical de Tshumbe, 65 viennent du seul clan Ewango.

Le gouverneur provincial de Lusambo fait enquêter sur l'épidémie dès 1937 et

s'opposait à l'adoption (comme au Maniema) du Kingwana, dérivé du Kiswahili, comme langue vernaculaire du district, soulignant que les Atetela tenaient à leur langue maternelle. Cf. *Rapport de la Sûreté publique de Katako-Kombe*, 1959; Communication de Mgr Hagendorens à L. Dimandja (Wezembeek-Oppem, 1971); P. WEDIAMBULU, "La langue otetela", *La Voix du Congolais*, 8e année, 81, 1952.

¹⁹ Pour les chrétiens, le paganisme est la cause de la superstition et du recours aux sorciers.

²⁰ *Kruis en Liefde*, XII, 1939, p. 25; *Annuaire des missions catholiques*, 3e éd., p. 574.

²¹ *Annuaire des missions catholiques*, 3e éd., p. 577.

²² Communication de Mgr Hagendorens à L. Dimandja (1971).

²³ Il y aura ensuite Alphonse Djamba, ordonné le 5 mai 1946, puis Victor Kainda le 16 mai 1948.

²⁴ Selon le dr Hemerijckx, au village de Wungu (Ewango), le taux de naissances est de $\pm 18,5$ ‰ l'an.

octroie, en 1940, 2.500 hectares de terrain à Dikungu²⁵. Les travaux commencent en février 1941. Pour convaincre les indigènes de prendre en charge les frais de construction, l'A. T. A. Dallons présente la liste des lépreux en date du 31 mars 1941 : sur 153 cas enregistrés, tous originaires du territoire de Katako-Kombe, le clan Ewango compte 23 cas, après le clan voisin Mondja (63 cas) et avant le clan Opombo (10 cas). Une nouvelle liste envoyée par le dr Hemerijckx à Dallons le 27 août 1941 recense 94 cas du secteur de Mbakakonde-II, qui intègre le clan Ewango, sur les 837 reçus à Tshumbe. En novembre et décembre 1943, pendant la surveillance des marchés de caoutchouc, l'A. T. réunit les Conseils de notables du territoire de Katako-Kombe pour leur faire admettre les premières dépenses de la nouvelle léproserie. Le coût total de la construction de Dikungu s'élèvera à 114.403,95 francs²⁶, dépassant de 14.403,95 francs le budget fixé par le C. D. du Sankuru²⁷. Tout est pris sur les caisses des juridictions indigènes (chefferies et secteurs), ce qui implique d'énormes contraintes sur la population en pleine période de la Seconde Guerre mondiale. L'A. T. Dallons se flatte que les notables sont fiers de la réalisation de cette oeuvre sociale, et de leurs contributions par leurs propres caisses²⁸. Et le docteur Hemerijckx écrit :

*"Nous avons tous ensemble - car il règne ici un excellent esprit de collaboration entre l'Etat, les Pères, les Soeurs et le Docteur - érigé une grande léproserie qui est sans doute la plus grande du Congo actuel."*²⁹

Pourtant la tradition locale rapporte que la population regrettait d'être forcée, en plus de l'effort de guerre, à tant de réquisitions.

4.2. Arrivée des missionnaires protestants à Wembo-Nyama

Le docteur W. M. Morrison, missionnaire presbytérien établi à Luebo depuis le 7 mai 1891, invite l'évêque Lambuth, résidant aux U.S.A., à venir fonder une mission méthodiste chez les Atetela, considérés jusqu'alors comme d'invétérés cannibales :

*"We are thankful that the methodist in America had a vision to take the Gospel among the Atetela, a cannibal tribe."*³⁰

Si le presbytérien Morrison propose cette région à son ami méthodiste, c'est qu'il s'y trouve aux prises avec le père Emeri Cambier dont les missionnaires catholiques progressent depuis Lusambo, et que ses coreligionnaires protestants, installés chez les Luba, ne veulent pas aborder une nouvelle langue³¹.

²⁵ Lettre n°717/T/F du 29 janvier 1940; et lettre n°862/CAD/DOS du 11 mai 1949.

²⁶ A.T.K-K., lettre R.Fr.587/Hyg[iène] CDD (Lokombe-II); A. Dallons charge alors le *capita* Otepa, chef de secteur de Ngandu, de construire une prison en pisé à la léproserie.

²⁷ Le C.D. approuve le nouveau montant le 16.2.44. *PV de Conseils de notables du secteur Lokombe-II.*

²⁸ *P.V. de Conseils de notables du secteur de Lokombe-II.*

²⁹ *Kruis en Liefde*, XX, 1947, p. 95.

³⁰ *Historical committee, Report n°16 : Journal of the twenty-fourth annual Session of the Central Congo annual Conference of Methodist Church in Africa*, Wembo-Nyama, 1964, p. 55.

³¹ M.R. SLADE, *English-speaking Missions in the Congo Independent State (1878-1908)*, Bruxelles, 1959, p. 376. Notons que les catholiques, venus de Lusambo où on parle tshiluba,

L'évêque Lambuth, qui avait déjà été missionnaire en Chine, arrive à Luebo le 7 décembre 1911, accompagné d'un Noir compatriote nommé John Wesley Gilbert. Passant par Lusambo, ils gagnent Wembo-Nyama avec soixante personnes dont "vingt-deux chrétiens volontaires" portant en cadeaux des étoffes et des médicaments, et Mudimbi, un pasteur otetela formé par les presbytériens à Luebo³² dont le chef Wembo Nyama était l'ami à Kitenge-Ngandu (à la cour de Ngongo) vingt ans auparavant. Dès lors tous sont accueillis merveilleusement en février 1912³³.

La rancoeur de Wembo Nyama contre les catholiques va porter ses fruits : il promet à Lambuth de tout faire pour l'aider à s'installer près de son village³⁴. Deux jours après le départ de celui-ci vers le nord, le père Buytaert, de Tshumbe, vient à Wembo-Nyama raconter aux villageois que ces gens sont *apokoshi*, "porteurs de malédictions", *ambatodi*, "séparatistes", qu'il ne faut pas les recevoir ni leur serrer la main et qu'ils n'hésiteront pas à s'emparer même de leurs femmes. C'est la panique. Le père fait alors appel à ses convertis pour purifier les mains de tous ceux qui ont touché des protestants, et il suit Lambuth à la trace vers Katako-Kombe, alertant chemin faisant les indigènes contre l'"impie". Dès ce moment, le chef Wembo Nyama sera considéré par les catholiques comme le pire rebelle et les Atetela se moqueront des convertis au protestantisme³⁵.

Mais la *Methodist Episcopal Congo Mission* (M.E.C.M.), avant même d'être ouverte, se fait reconnaître par le pouvoir colonial. Le missionnaire Lambuth est le premier à encenser l'oeuvre coloniale belge à Luluabourg, Lusambo, Lubefu, Katako-Kombe et Bena-Dibele. Dans une lettre adressée au commissaire de district, il écrit :

"Nous sommes convaincus d'après ce que nous avons vu que les autres pays n'ont pu surmonter les difficultés que rencontrent les fonctionnaires belges dans leurs efforts pour organiser ce qui est le chaos, pour faciliter les communications et les transports sur d'immenses distances, pour soumettre à un régime fiscal une contrée dont les habitants n'ont jamais été habitués qu'à troquer des marchandises et pour développer un système de civilisation qui constituera une contribution permanente à ce que cette autorité éminente, l'honorable James Bryce, ambassadeur britannique près les U.S.A., appelait la mission des races fortes envers celles plus faibles. C'est une satisfaction de pouvoir déclarer avec certitude et en toute vérité que vos nobles efforts et ceux de vos collaborateurs

ont connu ce problème : le P. Timmermans a écrit : "Nous nous montrons sévères pour la récitation des prières et du catéchisme. Certains sont remis deux ou trois fois pour défaut d'instruction, et ils reviennent et reviennent encore des mois durant, sans se laisser aller au découragement". Les dirigeants de Scheut ayant peut-être été mis au courant, le P. Egide De Boeck, alors pro-préfet du Kasai, écrit le 9 février 1914 des instructions à la mission de Tshumbe et à celle de Katako-Kombe : "J'ose compter sur votre bienveillante collaboration afin qu'à partir du 1er juin prochain le Tshitetela (*sic*) soit utilisé, surtout dans les leçons du catéchisme à l'école". Cf. *Mission de Scheut*, 1914-1919, p. 95.

³² *Dikendji dia Mission (Messenger de la M.E.C.M.)*, Wembo-Nyama, 1939, pp. 2-19.

³³ E. M. BRAEKMAN, *Histoire du protestantisme au Congo*, Bruxelles, Editions de la Librairie des Eclaireurs unionistes, 1961, p. 187.

³⁴ A. REID, *Uhumelu...*, *op. cit.*

³⁵ Propos très répandus dans la tradition populaire. *Dikendji dia Mission*, *op. cit.*, p. 9.

sont couronnés de succès.³⁶

Le 2 février 1914, l'évêque Lambuth revient avec trois couples de missionnaires à Wembo-Nyama. L'accueil du chef est chaleureux. L'église est inaugurée le 7 juillet 1914, avec Mudimbi pour premier pasteur³⁷. En 1915, la personnalité civile est accordée à la M.E.C.M., avec siège à Wembo-Nyama. Daniel-Leeper Mumpower et Charles-Clinton Bush sont agréés respectivement en qualité de représentant légal et de suppléant (ordonnance du gouverneur général à Boma datée du 15 avril 1915).

Le succès initial des méthodistes est dû en grande partie à Wembo Nyama, bien que celui-ci ne soit pourtant plus le chef que d'un grand village ($\pm$ 3.000 habitants). Mais il est dû aussi au fait que leur action touche directement les indigènes. Dès le début, deux de leurs pasteurs, Mudimbi et Luhaka, sont des Atetela formés à Luebo. Ils parlent le tshiluba et traduisent des textes bibliques du tshiluba en otetela. Entre-temps, l'épouse du missionnaire Bush enseigne l'anglais au pasteur Mudimbi, qui prépare en juillet 1914 le premier dictionnaire Anglais-Otetela-Anglais (mille mots). En septembre, l'imprimerie de l'A.P.C.M. à Luebo publie le tout premier abécédaire otetela et un recueil de cantiques, dont la première page cite Mudimbi³⁸. Les missionnaires enseignent aux gens de Wembo Nyama à lire et à écrire, et à comprendre le système de taxation imposé par l'Etat.

L'effort méthodiste poursuit cinq objectifs : un objectif pastoral, un objectif professoral, un objectif médical, la construction de maisons et l'imprimerie (dès 1918)³⁹. Venus la plupart des U.S.A. (aucun de Belgique), les missionnaires ont diverses formations, mais la pastorale est prioritaire. Les premiers élèves de l'école biblique sont (janvier 1915) Moïse Ngandjolo, Daniel Luhata et Joseph Shuku; le premier baptême méthodiste a lieu en août 1915.

Chaque nouveau poste de mission se double d'un village de travailleurs, qui apprennent ainsi à prier le matin et le soir. Leur influence agit sur les villages de l'intérieur, où vont alors s'installer des catéchistes. De deux en 1914, le nombre de prédicateurs atetela atteint 123 en 1933. Ils prêchent dans 181 villages équipés de 132 chapelles. Les méthodistes comptent à l'époque 2.715 chrétiens et 2.311 catéchumènes; les missionnaires sont passés de 6 en 1914 à 35 en 1933⁴⁰.

Néanmoins, les Pères de Scheut s'étaient installés les premiers dans la région et cela contrarie l'expansion protestante. Le grand chef de la région, Raphaël Senga, de Shinga-I, fils de Luhaka, avait été baptisé par les catholiques. En cas d'interférence, le pouvoir colonial local penche généralement du côté des catholiques. A. Reid a raconté⁴¹ le mal qu'il eut à fonder des missions méthodistes à Katako-Kombe et Lodja : pour le premier cas, par exemple, l'administrateur territorial lui dit que les terres appartenaient déjà aux catholiques.

³⁶ Lettre de l'évêque Lambuth et de J.W. Gilbert au C.D. du Kasai, citée par H. ANET, *Eclaireur - voyage d'étude au Congo*, Bruxelles, 1913, p. 228.

³⁷ *Dikendji dia Mission*, op. cit., pp. 6-7. À noter que Mudimbi est peu après accusé d'adultère et doit retourner à Luebo.

³⁸ A. REID, *Uhumelu...*, op. cit., pp. 29-30.

³⁹ *Dikendji dia Mission*, op. cit., p. 12.

⁴⁰ A. REID, *Uhumelu...*, op. cit., pp. 74-75.

⁴¹ A. REID, *Okondo w'Asi Mongo*, op. cit., p. 63.

Pour les habitants de la région, la rude concurrence entre les missionnaires des deux Eglises portait sur le nombre des baptêmes plus que sur la qualité de l'enseignement ou des services sociaux. Sur ce point, catholiques et protestants respectaient la consigne du pouvoir colonial, se souvenant des révoltes auxquelles les Atetela furent mêlés depuis l'époque de l'E.I.C. : faire preuve d'une extrême prudence, d'une grande sévérité (les catholiques se montraient les plus autoritaires⁴²), et ne pas précipiter l'instruction des indigènes dans cette région.

4.3. Effet sur Onalua du voisinage des missions chrétiennes

Les missions de Wembo-Nyama (à ± 7 km) et Tshumbe (± 38 km) envoient régulièrement des missionnaires au village: dans les années 1920, les 200 à 300 habitants d'Onalua sont pratiquement divisés entre catholiques et protestants. "Tout le village connaît l'appartenance de chaque famille à l'une des Eglises. Nous pensions que les missionnaires savaient les noms de chacun", rapporte André Tshupa, ami d'enfance de Patrice Lumumba. Les familles recrutées par chaque Eglise doivent pendant environ une année suivre des enseignements à Tshumbe ou à Wembo-Nyama selon leur religion, délaissant leur place au village pour travailler, bénévolement, aux champs ou aux constructions des missions. Cette formation conduit au baptême et au mariage religieux des parents, tandis que les enfants fréquentent l'école et accèdent à leur tour au baptême dans la même confession que leurs parents.

Pourtant ces convertis sont dans la confusion : les Blancs annoncent deux religions parfois si différentes selon qu'ils viennent de Belgique ou des U.S.A. Les catholiques, en majorité flamands, ayant l'appui du pouvoir colonial, disent à haute voix du mal des protestants méthodistes qui, eux, snobent les catholiques arborant leur chapelet, même s'ils sont mourants. En outre, certains missionnaires et catéchistes ne vivent pas en accord avec la vérité qu'ils proclament⁴³.

Pour se démarquer des méthodes d'évangélisation des catholiques, accusés de collaborer à "l'oeuvre coloniale", les méthodistes insèrent leur évangélisation dans tous les aspects de la vie : la confession est publique, et les convertis, formés à lire et à interpréter la Bible, sont eux-mêmes chargés de propager la foi parmi les autres Noirs. Ainsi de grands rassemblements publics appelés *Mbolo* (Réveil) réunissent des fidèles de régions même éloignées clamant à haute voix leur foi en Jésus. Cette pratique exerce les fidèles à l'indépendance, leur fait percevoir un Dieu proche d'eux, qui ne se cache pas dans les sanctuaires catholiques.

La premier de ces rassemblements qui a marqué les mémoires s'est tenu en 1932 sur les rives de l'Ovulambe, chez les Ewango⁴⁴. C'est à cette occasion que Vanda Ekanga, venu du territoire de Lodja dans la délégation du catéchiste protestant Fariala, découvre l'inspiration qui l'a conduit à créer quelques années plus tard son propre

⁴² Propos de A. Reid recueillis par L. Dimandja, *op. cit.*; plus d'un Otetela qui vécut cette époque les confirme.

⁴³ L. DIMANDJA, *op. cit.*, p. 405.

⁴⁴ A. REID, *Uhumelu...*, *op. cit.*

mouvement religieux, connu sous le nom de Vanda⁴⁵. Baptisé Emmanuel, il dévoile à ses fidèles "le secret que lui a confié *Onyashungu* (Dieu)", et il les invite à oeuvrer avec lui pour une ère nouvelle, celle du "Réveil" des esprits contre les sorciers, ennemis de Dieu et de la politique du conquérant colonial. Vanda prône le respect des institutions traditionnelles. Prophète, il dit que le réveil religieux doit s'accompagner pour Dieu d'un réveil politique. Son message met en garde contre les étrangers dont la présence au Congo n'est que domination, corvées, persécutions et sévices physiques, bref, les mêmes humiliations qu'imposaient les esclavagistes arabo-swahilis⁴⁶.

⁴⁵ Cf. Th. TURNER et K. WEMBOLUA, "Le Vandisme (Sankuru-Zaïre) et sa signification politique", *Cahiers du Cedaf*, Bruxelles, n° 5, 1974; J.O. ANYENYOLA, "À propos du Vandisme et son fondateur", in *Problèmes sociaux zaïrois*, 1971; P. DE MAESTER (Rév.) et F. KAFUA, "Notes sur la secte Vanda", *Cahiers Documentaires*, Cercle de Recherches Culturelles sur les Anamongo du Sankuru, 1970.

⁴⁶ Né vers 1900, mort en 1970, Vanda Ekanga est relégué en novembre 1941 dans le district du Kasai chez les Baluba puis à Lusambo à partir de 1955. L'arrêté du gouverneur général n°21/268 du 5 novembre 1951 porte interdiction et dissolution de la secte Vanda.

Chapitre V. Onalua, un village marqué

Devenu le chef-lieu de la chefferie des Ewango à partir de 1911, Onalua exerce dès lors, outre l'autorité clanique, une fonction administrative et judiciaire au service des Blancs. Le village concentre ainsi l'attention des habitants du secteur comme celle du pouvoir colonial. Antoine Omatuku se rappelle que son oncle et son père devaient régler continuellement des différends familiaux qui donnaient lieu à des recours auprès d'A. François, l'A. T. de Lokombe-I, et que ce rôle quasi policier nuisait à la cohésion du clan Ewango :

"Mon oncle Okitana et mon père Omatuku connaissaient tous les habitants du village et tous les hommes valides de la chefferie des Ewango. Ils étaient appelés à témoigner auprès du Blanc sur chaque habitant, et tout se savait, y compris ce qui se passait à la cour du chef située au milieu du village. Tous pouvaient assister aux châtiments corporels infligés aux punis des multiples villages de la chefferie (ou du secteur selon la période) au nom soit du pouvoir colonial, soit de la coutume puisque le chef cumulait ces statuts. Corvées, paiement d'amendes, chicote, exposition des victimes au soleil, bras et jambes ligotés, ces scènes courantes à Onalua étaient commentées dans les familles. Dans la mémoire collective, la maison en pisé où siégeait le tribunal de la chefferie puis du secteur de Mbakakonde-II entre 1936 et 1945, est restée une image terrifiante."

Antoine Omatuku, chef à Onalua depuis 1942/1943, a entendu ses parents raconter les histoires d'*Ase Etonga* ("porteurs d'armes à feu"), c'est-à-dire les gens de Ngongo Leteta et du terrible chef Wembo Nyama, ou les histoires du *Bula matari* représenté par des agents tels A. François, des missionnaires catholiques et protestants...

"Pour les habitants du village, dit-il, les souffrances ont été atroces avec les impôts à payer, les routes à tracer, les hôpitaux, infrastructures scolaires ou administratives, logements d'agents coloniaux à construire, la production du caoutchouc et la culture du coton, le portage des caravanes... Pour nos parents et pour nous-mêmes, la peur de l'Etat et du Blanc est restée grande dans la mémoire collective du village."

Omatuku a hérité du pouvoir de son père (même nom), alors chef de secteur de Mbakakonde-II, vieillard docile pour avoir été militaire à la Force Publique avant d'être gratifié par cette fonction, et un agent colonial efficace sachant se faire obéir des indigènes par la force de la chicote.

"Mon père savait le châtiment qui l'attendait, lui le chef, si les gens de son village et du secteur qu'il dirigeait ne réalisaient pas les exigences du pouvoir colonial. Il m'avait plus d'une fois répété l'histoire d'Okitasumbu, le chef qui contesta le pouvoir d'Okitana (mon grand-père) placé par les Blancs à la tête de la chefferie des Ewango. Okitasumbu perdit son pouvoir lignager mais il fut en outre fouetté devant ses sujets, et le Blanc lui fit même couper les herbes à la main au grand jour. En 1909, mon grand-père Okitana, alors capita d'Okitasumbu, a fait cinq mois de prison à Lusambo pour avoir défié le chef Wembo Nyama. Peut-être à cause de tout cela, mon père est devenu un chef docile ...et obéi."

5.1. La collecte du caoutchouc

Les paysans d'Onalua pratiquent traditionnellement à la fois les cultures de forêt (arachide, paddy, canne à sucre, manioc, petites et grandes bananes, diverses ignames, tomates etc.) et de savane (millet, patates douces, haricots, *voandzei* [variété d'arachides], etc.). Mais d'autres récoltes leur sont imposées par *Bula matari* : trop en vue pour s'y soustraire, ils sont au contraire responsables pour tout le secteur. Omatuku Difumba raconte :

"Durant les premières années de l'imposition de la récolte du caoutchouc, les habitants d'Onalua trouvaient facilement des lianes dans toutes les forêts des environs. Mais au fur et à mesure que les exigences du pouvoir colonial devenaient plus sévères, les ressources naturelles, non entretenues, s'épuisaient et il fallait aller très loin pour récolter des quantités suffisantes."

(...)

"Je garde encore en mémoire les récits de souvenirs d'enfance de mon père, lorsque les habitants du village se réunissaient le soir avant d'entreprendre le voyage à la recherche du caoutchouc, dit Omatuku. Les gens d'ici allaient souvent jusqu'à Bena-Dibele, à plus de 200 km, et pour récolter assez de latex ils devaient demeurer plusieurs semaines en forêt dans des conditions misérables : froid, intempéries, sous-alimentation. Ce sont les femmes qui décortiquaient le millet, filtraient l'huile de palme, moulaient le manioc, séchaient champignons et poissons, et apportaient du village de quoi approvisionner leurs conjoints. Mais tout cela s'avérait bien insuffisant."

Au chef-lieu de district, un tableau indique le nom des villages, les notables, le nombre de cases, la population (hommes, femmes, enfants). Le commissaire de district y porte les impositions annuelles par village et par produit¹. Chaque village se voit attribuer un quota en fonction du nombre d'hommes valides. Onalua n'est pas favorisé : il compte parmi les plus importants de la région et se trouve près de Wembo-Nyama-Mibango où vient souvent loger l'A. T. de Lubefu. C'est à Onalua que se concentrent les productions des divers villages du clan Ewango :

"C'est souvent mon oncle Okitana qui sert de capita (chef d'équipe) pour l'acheminement du caoutchouc ou du coton, porté sur la tête ou les épaules des paysans, vers Lusambo, à plus ou moins 200 km². Là, comme chef des villages Ewango, il devient l'intermédiaire avec les Blancs. Les porteurs et leurs chefs doivent se ranger par village. En cas de production insuffisante, la responsabilité est collective : le chef et tout le village sont punis."

Le chef d'Onalua et des Ewango est subordonné à Wembo Nyama, qui est le véritable contremaître de *Bula matari*; il apprécie au préalable la production récoltée pour Lusambo et il peut renvoyer un village qu'il juge "indolent" du fait d'une quantité insuffisante.

"Plus d'une fois, notre village a été blâmé par Wembo Nyama; Okitasumbu se voyait menacé de révocation s'il n'augmentait pas sa production ! Plus tard

¹ Bulletin Officiel, 1891, p. 259.

² Lubefu succède à Lusambo en 1901, mais il est encore à plus de 80 km d'Onalua.

heureusement, sous mon oncle Okitana, Wembo Nyama a vu son pouvoir sur les Ewango réduit, puis supprimé à partir de 1911."

À son tour le Blanc peut juger la récolte insuffisante, ce qui constitue un délit économique; plusieurs expéditions punitives ont été organisées :

"J'ai vu plusieurs fois des gens de mon village se rendre à Lubefu pour payer des amendes. D'autres fois, c'est le chef de poste et ses policiers qui venaient au village. Mon oncle Okitana se faisait brutaliser; si des hommes étaient en fuite, les femmes servaient d'otage. Le *mfimbo* (chicote) constituait l'une des punitions régulièrement infligées à Onalua : les hommes étendus sur le sol, bras et jambes ligotés, sont fouettés par un policier; ils subissaient la peine deux, voire trois fois par jour³. Certaines victimes finissaient par mourir dans un état affreux : narines pleines de sang, muscles enflés et déchirés."⁴

La récolte du caoutchouc réapparaît avec l'effort de guerre. C'est le produit le plus demandé à ce moment, les Japonais occupant notamment l'Indonésie, deuxième producteur mondial. Le commissaire provincial F. Wenner, qui préside le Conseil de province de Lusambo en 1942, déclare que les contributions à l'effort de guerre doivent passer avant tout⁵, en application des instructions du gouverneur général P. Ryckmans⁶. L'apport minimum en caoutchouc des indigènes est fixé à 12 kg (60 jours de travail; une livraison de 3 kg par trimestre). Cet ordre reçoit la plus large diffusion dans la région en kituba (langue officielle chez les Atetela) et en otetela⁷. Pour le territoire de Katako-Kombe, la récolte sera intense en 1943, avec 6.250 kg de caoutchouc⁸.

³ "Le règlement stipule que le maximum de coups de chicote est fixé à 50, mais ce maximum est fréquemment dépassé. (...) Des témoins Noirs ont confirmé que le nombre de coups atteignait parfois 100, 150 et 200." D. VANGROENWEGHE, *Du sang sur les lianes. Léopold II et son Congo*, Bruxelles, Didier Hatier, 1986, pp. 190-191.

⁴ L'histoire de l'agent européen connu sous le sobriquet de *Buana Tshoka*, "Monsieur Adieu", est fort répandue : il faisait fouetter encore davantage les cadavres, puisque "ces fainéants se sont soustraits aux travaux de l'Etat". Ce cas ressemble à celui de l'agent De Clercq (alias *Mupendakula*, "Celui qui aime manger") pour des exactions commises chez les Bambole du territoire d'Opala. Cf. B. VERHAEGEN, "Les violences coloniales au Congo Belge", in *Analyses sociales*, vol. IV, n° 1-2, janvier-avril 1987, pp. 49-84.

⁵ *Conseil de province de Lusambo*, 1942, p. 75. A.P.C.L., Lettre n°5.666/Agr. du 22 avril 1942.

⁶ P. RYCKMANS, *Messages de guerre*, Bruxelles, 1945, pp. 13-20; *Etapas et jalons*, 1946, p. 143.

⁷ *Conseil de province de Lusambo*, 1942, p. 72. L'A.T. de Katako-Kombe J. Winandy (surnommé *Mukangampala*, "Celui qui chauffe (?)") précise que les habitants de la forêt récoltent le caoutchouc dit de liane, ceux de la savane le caoutchouc des herbes.

⁸ *Conseil de province de Lusambo*, 1943, p. 6 : le 23 octobre 1942, un arrêté du gouverneur a fixé les prix minima d'achat à l'indigène pour latex sylvestre ou de savane :

9 f/kg pour le latex rouge ou noir contenant au maximum 10% d'impuretés et d'humidité;

7,5 f/kg pour un latex contenant au maximum 20% de matières étrangères;

6 f/kg pour un latex ne renfermant pas plus de 20 à 30% de matières étrangères;

4,5 f/kg pour un produit contenant 40% d'impuretés.

5.2. La culture du coton

Un décret imposant la culture du coton, en préparation depuis 1918, est promulgué en 1921⁹. Des graines sont distribuées annuellement; culture, récolte, achat et commerce sont réglementés. L'objectif déclaré est de permettre aux villageois d'acquitter l'impôt en numéraire.

Pendant la décennie 1930, l'impôt indigène pour le territoire de Katako-Kombe est de 30 francs en capitation et de 22 francs pour l'impôt complémentaire "de polygamie" (qui ne peut dépasser la capitation). Chez les Atetela, où la polygamie est courante, l'impôt complémentaire renfloue aisément les caisses publiques¹⁰.

Le coton produit par Onalua est moins bien payé que celui d'autres régions du Congo Belge¹¹. C'est une culture pénible pour les villageois. Son introduction chez les Atetela constitue un tournant capital : la majeure partie de la population, sinon la totalité, passe d'une agriculture de subsistance à une économie de profit, et cela par voie d'autorité, sans même l'avis des indigènes. La colonie tient très peu compte de l'impact humain et social d'une culture qui exige beaucoup de travail (du déboisement de la superficie à cultiver (fixée à chaque habitant par l'agent de l'Etat) à la récolte et au séchage au soleil). De plus, épuisant rapidement les sols, une telle culture impose aux paysans de défricher souvent de nouveaux champs¹².

Pour assurer la culture du coton à Onalua, dit Omatuku, il fallut un contrôle rigoureux des autorités :

"L'agent cotonnier ouvrait la séance d'achat au poste¹³ au moment fixé par l'administrateur de territoire. La production de chacun était testée et pesée en présence du délégué de l'A. T. accrédité comme directeur du marché. Les vendeurs étaient payés directement. Tout était consigné sur des registres (avec copie à l'A. T.) et sur la fiche individuelle que gardait chaque planteur."

Les villageois peuvent difficilement se résoudre à sacrifier leurs cultures

⁹ *Bulletin Officiel*, 1921, p. 675. Les dispositions de l'article 1 ne s'appliquent pas à toute la colonie, mais aux districts du Maniema, du Lomami, du Sankuru et du Kasai.

¹⁰ *B.A.*, 1938, pp. 84-785 et 806-807; RUFAS, 5e éd., p. 232. Noter que le secteur ne reçoit que les centimes additionnels, non l'impôt lui-même. Tous les secteurs du territoire de Katako-Kombe équilibrent leur caisse essentiellement par des subsides de l'Etat.

¹¹ L'ordonnance du gouverneur du Kasai du 20 janvier 1922 fixait le prix minimum d'achat du coton non égrené dans les districts du Sankuru et du Kasai à 0,25 f/kg pour la première qualité et à 0,20 f/kg pour la seconde. Les prix variaient souvent en fonction du marché international, suite à la fluctuation de la monnaie certes, mais aussi à la demande de consommation extérieure : au 31 décembre 1934, le coton de première qualité valait 6,50 f/kg; le 20 mars 1935, il était fixé à 5,5 f et il remontait à 8,5 f le 31 décembre 1935. A. BRIXHE, *Le coton au Congo*, 3e éd., Bruxelles, 1958; "L'organisation de la culture cotonnière et de l'achat de la production", in *Trente années de culture cotonnière*, op. cit.; *Les lotissements agricoles du Nord-Sankuru*, Bruxelles, 1958. Aussi *B.A.C.*, 1922, p. 48.

¹² Cela conduit le pouvoir colonial à organiser à partir de 1942 le "lotissement agricole", système de rotation rationnelle consistant à "délimiter de façon définitive une surface suffisamment fertile, formant un bloc homogène, sur lequel désormais un groupe d'indigènes déterminé cultivent des soles individuelles." *Conseil de province du Kasai*, 1953, pp. 21-22 : discours du gouverneur sur les cultures annuelles et le paysannat.

¹³ Le poste d'achat pour le clan Ewango était Wembo-Nyama-Mibango jusque vers 1930, puis Okaku.

alimentaires. Or la quantité de coton produite s'est accrue : le Conseil provincial de Lusambo constate en 1937 qu'au Sankuru l'impôt rentre aisément¹⁴; il attribue ce succès à la réorganisation des circonscriptions (décret du 5 décembre 1933) et à l'essor de la culture imposée du coton qui procure des revenus aux indigènes.

À partir de 1935, chaque homme valide doit cultiver 36 ares de coton ou 42 ares s'il est marié, voire polygame. C'est par la surveillance assidue des A. T. L. Delcourt (et son adjoint A. François à Lokombe-I), A. Dallons et J. Winandy que le coton progresse dans cette région. Le programme fixé par l'agronome de l'Etat A. Brixhe occupe le villageois toute l'année¹⁵.

Entre 1940 et 1943, la superficie à cultiver passe, dans le cadre de l'effort de guerre, de 36 à 42 ares par homme valide, en vue d'assurer la production à la fois des fibres et du coton-graines.

En 1941, le nombre de planteurs de coton dans le Sankuru, estimé à 71.000 en 1940, passe à 95.000. Les autorités de ce district apprécient que la culture du coton ait pris une importance croissante dans l'économie indigène. 1943 est l'année record pour le territoire de Katako-Kombe avec 2.400 tonnes de coton, et ce malgré une diminution du nombre de planteurs. Plus de 700 *Basambala*, notamment, ont dû quitter leur village avec leur famille afin d'exploiter des lotissements agricoles au nord du territoire¹⁶. Enfin, de 1943 à 1945, le district du Sankuru connaît une chute similaire à celle de l'ensemble de la colonie.

Beaucoup d'Atetela qui, durant la guerre, émigrent vers les grands centres affirment que c'est pour se soustraire à cette imposition de la culture du coton qu'ils ont préféré l'exode : c'est pourquoi ils ont refusé de rentrer au village après la guerre. Mais le Conseil de province de Lusambo, unanime, décide en 1945 que la contrainte doit être maintenue, et pour longtemps encore :

*"La supprimer, c'est risquer d'ébranler l'édifice économique construit avec patience et équité."*¹⁷

La contrainte a permis d'augmenter encore la production de coton après 1945. La seule région de Wembo-Nyama en a produit 350 tonnes en 1959, mais en 1968, après l'indépendance, la même région n'en produisait plus que 20 tonnes !

¹⁴ Conseil de province de Lusambo, 1937, pp. 2-3.

¹⁵ *Ibidem*.

¹⁶ Les *Basambala* n'ont pas mesuré l'extrême pauvreté des terres où ils se fixaient en 1894. Préoccupés de bâtir leurs villages à des endroits stratégiques pour l'occupation des *Bahamba*, ils ont défriché les lambeaux de forêt voisins des villages en épuisant très vite toutes les réserves. Les agronomes, dont M. Brixhe, suggérèrent de les replacer soit en forêt dense, soit vers les derniers lambeaux non épuisés. A. BRIXHE, *Les lotissements...*, op. cit., p.24; *Aperçu sur l'économie agricole de la province du Kasai*, op. cit., pp. 31-32.

¹⁷ Conseil de province de Lusambo, 1945, p. 39 bis.

DEUXIÈME PARTIE :

**DE LA NAISSANCE À L'EMIGRATION VERS LE
MANIEMA (1925 - 1944)**

Il n'existe presque pas de documents d'archives sur la vie de Patrice Lumumba dans son milieu d'origine. Notre principale source de données est constituée par les témoignages de proches et d'amis.

Les interviews, réalisées souvent dans un cadre intime, étaient libres ou structurées, l'intérêt du récit du témoin pouvant orienter la suite des entretiens. Après avoir laissé libre cours aux souvenirs, nous sommes revenus plusieurs fois sur divers aspects des événements. Ces entretiens ont permis d'aborder des sujets comme le mariage des parents, le changement d'école et le comportement de Lumumba enfant.

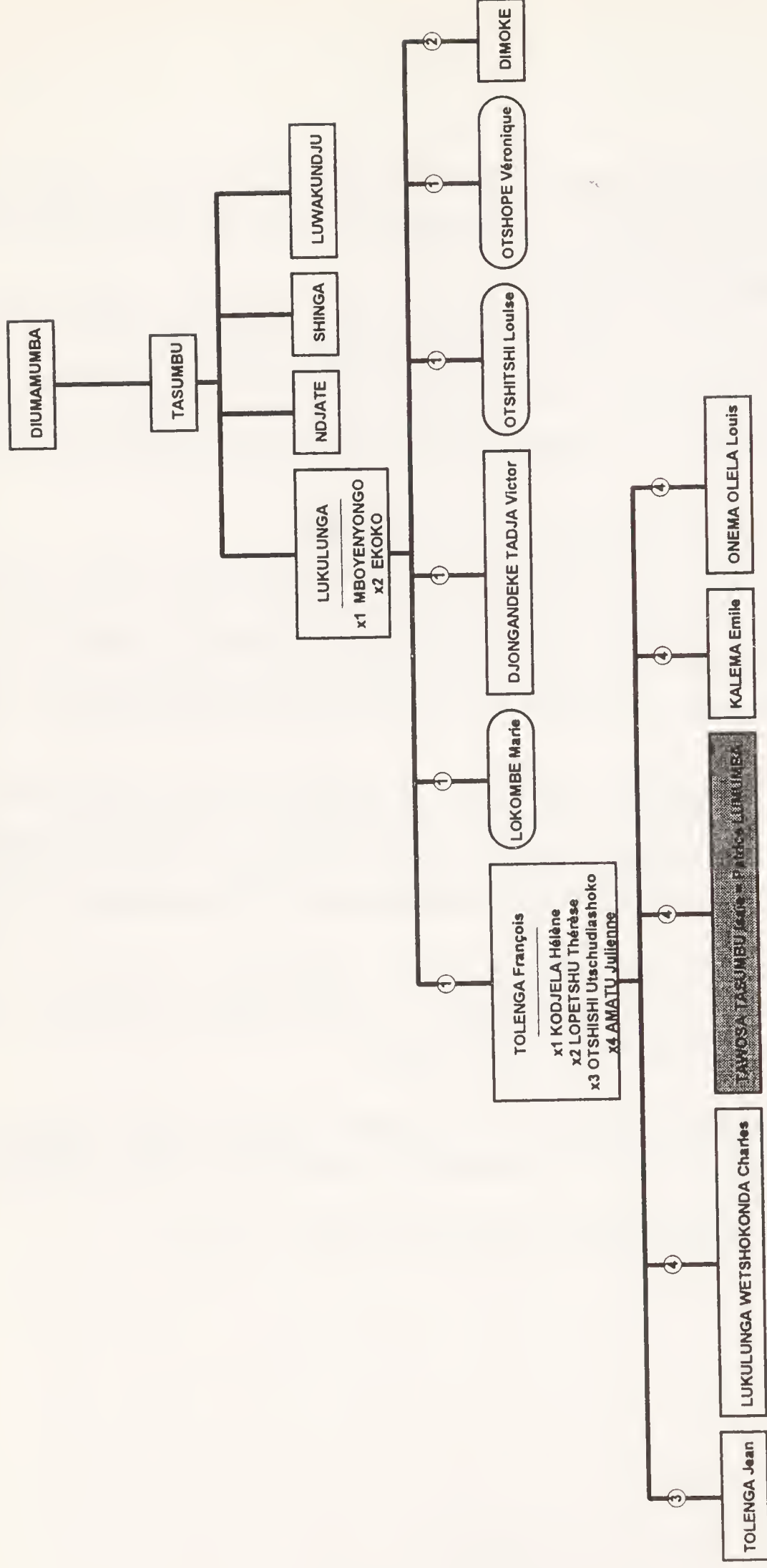
Nous avons rencontré trois types de témoins :

- * Les parents et amis qui ont côtoyé Patrice Lumumba à Onalua : sa mère Julienne Amatu Lomendja et son petit frère Louis Onema Lumumba, André Tshupa Tadiumi et Jean Omalokenge (des amis), Antoine Omatuku Difumba (compagnon de voyage, chef d'Onalua à la mort de son père en 1943), Emongo et Lonombe (du village), ainsi qu'Henriette Anekomba (qui évoque ses jeux).
- * Les enseignants, le pasteur et les écoliers qui ont connu Patrice Lumumba à Wembo-Nyama ou à Tshumbe-Sainte-Marie. Il s'agit des enseignants Mathias Kambilo, Joseph Longonya, Benoît Mwembo, Damase Wunga Shungu, du pasteur Jean Ngandemema Onyangunga, et d'un condisciple, Joseph Lutula.
- * Ceux qui ont rencontré Patrice Lumumba à Kindu sur le chemin de l'émigration vers Stanleyville. Il s'agit d'Ernest Kembolo, Jules Kipange, Christian Okoko et Georges Lwanga.

Certains témoins (Joseph Lutula, Antoine Omatuku, André Tshupa, Louis Onema Lumumba...) ont connu Patrice Lumumba dans plusieurs milieux différents.

Les Fiches biographiques des témoins figurent en annexe.

Fig. 2. La famille du père de Patrice Lumumba



Chapitre I : les parents de Patrice Lumumba

Patrice Lumumba est le fils de François Tolenga et de Julienne Amatu. De cette union sont nés quatre fils : Charles Lukulunga Wetshokonda, Isaïe Tasumbu Tawosa (Lumumba)), Emile Kalema et Louis Onema Olela.

En 1995, Julienne Amatu et son cadet Louis Onema sont les deux seuls membres encore en vie du foyer d'où est issu Patrice Lumumba.

1.1. Notices biographiques

François Tolenga¹

Fils aîné de Lukulunga (son père) et de Mboyenyongo (sa mère), Tolenga a un frère et trois sœurs, Marie Lokombe, Victor Djongandeké Tadjá, Louise Otshitshi et Véronique Otshope. Son père a, par ailleurs, eu une première fille, Dimoke, d'une autre épouse, nommée Ekoko, originaire du secteur Mondja (territoire de Lubefu). Celle-ci a toujours tenu son enfant à l'écart en raison de la brutalité de sa rivale (Mboyenyongo la battait souvent). À la mort de son père, Tolenga perdit la trace de sa demi-soeur.

Lukulunga appartient au lignage Hiokamende et sa seconde épouse Mboyenyongo à celui de Djela². Lukulunga est originaire du village Djemba proche d'Onalua où il émigra lorsque le pouvoir colonial a désigné Okitana comme nouveau chef de chefferie des Ewango à laquelle il appartient. C'est à Onalua que Lukulunga épouse Mboyenyongo. Son fils aîné naît vers 1897³. Il lui donne le nom de Diombo, qui signifie "tombe" en otetela; ce nom sera supplanté par celui de Tolenga donné par son épouse⁴, qui élèvera seule l'enfant après la mort de son mari. Le prénom chrétien François lui est donné lors du baptême catholique qu'il reçoit avant son mariage.

Tolenga est catholique. Il est lié d'amitié avec le mari d'une parente du village de Djemba, le catéchiste Isaïe Ahuka, et il a un cousin, Kalema Mateleka, domestique chez les missionnaires de Tshumbe qui le chargeront de la grande cloche de l'église. Encore jeune, Tolenga participe à la construction de la mission de Tshumbe où il va

¹ Le nom Tolenga est la forme contractée d'Okitolenga. Il en est de même³ pour Tadjá, Tasumbu, Tawosa... C'est une contraction spécifique au parler du clan Ewango. On ajoute à Tolenga un second nom qu'il se serait donné lui-même, Otetshimba qui signifie "coupeur de noix de palme".

² Tolenga appartiendrait à la lignée paternelle Ndjadi et à la lignée maternelle Dive la Okaku. Son village maternel est Okomba-a-Djela, intégré dans Onalua vu la faible distance qui les sépare.

³ Estimation que nous a donnée son propre fils Louis Onema.

⁴ Bien que patrilinéaires, les Atetela reçoivent en naissant deux patronymes : l'un du père et l'autre de la mère.

plus tard séjourner six mois pour suivre, avec sa jeune épouse Amatu, les enseignements en vue de leur mariage religieux.

Tolenga sait à peine écrire et compter; son fils Onema dit avoir trouvé sa propre date de naissance notée par son père sur un papier.

Parmi les amis de Tolenga au village, il y a d'abord Joseph Kasende dont il est inséparable, tant pour les travaux des champs ou les beuveries que pour des voyages. À la mort de Kasende, il se lie à Oboyi Kinyamba. Mais il y en a d'autres, comme Emile Talundula (joueur de tam-tam), Jules Luhaka (cultivateur), Albert Djoke (cultivateur et chasseur) et Kendekende Otshudi (chasseur). Tolenga est cultivateur mais il joue aussi du tam-tam (*lopondo*); il anime le groupe des danseurs à la cour du chef d'Onalua. Il sait aussi tailler les dents des villageois, une mode de l'époque.

L'habitation de Tolenga au village se situe non loin de celle du chef. On repère sa parcelle, bien entretenue, à un cocotier planté devant. Les enfants n'y vont pas jouer car l'homme est réputé sévère. C'est un endroit où l'on vend selon les saisons cannes à sucre, ananas, riz, manioc, produits du champ familial. La parcelle compte trois maisons, dont la principale (dite *Oyumba*), construite sur l'avant, héberge sa famille restreinte; une deuxième, moins grande et un peu en retrait, est habitée par sa mère Mboyenyongo; à l'arrière, une maisonnette sert de cuisine, et il y a encore des abris pour les toilettes au fond de la parcelle.

Tolenga ne passe pas pour un sage. Il a fait plusieurs fois de la prison, à Lokombe-I ou au secteur de Lokombe-II, parce qu'il est appelé à rembourser les dots de ses soeurs dont la vie conjugale est agitée. C'est un homme nerveux, parfois brutal, disent les gens d'Onalua. On l'a même surnommé péjorativement - à son insu certainement - *Kahindola* : le contestataire. Il boit, surtout du vin de palme qu'il fabrique lui-même.

Le caractère difficile de Tolenga est resté dans toutes les mémoires⁵. Ce caractère, il le tient de sa mère Mboyenyongo⁶. Les gens du village disent qu'elle est une "femme-homme" à cause de sa carrure et de son courage : elle grimpe sur les palmiers afin d'y couper les noix, construit des maisons, se démène aux champs comme à la chasse pour nourrir ses enfants... On la craint parce qu'elle parle beaucoup et surtout qu'elle agresse qui ose lui tenir tête.

Tolenga est mort de maladie en 1963 à Stanleyville (Kisangani) alors qu'il se trouvait en visite chez son fils Louis Onema.

⁵ Son petit frère Victor Djongandeki Tadjia, qui fut militaire à la Force Publique, est craint lui aussi à Onalua, comme un autre nommé Lohamba. Même les policiers et les administrateurs n'osent lui réclamer ce qu'ils imposent à tous : participation aux travaux collectifs, impôts, cotisations... Il est mort suite aux coups de bâtons reçus d'un voisin lors d'une querelle sur la limite de leurs champs.

⁶ Mboyenyongo appartient à la famille de Yekeke, père d'Albert Onawelo. Guerrier fameux dans le clan Ewango, Yekeke s'était attaché près de la bouche un couteau recourbé, symbole de son rang.

Julienne Amatu⁷

Depuis 1988, Amatu vit à Kinshasa chez son fils Louis Onema Lumumba. Interrogée en août 1993 sur son passé et sa vie en famille, elle répond que cela lui fait revivre des souvenirs chargés de bien des regrets :

"Le monde n'a pas voulu de moi, dit-elle. On me raconte que la mort frappe constamment les miens, mais pourquoi la nature refuse-t-elle toujours de me montrer leur dépouille ? Où partent-ils réellement ? Dis-moi, sont-ils dévorés par le méchant lion ? par le mauvais sorcier du clan voisin ? Ou sont-ils enterrés comme tout le monde, mais à mon insu ?"

La femme qui parle ainsi n'a vu mourir ni ses deux parents, ni ses trois enfants, mais elle seule peut raconter les petits faits qui constituent l'environnement social du début de la vie de Lumumba, ses parents et leur foyer, la naissance des enfants, le divorce qu'elle exige d'avec Tolenga, son second mariage...

Amatu est fille unique de Wetshokonda (son père) et d'Olenga (sa mère). Son père a deux sœurs : Amatu, dont il donne le nom à sa fille, et Ambaye. Il est fils de Tawosa. C'est le nom de ce grand-père qu'Amatu, pour sa part, donnera à son fils Lumumba⁸. Wetshokonda est originaire du clan Djela dans le village Onalua. Son habitation est la dernière au bout du village.

Amatu n'a pas connu sa mère Olenga, morte à l'accouchement. La tradition faisant croire, dans pareil cas, à une malédiction, on voulut enterrer l'enfant - pourtant bien vivante - avec sa mère, afin d'éloigner le mauvais sort. Wetshokonda, fort embarrassé (c'était son seul enfant et il ne se voyait plus en avoir d'autre, du fait de la mort de son épouse), s'y opposa fermement. Sa soeur Ambaye, mariée à Onya, un villageois de Ngombekonda, mais sans enfant, accepta de s'occuper de sa nièce. Wetshokonda et ses deux soeurs auront recours au féticheur de la région pour faire monter le lait dans les seins d'Ambaye. Plus tard, le père et sa soeur Amatu élèveront l'enfant alternativement. Partout, elle sera choyée. Selon Amatu, son enfance a bénéficié de beaucoup de tendresse et de protection.

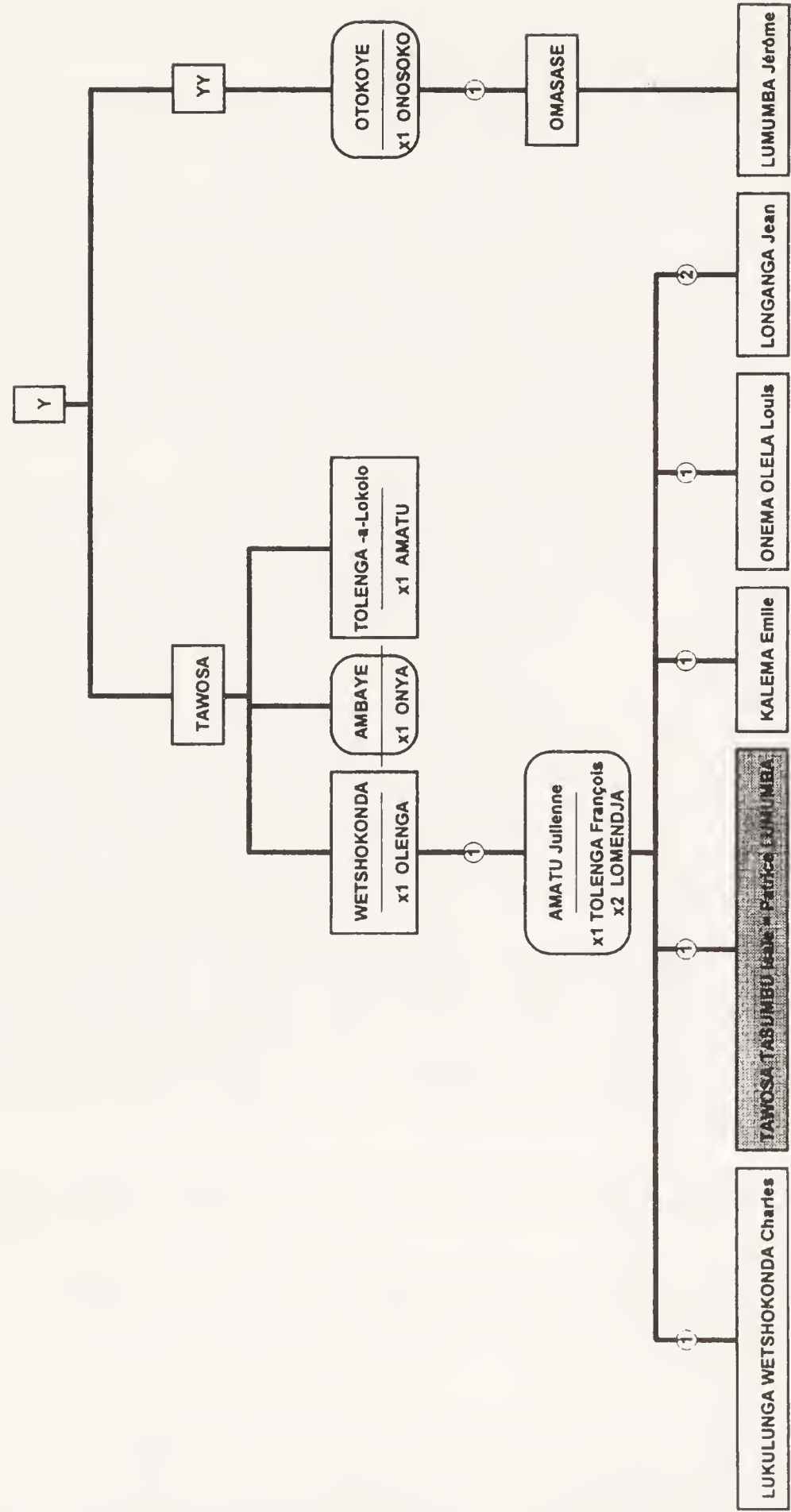
Le prénom de Julienne est donné à Amatu par sa marraine de baptême à Tshumbe-Sainte-Marie.

"J'ignore son nom, c'était une femme âgée, une chrétienne qui m'a choisie ce jour-là. Elle habitait Tshumbe et serait originaire du clan Mondja."

⁷ L'orthographe correcte aurait été Amantu, qui signifie "les femmes" en otetela (singulier Omontu). Le nom Amatu peut aussi s'écrire Amato(u) ou Wamato(u). Julienne Amatu, la mère de Lumumba, porte un deuxième nom, celui de Lomendja.

⁸ Voir note 4.

Fig. 3. La famille de la mère de Patrice Lumumba



1.2. Mariage des parents

François Tolenga perdit son père Lukulunga assez tôt. Il s'occupera de sa mère, de ses soeurs et de son frère cadet. A l'âge de se marier, plusieurs familles lui refusent leurs filles, à cause de son comportement et surtout de celui de sa mère Mboyenyongo qui habite la même parcelle.

C'est Tolenga-a-Lokolo (Tolenga de Lokolo), chef d'un petit village, qui oriente son choix vers Julienne Amatu. Il est l'oncle maternel de Mboyenyongo qu'il a élevée après la mort des parents de celle-ci. Le nom de Tolenga que porte le père de Lumumba lui fut donné par sa mère Mboyenyongo, en souvenir des bienfaits dont elle avait bénéficié de la part de son oncle. Cet oncle est l'époux d'Amatu, soeur de Weshokonda dont la mère de Lumumba porte le nom.

Le mariage se situe vers 1919-1920.

La petite Julienne Amatu est mariée précocement : elle ne connaît ni son futur mari François Tolenga, ni le cercle familial dans lequel elle va achever sa jeunesse. Tolenga est plus âgé que sa femme¹. Selon Amatu, au moment du mariage certaines de ses soeurs et son frère cadet sont déjà adultes. Les habitants d'Onalua considèrent qu'Amatu est trop jeune, qu'avec son physique gracile elle n'a ni le bassin ni le ventre qui lui permettraient d'accoucher aisément. C'est une fillette que ses parents adoptifs n'ont pas initiée aux travaux du ménage et des champs. Son mari doit tout lui apprendre. Le nouvel époux a sa propre maison. La dot versée pour le mariage d'Amatu est constituée d'un fusil de chasse de fabrication artisanale et d'une croquette de cuivre; pas d'argent en espèces. La jeune épouse appelle son mari "Falaçois", déformation de François, et celui-ci la désigne par son nom de famille Amatu car elle ne porte pas encore son prénom chrétien de Julienne.

Amatu passe une première année au foyer, sans grossesse. Elle va séjourner la deuxième année à Tshumbe-Sainte-Marie pour suivre l'enseignement religieux qui doit la mener au baptême catholique. Son mari reste au village, elle est hébergée avec les catéchumènes dans un dortoir appelé *panu* (les garçons sont au *bisungule* - "sélectionnés", en langue tshiluba). Les conditions de vie y sont très rudimentaires, les pensionnaires sont habillés d'un uniforme en tissu ordinaire, les lits sont un tronc d'arbre couvert de nattes en lianes ou en feuilles de palmier. Chaque jour, du matin tôt au soir, on apprend les notions de la Bible, les prières en otetela, on anime les messes : les garçons sur une estrade entonnent les chants, les femmes assises sur des troncs répondent en chœur.

Le mariage religieux de Tolenga et Amatu a lieu juste après son baptême. Ce couple chrétien est béni par le curé de la paroisse (le *mopere* ou *mupe*¹⁰); quelques cadeaux (sel de cuisine et/ou savon de lessive) sont remis par les missionnaires et les religieuses, toutes européennes, appelées *masele*².

¹ Il serait né vers 1897. Chez les Atetela, c'est une honte d'épouser une femme plus âgée que soi.

² Translation en otetela des mots "Mon père" et "Ma soeur" sans référence à leur signification

Au foyer, les premiers accrochages viendront de Mboyenyongo, qui exige de son fils tout ce qu'il fait pour son épouse, travaux des champs, butin de chasse et récolte. Amatu se souvient encore de certains conflits : Tolenga prenait toujours parti pour sa femme, avec qui la belle-mère refusait alors de parler et de partager les repas; mais sa colère s'effaçait vite parce qu'elle ne pouvait se passer ni de Tolenga, ni de ses petits-fils.

1.3. Naissance des enfants de Julienne Amatu et François Tolenga

Julienne Amatu aura quatre fils de son mariage avec François Tolenga : Charles Lukulunga Wetshokonda, Isaïe Tasumbu Tawosa (qui deviendra Patrice Lumumba), Emile Kalema et Louis Onema Olela.

Aucun n'héritera du caractère de leur père. C'est Patrice Lumumba qui, dit-on, en sera le plus proche, si ce n'est qu'il ne boira pas, et que sa promotion sociale l'élèvera bien au-dessus de la condition de ses parents.

Toutes ses maternités se dérouleront à domicile à Onalua, dans les conditions de fortune de l'époque, sans instrument approprié, sur une natte de feuilles de palmier ou de lianes, avec quelques linges et des feuilles de bananier. La femme qui accouche est entourée de sages-femmes sans réelle formation en dehors de leur propre expérience.

L'aîné, Charles Lukulunga Wetshokonda

De retour à Onalua après son baptême et le mariage religieux, Amatu devient enceinte, mais à son insu, n'ayant guère de connaissances sur ce sujet. Pâle et maigre, elle a perdu l'appétit (elle ne veut consommer que ce qui est aigre : ananas ou mangues non mûrs, écorces de fruits à pépins salés), elle recherche le soleil et dort beaucoup. À voir son état, les gens croient qu'elle a un fibrome, ou la maladie du sommeil, répandue dans la région. La belle-famille pense à la mort prochaine d'Amatu et ne lui déclare pas sa grossesse comme le veut la coutume des Atetela.

Chez les Atetela, en effet, lorsqu'une femme est enceinte pour la première fois, un membre de la proche famille du mari, d'habitude une femme, vient au petit matin à la porte de la maison, appelle la jeune épouse par son nom et lui dit : «Tu es enceinte, garde-nous bien notre enfant!» La future mère doit exprimer publiquement de la honte en éclatant en sanglots et se soustraire au regard des gens au cours de cette journée; il lui est interdit de s'asseoir sur des chaises que d'autres ont pu occuper, notamment des forces néfastes, des sorciers³. La belle-famille remet un cadeau en nature (souvent une poule) ou en argent par l'intermédiaire de la personne venue apostropher la future

exacte : pour la plupart des gens, ce sont des noms, peut-être communs, voire une fonction pour les catholiques. Noter que le pluriel "Mes soeurs" se dit *Wa-Masele*.

³ À certaines occasions, selon les clans et le contexte, la personne venue déclarer la grossesse observe elle aussi les mêmes interdits que la femme enceinte; le mari aussi, parfois.

mère à l'aube. Elle doit aussi désigner à celle-ci les objets et les aliments qu'elle ne peut ni manger ni même toucher durant toute sa grossesse : la viande de singe, d'antilope, de porc, la bouillie de manioc... ceci pour éviter que l'enfant en gestation ne reproduise certaines caractéristiques de l'aliment ou de l'animal. L'enfant est un être cher qui mérite sacrifices et précautions.

C'est seulement lorsque la grossesse d'Amatu sera devenue patente, que la petite soeur de Tolenga, Marie Lokombe, accomplira le rite décrit ci-dessus, lui offrant une poule, lui interdisant de manger des oeufs, de la volaille, les feuilles de manioc et lui prescrivant de ne s'asseoir que sur une natte.

La naissance de ce premier fils est difficile, et les circonstances qui l'entourent, particulièrement pénibles.

Quelques semaines avant l'accouchement, Amatu déclare en effet une pneumonie aiguë. Son mari court sans succès à la recherche de remèdes auprès des guérisseurs Djonga, mama Esambo... Amatu expliqua que l'emplâtre qu'on lui a appliqué sur le thorax (feuilles d'arbres broyées et chauffées) lui laisse des plaies et ne fait qu'aggraver ses souffrances. C'est dans cet état qu'elle apprend que son père Wetshokonda est à l'agonie. Les féticheurs impuissants y trouvent l'explication de leur échec : «La maladie d'Amatu est liée à celle de son père, décidé à entraîner dans sa mort sa fille qu'il ne veut pas laisser abandonnée». Une quatrième guérisseuse, Akangakoy, trouve le remède adéquat; mais elle hésite avant d'intervenir, car l'état de santé d'Amatu n'a cessé d'empirer, et que sa grossesse est fort avancée. Elle craint la brutalité de Mboyenyo en cas de décès de la mère et/ou de l'enfant. Là encore, Tolenga intervient fermement, prenant sur lui toute la responsabilité de ce qui pourrait survenir.

Pourtant, sans attendre l'issue du traitement, Tolenga accompagne le chef du village qui doit se rendre à Lubefu. Sur le point de quitter Onalua, Tolenga se lave les mains pour signifier à son épouse qu'il n'est pour rien dans ses malheurs, lui souhaitant que tout se passe bien en son absence. La tante paternelle, dont Amatu porte le nom, passe tôt le matin lui annoncer la mort de son père Wetshokonda au village Landa, près d'Onalua, où il était venu recevoir les soins de son cousin Djuwa. Malgré la forte émotion qu'elle éprouve, Amatu ne peut assister aux funérailles de son père.

Quelques jours plus tard (en 1922, estime Louis Onema), elle met au monde un garçon, auquel elle donne le nom de son père décédé, Wetshokonda. Tolenga, à son retour, donnera à ce fils le nom de son père à lui, Lukulunga. À son baptême, l'enfant sera prénommé Charles.

Charles Lukulunga Wetshokonda a souvent souffert de pneumonies. Durant sa prime enfance, il aura plusieurs convulsions. À l'image de son père, il joue de la musique⁴ et a un penchant pour l'alcool :

"À force d'aider mon père à tirer du vin de palme, raconte Onema, mon frère est devenu un souillard incorrigible".

⁴ Du hochet : instrument de percussion (petit panier fermé muni d'un manche, contenant des objets sonores) dont s'accompagne le griot quand il chante les mérites de personnes ou d'institutions.

Charles Lukulunga n'a pas laissé de descendance, l'unique enfant qu'il eut étant mort avant l'âge d'un an. Le 24 décembre 1969, Lukulunga, ivre, meurt écrasé par un camion de l'Agence Congolaise de Presse à la place Royale à Kinshasa. Sa mère Amatu apprend la nouvelle au village, où elle vivait encore. Il est enterré au cimetière de la Gombe (Kinshasa).

Le deuxième fils, Tasumbu Tawosa, futur Patrice Lumumba

Selon Julienne Amatu et l'actuel chef du village Antoine Omatuku, le village Onalua est marqué par des événements physiques ou naturels avant la naissance de Lumumba. Tous deux relatent la chute d'une étoile filante, la poussée d'un palmier à six têtes et un tremblement de terre.

"Je suis né à la même époque, vers 1923. Je n'ai pas personnellement connu ces faits, convient Omatuku. Je le dis parce qu'on les cite depuis des années, nous les avons tous enregistrés et ils deviennent nos souvenirs collectifs".

Pour Julienne Amatu, ces trois événements surviennent après la naissance de son premier fils, Charles. Elle se souvient :

"Le jour du tremblement de terre, j'étais déjà enceinte de mon deuxième. Ce qui me marquera le plus, c'est le serpent que j'ai vu enroulé sur la cruche d'eau de ma maison alors que les gens dehors commentaient encore le séisme qui a fait paniquer même les bêtes de la basse-cour. Mon époux accourut à mes cris, mais il n'a plus rien vu : l'étrange visiteur avait disparu."

De tels événements se colportent comme des signes prémonitoires, dans un contexte particulier, entre femmes lors de maternités ou de décès. Ils peuvent être soit naturels, liés au temps ou à un simple hasard, soit imaginaires, évoquant un élément mythique ou des présages.

Cette deuxième grossesse se déroule sans grande souffrance pour Amatu, de même que l'accouchement de son deuxième fils, le futur Lumumba, le 2 juillet 1925, date que Tolenga a notée sur un feuillet de papier, comme nous l'a dit Louis Onema.

La date de naissance de Patrice Lumumba est parfois contestée. Parmi les personnes qui la situent en 1925, il y a le chef Antoine Omatuku Difumba qui s'estime de la classe d'âge de Lukulunga, l'aîné de Patrice. Mais Omatuku ne semble pas connaître sa propre date de naissance qui varie entre 1920 et 1923. Il la situe par rapport à certains événements. Mais souvent ivre, il a fourni des versions contradictoires de certains éléments.

Parmi les personnes qui contestent la date de naissance de Lumumba, il y a des enseignants et des amis. Parmi ses copains, André Tshupa avance l'année 1926, parce qu'il dit être né le même jour que lui. Mathias Kambilo et Joseph Longonya, à l'époque enseignants de l'école méthodiste de Wembo-Nyama, hésitent à avancer une date mais croient que Lumumba est né avant 1925; c'est aussi l'avis de son condisciple Joseph Lutula. Ils se réfèrent à leurs âges respectifs qu'ils comparent à l'apparence physique de l'écolier Lumumba :

"Dans les classes, disent-ils, Lumumba se retrouvait parmi les plus grands."

Mais tous souhaitent que 1925 soit prise pour date de référence. Le cas est fréquent pour cette génération : à l'époque, beaucoup de parents étaient illettrés et fuyaient au village l'autorité coloniale; la date de naissance n'est attribuée aux enfants qu'au passage du missionnaire ou de l'agent de l'Etat, par estimation relative à des événements (arrivée ou mort d'un chef, récolte, cyclone...), ou si l'enfant est grand, d'après son physique : par exemple, lorsque la main droite passée au dessus de la tête touche l'oreille gauche, c'est l'indice que l'enfant a six ou sept ans et qu'il peut aller à l'école; lorsqu'il a une barbe ou des seins, l'enfant est en âge de participer aux travaux collectifs et de payer l'impôt. Dans une région pauvre, quand une alimentation insuffisante entraîne une carence de vitamines, ces procédés sont peu fiables⁵.

Tolenga appelle son deuxième fils Tasumbu, un nom connu dans la lignée Hiokamende. Amatu donne à son fils le nom de son grand-père, Tawosa. Le prénom Isaïe⁶ est le "nom chrétien"⁷ du catéchiste Ahuka.

Le nom de Lumumba, qui en otetela signifie "foule, masse ou équipe qui bouge", lui vient de Omasase⁸, cousin de Julienne Amatu. Omasase est le fils d'Otokoye, cousine du grand-père Wetshokonda, mariée à Onosoko au village Ndjadi, et il est le père de Jérôme Lumumba qui est devenu pasteur protestant. Mais à l'époque, ce nom passe inaperçu; il est sans intérêt pour la famille.

Bébé, Lumumba, sans être maladif (à part un gros abcès au niveau de l'aisselle), est peu actif, paraît peu éveillé, ne pleure quasi pas. À l'âge de se traîner sur le sol, entre sept et onze mois, l'enfant reste où on le dépose, amorphe, et s'il se déplace de lui-même, il ne va pas vers sa mère mais plutôt là où il n'y a personne. Son regard étrange préoccupe ses parents qui le croient anormal.

Amatu est pessimiste pour l'avenir de son enfant, mais Tolenga, tout aussi inquiet, fait valoir à son épouse qu'ils n'ont pas d'autre choix que de le garder. Car dans la région chacun connaît l'histoire du couple Onyumbe du village Okaku : ils avaient eu un enfant infirme et, par peur de garder chez eux un esprit mauvais, s'étaient décidé à le jeter à la rivière. L'administration coloniale l'ayant appris avait condamné le couple à mort.

⁵ Les médecins ont eu à dénoncer l'état de sous-alimentation, parfois de famine, du territoire de Katako-Kombe. Cf. F. HEMERICKX, *Enquête sur les causes médicales et sociales...*, pp. 520-523; "La dénatalité au Sankuru", in *Aequatoria*, XI, 1948, II, p. 77. Voir aussi les témoignages du médecin HUGHLETT (U.S.A.).

⁶ Ce prénom varie selon les témoignages : tantôt Isaïe ou Esaïe, tantôt Elias. La majorité des sources citent Isaïe; c'est la prononciation en otetela qui peut avoir introduit la confusion.

⁷ Les prénoms, surtout ceux reconnus par les Églises ou cités dans la Bible, sont reçus comme noms de saints patrons au baptême. Chez les Atetela, où les missionnaires ont apporté cette tradition, on fait la distinction entre (pré)noms occidentaux et noms africains, dits noms païens.

⁸ Personnage connu dans la région de Wembo-Nyama, à qui l'on attribue des pouvoirs magiques tels que héberger un léopard sauvage ou un boa qui lui ramène du gibier.

Emile Kalema, troisième fils du couple

Cette troisième grossesse a ressemblé à la précédente, nous dit Amatu : elle fut sans problème. La naissance de Kalema survient pendant que Tolenga accompagne le chef du village en voyage. L'accouchement est pénible à cause de l'inexpérience des sages-femmes. Amatu parle d'un calvaire, qu'arrête l'arrivée de Ngelo, une femme plus expérimentée. Entre-temps, l'enfant est négligé, plein de poussière.

Au Maniema où il se trouve, Tolenga apprend que son épouse souffre et il rentre précipitamment. Sa joie est grande de trouver l'enfant et la mère en vie. Il offre à sa femme un pagne et une poule. Celle-ci offre la poule en récompense à Ngelo, qui vient de lui sauver la vie. Tolenga se démène pour trouver des médicaments à la mission de Tshumbe et des potions auprès des guérisseurs de la région.

Kalema présente des traits physiques très ressemblants à ceux de Patrice Lumumba. Cela lui a valu localement le surnom de "congolais" après l'indépendance, en référence au discours de Lumumba du 30 juin 1960 dans lequel revient fréquemment l'appel aux compatriotes "congolais".

Kalema n'est pas né avec le handicap de la jambe qui le marquera à vie. Jusque vers 10 ans, il se porte bien. Un jour que sa mère se rend à Wembo-Nyama, l'enfant accompagne sa grand-mère Mboyenyongo chez Victor Djongandeké Tadjá. C'est là qu'il se brûle au talon. Il vivra 51 ans avec une jambe infectée qui devint de plus en plus frêle au fil des jours. Il meurt de cette plaie en mars 1989 à l'hôpital de Dikungu où il était question de l'amputer.

Amatu apprit la nouvelle quelques jours plus tard à Kinshasa chez son fils cadet.

Emile Kalema serait né en 1928, estime Louis Onema. Il a mené une vie de paysan. Malgré sa jambe infectée, souvent sanguinolente, il allait travailler au champ. Il a eu quatre épouses, dont la dernière s'appelait Osomba. À sa mort, il comptait quinze enfants vivants.

Louis Onema Olela, dernier enfant du couple

Amatu n'espérait plus avoir d'enfant : elle continuait de souffrir des suites du troisième accouchement. Pourtant une nouvelle grossesse vient la consoler. Son évolution est normale, et l'enfant naît en 1931.

Onema est le nom donné par Tolenga à son dernier fils. Celui d'Olela lui vient de sa mère. Au baptême, il reçoit le prénom de Louis. Durant l'adolescence, Onema se donne un deuxième prénom, Gaston, mais Patrice Lumumba qui s'occupe en partie de son cadet lui demande en 1950 de se nommer plutôt Louis-Richard Lumumba.

Comme ses frères (sauf Patrice), Onema fait des convulsions.

Louis Onema occupera des fonctions politiques (gouvernement Gizenga de Stanleyville, gouvernement provincial du Sankuru,...) et de gestion (Air-Zaïre) après l'indépendance. Il connaît la prison à la fin des années 1960. En 1995/96, il vit à Kinshasa, marié à deux épouses et père de vingt enfants vivants sans compter trois décédés.

1.4. Divorce et nouveaux mariages des parents

Les parents de Lumumba ne resteront pas unis : le divorce intervient vers 1940, alors que Patrice est encore élève chez les méthodistes de Wembo-Nyama. Tolenga est brutal et son épouse en est fort marquée. Lors d'une dispute⁹, sous la menace d'un couteau, Amatu s'enfuit vers la cour du chef du village, poursuivie par son mari furieux. Omatuku (père) fait arrêter Tolenga qui est conduit à la prison de Lokombe-I, puis au territoire de Katako-Kombe, enfin au district, à Kabinda, où le détenu est condamné à six mois de prison.

Mais Amatu ne quitte pas pour autant son foyer. Elle s'occupe des enfants et même de son mari emprisonné. Sa belle-mère Mboyenyoongo l'accable de reproches. Amatu elle-même est angoissée par l'image de la prison, antichambre de la mort pour les indigènes. Kabinda, éloigné d'Onalua, incarne un niveau élevé de l'administration coloniale.

Amatu va voir en vain des féticheurs pour que Tolenga soit relâché. "C'est le père de mes enfants", aimait-elle à répéter. Un dernier féticheur, à qui "elle a dû payer trois francs", donne à Amatu deux cailloux et une ficelle à porter aux hanches et des gerbes à brûler au moment de l'évocation; tôt le matin, elle doit avec sa bouche souffler de l'eau sur le petit feu qu'elle allume en se servant des feuilles et des deux cailloux, et selon le féticheur, le jour où la fumée s'orientera vers la route qui mène à Kabinda le "message" sera parvenu et la libération de Tolenga imminente.

Quelques jours plus tard, en pleine nuit, on frappe à la porte. Julienne Amatu n'en croit pas ses oreilles, mais c'est bien son mari libéré. L'accueil est alors des plus chaleureux.

Pourtant les disputes reprennent : Tolenga a promis de se venger. Après une ultime querelle, Amatu se décide à partir¹⁰. À la recherche d'un nouveau mari, elle prend la route de Lubefu. Selon ses propres dires,

"Brune, svelte, jolie, je n'ai pas dû aller loin. À Mbotoswe, village du chef Okitalama, le nommé Longanga Jean m'a prise en mariage. J'ai vécu avec lui. Divorcé, sa femme lui avait laissé ses enfants. Et j'ai fait deux fausses couches."

Jean Longanga est assez différent de Tolenga : calme, courtois, il n'est pas brutal et accepte la présence du petit Louis Onema, qu'Amatu a emmené avec elle. L'enfant vivra avec eux jusqu'à sa 4e année primaire avant d'aller étudier à Tshumbe, puis il sera élevé par Patrice Lumumba.

Tolenga, lui, n'envisage pas de se remarier immédiatement : il espère revoir Amatu. Mais ayant appris le mariage de Julienne, il prend une nouvelle femme,

⁹ Certains témoins d'Onalua, qui ont préféré garder l'anonymat, expliquent la furie de Tolenga par le fait que son épouse aurait été soupçonnée d'entretenir des relations amoureuses avec des tiers. Ils relèvent aussi qu'Amatu s'enivrait parfois également.

¹⁰ Certains disent que Patrice Lumumba a été favorable au divorce de sa mère. Pendant sa prime jeunesse, il s'est montré plus proche d'elle que de son père.

Hélène Kodjela, d'Onalua et du même lignage Hiokamende que lui. Cette femme avait rompu un premier mariage, sans enfants, au village Oduku. Elle n'aura pas non plus d'enfant de Tolenga. Cette union n'est pas acceptée par le père d'Hélène Kodjela, Kemba¹¹, qui est de la génération de Lukulunga, père de Tolenga, et qui trouve trop de parenté entre les deux familles. L'insistance des amants, et une chèvre offerte par Tolenga, vont amadouer le beau-père.

Ce deuxième mariage de Tolenga n'est pas favorable aux enfants. La nouvelle épouse n'a pas l'expérience des enfants, elle les néglige sur le plan de la nourriture et son mari le lui reproche ouvertement. Elle accompagne en effet celui-ci aux champs, où ils dorment dans des huttes coutumières provisoires pendant plusieurs jours, abandonnant au village les enfants démunis.

Mais les deux nouveaux couples, celui de Tolenga et celui d'Amatu, se rapprocheront : les hommes nouent des relations de camaraderie et les femmes se côtoient. Chaque fois qu'Amatu amène son nouveau mari à Onalua, Tolenga exige que le couple loge dans sa maison. De même, il leur rend, lui aussi, visite à Mbotoswe.

Tolenga prend peu après une concubine, nommée Thérèse Lopetshu. Elle ne lui donnera pas d'enfant non plus.

C'est bien plus tard, vers la fin des années 1950 ou au début 1960, que Tolenga épouse une jeune fille du nom d'Otshitshi Utshudianshoko. C'est d'elle que naîtra en 1963, après la mort de Tolenga, un enfant qui portera le nom de Jean Tolenga.

¹¹ Kemba a survécu longtemps aux gens de sa génération. On lui reconnaissait une mémoire prodigieuse : plusieurs officiels et curieux qui se rendaient à Onalua se référaient à lui.

Chapitre II : l'enfance de Patrice Lumumba

À Onalua, le groupe de jeux de Patrice Lumumba se compose d'Albert Tongende, André Tshupa Tadiumi, Armand Talosuwa Ndjadiyo, Raymond Tolongo Otshudi, Jean Longanga¹, Jules Kalema. Parmi d'autres amis qui le côtoient citons : Léon Tokenyo, François Onya Shungu, Pierre Topenge, André Boma, Honoré Oya, Damase Tshungamadi, Jean Omalokenge²... Ces personnes ont un niveau de vie moyen : infirmier, *capita*-vendeur, camionneur..., la plupart sont paysans au village. Nous avons recueilli les souvenirs de ceux qui vivent encore ainsi que de sa mère Julienne Amatu et de son cadet Louis Onema.

2.1. Un garçon décidé

Les disputes de ses parents et de la grand-mère Mboyenonyongo ont marqué Patrice Lumumba et l'ont amené très tôt à devenir autonome. Le jeune homme se débrouille et trace lui-même son chemin : le choix de ses écoles, ses voyages, ses conflits, ses jeux... relèvent de lui seul. Il domine la timidité qu'on lui reconnaissait enfant, il devient un adolescent habile, fait tout pour se distinguer des jeunes de son âge et de son milieu; il est populaire, non qu'il plaise toujours à ses amis et voisins, mais que sa forte personnalité impose sa marque.

Lumumba est curieux de tout et même audacieux. C'est un chef de file toujours prêt à défendre ses amis. Il n'y a pas de querelles entre jeunes à Onalua sans que Lumumba ne s'en mêle, ce qui lui vaut le sobriquet de *Nyumba hatshikala l'okanga*, "Celui qui est toujours impliqué" (dans la médecine traditionnelle chez les Atetela, le *nyumba*³ est une plante à usages multiples des guérisseurs).

"Je n'ai pas connu au village quelqu'un de son âge qui l'ait c,fronté directement, affirme Henriette Anekomba. Je ne l'ai pas vu se battre, mais il poussait les autres membres du groupe à la bagarre, à la suite de laquelle lui-même devenait juge. Il voulait toujours présider, parler au nom du groupe. Il monopolisait la parole et se sentait à l'aise dans cette position. Il admettait d,fficilement les explications des autres."

Patrice Lumumba est expansif, il aime chanter, danser, s'exprimer par la parole et par le geste. Il a même un caractère agité : il bouge perpétuellement les pieds, les bras, la tête, voire les yeux. Pourtant dans les conversations il paraît parfois distrait, pensif.

C'est un bon imitateur des villageois dans leurs façons de parler, de chanter ou de danser. A. Tshupa et J. Omalokenge rapportent que Lumumba singeait pour les enfants du village, amusés, les attitudes de leurs parents, jusqu'à imiter son propre père Tolenga dansant et jouant le *lcpondo*. Il y avait des mouchards, ce qui explique

¹ À ne pas confondre avec le second mari de Julienne Amatu, la mère de Patrice Lumumba.

² Certains amis, dont Jean Omalokenge, étaient plus jeunes que lui.

³ Le *nyumba* est une plante aromatisée qui pousse autour des habitations. L'opinion populaire lui prête le pouvoir magique d'éloigner les mauvais esprits (sorcières).

bien des rancœurs contre lui ! Mais personne n'osait se plaindre ni auprès de ses parents, plus craints encore que leur fils, ni auprès des autres vieux du village, qui évitaient de le fâcher, car Lumumba lui-même se montrait respectueux et très serviable à leur égard. Henriette Anekomba estime qu'à cet égard personne de sa famille ne lui ressemble, à part son petit frère Emile Kalema.

Amatu dément que son fils fut égoïste :

"Lumumba ne voulait pas me voir peiner au travail. Après une pêche, s'il lui arrivait de cuisiner, j'étais bien servie. Il ne me donnait ni la tête ni la queue du poisson, ces parties ne contiennent pas assez de chair".

Patrice Lumumba est un garçon espiègle et taquin, surtout pour ses proches. Intelligence vive, sans œillères, il ne s'en laisse imposer ni par les adultes ni par ses camarades. Il ne s'interdit pas d'aborder des questions insolites, embarrassantes, voire déplacées pour son âge ou son milieu. Il semble même prendre un malin plaisir à contredire les adultes : on lui impute des propos anti-missionnaires ou contraires aux valeurs traditionnelles, il discutaille par exemple sur le savoir apporté par l'école des Blancs, sur la virginité de Marie, la notion du péché et la bonté infinie de Dieu qui est un Blanc avec une longue barbe⁴. Jean Omalokenge rapporte que Patrice Lumumba s'est introduit plus d'une fois la nuit dans la chapelle protestante pour prendre le *lokole*⁵ et en jouer sur la colline *Fuki fuki* située entre Onalua et Okongo. Lumumba allait rarement aux séances de prières le dimanche. Sa mère Amatu dit :

"Mon fils aimait parler avec moi. Il se vantait de bien parler la langue des Blancs. Je le défiais, le traitant de petit menteur; il répliquait en riant que je ne comprendrais pas ce qu'il dirait. Il affirmait qu'il connaissait l'histoire des Blancs, qu'il chasserait les missionnaires et les agents de l'Etat."

Lumumba enfant répétait à ses parents que son esprit ne venait pas du clan Ewango mais du lointain village d'Okitodimba-a-Koyapongo. Amatu et son cadet Onema avouent que personne ne comprit ce que cela cachait. C'est un centre, situé à une cinquantaine de kilomètres d'Onalua, où les coloniaux achetaient les noix de palme, le coton et l'arachide. Le nom de ce village⁶ est assez significatif; on y retrouve trois mots : *koy*, qui signifie "léopard", symbole de la puissance et de l'autorité, *pongo*, "aigle", symbolisant aussi la force mais en plus l'intelligence, le génie qui voit loin, et *okitodimba*, "successeur d'Odimba", nom du premier chef qui réunit ses gens en ce lieu. Le village d'Okitodimba-a-Koyapongo est porteur d'un sens historique : contrairement aux autres clans de la région qui se soumirent sans coup férir à Ngongo Leteta, affolés par sa réputation, et lui ouvrirent la voie vers le nord du Sankuru, les gens de Koyapongo l'ont affronté avec bravoure et leur chef ne s'inclina qu'après une bataille restée si mémorable qu'en langage populaire otetela "être koyapongo" signifie s'opposer à la réalisation d'un projet (politique ou social), refuser⁷.

⁴ Lumumba reviendra sur ces questions dans *La Croix du Congo* du 24 décembre 1950, p. 4.

⁵ Le *lokole* est l'idiophone cylindrique servant à la place d'une cloche.

⁶ On dit aussi simplement Koyapongo. Village du territoire de Katako-Kombe, clan Wodjangi.

⁷ En 1964, les *simbas* de Nicolas Olenga ont utilisé le slogan *Aya koyapongo, ashimba mboka?*, "Qui est koyapongo pour m'interdire le passage?". Joseph Okito, compagnon de Lumumba dans la mort en janvier 1961, était d'Okitodimba; son grand-père fut le chef qui tint tête à Ngongo Leteta.

Le petit Lumumba affectionne plusieurs jeux. Il y a d'abord la danse autour du tam-tam à la tombée de la nuit. Il y a ensuite un jeu de stratégie traditionnel⁸ qui consiste à déplacer des noix dans les trous d'un damier, creusés à même le sol. Il apprécie également un genre de hockey où deux camps se disputent une petite balle poussée avec un bâton, balle fabriquée avec du caoutchouc sauvage. L'on peut encore citer les parties de cache-cache nocturne, la course à pieds et, surtout, la natation dans la rivière Lotembo. Lumumba s'enthousiasme aussi pour un jeu appelé *mbishana lukusu* ou *lomate*, qui consiste à se toucher, soit dans l'eau soit en dehors de l'eau.

André Tshupa, l'ami d'enfance, raconte que sur la route du point d'eau appelé *Ongunda*⁹, un arbre touffu surplombait le sentier que les villageois empruntaient en rentrant des champs, leur fardeau sur la tête ou sur le dos. Des jeunes, avec Lumumba comme chef de file, s'y perchaient pour soutirer, à l'insu des porteurs, des ananas, des épis de maïs, du manioc...

Tshupa et Omalokenge soulignent l'audace de Patrice Lumumba. Alors qu'ils sont en quatrième année primaire, dit Tshupa, l'agent territorial De Geeter¹⁰, surveillant la production et la vente des cultures de la région, se plaint de la qualité du coton (souvent mal séché) des gens d'Onalua. Les villageois timorés lui offrent, pour l'amadouer, des poules et des œufs, pratique courante avec les missionnaires et les agents de l'Etat. Le petit Lumumba s'y oppose et se fait traiter d'arrogant. Avec trois amis, dont Tshupa, Lumumba s'en va discrètement rencontrer l'agent au "gîte" (maison de passage) qu'il occupe près d'Okaku. Ses amis prennent peur et restent à l'écart. Patrice est reçu par l'agent si longuement qu'on le croit arrêté. Mais il sort du gîte et leur expose qu'*Osungu* (le Blanc) lui demande d'expliquer aux gens pourquoi leur coton n'est pas bon, et qu'il veut rencontrer le père du petit audacieux (il n'osa jamais raconter ses "exploits" à Tolenga !).

Les villageois sont stupéfaits de cette audace, mais celle-ci fut efficace : la vente du coton s'est appréciée par la suite. On raconte que Paul Onankoy, alors commis à Lokombe-I et le Noir le plus titré de l'administration, aurait menacé le jeune Lumumba du cachot s'il osait encore court-circuiter la hiérarchie et surtout se permettre de troubler le repos d'un chef de poste.

Lumumba est très courageux, décidé et même obstiné, dit Tshupa.

"Quand il a pris une décision, il ne veut plus reculer quelles que soient les circonstances. C'est un garçon qui a trop confiance en lui-même. Durant notre enfance au village, il était souvent en conflit avec moi : on allait se battre en brousse et je pouvais parfois le terrasser deux à trois fois de suite, mais il ne voulait jamais s'avouer vaincu, il fallait qu'il me batte à son tour et ce n'est que quand il y était arrivé qu'il acceptait de conclure la paix."

Durant la prime jeunesse de Lumumba, ses parents sont très pauvres. Il est vêtu

⁸ On l'appelle généralement en Afrique *Walé* ou *Awali*.

⁹ *Ongunda* désigne la berge d'une rivière plutôt large où viennent jouer les jeunes.

¹⁰ L'agent De Geeter, un homme âgé surnommé *Osungu w'eshima*, remplacera l'A.T. principal A. François mobilisé de 1940 au 25.7.44, et cumulera les postes d'Etat de Lokombe-I et de Lubefu. Spécialiste de la construction de ponts, c'est lui qui fit construire les principales routes de la région de Samangwa et Wembo-Nyama. Cf. *Archives du territoire de Katako-Kombe*, période 1940-1946.

d'une simple culotte et d'un "singlet" (maillot de corps), comme beaucoup d'enfants à cette époque. Il va souvent à la chasse, tantôt avec arc et flèches, tantôt en plaçant des appâts et en installant des pièges en forêt, qui lui permettent de ramener des oiseaux, des hérissons (*shiidi* ou *diiko*), etc. Il pêche à la ligne et surtout à la nasse (*eleka*, où l'on introduit des noix de palme mûres). Une partie des poissons est vendue, dit sa mère Amatu, pour ses besoins propres.

2.2. Un destin forgé autour de quelques surnoms

Ces conditions de vie difficiles semblent avoir conduit le futur Lumumba à se choisir d'autres noms que ceux de Tasumbu Tawosa Isaïe reçus de ses parents, attitude de rejet qui pourrait témoigner de sa volonté de contester à la fois ses parents et la coutume. La signification de ces noms ne serait pas pour rien dans ce rejet. Tasumbu, nom donné par son père, signifie "héritier du sanglier", nom courant chez les Atetela pour désigner la bravoure, mais qui évoque aussi le solitaire ravageant les champs et chassant les autres. Tawosa, nom donné par sa mère, signifie "héritier du poil". Pour l'enfant, ces noms portent moins que celui de Lumumba, "foule agissante".

Le nom de Tawosa n'est cité par aucun de ses amis d'enfance.

Le prénom d'Isaïe est le premier à disparaître, sauf à l'école du catéchiste Ahuka d'Onalua et chez les missionnaires méthodistes de Wembo-Nyama. Tous reconnaissent que Lumumba accepte mal ce prénom. En otetela, Isaïe subit une déformation : les missionnaires prononcent en effet "Isaya". Pour Lumumba, Isaïe paraît lourd de ses origines bibliques. Très tôt il lui préfère le prénom de Patrice, auquel il tient beaucoup. On ignore son origine, ni surtout ce qu'il lui trouvait d'attirant. Patrice évoque certes les patriciens, cette classe supérieure de citoyens romains opposés aux plébéiens. Mais peut-on prêter au petit Lumumba de telles prétentions ? Ne serait-ce pas un effet de mode, les jeunes appréciant les jolis prénoms à l'européenne ? Nous verrons qu'il se trouvera plus tard un autre prénom.

Quant au nom de Lumumba, tous s'accordent sur son origine (c'est Omasase, un cousin de sa mère, qui le lui a donné) mais pas sur le moment où il supplante les autres.

Omatuku Difumba estime que c'est après son séjour à Kalima, en route vers Stanleyville que le jeune Tasumbu se fait identifier sous le nom de Lumumba. Les enseignants de l'école méthodiste de Wembo-Nyama, Mathias Kambilo, Joseph Longonya et Benoît Mwembo, ne parlent que de l'élève Tasumbu; c'est aussi le témoignage de ses condisciples Joseph Lutula¹¹ et André Tshupa. Louis Onema, cadet

¹¹ Joseph Lutula a rejoint son ami Patrice Lumumba à Stanleyville en 1947 où il a logé avec lui chez Paul Kimbulu. Il dit avoir entendu Lumumba raconter l'aventure qui l'amena à changer de patronyme : "Parti de Kalima, où il eut des difficultés, et dans l'attente d'un bateau pour poursuivre son voyage vers Stanleyville, Lumumba s'est confectionné une nouvelle "Feuille de route" sous ce nom afin de camoufler son identité. À l'époque, l'opération était facile pour un jeune jusqu'à environ 15 ans car on se faisait aussi identifier par le Certificat de vaccination. Pour avoir vécu un temps dans une mission (en l'occurrence Tunda) à côté d'un hôpital qu'il fréquenta en qualité d'élève aide-infirmier, Lumumba se serait emparé de certains

de Patrice, soutient au contraire que déjà à l'école de Wembo-Nyama son frère s'est fait inscrire sous le nom de Patrice Lumumba. L'enseignant Damase Wunga Shungu, de l'école de Tshumbe, affirme aussi avoir connu l'élève sous le nom de Patrice Lumumba et non d'Isaïe Tasumbu. Le témoignage de Jean Omalokenge paraît concilier les deux versions : pour lui, à Wembo-Nyama, Lumumba se fait inscrire sous le nom de Tasumbu Lumumba Isaïe.

Il aurait fallu recourir aux archives scolaires. Mais celles de Wembo-Nyama ont été détruites par les *simbas* en 1964. Les insurgés se sont en effet attaqués à cette école qui ne voulut pas du jeune Lumumba, comme le confirme le témoignage du pasteur Jean Ngandemema, qui passait pour être la cause du départ de Lumumba de son village :

*"J'ai été fort maltraité par les simbas à Dinglele (Katako-Kombe) où j'étais surintendant de la mission protestante. Ils ont failli me fusiller. Lorsque le premier groupe des simbas m'a relâché, je suis parti me cacher en forêt. J'aurais dû connaître le sort de Paul Onankoy ou d'Hemery Pene Senga."*¹²

Les archives de l'école primaire de Tshumbe ont été, par contre, épargnées, affirme l'enseignant Wunga Shungu. Il aurait retrouvé en 1968 le bulletin de l'élève Lumumba. Mais ces archives ont été emportées depuis.

Tous les gens interrogés s'accordent pour dire que, bien avant de s'appeler Lumumba, Tasumbu se faisait appeler Patrice Osungu par les jeunes d'Onalua avec lesquels il jouait.

Osungu est un mot fort connoté dans ce milieu d'origine : il signifie "blanc" en otetela et désigne le Blanc, missionnaire ou agent de l'Etat, autrement dit le colonisateur. Mais l'adoption qu'en fait le jeune Lumumba, qui a la peau bien noire, est métaphorique : dans la tradition populaire, le Blanc est respecté, voire admiré, non pas tant à cause de sa peau que de son confort, de son standing (habitation, alimentation, habillement...), de son savoir, de sa technologie développée... bref, de sa réussite socio-économique¹³. C'est pourquoi la conscience collective du colonisé rapproche le Blanc de Jésus et l'appelle *ona Madiya*, "fils de Marie" de Nazareth bénie de Dieu.

Mais le Blanc ne symbolise pas seulement la réussite. C'est aussi quelqu'un dont on

formulaire qui lui paraissaient utiles. À Kindu où il craignait d'être recherché par la police et renvoyé au village, Lumumba ne pouvait s'attarder : le Commissaire de police de l'époque, un colonial surnommé *Kifakio* ("balai"), assisté du chef Kingombe, étaient si sévères que les "irréguliers" guettaient toutes les occasions de filer. Lumumba a fini, sous ce nouveau nom, par trouver à s'embarquer pour descendre le fleuve vers Stanleyville."

¹² Paul Onankoy et Hemery Pene Senga ont été tués par les *simbas* en 1964. Onankoy, qui était administrateur de territoire à Lomela, a été fusillé et son corps, lié à de gros cailloux, fut jeté dans la rivière Lomela. Pene Senga, qui était chef de secteur des *Basambala* et chef du village Shinga-II, a été fusillé à Katako-Kombe et son corps abandonné sera en partie dévoré par les bêtes.

¹³ Un Blanc peut ne pas être considéré comme un "vrai *osungu*" si on ne lui trouve pas ces attributs de même que plus tard certaines personnes de race noire, comme les évolués, se feront appeler "*Osung'odima*", "Blanc Noir" : Noir par la peau mais Blanc par l'expertise ou la promotion sociale.

a peur et qu'on respecte, quel que soit son âge, pour le pouvoir dont il dispose et la crainte qu'il inspire. C'est quelqu'un à qui l'on doit rendre les honneurs et apporter oeufs, poules et autres cadeaux chaque fois qu'il "visite" le village. C'est quelqu'un qu'on transporte en *tipoy* (palanquin) quand il n'est pas à moto, en auto ou en avion... Dans la région, la peur du Blanc, *Bula matari* ou missionnaire, est grande car il commande à tous les indigènes, que ce soit le "grand" chef Wembo Nyama ou le "petit" chef du village Onalua. C'est *Osungu* qui lève l'impôt, ordonne la chicote, impose les cultures obligatoires et les corvées (construction d'édifices administratifs, de routes, portage...), décide du recrutement forcé des travailleurs et des contingents de la Force Publique, de la vaccination, du contrôle médical et du recensement de la population, et qui, selon la légende¹⁴, traque les Noirs et même les mange. Le Blanc tient en sa main le sort des indigènes.

C'est donc avec beaucoup d'ironie ou de dérision que l'entourage de Lumumba accepte ce sobriquet d'*Osungu*. Tshupa raconte que Patrice a été humilié plusieurs fois par des camarades qui l'appelaient "*osungu* en haillons". Cela débouchait sur des bagarres interminables dans la brousse, après quoi les jeunes rentraient au village avec la consigne de ne pas ébruiter l'histoire. Lumumba, qui rumine sa revanche contre le destin et les hommes, se complaît à ce jeu, qui le rend populaire en même temps que son sobriquet. Il est souvent la vedette lors des fêtes entre jeunes gens, par exemple lors de la danse dite "des religieuses" (*ngomo ya masele*, rythme modéré avec usage de tambours moyens), ou le soir, dans la danse mixte appelée *mbiale* (rythme des pieds et claquement des mains) dont le chant traditionnel est le *manyandja*¹⁵.

Henriette Anekomba se souvient encore de ces réjouissances :

"Nous faisons tout pour ne pas y manquer. C'était le moment où jeunes filles et jeunes garçons trouvaient l'occasion de se côtoyer. Il arrivait qu'on se réunisse séparément entre filles et garçons, mais le mieux c'était lorsqu'on est tous ensemble : cela faisait beaucoup de monde et d'ambiance. À l'époque où Patrice vivait à Onalua, c'était lui la vedette. Voici même ce que nous chantions, et lui, au milieu de notre bande, en était très fier et content :

Chant

1. *Patrice pand'osungu lé léééé...*
2. *Patrice k'on'Olenga léé...*
3. *Lowole laso l'on'Olenga léé lé léé...*
4. *Shunganyi yaso y'on'Olenga léé...*
5. *Osung'aso wa dikenda léé...*
6. ...

Traduction

- Patrice a failli être Blanc lé lééé
 Patrice fils d'Olenga¹⁶ léé...
 Notre fier fils d'Olenga léé lé léé...
 Notre galant fils d'Olenga léé
 Notre jeune Blanc léé

Voici une autre chanson que Lumumba enfant appréciait lorsque les jeunes

¹⁴ Les récits d'Européens qui mangent des Noirs abondent dans la tradition populaire congolaise et chez les Atetela en particulier. Citons par exemple les récits de "*Batumbula*", "*Tshamikaba*"...

¹⁵ *Manyandja* est un chant dont on adapte les paroles selon les circonstances : célébrer des gens, raconter des événements de la vie courante...

¹⁶ Le nom Olenga se rapporte à celui de Tolenga, le père de Lumumba.

filles jouaient le *manyandja* :

1. <i>Yéwo lééé yéwo</i>	Yéwo lééé yéwo
2. <i>Ona ngelo kondjohetsha lo ngelo kawo</i>	Haïr un enfant du village chez soi
3. (Refrain) <i>Manyandja kadibo</i>	(Refrain) Manyandja bienvenue
4. <i>Ona ngelo ko ndjosoka lo ngelo kawo</i>	Dénigrer un enfant du village chez soi
5. (Refrain) <i>Manyandja kadibo</i>	(Refrain) Manyandja bienvenue
6. <i>Kosa ka dimena lée</i>	Une bonne chaise lée
7. (Refrain) <i>Manyandja kadibo</i>	(Refrain) Manyandja bienvenue
8. ...	

Nous trouvons dans ces deux chants des idées qui contrastent. Dans le premier, les mérites du jeune Lumumba sont mis en exergue. Dans le second, c'est la frustration qui transparaît : d'une part l'humiliation de Lumumba chez lui, ce qui est jugé intolérable; d'autre part, le pouvoir au sens large, symbolisé en langage populaire des Atetela par la chaise.

Envie-t-on donc le pouvoir ? Regrette-t-on de n'avoir pas le pouvoir ? Rumine-t-on d'arracher le pouvoir ? Autant d'interrogations qui peuvent être soulevées à l'évocation de la chaise dans ce second chant.

Le jeune Lumumba écoute, comme d'autres enfants de son village, les fables, entrecoupées parfois de chansons, que récitent les conteurs. Discours de type traditionnel conçu par les plus âgés de la communauté, les fables visent à amuser les jeunes tout en leur inculquant les règles de vie. Le récit recourt généralement à la personnification d'animaux, un monde qui leur est familier. Parmi les contes les plus populaires dans le milieu d'enfance de Lumumba, il y a celui du léopard devenu roi des animaux, et les aventures de la gazelle *mboloko*. Or toutes les fables évoquent le problème du pouvoir, explicitement valorisé; l'accent est mis sur la capacité de vaincre¹⁷. Au niveau implicite, la conquête du pouvoir suppose l'aptitude à s'adapter aux situations, à jouer un rôle polyvalent dans la société, ce qui exige d'acquérir une culture générale étendue.

Malgré l'humiliation qu'il ressent du fait de sa condition misérable, Lumumba exalte l'idéal qu'il se donne à travers ce nom d'Osungu. Loin d'être plaintif, complexé, résigné, il se montre déterminé à défier le pouvoir, à prendre sa revanche sur le destin et sur les hommes.

Quand il quitte Onalua, Lumumba abandonne le sobriquet d'Osungu, qui en milieu urbain aurait une autre connotation.

Tous ses parents et amis affirment que le jeune Lumumba lisait beaucoup. Il a compris très tôt la nécessité de s'instruire par la lecture. Et plus tard, à Stanleyville (Kisangani), il finit par adopter un autre sobriquet, celui de *Okanda doka*, qui signifie "le savoir sorcier"¹⁸. Ce surnom était également utilisé pendant les danses et les fêtes

¹⁷ L'histoire de Ngongo Leteta est racontée souvent le soir autour du feu par les vieux du village, soulignant son énorme pouvoir et son exécution "malhonnête" par les Blancs égoïstes qui ne voudront pas partager le pouvoir avec lui.

¹⁸ L'opinion lui préférera le surnom d'*Omote l'eneheka*, "la grosse tête qui détecte le mauvais sort".

de famille pour vanter Lumumba.

C'est aussi à Stanleyville que Lumumba adopte son second prénom, celui d'Emery. Ses amis Tshupa et Omalokenge croient qu'il l'admirait déjà pendant son séjour à Onalua. Mais c'est dans son deuxième contrat de travail en qualité de commis au territoire de Stanleyville, signé au mois de février 1946, que ce prénom apparaît pour la première fois. Son usage n'est pas encore systématique, et l'orthographe en est encore Hemery.

Il se peut que Lumumba ait choisi ce prénom en référence à Hemery Pene Senga, un jeune Tetela admiré pour sa beauté physique et son élégance, mais surtout parce qu'il était instruit et parlait le français, qu'il a appris auprès des administrateurs du territoire de Katako-Kombe¹⁹.

Mais ce prénom peut tout aussi bien lui avoir été inspiré par le médecin F. Hemerijckx, établi à Tshumbe-Sainte-Marie, et à Dikungu par la suite. C'était un homme populaire qui fréquentait les villages de la région pour le dépistage de la lèpre. Les Noirs, pour qui son nom était difficile à prononcer, l'appelaient *docteur Emery*.

¹⁹ H. Pene Senga (de son nom d'enfance Hemery Mulambolo) succède à son père Raphaël Senga à la tête du secteur *Basambala* le 25 novembre 1945. Raphaël Senga entretenait d'excellentes relations avec les A.T., L. Delcourt puis A. Dallons (assistant et successeur du premier), et il leur a confié son fils Hemery pour son instruction. Né à Shinga-I le 15 mars 1923, Hemery Pene Senga (Mulambolo) fut greffier au tribunal du territoire de Katako-Kombe de 1938 à 1945. En 1945, devenu chef des *Basambala*, il fut l'un des premiers à gérer le budget et assurer la comptabilité d'un secteur. En plus du français, il parlait tshiluba, swahili, lingala, kituba et otetela. Il vint à Bruxelles dès 1953, puis en avril-mai 1959 avec les notables invités par le ministre du Congo Belge M. Van Hemelrijck. Il fut membre du Conseil de province du Kasai dès 1951. Il apporta au début son appui à P. Lumumba, fut membre effectif de la délégation du M.N.C./L. à la Table ronde politique de Bruxelles (jan.-fév. 1960). Il abandonna le M.N.C./L. en 1961. Réfugié à Léopoldville, il fut employé à la Sûreté du gouvernement central. Pressenti comme Président de l'Etat du Sankuru en avril-mai 1961, il a été appelé en janvier 1963 par André Diumasumbu, président de la Province du Sankuru, mais fut arrêté. Libéré, il s'installa à Shinga-II, territoire de Katako-Kombe. Arrêté par les *simbas* le 17 août 1964, il sera exécuté le même jour.

Chapitre III : la scolarité de Patrice Lumumba

À l'époque où naît Patrice Lumumba, la scolarité des enfants n'est pas une priorité pour de nombreux parents, qui préfèrent les garder pour diverses tâches domestiques ou pour les travaux des champs, afin de se procurer l'argent nécessaire au paiement de l'impôt annuel. La plupart des garçons de 12 à 15 ans passent de 3 à 5 mois par an sur les routes, à vendre des poules et divers produits; ils s'en vont à Lusambo, à Kindu (huit jours de marche), même en Province Orientale, achètent des tissus, servent comme domestique ou simplement errent en parasite dans quelque ville près d'un parent vite déniché là où les circonstances les mènent¹.

Certains enfants fréquentent parfois quelque temps l'école des missions pour la fierté de savoir lire et surtout pour pouvoir débiter quelques phrases en français, puis ils repartent comme ils sont venus.

Ainsi les élèves changent sans cesse mais leur nombre se maintient. À partir de 1920, les missionnaires de Tshumbe réclament que des mesures soient prises en vue d'assurer la fréquentation scolaire².

Onalua, on l'a vu, se trouve entre deux missions, mais aussi sous l'oeil des chefs indigènes préposés par la Colonie. Les enfants, surtout les garçons au-delà de 12 ans, courent le risque d'être pris comme oisifs. Mais, affirment plusieurs habitants d'Onalua interviewés en 1995,

"en fait on ne choisissait pas sa religion et son école. Souvent les missions recrutait selon les circonstances, et dès lors l'école orientait de nombreux enfants à leur insu, ils n'y allaient que pour échapper à l'enrôlement dans la Force Publique ou aux champs de coton."

Les missionnaires sont les seuls, à l'époque, à organiser des écoles. Qu'ils soient de Wembo-Nyama ou de Tshumbe, ils s'intéressent aux enfants particulièrement pour leur inculquer le rejet de la polygamie, de la superstition ou de la consommation

¹ *Mission de Scheut*, 1920-21, p. 1. A. REID, *Uhumelu wa lukumbi*, pp. 28-91, reconnaît que les méthodistes, pour attirer les enfants à l'école, prirent l'habitude d'aller distribuer dans les villages des habits, du sel et du savon de lessive.

² "Les enfants sont l'espoir des missions, le moyen le plus efficace de convertir les populations, mais il faut qu'ils le veuillent, a écrit le Père Bouvez, et à défaut de bonne volonté, il faut au moins un peu les y forcer." La grande difficulté identifiée par l'oeuvre missionnaire est le paganisme. Dès les premiers temps, Scheutistes comme Passionistes s'opposaient moins à la doctrine qu'à ses séquelles morales : la superstition, la peur d'être *doka* (ensorcelé) poussaient même les convertis à retourner auprès du sorcier implorer conseil, voire aide. Cf. *Kruis en Liefde*, XXXIII, 1960, p. 144. Chez les protestants, "l'expérience a démontré que les écoles sont la source de la force de l'Eglise. Les élèves qui s'inscrivent à l'école deviennent chrétiens, et l'instruction biblique approfondie qu'ils reçoivent leur donne souvent une meilleure compréhension des vérités chrétiennes, dépassant celle de ceux qui ont été convertis plus tard dans la vie." W. G. CARPENTIER, *Les chemins du Seigneur au Congo, commémorant soixante-quinze ans des missions protestantes 1878-1953*, Imprimerie Leco, Léopoldville (Congo Belge), 1953, pp. 69-70.

d'alcool, identifiés comme les principaux handicaps dans la région. Onalua, proche de Wembo-Nyama, est séduit par le côté populiste des prédicateurs protestants et leurs séances publiques d'évangélisation, *mbolo* (le Réveil). Les catholiques répliquent en offrant la scolarisation à un plus grand nombre d'enfants.

À Onalua, les catholiques sont à leur apogée avec le catéchiste Isaïe Ahuka, sociable et actif dans le recrutement. À sa mort, son remplaçant Lomembe, plus timide, permettra aux protestants de reprendre une majorité de fidèles sous la direction de Jean Ngandemema. Ce pasteur sage et respecté réside à Wembo-Nyama mais son influence s'étendra sur tous les villages de la région.

3.1. Au «jardin d'enfants» du village Onalua

Bien qu'il n'y soit guère encouragé par ses parents, Lumumba va à l'école missionnaire. Mais laquelle ?

Jean Omalokenge, François Olela et Louis Onema croient que Patrice Lumumba entame sa scolarité au village même, chez le catéchiste catholique Ahuka. André Tshupa Tadiumi, quant à lui, du même âge que Lumumba et son plus proche ami d'enfance, qui aurait été à cette école avec Lumumba, ne confirme pas cette information.

François Olela situe la période de cette première scolarité entre 1931 et 1933, soit un total de deux ans. Cette école devait ressembler plutôt à un jardin d'enfants recevant, dit-on, des adolescents âgés de 7 à 9 ans, voire plus. Appelée "*tshate y'abote*"³, elle comprend deux classes. Au niveau de la première *tshate*, les enfants apprennent des jeux simples (souvent ceux de la maison), la sociabilité, le signe de la croix, la crainte de Dieu notre père invisible qui déteste le péché, un rudiment d'alphabet (généralement les 5 voyelles usuelles en otetela : a, e, i, o, ou), quelques chants... La seconde *tshate* enseigne des consonnes (et forme des mots), l'écriture... mais surtout elle prépare au baptême les enfants, qui vont alors quitter le village pour l'école située à Tshumbe-Sainte-Marie.

3.2. Dans les écoles des missionnaires

Au-delà de l'école du village, d'autres divergences apparaissent dans les témoignages relatifs à la scolarité de Lumumba. Selon certains témoins, dont Omalokenge, Lumumba est d'abord l'élève des catholiques de Tshumbe, puis des méthodistes à Wembo-Nyama; il retourne ensuite à Tshumbe avant d'aller chez les méthodistes à Tunda.

³ *Tshate* provient de la déformation du mot *children* utilisé par les missionnaires anglophones de Wembo-Nyama. À ce mot est associé *abote*, "banane", nourriture distribuée aux enfants durant les périodes de classe. Depuis lors, en otetela, le mot *tshate* désigne le début de quelque chose.

Concernant le premier séjour de Lumumba à Tshumbe, François Olela et Jean Omalokenge affirment qu'il y est resté jusqu'à la troisième année primaire. Il loge chez son "oncle" Ferdinand Kalema Mateleka, cousin de son père Tolenga. Mais pour lui, les conditions de vie sont difficiles. L'épouse de Kalema, Marie Osomba, est sévère (on le dit de bien des femmes atetela). Lumumba n'est pas satisfait de ses repas et s'estime accablé de travaux ménagers (chercher de l'eau à la source, piler le manioc, décortiquer le riz,..)⁴. Il trouvera préférable de vivre à Onalua auprès de ses parents.

Mais cette version du début de la scolarité de Lumumba à Tshumbe n'est qu'une hypothèse avancée par une minorité de témoins.

3.2.1. Lumumba élève des méthodistes à Wembo-Nyama

Selon la majorité des témoins, Lumumba commence sa scolarité chez les méthodistes à Wembo-Nyama, avant de passer chez les catholiques à Tshumbe puis enfin chez les méthodistes à Tunda.

Les témoins ne s'accordent pas sur les dates. Omatuku Difumba, qui s'estime de l'âge de Charles Lukulunga, grand frère de Lumumba, a fréquenté l'école de Wembo-Nyama en 1933-1934; il affirme qu'à cette époque on n'y voyait pas encore Lumumba, qui fréquentera l'école, estime-t-il, entre 1935-36 et 1940. Selon Omalokenge, Lumumba se rend à Wembo-Nyama à partir de 1939, et y reste jusqu'à la fin 1942.

Les noms d'instituteurs de Lumumba à Wembo-Nyama sont connus. Le directeur de l'école est E. H. Lovell⁵, surnommé "*Owandji Losolo*", du nom de Losolo le Ketele, chef Matapa dans le district du Maniema. Lumumba commence par la classe de première (division A) tenue par Paul Dikoma. Il passe ensuite en deuxième (division B), classe tenue par Mathias Kambilo. Celui-ci se souvient l'avoir reçu en 1936-37. En troisième année (division A), Lumumba est dans la classe tenue par Jérôme Tolamba Oboyi et en quatrième année (division B) dans la classe de Benoît Mwembo⁶. A ce niveau, plus d'un témoin dit que Mwembo était titulaire de la cinquième, mais lui-même parle de quatrième⁷. Mwembo confirme que Lumumba a

⁴ Les enfants des villages ramenaient à l'école, au retour de week end, des provisions de chez eux.

⁵ Des sources disent que Lovell était directeur de la mission et de l'école secondaire, et que c'est son épouse Edith Martin qui dirigeait l'école primaire. Il est vrai que le missionnaire a d'abord été directeur de l'école primaire avant de diriger l'école secondaire. Armand Ghenda Shuyaka Odimba, qui fut enseignant à Wembo-Nyama avant que Lumumba n'y soit, affirme qu'à son époque le primaire dépendait de Melle White, enseignante de mathématiques à l'Ecole normale. Lovell, qui enseignait l'histoire et la géographie, ne devint directeur de l'Ecole normale qu'après le départ de monsieur Barden en 1935. Mais comme l'école primaire servait d'école d'application de l'Ecole normale, le directeur de cette dernière, qui était aussi un missionnaire, s'occupait des deux écoles.

⁶ Selon Tshupa, l'enseignant de première année en 1937 était plutôt Auguste Lohembe, un homme très fort physiquement. Et pour la deuxième année en 1938, le maître se nommait Yeta.

⁷ Mademoiselle White organisait chaque mois un petit test de connaissance pour les enseignants. Une bonne note permettait de désigner l'un ou l'autre titulaire d'une classe selon les appréciations.

réussi son année et pouvait passer en classe supérieure. C'est au début de la cinquième que les choses n'iront plus.

La plupart des instituteurs sont issus de l'école où ils enseignent. Si le français n'est pas négligé, l'enseignement se donne cependant le plus souvent en otetela. Joseph Longonya dit qu'il a appris des missionnaires venus des U.S.A. ou de Suède à dire 'bank' au lieu de banc, 'touer' pour tuer, 'langoué' pour langue, 'tabre' pour timbre, 'natio' pour nation... sous l'influence de l'anglais et de l'otetela utilisé par les méthodistes⁸.

À noter aussi que la scolarité n'est pas organisée de la même façon chez les catholiques et les protestants. Selon Omalokenge et Kambilo, le missionnaire Lovell faisait passer des examens en fin de trimestre. Les élèves doués pouvaient changer, voire monter de classe au cours même de l'année. Lumumba aurait été dans ce cas, affirme Omalokenge.

Tous ces témoins affirment que Lumumba aime côtoyer les élèves des classes supérieures, avec qui il discute et dont il aime lire les notes de cours, pour compenser la pauvreté des bibliothèques dans la région.

Joseph Longonya, enseignant à Wembo-Nyama, qui a connu Lumumba sans être son titulaire de classe, dit qu'on ne pouvait l'ignorer :

"Plusieurs fois, moi et mes collègues enseignants avons été mis à l'épreuve par l'élève Lumumba qui, en nous voyant venir ou en nous abordant à la sortie de la classe, à la récréation ou à la cité, se mettait à écrire des mots français (souvent) sur le sol ou sur un bout de papier. Il nous demandait alors de l'aider à les lire ou de les expliquer. Certes, cet élève cherchait à apprendre, mais notre Lumumba était réputé "taquin". Il prenait un malin plaisir à nous voir chercher ou ignorer ce que lui semblait déjà connaître (...) L'élève Lumumba savait bien nous piéger : il faisait semblant d'accepter une réponse que nous lui donnions, sans se moquer devant nous; mais il allait raconter cela à ses amis et à d'autres à la cité. Donc, nous préférons l'éviter."

Même témoignage de Joseph Lutula, condisciple de Lumumba :

"Nous, ses condisciples, il aime nous épater avec des mots ignorés de tous, un accent différent de celui entendu dans le milieu. Je retiens de Lumumba l'expression "huile de quequeyuque" pour désigner l'huile de palme fabriquée de manière artisanale à partir des noix de palme fraîches et appréciée de beaucoup, dite en otetela eso (huile) ka (de) keke ou keyekeye. Lumumba, précise Lutula, insiste sur la prononciation de "u" pour ne pas prononcer "ou" comme ses enseignants. Il lui arrivait d'écrire ce genre de mots nouveaux au tableau avant l'ouverture de la classe ou lors de la pause, incitant l'enseignant qui va entrer à les voir, pour qu'il fasse un commentaire et donc commette l'erreur en s'engageant à les lire ou à les expliquer".

Lutula rapporte qu'après la classe, Lumumba, plus robuste et paraissant plus âgé

⁸ L'otetela ignore la nasalisation. Il faut noter d'autre part que l'écriture de l'otetela n'est pas identique chez les catholiques et chez les protestants. Outre un accent et une orthographe inspirés de l'anglais, les méthodistes de Wembo-Nyama ont adopté le parler du clan Ewango, et les catholiques de Tshumbe celui du clan Mondja.

que ses condisciples, les entraînait dans des explorations.

"Il nous conduit jusqu'aux sources où l'on puisait l'eau. En cours de route, il nous promène dans les anciens sites du village pour ramasser des noix de palme tombées après une pluie, cueillir des fruits (goyaves, mangues...)."

Onema se rappelle que quand son grand frère Lumumba a fréquenté l'école méthodiste, cela a fort irrité son père, François Tolenga :

"Pas parce qu'il s'était fait inscrire sous un autre nom, rassure-t-il, mais plutôt parce que son choix s'était porté sur les protestants méthodistes."

Ce choix pouvait en effet l'inquiéter. Catholiques et protestants se détestaient cordialement. Tolenga avait appris des missionnaires catholiques que la religion des protestants est un envoûtement ("*apokoshi*"); il craignait d'être interdit de communion – sanction grave, voire infamante – jusqu'à ce que son fils ait retrouvé le "bon chemin"⁹. La colère de Tolenga, ami du catéchiste Ahuka, était le fruit de sa peur du missionnaire souvent sévère, le "*mopere*" à la barbe et à la soutane blanche.

Lumumba fut chassé du foyer¹⁰ pendant presque trois mois, nourri tant soit peu grâce à la complicité de sa mère, Amatu. Onema lui amenait de la nourriture à l'insu de son père. Le chef du village et des amis persuadèrent Tolenga de reprendre son fils, car il semblait doué pour l'école.

Pour avoir fréquenté l'école de Wembo-Nyama, Lumumba reçoit, le 12 mars 1937, à l'âge de 12 ans, le baptême méthodiste des mains du missionnaire Alexander J. Reid¹¹, au village Opombo du chef Shungu-a-Koy.

Lumumba sera exclu de l'école en cinquième primaire. Pourquoi ?

Certains informateurs et auteurs¹² ont avancé que le jeune Lumumba aurait mis une fille enceinte. Amatu, sa mère, et son frère Onema s'insurgent contre cette assertion.

C'est Ngandemema qui fut l'instigateur du renvoi de son élève par les méthodistes. Interrogé en 1993, à Oduku où il vit depuis sa retraite, le pasteur reconnaît avoir porté les accusations à la base de l'exclusion de Lumumba. Plus de 50 ans après les faits, voici comment il s'explique :

"Ma colère a été grande. Un jour, j'ai découvert une lettre d'amour non signée (et sans nom de l'auteur), dans les effets de ma fille. Interrogée, ma fille n'a pas révélé le nom de son amant, mais seulement celui de Lumumba qui a servi de porteur. J'en ai fait reproche à Lumumba qui a nié."

⁹ Tolenga était un converti pas trop fidèle : religion et animisme se mêlaient. L'école et l'église lui ont inculqué que la malédiction du missionnaire apporte les flammes de l'enfer. Il pouvait être de ceux que monseigneur De Clercq, évêque de Luluabourg, a qualifié d'"êtres redevenus païens".

¹⁰ Même quand il va l'école de Wembo-Nyama, Lumumba rentre le soir à pied à Onalua (± 7 km). S'il est fatigué, il loge chez un parent au village de Wembo-Nyama ou au village voisin Okongo.

¹¹ Michel Kudiemoka, fils du pasteur Lunumbe, est un ami d'enfance baptisé le même jour que Patrice Lumumba. A. J. REID, *Congo Drumbeat*, New York, World Outlook Press, 1964, p. 141.

¹² G. LORY, "La jeunesse de Lumumba", in *Jeune Afrique Plus*, n°1, juillet-août 1989, pp. 84-91.

Le vieux pasteur déclare que dans son rapport au directeur Lovell, il ne parlait pas de l'affaire d'amour de sa fille, mais qu'il insistait plutôt sur le mauvais comportement de l'élève Lumumba et de deux de ses amis qui n'allaient pas au culte le dimanche et sur d'autres fautes (qu'il était facile de faire endosser à un garçon entreprenant comme Lumumba) :

"boire de l'alcool, séduire les femmes d'autrui, injurier les adultes, danser le tam-tam...".

Mais plus d'un témoin dément la version de Ngandemema parce que le pasteur n'eut pas d'enfants de sa première femme Louise, surnommée "Adisa", avant son remariage avec une fille de son village, à sa retraite. Certains pensent que Lumumba, qui avait déjà une certaine maturité, aurait approché la femme du pasteur qui avait des amants¹³, ou encore que le pasteur cherche à minimiser sa responsabilité dans cette affaire.

Voici la version d'Antoine Omatuku fils, chef du village Onalua :

"Le pasteur Ngandemema est originaire d'Oduku¹⁴. Son ami Michel Lumbu, infirmier à l'Hôpital de Wembo-Nyama, est également d'Oduku. À l'époque où Lumumba étudiait à Wembo-Nyama, Lumbu s'est marié à Takombe, une femme originaire d'Opombo. L'élève Moïse Tasumbu, ami de Lumumba, était amoureux de la jeune mariée Takombe et Lumumba jouait le rôle d'intermédiaire. Mais l'affaire a fini par être connue à Wembo-Nyama, même parmi les auxiliaires des missionnaires. Mis au courant, le pasteur Ngandemema garda une rancune profonde contre Lumumba, dont il résolut de briser la carrière scolaire par une surveillance accrue et par des dénonciations répétées auprès du missionnaire Lovell."

On ne saura peut-être jamais l'origine exacte du différend qui a opposé le pasteur Ngandemema à l'élève Lumumba. Mais les raisons de cette exclusion de l'école méthodiste se trouvent d'abord, semble-t-il, dans la lourdeur et les contraintes d'un système religieux et scolaire que doit affronter l'enfant éveillé, contestataire qu'est Lumumba. Le directeur Lovell est un homme vigoureux et brutal, qui fouette les élèves. Piler le millet, puiser l'eau à la source, fabriquer et porter des briques, bâtir des maisons, couper de la paille (*numba*) sur la plaine d'Oduku... sont le lot quotidien des élèves. C'est à partir de 1964 que ces charges seront allégées, parce que sur plusieurs bâtiments de l'école, les toitures en paille seront remplacées par des tôles.

Après son renvoi de l'école, Lumumba restera trois jours avec son ami Tshupa chez Louise Otshitshi, petite soeur de François Tolenga, qui habite à Wembo-Nyama, dans le quartier "Coton"¹⁵, avant de rentrer à Onalua.

¹³ L'histoire d'une relation amoureuse entre l'élève Lumumba et la femme du pasteur est largement répandue. Mais on peut se demander si le jeune homme, grand et entreprenant, donc suspect, n'aurait pas plutôt servi d'intermédiaire entre cette femme et quelqu'un de plus âgé que lui.

¹⁴ J. Ngandemema est originaire du clan Oduku comme le nouvel évêque protestant Joseph Onema.

¹⁵ Cela correspond au quartier où se trouvent installés les entrepôts de la cotonnière Sankalom.

3.2.2. Lumumba élève des catholiques à Tshumbe-Sainte-Marie

À Tshumbe, le directeur de l'école catholique est un missionnaire belge du nom de Tharcisse Lazure. L'instituteur de la cinquième année, qui reçoit l'élève Lumumba, est Damase Wunga Shungu. Interviewé en 1994, Wunga conserve encore des souvenirs de son élève. Il raconte :

"Un père itinérant du nom d'Adrien, surnommé "Mayombo" (méchant), a trouvé en 1942, à Onalua, de jeunes enfants de familles catholiques mais qui restaient à la maison sans aller à l'école. C'est le père Tharcisse Lazure, directeur de l'école, qui a conduit le matin du 17 janvier 1943¹⁶ dans la classe de cinquième primaire B où j'étais moniteur, trois jeunes garçons, Albert Tongende, André Tshupa et Patrice Lumumba. À l'époque, l'année scolaire commençait en janvier pour se terminer le 30 novembre, les grandes vacances étant en décembre, les petites vacances en avril et août."

Lumumba, inséparable de ses deux amis, rencontre de nouveaux condisciples (Célestin Nembalemba, Gérard Eke, Emery Kasongo, André Kafua...), qui auraient peut-être un témoignage à apporter. Mais il ne passera que deux trimestres à Tshumbe, il ne finira pas l'année. Wunga explique :

"Comme il revenait de chez les protestants, et malgré son premier baptême chez les catholiques lorsqu'il fut enfant, Lumumba devait suivre aussi une série de leçons bibliques pour sa communion qui aurait dû intervenir au cours du troisième trimestre de l'année scolaire. À cette occasion, il devait porter une tenue neuve, blanche, se raser le crâne pour que l'eau bénite touche le corps et que la prédication imprègne le cerveau de l'enfant qui entre ce jour dans la maison du Seigneur. Mais Lumumba n'a pas atteint cette étape car il n'est pas revenu des vacances du 15 août. Je suppose que sa famille, sans grandes ressources, n'a pu lui procurer ce qu'il fallait. C'est dire que Lumumba n'a pas été exclu de notre école comme beaucoup l'affirment."

Selon l'enseignant Wunga, Lumumba est un élève têtu, orgueilleux :

"À cette époque-là, deux jours par semaine étaient réservés aux travaux manuels obligatoires : travailler dans les champs de la mission ou des enseignants, couper l'herbe, tailler les arbres pour construire les maisons... Lumumba n'acceptait jamais d'aller en forêt pour les travaux de champs, il préférait rester chez lui bercer l'enfant ou décortiquer le riz avec un mortier."

Wunga est élogieux pour son élève; il confirme en même temps que l'antagonisme entre catholiques et protestants sévissait dans les écoles :

"Lumumba est remarquable, surtout en français. Chez nous, les catholiques, le français n'était presque pas enseigné au niveau primaire, mais plutôt à l'école normale. Et malgré leur mauvais accent, les protestants de Wembo-Nyama étaient plus avancés que nous dans cette langue."¹⁷ (...).

¹⁶ Sans préciser le jour, André Tshupa situe leur arrivée à Tshumbe en 1941 et leur départ de Wembo-Nyama en 1940.

¹⁷ Wunga pense au Belge Hubert De Gosserie (surnommé "Wembo"), professeur de français à Wembo-Nyama depuis 1928, qui avait publié très tôt un premier dictionnaire Français-

*"Nous imitant, nous autres maîtres qui reproduisions notre propre enseignement reçu des missionnaires, nos écoliers catholiques garderont cette prétention d'être mieux formés que leurs collègues protestants."*¹⁸

Mais Lumumba et ses amis ne retournent pas à Tshumbe au dernier trimestre. Tshupa invoque la distance entre l'école et Onalua (± 38 km) qui ne leur permettait pas de revenir souvent auprès des parents et copains :

"Nous pensions aux jeux, à notre fief (comprenez notre village). Tshumbe nous est un peu étranger."

Or le motif principal est la dégradation des relations entre Lumumba et l'instituteur Wunga, qui juge son élève doué mais irrespectueux. Tshupa rapporte un incident – la goutte qui a fait déborder le vase – à propos d'une phrase que Wunga avait écrite au tableau au cours d'une leçon de français. Lumumba signala quatre fautes d'orthographe, que le maître - humilié - contesta. S'ensuivit un chahut, qui attira l'attention du Père-directeur Tharcisse Lazure. Celui-ci semble avoir constaté les fautes mais sans le dire ouvertement. Lumumba rapporta l'affaire au père Pycke¹⁹, inspecteur de l'enseignement catholique, de passage à l'école. Furieux, le père Lazure jeta sur Lumumba son trousseau de clés²⁰.

On était à la fin du deuxième trimestre; Lumumba et ses amis Tshupa et Tongende ne reviendront plus à Tshumbe. Selon Tshupa, Lumumba leur avait dit :

"Quittons cette école, parce que l'enseignant ne connaît pas [son métier]."

3.2.3. Bref séjour de Lumumba à l'Ecole d'aides-infirmiers de Tunda

Après Tshumbe, Lumumba s'est tourné vers l'Ecole d'aides-infirmiers de Tunda tandis que son ami Tshupa se rendait à Lomela. Pour les parents, que les problèmes de scolarité des enfants n'intéressaient pas, ce changement d'école semble être passé inaperçu.

Tunda, mission protestante créée par les méthodistes en 1921, dépendait de la

Otetela-Français, *Notions* (Voir A. REID, *Uhumelu...*, op. cit., p. 43). Pour les Atetela, l'enseignement du français était une préoccupation, comme l'a montré E. Kihuyu dès 1957 : "Il n'est un secret pour personne que les ressortissants de la région atetela vivant hors ou dans la région même se plaignent amèrement de l'insuffisance de l'enseignement chez eux (...). Notre région n'est pas à même de s'arranger dans la marche actuelle de l'évolution du Congo et cela tient surtout au manque d'écoles à la formation sérieuse (...) Nous insistons sur la nécessité de développer la connaissance du français dans les écoles pour garçons et pour filles. Cette langue est devenue au Congo une nécessité vitale, sans laquelle on ne saurait ni acquérir une base solide de connaissance, ni même trouver certains emplois." E. KIHUYU, "Le problème de l'enseignement dans le Nord-Sankuru", in *Communauté*, n° 8, 16 août 1957, Luluabourg, pp. 1-2.

¹⁸ Il apparaissait, à travers les prédications, que les pasteurs méthodistes étaient mieux formés que les catéchistes catholiques.

¹⁹ Rudolf Pycke, né en 1898, arriva en 1931 au Congo, où une longue maladie l'a emporté en 1954. Un faire-part avec biographie et photo fut largement distribué. Sa grande barbe était célèbre.

²⁰ Ce serait à cause de cet incident que les *simbas* maltraiteront le père Lazure en 1964.

mission centrale de Wembo-Nyama. Administrativement située dans le territoire de Kibombo, au Maniema, l'école adopta au départ pour langue le swahili. L'otetela ne fut introduit qu'en 1936/37, principalement en raison du manque de manuels scolaires en swahili²¹, mais aussi sans doute parce que le swahili était un vecteur de l'islam.

Entre Onalua et Tunda (située à $\pm$ 15 km de la Lomami, limite du district du Sankuru), la Seconde Guerre mondiale n'a pas créé d'entrave administrative : la région est intégrée au plan commercial, sanitaire, religieux; on trouve toujours une bonne raison de s'y déplacer.

Lumumba arrive à Tunda après avoir marché pendant une journée. Son admission à l'Ecole d'aides-infirmiers s'est faite sans difficulté. La nouvelle profession commence à attirer les Atetela... Pour Lumumba, cet enseignement, pratique quoique rudimentaire, le change de la formation générale dispensée à Wembo-Nyama et à Tshumbe.

Lumumba ne restera que quelques mois à Tunda : le pasteur Ngandemema ayant appris qu'il s'y trouvait, mit en garde la mission de Tunda contre ce "mauvais garçon", lui recommandant son exclusion. De nouveau, Lumumba aurait été chassé par les méthodistes. Mais certains témoins, comme son petit frère Onema, nient qu'il ait été exclu, et affirment que c'est plutôt Lumumba qui a fui ce milieu étroit, étouffant pour un jeune homme habitué à mener les jeux du village, à être entouré d'amis, à contester les grands...

Certains témoins croient qu'il a obtenu un certificat, mais la plupart disent que Lumumba a quitté son milieu d'origine sans aucun diplôme.

²¹ En inspection à Tunda, le directeur de l'Ecole normale de Wembo-Nyama constata que les gens comprenaient l'otetela, et il décida d'y exploiter les manuels édités en otetela pour le Sankuru.

Chapitre IV : l'émigration vers le Maniema

4.1. La date de départ

Quand Patrice Lumumba a-t-il quitté son milieu d'origine ?

Les réponses des témoins ne concordent pas, surtout sur les dates. Même l'un des compagnons de route de Lumumba, Antoine Omatuku, n'arrive pas à s'en souvenir.

L'année de ce voyage est située entre 1942 et début 1944. Onema, le petit frère de Lumumba, parle de 1942. Il raconte qu'au retour de l'école de Tunda, Lumumba ne resta que quelques heures à Onalua : arrivé à la maison dans l'avant midi, il n'y trouve que ce jeune frère chargé de surveiller la cuisson du repas tandis que la grand-mère Mboyenyo est partie à la source. Patrice mange vite un peu de bouillie, en annonçant à son cadet qu'il part pour le Maniema. Il n'a que son petit baluchon contenant quelques vêtements. Cela se situe en 1942, affirme Onema, car quand Antoine Omatuku père¹ est mort, deux de ses enfants étaient déjà partis avec Lumumba depuis quelques mois au Maniema et il a fallu dépêcher un émissaire pour ramener son fils qui devait lui succéder.

Au contraire, Omalokenge situe le départ de Lumumba entre décembre 1943 et janvier 1944, car, a-t-il dit,

"au cours des premiers mois de 1944, Lumumba m'adressa une note de Kalima pour me parler de son travail."

Il paraît difficile de trancher cette question. Tout le monde s'accorde pour dire que le séjour de Lumumba à Kalima fut court : trois à quatre mois seulement. Au vu de son engagement comme commis au territoire de Stanleyville, contrat signé le 20 novembre 1944, on doit dès lors supposer que Lumumba arrive à Kalima fin 1943, voire début 1944.

4.2. Le choix du Maniema

Lumumba n'est pas le premier de son village à se rendre à Kalima. Raphaël Ongendangenda, par exemple, y est infirmier à la Symetain. Tous admirent sa réussite sociale : lors des vacances, il gâte ses proches par des habits, du sel, du savon..., il possède un vélo et un phonographe.

Avant 1945, beaucoup d'Atetela du territoire de Katako-Kombe ont été recrutés durant des années par la Cobelmin à Kampene ou Costermansville (Bukavu en 1947)

¹ On l'a vu, ce chef d'Onalua, ancien policier qui remplaça son frère le chef Okitana mort en 1939, décéda en 1942 et c'est son fils (même nom) qui lui succéda. Cf. OLAMBOLO ONALONDOLA, *op. cit.*

ou le Syndicat Minier Africain (Symaf). L'Union Minière du Haut-Katanga réclamait aussi fréquemment des travailleurs aux autorités provinciales de Lusambo qui, depuis plusieurs années, prélevaient la main-d'oeuvre davantage au Sankuru qu'au Kasai. Tel est du moins l'avis du Conseil de province de Lusambo en 1943². Pour cette année-là, le territoire de Katako-Kombe a vu partir 12,2 % de sa population mâle. Alarmées, les autorités du district du Sankuru vont interdire l'émigration des jeunes hommes. A. Clérin, chef du service provincial des A.I.M.O. (Affaires Indigènes et Main-d'Oeuvre) à Lusambo, déclare en 1943 :

*"Je suis obligé de joindre ma voix à celles des différents administrateurs territoriaux du Sankuru qui expriment leur sentiment d'inquiétude quant à l'avenir de leurs populations. La guerre engendre des nécessités inéluctables, encore est-il de notre devoir à tous, d'y satisfaire en minimisant le plus possible les conséquences désastreuses de ses nécessités."*³

Les autorités coloniales sont bien d'accord sur l'utilité de fournir de la main-d'oeuvre à l'industrie, mais pas au prix de l'équilibre démographique des villages atetela où le recrutement se poursuit⁴ comme avant, surtout depuis l'ouverture en 1941 de la route de Katako-Kombe à Kindu.

Mais la région où naquit Lumumba connaissait une émigration vers le Maniema depuis l'époque des Arabes. Le territoire de Kibombo, limitrophe du district du Sankuru, est également peuplé de Kusu et d'Atetela. Déjà Ngongo Leteta, originaire du Maniema, avait installé sa capitale Kitenge-Ngandu sur l'autre rive de la Lomami et entraîné avec lui plusieurs clans et tribus qu'il fusionnera sous sa forte autorité. Les *Basambala*⁵ sont issus de ce brassage de populations : originaires pour la plupart des

² Conseil de province de Lusambo, 1943, p. 23. En 1938, la préfecture apostolique du Sankuru regrettait d'avoir perdu beaucoup de chrétiens par l'émigration. *Kruis en Liefde*, XII, 1939, p. 26.

³ *Ibidem*, p. 26. A. Clérin avait été l'A.T. de Katako-Kombe du 7 juillet 1934 au 6 mai 1935.

⁴ *Ibidem*, p. 45. Au 31 décembre 1935, la population totale du territoire de Katako-Kombe était de 126.980 habitants dont 40.841 hommes adultes valides (parmi ceux-ci 35.055 contribuables). Quant à la densité de la population, elle était d'environ 3 habitants au km². Jusqu'en 1944, le territoire de Katako-Kombe comptait près de 40.000 contribuables pour une population totale de 121.786 recensés, en diminution de plus ou moins 5.000 entre 1935 et 1944. Les échanges entre le Maniema et la région de Katako-Kombe s'étaient renforcés du fait de la réorganisation administrative de 1933 qui, supprimant le district du Sankuru, avait rattaché le territoire des *Bahamba* (de Katako-Kombe) au district du Maniema (chef-lieu Kasongo), en Province Orientale. Il faut aussi noter que durant la guerre beaucoup d'Atetela furent recrutés pour la Force Publique. Cf. *Archives du territoire de Katako-Kombe, Registre 1935-1937*; G. VAN DER KERKEN, *Ethnie Mongo*, Bruxelles, 1944, p. 747, M. GEURTS, "Etude démographique des populations Batetela, Baluba et Bakwa Mputu de Lusambo", *Revue Zaïre*, Bruxelles, s.d. (1949), pp. 14-15.

⁵ À Katako-Kombe, ces anciens vassaux de Ngongo Leteta se disent identifiés non comme Atetela mais comme *Basambala*, terme désignant mieux les autochtones de la savane du Sankuru. Les chefferies ou secteurs dits des Batetela, Basambala, Mibango, Arabisés... sont encore dirigés par ces ex-auxiliaires que sont Luhaka, Mboo, Kandolo, Kepoke, Wembo Nyama, Mukumadi etc. Voir E. P. S. KASEMBE, *Le sous-impérialisme sambala : origine, évolution et conséquence*, mémoire de licence, UNAZA, campus de Lubumbashi, 1975; A. AFUMBA, *L'influence de la pénétration arabe en milieu tetela*, travail de fin de cycle, I.S.P. Gombe, Kinshasa, 1978.

territoires de Lubefu, Kibombo, Kindu et en partie de Katako-Kombe, Kasongo et Kongolo, ils ont créé dans toute la région conquise jadis des collectivités nouvelles et l'occupant colonial les confirma comme chefs.

Les Atetela ont subi les razzia de Ngongo Leteta, mais celui-ci leur a aussi intégré des populations de tribus voisines (Songye, Luba, Kela...). Le pouvoir colonial a renforcé l'intégration amorcée et y a même ajouté le gros des habitants de Kitenge-Ngandu, plaçant à la tête de cette entité Hemery Pene Senga, lui-même petit-fils de Luhaka, responsable de l'armée de Ngongo Leteta et son successeur par la grâce de la Colonie⁶.

Plusieurs familles Atetela sont originaires du Maniema. C'est le cas de l'épouse de Lumumba, Pauline Opango Onosamba dont les parents s'établirent à Wembo-Nyama après l'installation à Mibango du chef Wembo Nyama. Mais les institutions religieuses, avec leurs infrastructures scolaires ou sanitaires, ont aussi attiré dans cette région des populations venant même de territoires comme Kibombo ou Kasongo.

4.3. La route suivie

Revenu de l'école de Tunda, Lumumba se joint à un groupe de jeunes qui s'apprêtent à partir pour Kalima, via Kindu : Antoine Omatuku, Philippe Yodi et le petit frère d'Antoine Omatuku, Gabriel Kokolomami (mais ce dernier ne partira pas, suite à l'opposition de son père, le chef du village, qui trouve ce long voyage trop risqué).

Omatuku dit qu'ils ont mis huit jours pour couvrir à pied les 190 km qui séparent Onalua de Kindu. À la tombée de la nuit, ils demandaient au chef, à un moniteur, à un pasteur l'autorisation de loger dans le village. Ils achetaient de quoi manger (bananes, *chikwangué*...) en route.

Première difficulté : au départ, Lumumba ne possède que trois francs⁷; il doit donc compter sur la générosité de ses compagnons. Seconde difficulté : ses amis possèdent leur certificat de fin d'études primaires, Patrice ne l'a pas; eux possèdent un livret d'identité, mais pas Lumumba⁸. Personne, pourtant, n'a la "feuille de route" requise pour se déplacer. Omatuku raconte qu'ils s'en étaient fabriqué une, collective, pleine de surcharges. C'est Lumumba qui avait imité le paraphe de l'administrateur de Katako-Kombe Dallons; mais le résultat était si mauvais que pour masquer des falsifications il avait posé une braise à un endroit et ...le feu avait tout rongé ! Cela ne le découragea pas, et il partit sans aucun papier.

Lumumba aurait rapporté à des amis que la première partie du trajet fut assez difficile. Ses compagnons avaient choisi la route de Katopa, qui passait par le chef-lieu du territoire Katako-Kombe, et non celle de Tunda qui présentait pourtant moins

⁶ OLELA ENGOMBE ASUI, "L'administration coloniale et la question de la succession de Ngongo Leteta au Sankuru (1893-1956)", *Cahiers du Cedaf*, n°4, 1991.

⁷ Donnés par son oncle Victor Djongandeké, que Lumumba a rencontré par hasard en partant.

⁸ Son petit frère Emile Kalema atteste que Patrice n'avait pas à cette époque un livret d'identité.

de risques. Ils recommandèrent à Lumumba de ne pas marcher trop près d'eux, de peur d'être arrêtés par les policiers à cause de lui, que les Blancs tenaient déjà à l'oeil. D'Onalua à Katako-Kombe, Lumumba restera à distance de ses compagnons⁹, il contournera le chef-lieu en passant par Shinga-II, poste contrôlé à l'époque par Léon Mutambwe, chef de secteur par intérim des *Basambala*. Au-delà de Katako-Kombe, Patrice rejoindra le groupe : pour eux la route est nouvelle, les villageois Bahamba et Balanga peu connus. L'aventure commence.

À l'étape de Katopa, sur la Lomami, Lumumba, Omatuku et Yodi rencontrent un certain Maurice Tasumbu qui se rend à Kirundu, sur le fleuve au nord de Kindu. Ils poursuivent le voyage avec lui, d'abord en remontant la Lomami en pirogue sur 7 km pour retrouver la route de Kindu, puis à pied. Ils traversent les villages de Lukangu, Dembo, Enyamba (du chef Emongo a Kondo), Difuma-I, Kasuku, Difuma-II (repos pour le groupe), et enfin d'Elondo, tout proche de Kindu, où ils conviennent d'attendre le dimanche (soit trois jours) pour éviter les contrôles policiers.

À Kindu, les trois amis restent une semaine; Tasumbu les a quittés. Lumumba va loger chez Joseph Kimbulu, père de Luamba, un proche de la famille de son père Tolenga¹⁰. Ils attendent le dimanche suivant pour sortir de la ville et partir vers Kalima, situé à 120 km. Le premier jour, ils font à pied les 33 km qui les séparent de la rivière Elila; ils passent la nuit au village proche. Tôt le matin du lundi, ils passent la rivière pour attendre un camion pour Kalima; au débarcadère, Omatuku rencontre Katako, l'époux de sa tante paternelle chez qui il se rend à Kalima. Peu après, un camion se présente, qui réclame 25 fr. par personne : Omatuku est pris en charge par Katako, Yodi peut payer; Patrice n'ayant rien, se met à pleurer. Finalement, Omatuku remet au chauffeur son certificat d'études primaires en gage du paiement du trajet de Lumumba, une fois arrivés à destination.

4.4. Le séjour à Kalima

À Kalima, Lumumba loge chez un certain Tolenga¹¹. Les trois compagnons se rendent le lendemain au poste pour se faire enregistrer. Ils présentent leurs documents scolaires afin d'être autorisés à résider. Seul Lumumba pose problème, raconte Omatuku : le bulletin scolaire qu'il présente lui a été "prêté" par Raphaël Ongendangenda et est falsifié, les nom et prénom du titulaire étant remplacés par ceux de Tasumbu Isaïe; il porte bizarrement une double signature. Le commis du bureau conteste le document et va voir le commissaire de police. Lumumba est interrogé en swahili, langue qu'il ne connaît pas encore, mais il parvient à se défendre tant soit peu

⁹ Les trois compagnons traversent la Lotembo au village Lowolo (appelé aussi Vala).

¹⁰ Il ne faut pas confondre Joseph avec Paul Kimbulu, qu'il rencontrera peu après à Stanleyville. On cite parfois Victor Lundula comme un parent de Lumumba dont la famille réside à Kindu. C'est une erreur : Lundula est un Otetela du territoire de Lubefu qui a séjourné à Jadotville (Katanga).

¹¹ Celui-ci porte le même nom que le père de Patrice, mais mon informateur Omatuku ignore la parenté qui les lie.

en français, inventant l'histoire du directeur de l'école qui aurait dû se rendre à Makamba près de Luluabourg, laissant la direction de l'école à sa femme. Comme Patrice répond calmement, sans se contredire, aux questions réitérées du commissaire, Omatuku affirme qu'il fait bonne impression et que le fonctionnaire, se fondant sur son état d'écolier, accorde à Lumumba une autorisation de séjour de 15 jours pour lui permettre de quitter Kalima sans ennuis. Patrice est satisfait, cela lui suffit. Dès avant l'échéance, il est engagé par la société Symetain.

Cet engagement à la Symetain s'est fait sur base d'un concours : quelques exercices de calcul et une dictée française. Omatuku raconte que lui-même a obtenu 53 %, Philippe Yodi 47 % ...et Lumumba 87 %! Seul Patrice est retenu, il entre comme vendeur à la cantine d'entreprise. Plus tard à Stanleyville, Lumumba dira que c'est alors qu'il pourra acheter pour la première fois de sa vie des habits et des chaussures à sa taille.

Lumumba va trouver une femme qui accepte de vendre pour lui des biens reçus de l'entreprise à titre de ration ou détournés frauduleusement. Cette pratique est courante à Kalima chez les travailleurs, qui cherchent à arrondir leur salaire. Omatuku rapporte que cette vendeuse "informelle" trompera à son tour Lumumba. Après moins de trois mois, dit Omatuku, un contrôle trimestriel a lieu à la cantine. La mauvaise gestion de Lumumba est vite établie, mais il conteste sa fraude et exige un nouvel inventaire, qui doit être fait quelques jours plus tard. Lumumba se sait fautif; en fin de journée, il vole d'autres biens et de l'argent de la cantine, et il s'enfuit à Kirundu, sur le fleuve au nord de Kindu, où se trouve Philippe Yodi, l'autre compagnon de route qui a échoué au concours. Il quitte Kalima de nuit en payant une place à bord du camion d'une société privée dénommée Transkat.

4.5. La route vers Stanleyville

Omatuku ne semble pas savoir exactement si Lumumba rejoint Kindu ou si c'est de Kirundu qu'il prend le bateau pour Ponthierville (devenu Ubundu), en direction de Stanleyville. Mais il affirme que

"C'est après l'étape de Kalima que Patrice prit le nouveau nom de Lumumba, car jusqu'au moment où il se fait engager à la Symetain, nous continuons à l'identifier sous le nom d'Isaïe Tasumbu".

Lumumba serait resté une dizaine de jours à Ubundu et aurait même été utilisé comme agent journalier au greffe de cette ville à cause de sa belle écriture (on peut en juger par ses nombreuses lettres manuscrites). C'est à bord du train qu'il gagne Stanleyville, au cours du second semestre de 1944.

TROISIÈME PARTIE :

**PATRICE LUMUMBA À STANLEYVILLE
(1944 - 1956)**

À Stanleyville, Patrice Lumumba est agent de la Colonie. Il s'intègre dans des associations socioculturelles et il écrit dans la presse. C'est là qu'il fait l'expérience de la vie publique et qu'il construit son foyer.

Des données d'archives existent sur cette période de la vie de Lumumba, encore qu'elles ne couvrent pas toujours certains aspects comme les réjouissances, les mariages ou les amitiés. Nous aurons, pour ces aspects de sa vie, alors recours aux témoignages directs.

Parmi les témoins qui se sont exprimés, il y a Paul Kimbulu Tadiumi, mort en février 1985, chez qui Lumumba avait logé de 1944 à 1951; Joseph Lutula et Emile Luhahi, qui étaient de ses amis; Pauline Kie, qui a été sa compagne, et Pauline Opango Onosamba, sa dernière épouse; Louise Malenga, une belle-soeur; son frère cadet Louis Onema Lumumba, et Juliana Lumumba, sa fille.

Chapitre I : séjour chez Paul Kimbulu

Lumumba a presque 20 ans lorsqu'il arrive à Stanleyville. Il va loger chez Paul Kimbulu. Connaissait-il son nom et son adresse ? Kimbulu n'est pas un membre de sa famille, mais par son statut social, il est connu et apprécié des Atetela de Stanleyville, surtout des Ewango, clan dont il est originaire, et des gens de Wembo-Nyama, où il a étudié avant d'émigrer.

Lorsque Lumumba se présente un matin chez Kimbulu, il est déjà à Stanleyville depuis quelques jours, semble-t-il. Lumumba l'appelle "Papa", manière polie pour un jeune otetela de montrer du respect envers un aîné. Il se présente à lui comme originaire d'Onalua, donc comme un Ewango. Kimbulu, courtois, l'accueille chez lui comme il le fera en 1947 avec Joseph Lutula.

1.1. Le contrôle de l'immigration urbaine à Stanleyville¹

Patrice Lumumba n'avait pas demandé à l'administration du territoire de Katako-Kombe une "feuille de route", permis de mutation exigé de ceux qui se rendaient vers les centres urbains. À Stanleyville où il arrive au cours du second semestre de 1944, donc en pleine période d'"effort de guerre", l'admission au centre extra-coutumier (C.E.C.) est réglementée pour freiner l'exode rural.

Deux conditions sont exigées pour l'inscription au C.E.C. : le permis de mutation et l'accord du représentant de l'autorité de tutelle (R.A.T.). Le permis de mutation est normalement délivré par les autorités du point de départ; il est définitif ou temporaire, mais sa validité peut être prolongée par le R.A.T. du C.E.C. L'absence de ce document est le motif le plus courant pour refouler un candidat vers son milieu d'origine, mais si le demandeur présente un contrat de travail ou un espoir sérieux, les autorités peuvent lui accorder un séjour à durée déterminée, durant lequel il est admis parmi la population flottante, mais il est entendu qu'il devra regagner son milieu d'origine à l'échéance de son contrat.

Quant à l'accord du R.A.T., le gouverneur général Ryckmans avait pris le 15 avril 1935 une ordonnance attribuant au Conseil du C.E.C. la responsabilité d'examiner les cas litigieux, le R.A.T. conservant le pouvoir de passer outre l'avis négatif éventuel de celui-ci.

À Stanleyville, en pratique, c'est le Conseil qui prend les décisions. Il est sévère : en 19 mois (1942-1943), il a admis 110 candidats, plus 30 en "population flottante", sur 275 demandes. Ces chiffres dérisoires par rapport à la population noire de Stanleyville (± 25.000) constituent l'accroissement par migration contrôlée, sans aucun

¹ Ce point a été traité par Benoît VERHAEGEN, "La guerre vécue au Centre Extra-Coutumier de Stanleyville", in *Le Congo Belge durant la seconde guerre mondiale. Recueil d'études*, A.R.S.O.M., Bruxelles, 1983, pp. 464-468.

rapport avec l'importance de l'immigration irrégulière.

Les membres du Conseil, le chef du C.E.C. et le R.A.T. ont la même attitude de restriction maximale à l'égard de l'immigration définitive, mais ils se montrent souples pour l'immigration temporaire dans la mesure où elle est justifiée économiquement. Le point de vue du R.A.T. à ce sujet est exposé dans une lettre qu'il a adressée au commissaire de district Lauwers en juin 1942 pour déplorer le grand nombre de permis de mutation définitifs octroyés vers Stanleyville par les administrateurs de l'intérieur. Il suggère de rendre ce passeport tout à fait exceptionnel, par exemple "pour un lépreux se rendant dans une léproserie" car, ajoute-t-il,

*"dans l'immense majorité des cas un passeport temporaire, prévu pour six mois, un an ou plus simplement encore pour la durée "de l'engagement au service de..." suffirait amplement pour couvrir la présence de ces Noirs au C.E.C. et laisser au centre la possibilité de les renvoyer dans leur circonscription d'origine dès qu'ils deviennent indésirables (sic)."*²

Au C.E.C., le critère pour un habitant "désirable" est son utilité économique. Le travail est la préoccupation majeure de l'administration, pour qui il faut écarter les "chômeurs professionnels", "les parasites", les "irréguliers", "les personnes vivant d'expédients", les personnes "sans moyens d'existence", les "boys qui n'ont pas donné satisfaction" et tout simplement les "sans travail"; mais on admet les femmes libres et les prostituées en grand nombre parce qu'elles payent l'impôt et représentent la principale source de revenus du Centre avec la taxe sur les débits de boissons. Pour d'autres candidats, l'admission temporaire est accordée à condition que l'intéressé ait signé un contrat d'une durée minimum d'un an chez son employeur ou, ce qui est plus fréquent, qu'"il trouve un emploi dans les huit jours". S'il est licencié, le travailleur perd son gagne-pain et, pire, son droit de séjour; ce qui favorise la docilité de la main-d'oeuvre.

Certains candidats à l'admission interrogés par le Conseil du C.E.C. reconnaissent naïvement être venus à Stanleyville soit pour fuir "l'effort de guerre qui leur est demandé dans leur territoire d'origine", soit pour finir leurs jours en ville. Ils sont refoulés sans discussion. Les personnes trop âgées pour espérer un travail ne sont admises que lorsqu'il est prouvé qu'elles sont hébergées chez leurs enfants. Les femmes libres, par contre, ne doivent pas déclarer un travail : il suffit qu'elles paient l'impôt.

En 1942, la situation ne s'améliore pas, le C.E.C. constate que

*"malgré une surveillance aussi étroite que possible et de nombreuses sanctions (condamnation - incorporation d'office à la Force Publique contre les individus résidant irrégulièrement dans le Centre), Stanleyville reste le refuge des gens qui estiment la vie trop dure (travaux imposés) dans le territoire voisin ou qui ne veulent pas se soumettre aux obligations coutumières."*³

Le rapport du Centre pour 1943 signale que les coups de sonde pour le

² Lettre de l'administrateur Halleux au commissaire de district Lauwers, Stanleyville, 6 juin 1942.

³ Rapport du Centre Extra-Coutumier, 1942, p. 8.

recensement démographique, et des ratissages, ont prouvé que rien ne change, "les irréguliers continuent à venir chercher refuge au centre"⁴. Leur nombre ne diminue pas malgré les sanctions, enrôlements et refoulements. L'explication de cette situation paradoxale est simple : selon l'auteur du rapport, l'effort de guerre imposé aux populations de l'intérieur est tel qu'il provoque la fuite du milieu coutumier vers les centres urbains où il est plus facile de passer inaperçu. Cependant l'administration est vigilante. Le rapport A.I.M.O. pour le territoire de Stanleyville constate en 1943 que des

*"condamnations en masse (...) (ne freinent pas) l'immigration illégale de fuyards des territoires voisins."*⁵

Certaines semaines, plus de trente individus sont renvoyés dans leur territoire d'origine. Celui qui héberge un résident irrégulier est passible d'une amende de 100 francs⁶; celui qui le déclare comme "de passage" et le fait inscrire paie une taxe, en vertu d'un règlement pris au début 1942 par les autorités du C.E.C. Malgré ces contraintes, l'afflux ne diminue pas. En 1945, le rapport A.I.M.O. pour la province cite parmi les trois questions à résoudre au Centre :

*"le refoulement des indésirables qui, abusant de l'hospitalité de leurs frères de race, entendent vivre en parasites en se soustrayant à tout travail."*⁷

1.2. Le séjour de Patrice chez Kimbulu rappelle l'enfance au village

Lumumba va loger chez Paul Kimbulu pendant plus de six ans⁸. La vie au sein de ce foyer le rapproche du milieu de son enfance au village : en fait, Kimbulu devient à Stanleyville son nouveau parent.

Kimbulu, originaire de Djemba, village voisin d'Onalua, appartient au clan Ewango. Il a vécu dans son milieu d'origine jusqu'à environ vingt ans. Il a été formé à Wembo-Nyama chez les méthodistes, qui vont le répudier.

Paul Kimbulu Tadiumi a cinq enfants à la maison au moment où il accueille Lumumba, et il affirme que Patrice fut pour lui un sixième enfant. Lumumba s'intègre rapidement comme l'aîné, étant donné son âge et surtout son dynamisme. Souvent le soir ou le matin, raconte Kimbulu, c'est Lumumba qui le salue ou l'approche par des petites questions sur sa journée de travail ou sa nuit de sommeil. Lumumba s'intéresse à tout ce que lit Kimbulu⁹, provoque la conversation – et en français! –, lui demandant

⁴ Rapport du Centre Extra-Coutumier, 1943, p. 7.

⁵ Rapport A.I.M.O. 1943 du territoire de Stanleyville, p. 7.

⁶ Jugements du tribunal du C.E.C., Affaires 10.206 et 10.200, du 13 octobre 1942.

⁷ Rapport A.I.M.O. 1945 de la Province Orientale, Stanleyville, p. 22.

⁸ Lumumba était commis et son employeur aurait dû le loger. Du fait du manque de logements disponibles, l'administration coloniale a préféré payer à Lumumba des indemnités de logement.

⁹ Kimbulu avait un dictionnaire Memento Larousse; Lumumba, dit-il, était souvent plongé dedans.

de raconter les aventures de sa vie, et les histoires des missionnaires chez qui il a vécu.

"Je le trouvais curieux de tout, intéressant et fort respectueux, affirme Kimbulu. Et même amusant, car il arrive à Lumumba de réunir d'autres enfants, l'épouse de Kimbulu et la sienne pour organiser des jeux en famille. C'est Lumumba qui prend lui-même le tam-tam et chante comme ceci :

1. Lumumba : *"Pap'owandji Omalukulu laki la tundu"*

*Traduction : Papa chef Omalukulu l'ancien*¹⁰

2. Les autres membres répondent en chœur : *"Ela ngomo"*

Traduction : Apporte le tam-tam

3. Lumumba : *"Kimbulu kele sheso l'etale"*

Traduction : C'est Kimbulu notre père à l'étranger (au loin)

4. Les autres, en chœur : *"Ela ngomo"*

5. Lumumba : *"Kimbulu Paul léé wudi amboma"*

Traduction : Kimbulu Paul «léé» la gorge est sèche

6. Les autres, en chœur : *"Ela ngomo"*

7. Etc."

Il arrive à Lumumba de danser au milieu du groupe, raconte-t-il. L'épouse de Lumumba et la sienne lui font lier un pagne aux hanches et cela amène l'assistance à pousser des cris de joie.

Lumumba amène aussi ses amis jouer chez Kimbulu sans que ce dernier n'y prenne part.

*"Chez moi ou dans un bistrot, affirme Kimbulu, Lumumba avec ses amis Augustin Besombi, Gérard Kaoma, Victor Mungengetu et Lukingama aimait s'amuser, en dehors des heures de service. Kaoma joue le violon, Besombi la guitare tandis que Mungengetu, Lukingama et Lumumba dansent."*¹¹

Le week-end et les jours fériés, les cinq amis se rendent à vélo en excursion à Simi-Simi, Lubuya-Bera, Bengamisa, Yakusu, aux chutes du fleuve chez les Wagenia, etc. Lumumba en ramène des poissons et des vivres pour toute la famille qui loge chez Kimbulu.

Lumumba lui a paru sage et convaincant dans l'appréciation des situations. Lorsque Patrice se dispute avec une femme, Kimbulu intervient pour les séparer¹².

"Je voyais souvent Lumumba revenir par après m'expliquer soit la raison de sa colère, soit sa décision de se séparer d'avec une épouse", raconte-t-il.

Quant à Lutula, il estime que Lumumba a trouvé en Kimbulu un père non autoritaire et disponible, tout le contraire de François Tolenga qu'il venait de laisser au village.

¹⁰ Le nom d'Omalukulu est celui d'un chef du village Djemba avant Okitasumbu.

¹¹ Augustin Besombi fut commis à l'administration de l'Agriculture, Kaoma aux Titres fonciers, Mungengetu au Territoire; Lukingama était chômeur.

¹² C'était souvent le cas avec Pauline Kie, mais aussi avec Hortense Sombosia.

1.3. Kimbulu, exemple de persévérance et de réussite pour Lumumba

Avant de se rencontrer à Stanleyville, Paul Kimbulu et Lumumba ne se connaissent pas. Lumumba va s'adresser à cet homme de son ethnie en raison du grand renom dont il jouit dans Stanleyville. Kimbulu porte le titre d'infirmier diplômé; il est le plus instruit de l'époque parmi les Atetela de cette ville. Il a le grade d'agent de 3^e classe dans l'administration coloniale, parle un français assez rudimentaire et un peu d'anglais.

À l'arrivée de Lumumba, Kimbulu habite le quartier appelé "Belge-I", au camp des "clercs" (en jargon de la Colonie : les employés de l'Etat). Trois ans après, il devient propriétaire d'une maison "Fonds d'Avance", toujours au Belge-I, mais au "quartier modèle n°12", proche de la ville européenne où sont concentrées toutes les activités administratives et économiques importantes, ainsi que les résidences d'Européens. C'est au Belge-I que logent près de la moitié de la population du Centre extra-coutumier, et son président. On y trouve aussi la majorité des évolués ainsi que les "Coastmen", les Africains de pays non limitrophes du Congo qui occupent des fonctions commerciales ou administratives d'une certaine importance¹³.

Vivant chez Kimbulu, Lumumba jouit d'un standard de vie admirable pour les Congolais. Kimbulu lui-même raconte qu'il n'a jamais perdu de vue qu'il devait ce niveau de vie à l'école; il dit l'avoir répété à ses enfants.

Kimbulu et Lumumba ont donc eu des parcours de vie similaires, venant parfaire à Stanleyville leur formation scolaire amorcée à Wembo-Nyama. Kimbulu arrive en 1934 et Lumumba le suit de dix ans. En 1939, Kimbulu termine ses études à l'Ecole d'Assistants Médicaux Indigènes (EAMI) de Stanleyville et sort premier avec 80 % des points. Pour Lumumba, après les Frères Maristes, la consécration viendra en 1948 avec l'Ecole Postale de Léopoldville, comme nous le verrons.

Habitant chez Kimbulu, Lumumba n'est pas loin des centres scolaires. Après son service, il va à l'école des Frères Maristes suivre des cours du soir, et à la bibliothèque publique du C.E.C. dont il assure bénévolement des permanences et où il reste jusque tard dans la nuit.

Mais il n'y a pas que la soif de savoir qui les rapproche : par sa ligne de vie et par son tempérament, Kimbulu devient pour son hôte un modèle. Il dit avoir souvent été pressé par Patrice de raconter l'histoire de sa vie.

Le père de Kimbulu, Djamba Omalukumbe, fut un guerrier du clan Ewango dont le nom est cité dans les conflits avec le clan voisin Oduku. Sa mère, Mwadi, était une esclave de Tippo Tip que Dhanis avait fait libérer. C'est à Walikale, au Kivu, que Djamba, porteur dans les bandes de Dhanis, avait épousé Mwadi, qui ignorait sa tribu d'origine. Lorsque le *nyampara* Wembo Nyama fut confirmé par l'E.I.C. pour gouverner la région que lui avait confiée jadis Ngongo Leteta, le père de Kimbulu retourna dans sa suite à Wembo-Nyama-Mibango, son milieu d'origine. Il sera embauché à l'Intertropical Confina, une entreprise qui troquait le caoutchouc avec les

¹³ B. VERHAEGEN, *op. cit.*, pp. 439-493.

indigènes. C'est là que naquirent Kimbulu, vers 1909, puis deux filles.

Dès l'enfance, Kimbulu voyage beaucoup. Il suit son père dans les différents villages où il est affecté; il vit aussi chez sa tante à Bena-Dibele. Après la mort de son père, il entame sa scolarité vers 1917-18 au village de Djemba, avec le catéchiste méthodiste Samuel Dimoke, puis il "monte" à Wembo-Nyama, où il loge chez les missionnaires. Mais il doit travailler pour payer sa pension et gagner 50 centimes par mois.

En 1918, Kimbulu est affecté par les méthodistes à leur nouvelle imprimerie¹⁴, sous la direction d'un Ewango comme lui, Djemba Shungu, qu'il remplace fin 1920, avec pour adjoint Paul Ashema, encore un Ewango. Son salaire mensuel est de 5 francs : juste de quoi payer l'impôt.

En 1921, Kimbulu quitte Wembo-Nyama-Mibango pour Léopoldville en compagnie de Pierre Omeonga. Là, tous deux seront embauchés comme "coupe-coupeurs"¹⁵ d'herbe au service de l'Hygiène publique. Mais il est arrêté deux mois après pour avoir laissé un trou dans sa gestion de l'imprimerie à Wembo-Nyama. Mis au cachot de Kintambo (Léopoldville), Kimbulu va y rencontrer Simon Kimbangu, qui se trouve en détention, en voie d'être transféré pour Elisabethville.

Kimbulu, lui, est transféré à Lusambo où le tribunal le condamne à deux ans et demi de prison. Il raconte qu'il est resté des journées entières lié par une chaîne au cou avec deux autres prévenus à la maison d'arrêt qui, à cette époque, est une case de moins de 4 m². Amandus Tanonga et un certain Luhahi, condamnés pour d'autres motifs, y trouvent la mort à la suite des mauvais traitements. Kimbulu s'en tire en devenant cuisinier de la prison, une corvée enviée.

Après sa libération en 1924, Kimbulu rentre à Wembo-Nyama où il se fait admettre à l'Ecole biblique que dirige le pasteur P. Anker, surnommé "*Owandji Lopemba*". Il obtient son diplôme l'année suivante, mais il ne se fait pas pasteur : le 5 décembre 1925, il est choisi comme aide-infirmier à l'hôpital de Wembo-Nyama¹⁶ par le docteur C. Cheffey, puis quand ce missionnaire retourne aux Etats-Unis, par son remplaçant le docteur C. Dovell. Kimbulu, qui ne manque aucune occasion de s'instruire, suit en 1928 quelques leçons de français auprès de Joseph Omeonga, un commis au territoire de Lubefu venu se faire soigner à Wembo-Nyama. Avec un collègue nommé Philippe Onawema (mieux connu sous le nom de Lumande), il passe un semestre à l'hôpital de l'*American Presbyterian Congo Mission* (A.P.C.M.) à Bibanga, territoire de Bakwanga¹⁷, pour suivre un stage médical, avant que les méthodistes ne décident de former leur personnel sur place à Wembo-Nyama, quitte à les envoyer pour l'examen final à Lusambo ou à Kasongo¹⁸.

¹⁴ Il s'agit de la première imprimerie, plus petite que celle qui sera installée en 1924.

¹⁵ L'herbe se tondait à la main avec un genre de canne-lame appelée dans la Colonie "coupe-coupe".

¹⁶ L'hôpital de Wembo-Nyama fut créé en 1914 en même temps que la mission, par le médecin Mumpower, surintendant de la mission.

¹⁷ *Dikendji dia Mission*, juillet 1948, p. 11.

¹⁸ Respectivement chef-lieu de district du Sankuru et du Maniema à cette époque; Kindu deviendra chef-lieu de district du Maniema en 1933, Kasongo restant chef-lieu de territoire.

Kimbulu a vécu avec une première épouse, Henriette Andjeka, fille de Yekeke (fameux guerrier d'Onalua). Suite à la mort de sa première fille, Kimbulu part à Kindu où il se fait engager comme infirmier aux Chemins de Fer des Grands Lacs (C.F.L.). Avec son service, il séjourne ainsi partout où les ouvriers posent les rails : Kongolo, Kabalo, Albertville, Uvira, Kalundu etc. et même Kigoma et Usumbura¹⁹. En 1932, il est à Elisabethville pour suivre la formation de l'Ecole d'Assistants Médicaux Indigènes (EAMI), mais il se fait renvoyer de l'école après trois mois.

Kimbulu retourne à Wembo-Nyama, mais le missionnaire Anker ne veut plus le voir résider près de la mission. Il s'installe au village voisin d'Okongo, d'où il se rendra à Katako-Kombe. Le chef Raphaël Senga, qui est son beau-frère²⁰, le met en contact avec L. Delcourt, l'administrateur de territoire qui le recommande auprès du médecin régional de la Colonie. Engagé à l'hôpital militaire du camp de Lokandu au Maniema, Kimbulu en profite pour se faire inscrire dans une autre EAMI, cette fois à Stanleyville.

Le 20 mars 1934, Kimbulu quitte Lokandu pour Stanleyville. Après quatre ans de formation dans cette Ecole d'Assistants Médicaux Indigènes, il sort diplômé en 1939. Il est engagé par la Colonie au laboratoire de l'hôpital général de la ville, ce qui fait de lui le plus célèbre des Atetela de Stanleyville. En attendant Lumumba...

Kimbulu est mort en février 1985 à Kisangani (Stanleyville).

¹⁹ Kigoma (*Tanganyika Territory*) de l'autre côté du lac, tête de pont du chemin de fer vers Dar-es-Salaam; Usumbura est l'ancien nom de Bujumbura, chef-lieu de l'Urundi, sous tutelle belge.

²⁰ Il a épousé la soeur de Kimbulu du nom d'Omoyi.

Chapitre II : Lumumba commis de la colonie belge

De 1944 à 1956, Lumumba va résider à Stanleyville. Il est d'abord commis à l'administration du territoire de cette ville, puis à la Poste. Selon Paul Kimbulu, Lumumba aurait d'abord été "coupe-coupeur" d'herbes au territoire, puis agent aux Chemins de Fer, à la "Rive gauche". Mais ces fonctions ne lui plurent pas, il n'y resta que quelques jours.

2.1. Au territoire de Stanleyville

Le 20 novembre 1944, Lumumba signe son contrat de travail en qualité de "*clerc*" surnuméraire. Son bureau se situe non loin de l'école des Frères Maristes, où il vient suivre des enseignements le soir.

Au moment de son engagement, Lumumba est célibataire. Son salaire mensuel global est de "150 + 75 frs¹ avec le logement approprié aux circonstances"². Le contrat stipule que Lumumba a droit aux soins médicaux selon les circonstances et dans la mesure des moyens de la Colonie.

Le 29 novembre 1944, Lumumba touche son premier salaire de 90 frs qui correspond au nombre de jours prestés depuis son engagement. Le 27 décembre 1944, son salaire s'élève à 268,75 frs³.

Pour l'année 1945, les salaires mensuels de Lumumba sont repris au tableau de la page suivante⁴.

¹ Le tableau de la page suivante présente la valeur en francs belges de ces montants, convertis en fonction du taux d'évolution du Fr. belge en 1980 (base I.N.S., *Indice des prix à la consommation en Belgique*).

² Contrat d'engagement n° B.O. 1944, signé à Stanleyville le 20 novembre 1944 (cfr Archives Nationales du Zaïre, Dossier Lumumba d'où nous tirons les données présentées dans ce chapitre).

³ Fiche de paie, Dossier Lumumba aux Archives Nationales du Zaïre.

⁴ *Idem*.

Salaires mensuels de Lumumba en 1945

Mois	Salaire	Valeur en Frs belges (1980)*	Date du paiement
janvier	262,50 frs	1.022,80	août 1945**
février	262,50 frs	1.022,80	
mars	260 frs	1.013,05	13 mars 1945
avril	260 frs	1.013,05	21 avril 1945
mai	260 frs	1.013,05	24 mai 1945
juin	260 frs	1.013,05	23 juin 1945
juillet	260 frs	1.013,05	24 juillet 1945
août	260 frs	1.013,05	24 août 1945
septembre	260 frs	1.013,05	22 septembre 1945
octobre	260 frs	1.013,05	24 octobre 1945
novembre	260 frs	1.013,05	21 novembre 1945
décembre	320 frs	1.246,83	22 décembre 1945

* La valeur en francs belges (année 1980) des salaires perçus par Lumumba a été calculée en fonction du taux d'évolution du Fr. belge en 1980 (base I.N.S., *Indice des prix à la consommation en Belgique*).

** salaire payé au mois d'août, pour une raison non spécifiée dans la fiche de paie

L'augmentation du salaire de décembre 1945 s'explique par le fait que Lumumba, qui s'est marié en novembre 1945, touche des allocations de 15 frs/mois. La feuille de paie ne signale aucune retenue de salaire pour lui.

À partir du 1er janvier 1946, Lumumba accède au statut de commis temporaire ("*clerc*" surnuméraire); le nouveau contrat signé le 5 février 1946 stipule :

*"Son traitement annuel est de 2.400 frs, plus le logement approprié aux circonstances ou l'indemnité y afférente. Ce traitement et indemnités subiront les majorations et réductions auxquelles sont soumis les traitements des agents du cadre indigène."*⁵

Les salaires que touche Lumumba en 1946 apparaissent dans le tableau reproduit ci-après.

Le 25 février 1946, Lumumba reçoit une somme de 1.300 frs au titre d'arriérés, comprenant une indemnité de logement et l'ajustement de son salaire aux termes de son nouveau contrat.

A partir du mois de mars, son salaire de base passe à 350 frs/mois, auxquels s'ajoutent 250 frs de logement, 200 frs d'allocations familiales et 165 frs de vie chère, soit un total de 965 frs/mois. Une taxe professionnelle de 18 frs et 21 frs pour le compte épargne doivent être déduits de ce montant ⁶. De mars à décembre 1946, le salaire de Lumumba devrait s'élever à 926 frs. Il ne touche, en fait que 920 frs/mois. Les 6 frs de différence ne sont pas repris dans la provision à payer.

⁵ Il existait deux statuts des agents de la Colonie belge, l'un régissait les agents noirs et l'autre les européens. La différence de salaire entre les deux était si énorme que le syndicat des agents noirs de la colonie, APIC, exigera, surtout au cours des années 1950, la réunification des deux statuts.

⁶ Le compte épargne correspond à des sommes retenues sur les salaires de l'agent en fonction.

Salaires mensuels de Lumumba en 1946

Mois	Salaire	Valeur en francs belges (1980)	Date du paiement
janvier	270 frs	1.052,02	24 janvier
février	270 frs	1.052,02	22 février
de mars à novembre	920 frs	3.584,65	
décembre	1460 frs	5.688,68	24 décembre

Le 24 décembre 1946, Lumumba touche 252 frs pour compte épargne, 216 frs de prime (non autrement spécifiée) et 992 frs identifiés comme solde. Nous pensons que cette prime est liée à la décision d'accorder à Lumumba des indemnités mensuelles de caisse de 25 frs suite à sa commission de collecteur d'impôts, décision qui n'est prise que le 20 décembre 1946.

Pour l'année 1947, le salaire de Lumumba connaît peu de modifications. Il reste fixé à 965 frs/mois, desquels sont soustraits 18 frs de taxe professionnelle, et l'épargne, qui passe à 35 frs/mois. Si son salaire s'élève à 912 frs, Lumumba n'en reçoit en réalité que 910 frs par mois, la différence de 2 frs n'étant pas reprise dans la provision à payer.

Lumumba obtient de l'administrateur territorial Paul Borlée, chef a.i. du service provincial des A.I.M.O., l'autorisation de cesser ses fonctions afin de suivre les cours à l'Ecole Postale de Léopoldville. Son contrat de travail est donc résilié à la date du 6 juillet 1947. Ainsi est-il autorisé à toucher le 3 juillet 1947 les sommes suivantes : 124 frs provenant du compte épargne, 304,16 frs du compte indemnités diverses et 1.057,65 frs de solde. Le taux élevé du solde s'explique par la rubrique "vie chère" passée au cours de l'année 1947 de 165 frs à 250 frs.

Au cours de ces deux années et huit mois de fonction comme commis au territoire de Stanleyville, le dossier administratif de Lumumba n'enregistre aucune sanction disciplinaire. C'est un agent correct. Selon ses proches, comme Kimbulu chez qui il loge, Lumumba se montre bien discipliné. Il se choisit un second prénom, Hemery, qui apparaît pour la première fois lors de la signature du second contrat. Mais entre le contrat de novembre 1944 et celui de février 1946, sa signature change notablement : allongée sur le premier document, elle prend une forme ronde, contractée sur le second.

2.2. Passage à l'Ecole Postale et formation autodidacte de Lumumba

C'est à partir de la période où il exerce la fonction de commis au territoire de Stanleyville que Lumumba va sensiblement améliorer son niveau d'instruction, encore fort rudimentaire. Son passage à la Symetain de Kalima lui avait permis de progresser,

mais écrire en français lui posait encore de grandes difficultés⁷. Ce n'est que quatre ans plus tard, en 1948, pendant son séjour à l'Ecole Postale de Léopoldville, que Lumumba se risque à envoyer une première lettre à la presse. Il s'agit de 20 lignes publiées par *La Voix du Congolais* et consacrées à la comparaison des prix entre Stanleyville et Léopoldville⁸.

Lumumba a rattrapé son retard en français à marche forcée, notamment grâce à ses cours du soir chez les Frères Maristes; en 1948, il reçoit aussi un cours par correspondance. Il s'impose un programme de lecture intensif de par sa fonction de bibliothécaire bénévole à la Bibliothèque du Centre extra-coutumier. Il ne manque aucune conférence et c'est souvent lui qui fait le compte rendu à la presse. Kimbulu dit avoir vu Lumumba ramasser toutes sortes d'écrits qui passaient à sa portée. Lumumba accorde beaucoup de soins à se constituer une bibliothèque personnelle. Il se lie d'amitié avec des personnes instruites qu'il n'hésite pas à présenter comme ses professeurs. C'est le cas de Pierre Mundala, ex-étudiant du Grand séminaire de Kabwe (il quitta le séminaire l'année de sa probation), qui lui apprendra des notions de philosophie.

Mais c'est surtout à l'Ecole Postale de Léopoldville que Lumumba acquiert sa formation. Cette école a été créée en 1946 pour former des Congolais à tenir une sous-perception postale. Elle recrute par année une quarantaine d'élèves provenant des six provinces du Congo belge. Pour y être admis, il faut avoir terminé les humanités complètes (6 ans post-primaires) ou l'école moyenne (4 ans post-primaires); ceux qui n'ont accompli que deux années d'études moyennes ou trois années d'humanités ou d'école normale doivent se soumettre à un concours d'entrée portant sur une rédaction, la géographie du Congo, l'histoire et l'arithmétique⁹. Lumumba, qui vient d'obtenir un certificat d'école primaire¹⁰ chez les Frères Maristes de Stanleyville, se retrouve dans cette dernière catégorie.

Lumumba quitte Stanleyville pour Léopoldville début juillet 1947. La formation à l'Ecole Postale dure neuf mois. Le programme comporte des cours théoriques et de la pratique en matière de règlements postaux relatifs aux lettres, colis, mandats et chèques, le règlement télégraphique, la géographie postale du Congo et de la Belgique, la comptabilité et la déontologie.

C'est le 30 mars 1948 qu'a lieu la proclamation des résultats des examens de fin d'études pour la deuxième promotion de l'Ecole Postale. Lumumba se classe 3^e sur 34 élèves, avec 91,4 %. Il suit Benoît Kabeya qui obtient 94,8 % et Joseph Ikofama qui obtient 92,3 %.

Fier de ses résultats, Lumumba s'empresse de communiquer le palmarès à la

⁷ Interview accordé le 28.12.1978 par Antoine-Marie Mobe à Jean-Marie MUTAMBA, *op.cit.*, p. 49.

⁸ B. VERHAEGEN, "Contribution à la biographie politique de Patrice Lumumba", in *Bulletin des séances*, ARSOM, n° 39 (4), 1993, pp. 597-610.

⁹ *La Croix du Congo*, 1er juin 1947, p. 2.

¹⁰ Il est souvent rapporté que Lumumba obtient un certificat d'études primaires après avoir suivi les cours du soir de l'Ecole des Frères Maristes de Stanleyville.

rédaction de *La Croix du Congo* avant son retour à Stanleyville¹¹. Dès lors, il restera attaché à la presse écrite qui, comme le note Jean-Marie Mutamba Makombo, lui sert aussi d'école¹².

Lumumba a bien conscience qu'au départ de son milieu d'origine sa formation était fort rudimentaire. Il le dit dans une longue correspondance manuscrite adressée à son ami Emile Luhahi qui vit à Wembo-Nyama, datée du 28 avril 1954 à Stanleyville. Cette lettre précise sa vocation d'autodidacte passionné. Voici ce qu'il écrit :

"(...) Vous m'avez demandé au sujet de mon avenir, de mes projets... J'ai trop de projets qui sont certainement concentrés et dirigés vers un seul idéal : avoir une formation poussée, toujours poussée, car pour moi, la richesse n'a aucune valeur. Je préfère avoir une instruction suffisante que d'être un riche, ignorant. - Que je parte à l'Université ou non, je dois me découper en quatre pour devenir un homme relativement instruit afin de servir ainsi mieux ma patrie. À l'Ecole on ne me donne que des instruments - il m'appartient de bien utiliser ces instruments pour qu'ils me soient des auxiliaires précieux. Quels sont ces instruments? Ce sont les rudiments du savoir qu'on nous a enseignés sur les bancs de l'école. Ces rudiments, nous devons maintenant les manier, les subtiliser, les raffiner pour obtenir un résultat supérieur à celui primitivement acquis.

Je vous affirme, mon cher Emile, qu'on peut devenir un vrai universitaire, c'est-à-dire acquérir une instruction quasi-universitaire - si pas universitaire - tout en restant chez-soi, tout en apprenant avec persévérance, avec méthode; - Je vous dis cela par expérience que j'ai acquise depuis une longue date - Pour vous faire toucher la chose du doigt, je dois prendre mon propre exemple : quels sont mes antécédents scolaires? Vous les connaissez certes. Mais comment ai-je pu atteindre mon degré d'instruction actuel? C'est surtout grâce à mon effort personnel, à mon perfectionnement personnel, à ma persévérance.

Aujourd'hui même les Européens me qualifient d'un redoutable. Un ami européen m'a dit un jour ceci : «Tous les milieux européens disent que Lumumba veut imposer sa supériorité intellectuelle tant auprès des Congolais que des Blancs». Cette idée et ce jugement proviennent par suite de brûlantes polémiques que j'engage avec des Européens dans la presse européenne, polémiques pour lesquelles je sors toujours victorieux. Ici à Stan, tous les Congolais me prennent pour un magicien (ce qui est faux), les Européens me prennent pour un homme qui a fait des études supérieures. Beaucoup d'Européens, entre autres mes Chefs de Service, affirment que je suis plus instruit que beaucoup d'Européens. Je vous dis tout cela sans l'ombre de prétention ou de vantardise (sic), mais il est nécessaire à ce (sic) que je vous le dise parce que je vous prends pour un de mes rares amis intimes, afin que vous puissiez vous faire une idée exacte et apprécier combien le perfectionnement personnel et continu est nécessaire à tout être qui veut arriver à quelque chose ici-bas.

Comme vous le savez - depuis l'année passée, il est toujours question pour moi de poursuivre un enseignement universitaire. J'ai été admis à l'Université de

¹¹ P. LUMUMBA, "À l'Ecole Postale", *La Croix du Congo* du 11 avril 1948, p. 2.

¹² J.-M. MUTAMBA MAKOMBO, "Patrice Lumumba Correspondant de presse (1948-1956)", Bruxelles, *Cahiers Africains*, n° 3, 1993 (84 pages).

Kimuenza suite à l'arrangement de Monsieur Clément, mais cela n'a pu encore se réaliser par suite de ma situation matrimoniale parce qu'il n'y a pas encore de logement pour les étudiants mariés - à moins que je divorce pour devenir célibataire!!!! Ce qui ne sied pas bien (sic). C'est problématique! De toute façon je ne perds pas confiance. Ou bien j'irai à l'Université, ou bien je ferai des cours par correspondance pour le même genre d'études, c'est ce que j'ai déjà commencé (depuis le début de ce mois) au Centre d'Etudes Supérieures de Bruxelles.

Pour vous, mon Cher Emile, je vous souhaite de tout coeur bonne chance pour que votre projet d'aller à Nivelles soit réalisé. Etudiez beaucoup pour réussir, devant le Jury Central. Cependant, je regrette infiniment ne pouvoir vous fournir les renseignements demandés à ce sujet. Il n'y a aucun Noir qui connaît les questions qu'on pose puisque tout est confidentiel. Ici à Stanleyville personne n'a encore fait l'examen de la 4e catégorie des humanités (6 années d'études secondaires). Je n'ai aucun renseignement précis qui pourrait vous intéresser. Les Européens sont malins : aucun Noir ne peut être au courant des questions qu'on pose à l'examen parce que sinon, ils vont raconter à leurs amis qui préparent l'examen afin de les permettre de réussir.

Quand comptez-vous faire votre examen? Ne craignez pas, j'ai la conviction que vous réussirez.

Merci beaucoup pour les journaux, je les ai tous reçus. Je vous enverrai ma souscription pour un abonnement d'un an. Envoyez-moi toujours les journaux par avion".

Emile Luhahi¹³, que Lumumba a découvert lors de son voyage à Wembo-Nyama en décembre 1952 - janvier 1953, témoigne de la forte impression que cet enfant du pays va laisser au cours de son séjour, dans ce milieu qui l'avait rejeté douze ans auparavant¹⁴. Il raconte :

"Pierre Clément avait tenu une conférence à Wembo-Nyama dont l'objet traitait de l'anthropologie et de la sociologie urbaine. Mais l'auditoire n'a pas été à la hauteur de l'orateur. Il n'y eut presque pas de questions posées, les enseignants et les personnes venus assister ont eu peur de s'engager en français pour un sujet qu'ils n'ont pas compris. À la sortie, c'est Lumumba qui viendra expliquer les idées essentielles développées".

Luhahi ajoute que Lumumba le convaincra de ses capacités d'autodidacte surtout à Elisabethville, où il était venu donner une conférence à l'Université Officielle du Congo sur l'avenir du pays, après son passage à la Table ronde politique de Bruxelles. Avant la conférence, Luhahi, qui était alors étudiant, dit avoir eu peur du désastre que son ami allait causer en venant provoquer des universitaires aguerris. Les étudiants Kusu-Tetela et d'autres collègues de l'Université Officielle du Congo sont allés nombreux insister auprès de lui pour qu'il convainque son ami Lumumba d'y renoncer. Mais ce dernier ne voulut rien entendre. Il se présenta dans l'amphithéâtre

¹³ Emile Luhahi était à cette époque enseignant à Wembo-Nyama.

¹⁴ L'opinion populaire chez les Batetela, au cours des années 1950 et au début des années 1960, considérait Lumumba, Luhahi et Ghenda comme les personnes les plus intelligentes de la région.

sans papier en mains. Lumumba réussit à emporter l'auditoire qui l'applaudit frénétiquement. Luhahi se rappelle que plusieurs questions ont été posées à Lumumba qui a beaucoup parlé ce jour-là. Le doyen de la faculté de Droit, M. Didrich, est venu le féliciter à la fin de la conférence¹⁵.

2.3. Lumumba commis à la poste

2.3.1. De l'engagement à la sanction administrative subie à Yangambi

Après sa formation à l'Ecole Postale, Lumumba est nommé le 7 avril 1948 par le Secrétaire général de la Colonie, I. de Thibault, au grade de commis de 3ème classe à titre provisoire au service des Postes et Télécommunication, et mis à la disposition du gouverneur de la Province Orientale Bock qui, à la date du 15 avril 1948, l'affecte auprès du Percepteur principal des Postes et Télécommunication de Stanleyville-I, puis Lumumba est mis, le 7 mai 1948, à la disposition du chef de service provincial des Postes. Le numéro matricule de Lumumba est le 44.737.

Le traitement de Lumumba au moment de son engagement s'élève à 1.500 frs¹⁶, auxquels s'ajoutent 200 frs d'allocation familiale et 187,50 frs de logement. Il faut soustraire de ce montant 25 frs de taxe professionnelle et 75 frs pour le compte épargne. Lumumba touche 600 frs pour les jours prestés en avril. Les salaires de mai et juin 1948 s'élèvent à 1.840 frs par mois, touchés respectivement le 24 mai et le 23 juin.

À partir du 28 avril 1948, Lumumba perçoit, pour l'usage en service d'une bicyclette personnelle, une indemnité calculée sur la base de 750 frs par an. Une avance sur traitement de 2.590 frs lui est accordée à cet effet moyennant une retenue mensuelle de 370 frs à partir de juillet 1948¹⁷.

À cause de la retenue indemnité-vélo, Lumumba touche un salaire de 1.470 frs le 20 juillet 1948. Ce montant est identique pour les autres mois, payés le 21 août, le 18 septembre et le 21 octobre 1948.

Le 21 octobre 1948, Lumumba est proposé pour une mutation à Yangambi afin de se mettre au courant des fonctions de sous-percepteur, et pour remplacer le titulaire lors de son départ en congé. Cette décision est confirmée le 27 octobre 1948 et Lumumba quitte Stanleyville pour Yangambi un jour après. Le 2 novembre 1948, le commissaire de district de Stanleyville, son autorité administrative, l'affecte au bureau de Yangambi, où il dépend de l'administrateur du territoire d'Isangi.

¹⁵ Pour les étudiants de l'U.O.C., Lumumba l'emporta même, parmi les Congolais qui sont passés à cette tribune, sur le populaire Alphonse Nguvulu.

¹⁶ Afin d'alléger le texte, nous renonçons à donner la valeur en francs belges des montants en francs congolais cités au cours du chapitre. Pour obtenir la valeur en francs belges de ces montants, convertis en fonction du taux d'évolution du Fr. belge en 1980 (base I.N.S., *Indice des prix à la consommation en Belgique*), il faut multiplier ceux-ci par un coefficient 3,8964.

¹⁷ C'est le 9 juillet 1948 que Lumumba et deux autres agents, Joseph Gwente, commis adjoint de 1ère classe aux Douanes, et Félix Mata Dompetro, commis adjoint de 2ème classe à la Poste, reçoivent leurs bicyclettes (de marque Norman) auprès de l'entreprise A.D. SIDIS et Frères.

Salaires mensuels de Lumumba de 1948 à 1951

	1948		1949		1950		1951	
	Salaire Frs	Valeur en Frs belges (1980)*	Salaire Frs	Valeur en Frs belges (1980)	Salaire Frs	Valeur en Frs belges (1980)	Salaire Frs	Valeur en Frs belges (1980)
Mois								
Janvier	-		1.200		1.570	5.284,8	2.010	6.191,5
Février	-		1.570	5.284,8	1.570	5.284,8	2.010	6.191,5
Mars	-		1.570	5.284,8	1.780	6.054,7	2.010	6.191,5
Avril	600	1.962,6	1.570	5.284,8	1.780	6.054,7	2.010	6.191,5
Mai	1.840	6.018,6	1.570	5.284,8	1.960	6.666,9	2.180	6.715,1
Juin	1.840	6.018,6	1.570	5.284,8	1.960	6.666,9	2.180	6.715,1
Juillet	1.470	4.808,3	1.570	5.284,8	1.960	6.666,9	3.000	9.240,9
Août	1.470	4.808,3	1.570	5.284,8	1.960	6.666,9	3.120	9.610,6
Septembre	1.470	4.808,3	1.570	5.284,8	1.730	5.884,6	3.120	9.610,6
Octobre	1.470	4.808,3	1.691,2	5.457,2	1.960	6.666,9	3.120	9.610,6
Novembre	1.220	3.990,6	1.691,2	5.457,2	1.960	6.666,9	2.550	7.854,9
Décembre	1.220	3.990,6	1.691,2	5.457,2	1.960	6.666,9	2.550	7.854,9

Salaires mensuels de Lumumba de 1954 à 1956

	1954		1955		1956	
	Salaire Frs	Valeur en Frs belges (1980)*	Salaire Frs	Valeur en Frs belges (1980)	Salaire Frs	Valeur en Frs belges (1980)
Mois						
Janvier			5.231	15.910,6	4.957	14.480,1
Février			5.231	15.910,6	4.957	14.480,1
Mars			5.231	15.910,6	4.957	14.480,1
Avril	4.718	14.318,8	5.231	15.910,6	4.957	14.480,1
Mai			5.231	15.910,6	4.900	14.313,6
Juin			5.231	15.910,6	4.900	14.313,6
Juillet	4.832	14.664,8	5.231	15.910,6	3.871	11.307,8
Août	5.231	15.875,7	5.231	15.910,6		
Septembre	5.231	15.875,7	5.231	15.910,6		
Octobre	5.231	15.875,7	5.231	15.910,6		
Novembre	5.231	15.875,7	5.951	17.794,4		
Décembre	5.231	15.875,7	5.951	17.794,4		

* Voir la note du tableau de la p. 120

Cette mutation provoque un changement d'attitude de Lumumba vis-à-vis de l'administration coloniale. De commis docile qu'il a été au territoire de Stanleyville, on le voit devenir exigeant, revendicatif. Le 8 décembre 1948, Lumumba fait sa première réclamation. De Yangambi, il adresse une lettre au chef du service provincial des Finances ("profin") pour signifier qu'il ne s'explique pas le solde de son salaire de novembre :

"Mon traitement net mensuel est de 1.840 frs - 370 frs (retenue mensuelle sur avance achat vélo) = 1.470 frs. À la fin novembre, j'ai touché 1.220 frs au lieu de 1.470 frs. D'où vient alors cette nouvelle retenue de $250 + 370 = 620$ frs ?

D'autre part, je vous fais savoir que mes indemnités de logement et de bicyclette peuvent être maintenues vu que je suis aux mêmes conditions qu'à Stanleyville. La distance de ma nouvelle habitation au bureau est la même que celle de Stanleyville.

Je vous prie de bien vouloir me renseigner au sujet de la déduction de mon traitement."

La réponse du sous-directeur des Finances ff., G. Plumier, datée du 18 décembre 1948 est brutale. Après avoir expliqué à Lumumba que les calculs sont exacts, les indemnités de logement (250 frs) et de bicyclette lui ayant été retirées, il ajoute un dernier paragraphe biffé mais lisible :

"Je vous prie de vous informer dorénavant, afin de ne plus m'importuner avec des considérations saugrenues et dépourvues de tout intérêt."

Le 31 décembre 1948, Lumumba s'adresse de nouveau à ce chef de service pour réclamer l'indemnité de transport. Il écrit :

"Vu que le vélo me sert uniquement pour l'intérêt du service et que la distance du lieu de mon habitation au bureau le justifie, je vous prie de bien vouloir revoir la question pour que l'indemnité soit maintenue."

Des annotations faites le 22 février 1949 sur la lettre de Lumumba par le chef de service du personnel qui a eu à l'examiner indiquent :

"L'intéressé, s'il a droit à l'ind[emni]té de bicy[clette], doit faire une nouvelle demande par votre intermédiaire. Voudriez-vous bien me renvoyer la présente, s.v.p., après [en a]voir pris note."

Lumumba touche 1.200 frs de salaire le 20 janvier 1949; la taxe professionnelle passe à 55 frs et l'épargne à 75 frs. À partir du mois de février, son traitement connaît une légère augmentation, ce qui lui fait 1.570 frs. Pour l'année 1949, la paie intervient vers le 20 du mois. Il y aura des primes d'indemnités de caisse en plus de celles liées à ses prestations d'heures supplémentaires.

La décision n°65 du secrétaire provincial, datée du 11 octobre 1949, porte le traitement de Lumumba à 18.450 frs par an, soit 1.691,21 frs par mois.

Pour janvier et février 1950, Lumumba touche encore 1.570 frs mais pour mars et avril 1950, son salaire est conforme au nouveau traitement : 1.780 frs. À partir de mai 1950 l'indemnité de logement de 187,50 frs par mois est versée à Lumumba. Son salaire s'élève à 1.960 frs sauf pour septembre où il ne touche que 1.730 frs. La sanction administrative subie au cours de cette période explique cette diminution. La

sanction date du 23 janvier 1950. Un avis de paiement établi au nom de Lumumba, atteste que celui-ci

"est redevable envers le trésor colonial de la somme de 179,84 frs¹⁸ pour montant du déficit constaté par P.V. du 8.12.1949 comptabilisé sous livre de caisse n° 3 du 8.12.1949 du percepteur des Postes à Stanleyville, mis à charge de l'intéressé suite au P.V. de déficit du 30.11.1949 établi par lui-même et sous note 34/4 II/III. C du profin Stan en date du 19 janvier 1950."

(Un paragraphe précise que cette somme doit être versée entre les mains du receveur des impôts à Stanleyville dès réception de l'avis de paiement.)

Le 3 avril 1950, Lumumba est proposé pour une mutation à Stanleyville, qui est confirmée le 5, et il quitte Yangambi le 14 avril 1950. La raison est de se faire examiner la vue, mais un autre motif apparaît plus tard, que nous aurons à analyser.

Le 22 août 1950, Lumumba demande au chef de bureau des impôts de prélever le montant du déficit sur son compte indemnité de caisse. Le 23 août, c'est le commissaire de district a.i., A. Soubry qui informe le chef du service provincial des Finances, avec copies pour information au gouverneur de la Province Orientale, que Lumumba

"a été, le 22 juillet 1950, puni de la peine disciplinaire de huit jours de retenue de la moitié du traitement pour le motif suivant :

avoir à son bénéfice et à plusieurs reprises, contrevenu très gravement aux instructions et règlements administratifs; n'avoir pas répondu à la demande d'explications qui lui fut adressée par l'Administrateur de Territoire d'Isangi et avoir employé des moyens détournés pour faire "croire le contraire".

Ces faits seront rappelés en 1956 lors de l'instruction judiciaire ouverte contre Lumumba.

"J'avais, explique-t-il, commandé un colis payable contre remboursement. J'ai pris ce colis avant d'avoir payé; c'est pourquoi j'ai eu des observations."

On a vu que le directeur Bastin donne une autre version : Lumumba a été retiré du bureau des Postes de Yangambi

"parce qu'il avait prélevé 5.000 francs dans la caisse en échange d'un virement non provisionné tiré sur son propre compte."¹⁹

Le 2 septembre 1950, le chef du service provincial du personnel, H. Simon, confirme pour signalement disciplinaire l'instruction de l'A. T. d'Isangi à charge de Lumumba. Le 29 novembre, une demande d'avance de 2.400 frs pour achat d'un vélo de marque Raleigh au magasin SEDEC, introduite par Lumumba et qui avait déjà obtenu les avis favorables de son chef immédiat et du chef de service, est rejetée par le chef du service provincial des Finances, pour le motif que l'intéressé a bénéficié

¹⁸ Dans sa déposition du 23.6.1956, M. Bastin, le sous-directeur (ff. de directeur provincial de la Poste) à Stanleyville déclare qu'en 1950 Lumumba, qui gérait le bureau postal de Yangambi, "avait prélevé 5.000 francs dans la caisse en échange d'un virement non provisionné tiré sur son compte". Comment est-on passé de 179,84 fr. aux 5.000 fr. dont il est question lors du procès de 1956-57 ? Nous étudierons ce point dans une prochaine publication.

¹⁹ Cour d'Appel de Léopoldville, R.P. 6.826, Affaire Ministère Public contre Lumumba Patrice. Procès-Verbal de l'audience publique du jeudi 13 juin 1957.

antérieurement d'un prêt pour l'achat d'une bicyclette. Cette réponse négative sera signifiée à Lumumba le 3 janvier 1951.

Et pourtant, Lumumba est coté "bon" par son chef immédiat, celui-là même qui a donné l'avis favorable dans le dossier de crédit vélo.

2.3.2. De l'obtention du crédit C.E.C. à la révocation de Lumumba

Le 5 février 1951, l'officier d'état-civil R. Peigneur notifie à Lumumba qu'il est immatriculé au "Registre de la population indigène civilisée"²⁰ sous le n° 7.742 vol. IX. Aussitôt Lumumba demande au chef du service du personnel, à la date du 6 février 1951, de modifier son identité en "Lumumba Patrice Hemery Mumbard"²¹.

De janvier à avril 1951, Lumumba perçoit un salaire mensuel de 2.010 frs, qui passe à 2.180 frs pour mai et juin. Cette augmentation est liée au traitement de base qui monte à 1.890 frs et à l'allocation familiale de 240 frs. En juillet, il touche 3.000 frs : le traitement est passé à 2.625 frs et l'allocation familiale à 360 frs. Une fiche du 30 juillet 1951 indique que le traitement annuel de Lumumba est porté de 18.900 frs à 26.250 frs à compter du 1er juillet 1951.

D'août à octobre, le salaire mensuel de Lumumba se chiffrait à 3.120 frs, le Centre extra-coutumier lui consent le 24 octobre un "crédit maison" de 50.000 frs dont une première tranche de 15.000 frs lui est versée le 30 novembre 1951. Lumumba et le C.E.C. de Stanleyville ont convenu sur l'acte de prêt que 835 frs lui seront retenus mensuellement en apurement de fonds.

Pour novembre 1951, le traitement de Lumumba est de 2.843,75 frs auxquels s'ajoutent 390 frs d'allocation familiale et 187,50 frs de logement. À soustraire de ce montant la taxe professionnelle et l'épargne, plus 835 frs de remboursement du crédit du C.E.C., ce qui laisse à Lumumba un salaire net de 2.550 frs. Pour le mois de février 1952, son salaire sera de 2.670 frs.

Lumumba sollicite du C.E.C. le 17 décembre 1951 qu'une deuxième tranche d'avance soit versée, la première étant épuisée. A. Hoppe, l'adjoint du représentant de l'autorité de tutelle auprès du C.E.C., répond par lettre du 4 février 1952 :

"Monsieur,

Le 24 octobre dernier, le Centre Extra-Coutumier vous a, à votre demande, consenti un prêt de CINQUANTE MILLE FRANCS pour vous permettre de construire une maison en matériaux durables au Belge-I - 1ère avenue. Vous avez, à cette date, signé un Acte de Prêt.

Le 30 novembre 1951, le Centre Extra-Coutumier vous a versé une première tranche de l'avance consentie (15.000,- frs).

Le 17 décembre 1951 vous signaliez que cette première tranche était dépensée et vous demandiez qu'une seconde tranche vous soit versée.

²⁰ Ce qui fait de lui un "évolué".

²¹ Mais ce dernier prénom, inexpliqué, sera vite abandonné. On ne le retrouve sur aucun autre document du dossier Lumumba aux Archives Nationales du Zaïre.

Avant d'accéder à votre demande, j'ai fait visiter la construction en cours afin d'être assuré que les fonds qui vous avaient été versés le 30 novembre 1951 avaient été judicieusement employés.

Les travaux exécutés ne paraissent pas justifier une dépense de 15.000,- frs. Je vous ai demandé de me fournir un détail justificatif avec documents à l'appui (factures acquittées - relevé des salaires payés, etc.).

Parmi les documents que vous m'avez remis figure une attestation émanant soi-disant de la SEDEC, relative à une fourniture de 22 sacs de ciment, qui est, l'enquête l'a prouvé, un faux.

Je vous ai interrogé et vous avez reconnu que le ciment dont vous vous êtes servi provient en partie des récupérations plus ou moins honnêtes effectuées sur les chantiers d'un entrepreneur de la place par l'un de ses travailleurs et en partie (8 sacs) d'un vol commis au détriment d'un Colon européen de Stanleyville. Celui-ci, auquel la chose fut signalée, a d'ailleurs déposé plainte contre le travailleur responsable, votre fournisseur.

Vous ne pouviez ignorer l'origine illicite du ciment en question. L'eussiez-vous ignoré d'ailleurs qu'il resterait encore que vous avez essayé de me tromper en usant d'un faux.

Devant de tels agissements de votre part, je me vois forcé de résilier l'Acte de Prêt intervenu le 24 octobre 1951 entre le Centre Extra-Coutumier et vous-même. Je demande au service des Finances de vouloir bien effectuer les retenues mensuelles sur votre traitement que vous avez autorisées jusqu'à apurement de la dette de 15.000,- francs que vous avez contractée vis-à-vis du Centre Extra-Coutumier le 30 novembre 1951".

Mais l'adjoint du R.A.T. du C.E.C., A. Hoppe, va revenir sur cette décision dès le 10 avril 1952. Lumumba est autorisé de nouveau à se présenter au guichet "comptabilité" du C.E.C. pour toucher la deuxième tranche du crédit, soit 35.000 frs.

Le 11 octobre 1952, Lumumba accède au grade de commis de 2ème classe. Son traitement passe à 31.500 frs par an avec effet à partir du 1er juillet 1952.

Du 27 décembre 1952 au 15 janvier 1953, un congé est accordé à Lumumba afin qu'il accompagne la mission scientifique de l'Institut International Africain conduite par P. Clément dans la province du Kasai; cela lui permet de revoir sa région d'origine, Onalua et Wembo-Nyama.

Le 28 juillet 1953, Lumumba est autorisé à toucher 3.247,50 frs représentant le remboursement de son compte indemnité de caisse augmenté des intérêts jusqu'au 30 juin 1953. Le motif de ce remboursement est lié au fait qu'il ne manipule plus de fonds depuis le mois d'octobre 1951 et que sa gestion s'est clôturée sans déficit.

Le 7 janvier 1954, Lumumba touche 10.000 frs pour les travaux de sa maison. Parce qu'il s'agit d'un complément à son crédit, un nouvel acte de prêt est signé entre lui et le nouveau chef du Centre extra-coutumier²², J. Alamazani avec l'accord du R.A.T. du C.E.C., A. Neutens. Le nouveau montant de retenue mensuelle passe de

²² Le premier chef du C.E.C., César Lengema, est mort en 1951.

835 frs à 1.000 frs. Il est ajouté à la main sur ce document de cession de créance que "le présent accord annule le précédent".

À ce moment où Lumumba accumule des prêts, son salaire d'avril 1954 s'élève à 4.718 frs. En juillet, le montant passe à 4.832 frs. D'août à décembre, il est de 5.231 frs.

Le 19 août 1954, Lumumba signe un troisième acte de prêt de 44.000 frs pour achever sa maison. Il s'engage à rembourser cette somme ainsi que les intérêts produits.

En novembre 1954, Lumumba formule une demande d'avance de 6.000 frs pour achat mobilier. Mais l'avis du chef de bureau central des traitements à Léopoldville est défavorable. Celui-ci affirme que le net à payer à Lumumba est déjà inférieur au montant mensuel retenu en remboursement du prêt consenti pour la construction de la maison. Lumumba va multiplier les lettres et les télégrammes, parfois sous couvert de ses chefs hiérarchiques de Stanleyville, afin de convaincre l'autorité de Léopoldville qui continue à rejeter la demande. Lumumba conteste ce refus "arbitraire" et écrit dans une lettre datée du 9 février 1955 :

"Monsieur le Chef de Bureau,

Au mois de novembre 1954, j'avais sollicité un prêt de 6.000 francs pour achat du mobilier.

Au mois de décembre, le service du Personnel à Stanleyville vous a demandé des renseignements d'usage, c'est-à-dire de savoir s'il pouvait me consentir ce prêt.

Tous les rappels, voire même des télégrammes qu'il vous a adressés à ce sujet, sont tous restés sans suite.

Le 2 courant, je vous ai envoyé un télégramme avec réponse payée (ce qui m'a coûté une perte inutile de 88,50 francs) dont copie ci-jointe, mais aucune réponse n'y a été donnée jusqu'à ce jour.

Certains amis qui avaient demandé des avances après moi pour acquisition du nouveau mobilier, sont déjà servis.

Les meubles que j'ai commandés sont prêts depuis décembre dernier et je ne sais pas les payer malgré l'insistance du fournisseur. Cette situation est un peu regrettable.

Je vous serais reconnaissant d'avoir la bonne obligeance de cabler au Service du Personnel à Stanleyville (vous êtes en possession d'une somme de 25 frs que j'ai envoyée depuis le 2 courant pour la réponse par la voie télégraphique) votre accord.

Dans l'espoir d'être satisfait cette fois-ci, je vous prie d'agréer, Monsieur le Chef de Bureau, l'assurance de ma respectueuse considération.-"

Le 14 février 1955, nouvelle protestation de Lumumba auprès de la même autorité.

"Monsieur le Chef de Bureau,

Réf. votre télégramme n° 34/5409 du 9.2.55 ainsi conçu :

"34/5409 AVIS DEFAVORABLE RETENUE REMBOURSEMENT FONDS

"AVANCE CONSTRUCTION ETRE SUPERIEURE QUOTITE CESSIBLE

"SAISSABLE - DIRFIN - .

Par la présente, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir me fournir quelques renseignements complémentaires au sujet de ce télégramme qui me

semble moins compréhensif pour les raisons suivantes :

Deux autres agents auxiliaires, jouissant du même traitement que moi (nous avons le même grade), ont obtenu les prêts qu'ils ont sollicités en vue d'acquérir du mobilier, alors qu'ils se trouvent dans la même situation que moi. Il s'agit de Messieurs :

1° BAELONGANDI, Victor, commis de 1ère classe au service des Postes à Stanleyville. Celui-ci a obtenu un prêt au Fonds d'Avance Colonie pour construction d'une habitation, il rembourse mensuellement 1.000 francs.

Il a obtenu dernièrement une avance de 6.000 frs pour achat du mobilier.

2° BAKWAMBELO, Jean, commis de 1ère classe au service du Personnel à Stanleyville. Ce dernier a également obtenu une avance au Fonds d'Avance Colonie pour construction d'une maison; il rembourse mensuellement 1.500 francs. Il vient aussi d'obtenir un prêt (vous avez donné avis favorable à sa demande) en vue d'acquérir du nouveau mobilier.

En comparant ces deux cas avec le mien, je ne comprends pas la raison exacte de l'avis "défavorable" que vous donnez à ma demande, alors que les deux camarades susmentionnés, dont un rembourse la même somme que moi, l'autre rembourse 1.500 frs, soit 500 frs de plus que moi, ont été servis sans aucune complication, à noter aussi que un de ces deux agents avait introduit sa demande bien longtemps après moi.

En outre, je me permets de vous faire remarquer que c'est à tort qu'on effectue des retenues mensuelles de 1.000 francs sur mes appointements, au lieu de 835 frs comme stipulé dans l'acte de prêt.

En effet, j'ai obtenu en 1951 un prêt de 50.000 frs remboursable dans 5 ans, soit à raison de 835 frs par mois. Ensuite, j'ai obtenu deux suppléments d'un montant total de 54.000 frs, remboursables à raison de 1.000 francs, et ce à partir du moment où le premier prêt de 50.000 frs qui me fut consenti antérieurement aura été intégralement remboursé. Or, sans que ce premier prêt de 50.000 frs soit apuré comme stipulé d'ailleurs dans ma cession de créance en votre possession, vous avez, depuis début 1954, commencé à me retenir d'office 1.000 frs au lieu de 835 frs comme convenu.

C'est au mois de novembre 1954 que j'avais introduit ma demande d'une avance de 6.000 frs pour achat du mobilier.

Au mois de décembre, le Service du Personnel à Stanleyville avait pris une ordonnance m'accordant ce prêt. Mais comme je l'ai appris après, cette décision était en suspens en attendant la réponse au renseignement qui vous a été demandé.

Etant donc bien sûr d'obtenir le prêt sollicité, j'ai immédiatement passé une commande des meubles qui, comme je vous l'avais dit dans ma lettre vous adressée le 9 courant, est déjà prête. Je suis obligé d'en prendre livraison aux conditions convenues avec le fournisseur; ces meubles sont d'une valeur de 6.050 francs.

Pour simplifier la chose, je vous fais parvenir en annexe une nouvelle cession de créance ramenant le remboursement de ma dette de 1.000 frs à 600 frs et ce à partir du 31 mars 1955.

Pour toutes fins utiles, je vous fais savoir que l'ordonnance sur le "Fonds d'Avance" prévoit un délai de 20 ans pour le remboursement du prêt qui me fut consenti. Même en remboursant maintenant 600 francs par mois, je m'acquitterai de ma dette bien avant l'expiration du délai fixé par la législation.-

Puis-je aussi vous demander de vouloir bien me dire la somme totale que j'ai remboursée jusqu'ici, c'est-à-dire, de 1951 au 28 février 1955 pour que je sache la somme qui reste encore due.

Je compte sur votre haute compréhension et espère que vous daignerez réexaminer ma demande.

Comme cela a beaucoup duré et que je suis maintenant en difficultés avec le fournisseur des meubles, je vous serais très reconnaissant de me câbler votre décision. Le Chef de Bureau du Personnel m'a dit d'aller lui communiquer votre réponse aussitôt que je l'aurai."

À la même date du 14 février 1955, Lumumba signe de lui-même une nouvelle cession de créance portant dans son titre la mention "rectification". Il écrit :

"Je soussigné Lumumba, Patrice, Commis des Postes à Stanleyville, prie Monsieur le Chef du Bureau Central des Traitements à Léopoldville, de retenir sur mes appointements mensuels la somme de 600,- (SIX CENTS) francs, en apurement de prêt de 104.000 francs me consenti par le C.E.C. de Stanleyville, et ce, à partir du 31 mars 1955.

Cette rectification est conforme à la lettre n° 23/2203/Y.3 du 26 juin 1954 et à l'arrêté n° 21/55 du 25.6.1954 de Monsieur le Gouverneur de la Province Orientale."

Lumumba rappelle le 26 mars 1955 pour sa demande de meubles :

"Comme je vous avais bien expliqué dans ma lettre précédente, j'ai, sous bonne foi, commandé des meubles dont le prix s'élève à 6.050 frs; j'ai donc une obligation de payer ces meubles aux conditions convenues avec le fournisseur.

Etant marié et père de 2 enfants - j'aurai un troisième sous peu - j'aurais voulu, si cela était possible, solliciter un prêt de 10.000 frs en vue d'acquérir du mobilier plus ou moins suffisant qui réponde aux besoins de la famille.

Je vous demande de bien vouloir réexaminer favorablement ma demande."

Toutes les réponses à Lumumba restent négatives. Pourtant, à la date du 19 juillet 1955, un supplément de 21.000 frs lui est accordé pour la construction de sa maison. Le montant total de son crédit-maison contracté auprès du C.E.C. s'élève à 125.000 frs, soit 50.000 frs de crédit initial + 10.000 frs + 44.000 frs + 21.000 frs.

Au cours de 1955, le salaire de Lumumba passe de 5.231 frs pour janvier à 5.951 frs pour novembre et décembre, et il retombe à 4.957 frs en 1956.

Par sa lettre du 10 avril 1956, le gouverneur général Léo Pétillon désigne Lumumba pour faire partie de la délégation congolaise qui devra se rendre en Belgique du 24 avril au 24 mai de cette année²³. Lumumba est autorisé à suspendre

²³ Lumumba obtient un passeport qu'il n'utilise que pour cet unique voyage (cfr Dossier Lumumba aux Archives Nationales du Zaïre).

ses activités pour cette période et reçoit une avance sur traitement de 4.900 frs considérée comme salaire du mois de mai 1956 payé anticipativement.

À son retour de Bruxelles, soit six semaines après cette désignation, Lumumba est accusé de détournement de 56.550 frs. L'arrêt de travail est signé le 4 juillet 1956, mais c'est le 6 juillet qu'il est arrêté. Son salaire du mois de juillet, soit 3.871 frs est pris en recette par la Poste.

Cet emprisonnement marque la fin de la carrière de Lumumba à la Poste.

Chapitre III : les mariages de Patrice Lumumba

Patrice Lumumba a épousé coutumièrement trois femmes, avec lesquelles il a vécu à des moments différents : Henriette Maletaua, Hortense Sombosia et Pauline Opango Onosamba. Il a aussi vécu en union libre avec deux autres femmes : Pauline Kie et Alphonsine Masuba.

Mais avec aucune de ces cinq femmes, Lumumba ne contracte un mariage religieux.

3.1. Présentation des épouses

Henriette Maletaua

Le mariage coutumier de Patrice Lumumba et d'Henriette Maletaua a lieu le 21 octobre 1945 à Stanleyville, un an après son arrivée en ville. Elle est de la région puisqu'elle appartient à la tribu Lokele, qui vit sur le fleuve en aval de la ville, et est réputée brune et jolie. Elle restera aux côtés de Lumumba jusqu'en 1947¹, mais on la reverra aussi en 1948.

Très peu de témoignages ont été recueillis sur le divorce de ce couple, qui n'a pas eu d'enfant.

Hortense Sombosia

C'est avec cette femme que commence pour Lumumba une vie de couple durable. Le mariage coutumier a eu lieu à Stanleyville le 25 juin 1947. Mais Sombosia ne sera enregistrée comme épouse de Lumumba par l'administration coloniale que le 20 décembre 1948. C'est l'A. T. d'Isangi qui signe le certificat de mariage parce que Lumumba est alors commis de la Poste à Yangambi, centre qui dépend d'Isangi.

Sombosia appartient à la tribu babua de Buta. Ce mariage ne connaît pas d'enfant non plus. Le divorce intervient, à la demande de Lumumba, le 8 février 1951, suivant le jugement n° 194 du tribunal du Centre extra-coutumier de Stanleyville. La dot versée par Lumumba qui s'élève à 500 francs est remboursée le jour même du jugement par l'oncle de la femme, Philippe Sanganza.

¹ 1947 est l'année du deuxième mariage de Lumumba. Henriette Maletaua (on écrit aussi Maletauwa), la première épouse, n'a donc pas vécu longtemps avec Lumumba, qui aurait contracté ce mariage uniquement pour toucher des allocations familiales.

Pauline Kie

Pauline Kie (ou N'Kie, Kieli, voire Nkieli), mère de François Lumumba (fils aîné de Patrice Lumumba), est née le 15 mai 1928² à Banningville (Bandundu). Fille de Patrice Ekwayulu et de Louise-Agathe Bibi, originaire de Tolo, dans la région du lac Léopold-II (Maindombe), tribu des Basakata, Kie quitte son village dès l'âge d'environ cinq ans, pour Léopoldville où son père vient exercer les fonctions de batelier à l'Office des Transports Congolais (OTRACO). C'est dans cette ville qu'elle fréquente l'école primaire jusqu'en troisième année. Amenée à suivre ses parents dans leurs mutations, à Bosenge, Port-Francqui et Stanleyville, elle abandonne l'école. C'est peut-être par là que l'on peut expliquer la précocité de cette femme surnommée "*Molangi (ya) pembe*" ("bouteille blanche", en lingala) : elle a le verbe franc, souvent sec et direct, n'hésite pas à contester ce qu'elle n'accepte pas; elle est bien différente des autres Noires de son temps, "abandonnées à la cuisine, laissant tout le pouvoir de décider aux seuls époux"³.

Vers 1947⁴, Kie rencontre Lumumba à Léopoldville où celui-ci est venu recevoir sa formation de l'Ecole Postale, et elle devient son amante. À cette époque, Kie est déjà mère d'une fillette nommée Léonie.

Mais Kie et Lumumba vont rapidement se séparer parce qu'elle suit ses parents mutés à Port-Francqui. C'est en 1948 que Kie arrive à Stanleyville où Lumumba la rejoint après sa formation. L'amant loge encore chez Kimbulu, mais Kie n'hésite pas à venir l'y retrouver.

Stanleyville constitue une étape déterminante dans la vie amoureuse de Lumumba et Kie, qui ne se sont pas mariés coutumièrement. Cette jeune femme d'ethnie sakata réussit, à Stanleyville, à supplanter toutes les copines, voire même l'épouse légale de l'époque, Hortense Sombosia.

"Je le savais baratineur, raconte Kie, et je le voyais sortir avec d'autres... mais je me suis imposée, même si par après j'ai été supplantée par l'autre [Pauline Opango]".

1950 est son apogée, "*bolingo makasi*" ("amour fort", en lingala), ne cesse de répéter Kie. Son fils François va naître le 20 septembre 1951, mais à cette époque Lumumba hésite déjà à conserver Kie pour femme. Kie retient de Lumumba qu'il est un mari

"peu bavard en famille, mange peu, rejette le pili-pili et les aliments trop salés, mais boit beaucoup de café matin, midi et soir, généralement sans sucre⁵ ni lait, il

² Cette date est approximative; dans certains documents (cfr Dossier Lumumba des Archives Nationales du Zaïre), il est donné à Kie le même âge que Lumumba.

³ Propos recueillis de Pauline Kie dont la petite soeur est la célèbre Ewaso, actrice de théâtre populaire du groupe Maboke Loningisa.

⁴ Lorsque Lumumba arrive à l'Ecole Postale en 1947, il va loger avec un camarade nommé Luhata (élève à l'EAMI) dans une annexe de la maison d'Alphonse Shonga), avenue Baraka dans la commune de Kinshasa. Certains témoins racontent que Lumumba ou Luhata aurait aussi séduit Sophie, l'épouse du propriétaire, provoquant la colère du mari qui les délogea brutalement.

⁵ Cela paraît quelque peu contradictoire avec l'article qu'écrit Lumumba dans *La Croix du*

est soigneux dans son habillement, sort peu le week-end parce qu'il est absorbé par ses interminables lectures et sa correspondance."

Lorsqu'il peut s'installer dans sa propre maison, Lumumba reçoit de nombreux visiteurs, et il veille sévèrement à ce qu'ils soient bien accueillis.

"Nous devons tout préparer pour ce grand monde, dit Kie, arranger des endroits pour les nuits de ceux qui le désirent. C'était bien fatigant."

Le comportement de Kie est tapageur et brutal. Elle n'hésite pas à s'en prendre à Lumumba en public. Mais Kie se rappelle que, malgré leurs nombreuses querelles, son amant ne l'a jamais frappée :

"Souvent sa colère se limite à la dispute, deux à trois jours sans me parler..."

Vers la fin 1950, Kie n'habite plus chez Lumumba. L'arrivée de Pauline Opango, la nouvelle épouse amenée de Wembo-Nyama en mars 1951, vient renforcer la séparation : elle regagne Léopoldville avec son fils François.

"Malgré cette séparation, je continuerai à recevoir de l'argent de Patrice pour les soins de l'enfant. Plusieurs de ses amis passaient me voir à sa demande."

C'est le cas d'Emile Luhahi, de qui Lumumba exigea ce service dans une correspondance datée de Stanleyville, le mercredi 28 août 1954 :

"(...) Je suis très content d'apprendre votre départ pour Léo. (...) Je vous prie d'aller rendre visite à mon fils bien-aimé François Hemery Flory Lumumba, âgé actuellement de trois ans, qui se trouve à Léopoldville auprès de sa mère Mme Pauline Nkieli, habitant rue de Befale n° 61. Voyez dans quel état se trouve l'enfant et me donner de ses nouvelles, aussitôt que vous le pourrez. Il faudrait que vous soyez photographié avec lui pour avoir ainsi un souvenir : il y aura deux poses différentes : une pose ensemble, et une pose individuelle, c'est-à-dire lui seul. Je vous enverrai de l'argent nécessaire pour le rachat de photos. C'est très important! Ne perdez pas de vue!!! J'attends cela avec impatience! C'est mon premier enfant que j'ai fait avec une femme de Léopoldville avant qu'Opango arrive dans mon foyer."

Kie affirme que Lumumba va la voir jusqu'à ses derniers moments, à Thysville en 1961⁶.

"Après sa prison de 1956-57, Lumumba vient me rejoindre pour habiter dans la parcelle familiale avant d'aller loger chez Albert Onawelo et par après dans la maison prise en location de Jean Olenga⁷ sur la rue Busu-Melo. (...) Patrice Lumumba m'approche chaque fois que cela lui plaisait, me donne les nouvelles de l'enfant qu'il aura vite récupéré après son installation à Léopoldville en 1957", rapporte Kie. "Lors de son arrestation en novembre 1960, je viendrai plusieurs

Congo, 11 février 1951 (p. 3) "À l'hôpital des Noirs de Stanleyville" dans lequel il émet le vœu "...qu'on mette un peu du sucre au café distribué tous les matins".

⁶ Lumumba a confirmé cette fréquentation de Kie dans sa correspondance adressée à Albert Onawelo à partir de la prison de Thysville, 13 jours avant sa mort au Katanga le 17 janvier 1961.

⁷ C'est un ami de Jean Okuka; tous deux sont en 1959 dans le Parti National du Progrès et opposés à Patrice Lumumba.

fois lui rendre visite, d'abord au camp militaire de Binza et, après, à Thysville où il sera transféré. Avec la complicité de certains soldats qui acceptaient de me céder leurs tenues, je me déguisais en militaire. Par deux fois, je me ferai prendre et conduire chez le major Joseph Tshatshi, commandant du camp de Binza qui m'a sévèrement giflée avant de m'amener chez Mobutu qui me libéra pour m'avoir connu auprès de Lumumba."

Kie dit de Lumumba qu'il reste pour elle un mari.

"J'ai été pleurer Patrice jusqu'à son village natal Onalua où le deuil fut levé en 1965. J'ai été assister aux funérailles d'Emile Kalema (petit frère de Lumumba) au village Onalua en 1989. J'aime toujours mon mari... (regrets)".

En 1996, Pauline Kie vit à Kinshasa, au n°33 de la rue Beya-Pumbu, dans le quartier Lemba Salongo.

Pauline Opango Onosamba

C'est la troisième épouse, présente au foyer jusqu'à la mort de Lumumba. Ils ont eu quatre enfants : Patrice, né le 18 septembre 1952, Julienne, née le 23 août 1955, et Roland-Gilbert, né en 1958; et enfin une fille, Marie-Christine, décédée quelques mois après sa naissance en 1960.

Pauline Opango Onosamba est née vers 1937⁸ à Wembo-Nyama-Mibango où ses parents, Lokale Pene Disashi et Marie Koho Djese, s'étaient établis depuis plusieurs années, après avoir émigré du Maniema : son père est de Lunga, village de la chefferie de Wembo-Lusamba, territoire de Kibombo. Opango est la cadette de deux enfants⁹.

C'est en 1951 que Pauline Opango épouse Lumumba, sans l'avoir rencontré au préalable. Le mariage a été arrangé par la famille Lutula à Wembo-Nyama. C'est le frère cadet de Lumumba, Emile Kalema, et sa tante Véronique Otshope qui présentent à la famille d'Opango la dot : une chèvre, un pagne et un peu d'argent.

Opango nous a raconté le jour de son mariage :

"J'étais habillée d'une robe élégante, à l'européenne. Avant que la famille de Patrice ne vienne nous voir, ma mère m'avait dit que j'allais épouser un homme qui vivait à Stanleyville, un ami de Lutula, le mari de ma grande soeur Louise Malenga, que j'avais peut-être entrevu à Wembo-Nyama. Elle me disait que cet homme était bon et beau. J'étais contente, mais à vrai dire, j'étais trop jeune pour peser mon engagement à cette époque. C'est ainsi que je me suis réfugiée de l'autre côté de la rue dans la parcelle voisine pour observer la cérémonie du mariage coutumier qui se déroulait chez nous en mon nom. Je me rappelle que ce jour-là, mes copines et d'autres, surtout des femmes-mères, m'enviaient de me voir

⁸ Date de naissance approximative, imaginée au moment de l'arrivée d'Opango à Stanleyville car, dans certains documents d'archives déjà cités, sa date de naissance est située en 1930.

⁹ Après la mort de Koho Djese, le père d'Opango épousera une autre femme dont il aura une fille.

très tôt partir à Stanleyville."

Opango rejoint rapidement Lumumba. Ses parents lui trouvent quelqu'un qui l'emmène sur un vélo jusqu'à Kindu; de là, elle prend le bateau puis le train jusque Stanleyville. La famille Lutula l'accueille avec son époux Lumumba qui emporte bien vite sa femme après que la grande soeur Malenga lui eut prodigué quelques conseils relatifs au mariage.

Au foyer, Opango doit tout apprendre : faire le ménage, prendre soin de son corps, voire s'habiller correctement. Or son mari devient célèbre et reçoit de nombreuses visites à la maison. Voici ce qu'elle en dit :

"Mon mari et ma soeur ont eu tout à m'apprendre. Lumumba m'avait prié d'aller me cacher, chaque fois que je le voyais arriver, dans la chambre à coucher où il venait me retrouver pour juger ma tenue. Je lui parlais à ce moment aussi des repas. Alors seulement, quand il m'avait dit comment je devais accueillir ses amis, il acceptait que je sorte de la chambre après lui, pour exécuter les consignes."

Lumumba est un mari qui sort beaucoup et rentre souvent tard. Chez lui, il reste longuement absorbé dans ses lectures, ce dont sa femme qui n'a pas été à l'école ne comprend pas l'utilité. Opango se montre jalouse et colérique, elle qui se réfère toujours au modèle d'une épouse au village.

"En famille, écrit Anicet Kashamura, Lumumba se montre un homme charmant, très élégant. Il mange peu, évite de grossir (...). Il se lève à deux heures du matin, il lit. Ensuite, vers cinq heures, il prend un bain froid. À sept heures, il est prêt à se rendre à son travail après avoir pris du café (...). Il est taciturne au lit même avec une femme aimée. En raison de ce silence dû à la fatigue et à la concentration, sa femme a parfois cru qu'il n'avait pas de tendresse pour elle."¹⁰

Opango raconte que la femme de Paul Kimbulu, Véronique Sako, plus âgée qu'elle, lui conseillait de ne pas laisser Patrice se passer d'elle.

"Elle me racontait continuellement le récit des premières épouses de Lumumba, les histoires de jalousie de Kie et Sombosia, dit Pauline Opango. Je finissais par trouver mon mari trop volage et ça m'irritait davantage".

À la différence de Pauline Kie, Pauline Opango ne se querelle pas avec son mari en public. Mais Lumumba n'est pas satisfait de ce mariage. Il le signifie en 1954 à Emile Luhahi, qui est aussi un proche de sa belle-famille à Wembo-Nyama. Il écrit :

"(...) Revenons à l'affaire de ma femme. Donc il est admis qu'elle a avorté par sa propre négligence en refusant catégoriquement de se faire soigner. Elle déclarait d'ailleurs très souvent qu'elle ne voulait plus faire d'enfants. Pour la première grossesse, elle a provoqué l'avortement par des lavages (purges) au moyen des remèdes indigènes. Enfin, je ne saurais pas vous dire autant car je suis bien désolé de la conduite indigne de ma femme. À cela s'ajoutent de continuels manquements graves que j'ai toujours supportés avec beaucoup de résignation."¹¹

¹⁰ Anicet KASHAMURA, *De Lumumba aux Colonels*, Paris, Buchet-Chastel, 1966, p. 6.

¹¹ Dans sa lettre du 4 janvier 1961 adressée à Onawelo, Lumumba exprime sa déception quant aux mauvaises nouvelles qui lui parvenaient sur la vie d'Opango. Faisant allusion aux "fautes" de celle-ci, il écrit : "Quant à ses désordres, nous arrangerons cela quand je serai sorti [de

Opango, arrivée trop jeune au foyer sans y être préparée, a fini par considérer son mariage comme un fardeau. Elle a cherché à partir. Mais sa grande soeur Malenga, qui habitait au début le même quartier¹², ne lui en a pas donné l'occasion. Chaque fois qu'Opango fuyait son foyer, Malenga la ramenait après lui avoir prodigué des conseils modérateurs.

Avec Pauline Opango commence pour Lumumba une vie conjugale mouvementée, faite de séparations plus ou moins longues et de trêves souvent heureuses. Opango a fini par quitter Stanleyville en avril 1952, après une grave querelle de ménage¹³. Elle se rend à Wembo-Nyama chez ses parents, et c'est là¹⁴ que Pauline Opango accouche d'un garçon, le 18 septembre 1952. Lumumba s'y rend précisément, nous l'avons vu, au mois de décembre en compagnie de Pierre Clément pour une mission dans sa région où il n'était plus retourné depuis son départ en 1943/44. Ce voyage permet à Lumumba de voir son fils, à qui il donne le nom de Patrice-Pierre-Clément Lumumba.

Malgré la présence de l'enfant, Lumumba n'envisage pas de reprendre la vie commune avec Opango. Les négociations furent difficiles, raconte Julienne Amatu, la mère de Patrice. Avec François Tolenga, le père, ils doivent insister pour que leur belle-fille puisse regagner le foyer.

Patrice et Pauline rentrent ensemble à Stanleyville en janvier 1953. Mais les querelles de ménage ne cessent pas. Cependant Opango met au monde une fille le 23 août 1955 à Stanleyville : Julienne-Rosalie-Pauline Lumumba. Julienne est le prénom chrétien de la mère de Lumumba; Rosalie est celui de la fille aînée de Lutula issue de son mariage avec Malenga; et Pauline est celui de la mère de l'enfant.

En mars 1956, Opango repart à Wembo-Nyama. Ce deuxième voyage n'est pas directement lié aux disputes entre les époux, mais à la mort de sa mère, Koho Djese. Pauline n'a pas pu voyager plus tôt du fait de son état de santé après un avortement, suivi d'une grossesse. Lumumba voulait la laisser partir bien avant. Déjà en 1954, dans sa lettre précitée à Luhahi, il annonçait :

"(...) Sauf imprévu, je pense que Pauline quittera Stanleyville d'ici quelques semaines. Papa Disashi m'a demandé avec insistance de la laisser."

Pauline Opango effectue ce voyage en compagnie de Tolenga, le père de Lumumba venu à Stanleyville rendre visite à son fils. Elle séjournera à Wembo-Nyama plus de deux ans, de 1955 à 1957. Pendant la seconde moitié de 1956, Lumumba connaît la prison à son retour de Bruxelles. Mais Opango ne regagne pas pour autant Stanleyville. Elle ira retrouver son mari libéré à Léopoldville lorsqu'il travaillera à la Bracongo.

prison]. Cela fait sa honte et lui retombe comme un reproche. Je confie tout cela aux mains de Dieu notre père."

¹² Divorcée, Malenga a quitté définitivement Stanleyville vers fin 1952/début 1953.

¹³ On a parfois dit que ce voyage a été décidé par les parents de la femme.

¹⁴ Le certificat de naissance indique que l'enfant est né à Katako-Kombe, ce qui est une erreur.

Alphonsine Masuba

Comme Pauline Kie, Masuba est restée une concubine de Patrice. Ils se rencontrent au début de 1960. Elle fait des études secondaires et est même la secrétaire de Lumumba, qui aurait pu devenir son mari, n'eussent été les événements qui se précipitent après le 30 juin 1960. Alphonsine Masuba est d'ethnie Lokele, du territoire d'Isangi, comme Henriette Maletaua; comme elle et Hortense Sombosia, les deux premières épouses, Alphonsine est de la Province Orientale (Haut-Zaïre). Décédée en 1973 d'une hépatite virale, Masuba laisse de Patrice un fils, Guy Lumumba¹⁵, né après la mort de son père.

Pauline Kie et plus d'un témoin affirment qu'avec Alphonsine, Lumumba était sur le point de trouver une épouse à sa mesure : au contraire des quatre premières compagnes dont le niveau scolaire était rudimentaire, celle-ci savait dactylographier ses lettres, arranger sa bibliothèque et comprendre ses nombreuses absences du foyer.

Avec la présence d'Alphonsine Masuba, Pauline Opango s'est sentie menacée par les intentions de Patrice. Mère de la plupart de ses enfants, elle n'a pas assisté aux côtés de son mari à la cérémonie du 30 juin 1960, triomphe de Lumumba, parce que "ses cheveux n'étaient pas en ordre" !

Anicet Kashamura écrit :

*"Le drame familial de Lumumba s'accentue au moment où il commence à prendre des responsabilités. Pauline Opango, son épouse, s'inquiète. Elle n'est pas sûre de l'avenir de son mari. Elle se demande où tout cela va le conduire. Elle s'aperçoit, la première au Congo, que l'indépendance va apporter des changements au sein des foyers congolais. Un homme devenu ministre par hasard, dit-elle, sera tenté d'épouser une femme instruite, plus européanisée, qui puisse figurer dans les cérémonies diplomatiques. C'est pourquoi elle organise un mouvement des femmes à Léopoldville contre la conduite des ministres et de son mari."*¹⁶

3.2. Lumumba et le choix de ses épouses

En moins de six ans (1945 à 1951), Lumumba a pris quatre épouses. En 1960, il en approche une cinquième. Comment expliquer une telle instabilité chez quelqu'un qui trace de la femme un modèle à sa mesure ?

3.2.1. Lumumba fait l'autocritique de sa vie de couple

Dans ses causeries et de nombreux articles de presse, Lumumba aborde la question de la femme congolaise : il la veut instruite, simple, pas vaniteuse¹⁷.

¹⁵ Guy Lumumba vit depuis une dizaine d'années en France.

¹⁶ A. KASHAMURA, *op. cit.*, p. 7.

¹⁷ P. LUMUMBA, "L'évolution de la femme noire", Tribune Libre, *La Croix du Congo*, 17 juin 1951; et "À propos de 'La vérité sur le pensionnat de Mbanza-Mboma'", *La Croix du Congo*, 5

S'adressant le 13 avril 1958 aux cadres et militants de la Fédération des Associations Batetela de Léopoldville (FÉDÉBATE) dans une causerie morale donnée à la Conga-Bar (croisement des avenues Kigoma et Plateau), Lumumba, à travers la présentation de la situation de la femme congolaise, décrit en fait sa propre expérience conjugale de l'époque.

À la Fédération des Batetela, Lumumba demande de favoriser

"par tous les moyens possibles l'éducation et la promotion de la femme otetela afin que les familles de nos membres soient des familles modèles, des foyers unis, heureux au sein desquels règnent l'entente, l'amour conjugal.

Vous savez tous qu'au stade actuel, l'évolution de la femme congolaise accuse un retard considérable.

S'il faut parler franchement, les causes de ce retard incombent à la fois aux premiers éducateurs à qui fut confiée l'instruction des Congolais, aux parents et, surtout, au mari.

La faute des éducateurs, c'est d'avoir négligé - au début surtout - l'instruction des filles, d'où cet écart regrettable que l'on constate dans les ménages des évolués, écart dans la formation, les manières de vivre, de penser.

Cet écart, qui établit un fossé entre le mari et la femme, est une des principales sources d'incompréhension, de mécontentement et de brouille dans le ménage.

D'autre part, si l'éducation des enfants est souvent entravée dans certains ménages, c'est en grande partie à cause du manque de formation des femmes. Quand le mari évolué veut éduquer ses enfants selon les normes de la civilisation moderne, son épouse - dont la mentalité est encore fortement sous l'emprise des coutumes ancestrales - s'y oppose par des moyens souvent indirects et elle détruit ainsi toute l'action du mari.

Nous avons connu certains cas vraiment dramatiques qui opposaient mari et femme sur la forme de l'éducation à donner aux enfants.

La faute des maris : les responsables - et peut-être les plus coupables - sont les maris. Pas tous les maris, mais ceux-là qui ne font pratiquement rien pour former et éduquer leurs épouses.

Pour certains maris, et nous devons avoir le courage de le reconnaître, les femmes sont considérées comme de simples servantes qui ne sont au foyer que pour faire des enfants pour enrichir le clan, préparer la nourriture pour toute l'armée de ceux qui vivent aux crochets du ménage, entretenir la maison et s'occuper presque seules de tous les travaux du ménage pendant que le mari vit en roitelet.

Et quand une femme, délaissée chaque soir par son mari, mène en signe de désespoir une certaine vie qu'elle ne devrait pas mener ou se promène chez des amies - étant souvent seule à la maison - le mari égoïste s'arrache les cheveux sans savoir qu'il est lui-même la cause de cette situation. Pour cette catégorie de maris, leurs épouses sont des statues qui n'ont ni coeur, ni droit à revendiquer.

Ainsi, bien de nos femmes mènent une vie pleine de déception, de souci et chaque soir, leur âme baigne dans l'angoisse parce qu'elles sont privées de l'amour de leurs maris.

D'autres maris semblent aussi tellement se préoccuper d'eux-mêmes qu'ils négligent quelque peu leurs épouses et leurs enfants. Ne les voit-on pas, tirés tous les jours à quatre épingles, possédant un assortissement de costumes, de chaussures, enfin tout ce qui est nécessaire à leur toilette, à leur "parure" personnelle, tandis que leurs épouses et enfants sont mal vêtus, mal logés et marchent pieds nus.

Une autre constatation : quand la femme servante a préparé la nourriture et dressé la table, le mari égoïste mange seul à table - à l'européenne - tandis que son épouse se retire pour aller manger - parfois avec ses enfants - à la cuisine.

Cette situation ne peut pas se concevoir chez un homme évolué. Et si on appelle cela coutume, moi, je qualifierais cette coutume d'un asservissement, d'un leurre.

Vivre soi-même dans le luxe et laisser sa femme et ses enfants dans une position inférieure à la sienne, être soi-même propre et laisser sa famille dans la crasse, n'est pas signe d'évolution.

Une autre observation : il arrive fréquemment que dans des rencontres entre Blancs et Noirs, des reproches soient adressés aux Congolais ou à certains Congolais du fait qu'ils ne se font pas accompagner de leurs épouses. La réponse à cela est que beaucoup de Congolais sont littéralement gênés de se présenter accompagnés de leurs épouses dans les réunions avec les Blancs du fait que leurs compagnes ne parlent pas la langue européenne et qu'elles sont ainsi dans l'impossibilité de s'entretenir avec leurs interlocuteurs européens.

Cet inconvénient aurait pu être évité si les femmes congolaises avaient reçu une formation équivalente à celle donnée aux garçons, comme il en est actuellement le cas dans beaucoup d'écoles.

Ce manque de formation des femmes noires a beaucoup retardé l'évolution du Congo et de nos familles. Nous ne pourrions prétendre à une civilisation quelconque aussi longtemps que nos femmes seront dans cette stagnation. Quand on civilise un homme, on ne civilise qu'un individu, mais quand on civilise une femme, on civilise toute une famille, tout un peuple.

Les éducateurs se sont aperçus de cette situation et celle-ci commence à s'améliorer grâce au régime mixte adopté dans les écoles officielles et au renforcement du programme des écoles pour les filles. Les garçons et les filles sont ainsi placés sur un pied d'égalité et pourront recevoir le même niveau d'instruction primaire et moyen. Cette excellente mesure facilitera dans une large mesure la promotion de la femme congolaise.

La faute des parents ou pour mieux dire, de certains parents : pour avoir refusé ou négligé d'envoyer leurs filles à l'école, préférant les garder à la maison pour procurer des dots. Et, à l'heure actuelle, n'assistons-nous pas au dévergondage - notamment dans les grandes villes - de certaines filles, mal surveillées par leurs parents ? Tout cela est provoqué par la mollesse de ces derniers qui, ne surveillant pas sérieusement leurs enfants, leur facilitent ainsi de mauvaises fréquentations.

Je me permets ici d'attirer l'attention de tous les parents Atetela pour qu'ils se montrent trop sévères à l'égard de leurs enfants. La place de ceux-ci est à la maison et non sur les rues ou dans des bars. C'est en fréquentant ces mauvais milieux que beaucoup d'enfants ont subi cette contagion mentale qui aurait des répercussions sur toute leur vie.

Comment pourraient s'élever nos femmes dans ces conditions si nous ne faisons personnellement aucun effort pour les aider à évoluer avec nous ? Nos épouses sortent souvent des milieux non évolués ou peu évolués, c'est aux maris qu'il appartient donc d'instruire, de former leurs compagnes, de les envoyer dans des foyers sociaux où elles apprendront certaines choses utiles et pratiques. Tous les maris Atetela doivent veiller à l'éducation de leurs épouses, ils en seront personnellement fiers."¹⁸

3.2.2. La vie de couple de Lumumba

Alors qu'il défend les idées ci-dessus, Lumumba vit avec Pauline Opango, une femme qui ne sait ni lire ni écrire.

Les témoignages de ses parents et amis apportent quelque éclairage sur les raisons qui ont poussé Lumumba à connaître quatre ménages en moins de six ans. Julienne Amatu, sa mère, qui sait se montrer jalouse de son fils, affirme que celui-ci n'a pas su se choisir des femmes qui lui convenaient¹⁹. Elle trouve que les trois premières compagnes (Maletaua, Sombosia, Kie) étaient trop âgées par rapport à son fils. Par l'âge, elle ne vise pas uniquement la maturité physique mais aussi la maturité psychologique. Ces trois premières épouses, qui ne sont pas Atetela, ont connu la ville, et d'autres hommes, avant Lumumba. Le fait qu'elles soient restées deux à trois ans au foyer sans faire d'enfants est une preuve de leur légèreté, affirme Amatu.

Malenga, l'épouse de Lutula dont la famille logeait alors aussi chez Kimbulu, affirme que Patrice se plaignait du comportement de Sombosia, qu'il accusait de lui réclamer de l'argent pour de fausses grossesses.

Est-ce la raison pour laquelle Sombosia finit par désertier le foyer ? Lumumba va exiger le divorce au tribunal, un acte qui prend toute sa signification quand on lit ses déclarations et ses exigences.

Nous reproduisons ci-dessous l'acte et le jugement du tribunal du Centre extra-coutumier de Stanleyville, rôle n° 194 du 8 février 1951²⁰.

¹⁸ Patrice LUMUMBA, Causerie morale donnée aux cadres et militants de la Fédération des Associations Batetela, Léo (FÉDÉBATE), le 13 avril 1958 à la Conga-Bar, document réénotypé.

¹⁹ Pauline Kie, elle même concernée, est de cet avis.

²⁰ Le jugement est établi en swahili. La traduction est due à Kapila Kibambe, agent des Archives Nationales du Zaïre.

Nom du demandeur : Lumumba, Patrice
race Batetela, commis de 3^e cl. aux Postes.

Résidant Belge.I. Quartier Modèle n° 12.-

Nom du défendeur : Sombosia,
race Baboa,

Résidant Belge-I, 2^{ème} avenue n° ? (Buta)

Objet de la contestation : "divorce".-

Résumé des débats :

Question : - Lumumba, quelles nouvelles ?

Réponse : - Je viens au Tribunal parce que mon épouse est arrivée ici à Kisangani et elle a menti qu'elle était grosse; pour cette raison, je voulais à tout prix me séparer d'elle, et comme elle a voyagé à Buta, je viens solliciter le divorce parce que je suis agent de l'Etat. Un jour, on m'accusera d'avoir touché pour rien les indemnités familiales, et j'aurai des difficultés.

Question : - Lumumba, il y a combien de temps depuis que ta femme est allée à Buta?

Réponse : - Il y a deux ans depuis qu'elle est partie.

Question : - Lumumba, avec la permission de qui votre épouse est allée chez elle?

Réponse : - Je ne sais pas; elle est allée d'elle-même.

Question : - Lumumba, quel était le montant (argent en espèce) de la dot, et le réclames-tu?

Réponse : - J'avais versé la somme de 500 frs et comme son oncle est ici présent, je voudrais qu'il me restitue cet argent.

Sanganaza, Philippe, race Munganjolo, résidant B.I, 2^e av. n° 41.

Question : - Sanganaza, as-tu perçu (la somme de) 500 frs pour le mariage de ta fille Sombosia?

Réponse : - Oui, j'ai reçu 500 frs, je ne refuse pas.

Question : - Sanganaza, acceptes-tu de rembourser l'argent de dot reçu de Lumumba?

Réponse : - Oui, j'accepte de lui rembourser les 500 frs.

Motifs du jugement

Ainsi, comme Sombosia a abandonné son mari Lumumba Patrice depuis deux ans, pour avoir menti qu'elle était grosse, pour avoir voyagé à Buta sans l'accord de son mari, pour lui avoir menti qu'elle était grosse, à dater de ce jour, le Tribunal déclare le divorce du mariage entre Patrice Lumumba et Sombosia le 9/2.1951.

Sanganaza, Philippe, parce que c'est toi qui avais reçu la dot pour le mariage de Sombosia (500 frs) et que tu consens de la restituer, le Tribunal t'oblige de payer 500 frs de Dommages Intérêts (D.I.) à Lumumba, 50 frs de R.T. et 10 frs de frais.

Il est évident que Lumumba exige de Sombosia le divorce pour préparer l'arrivée de sa future épouse, Pauline Opango. S'il est allé jusqu'à réclamer le remboursement d'une dot versée, cela entre bien dans les pratiques coutumières de sa région d'origine : chez les Atetela, une femme qui ne fait pas d'enfants dans un foyer et le déserte constitue une perte pour le mari et sa famille. En cas de naissance d'enfants, la dot versée est censée remboursée, et l'homme qui viendrait alors la réclamer est mal vu par la communauté et traité de cupide.

Opango, elle, aura des enfants : son cas est donc différent de ceux des autres épouses de Lumumba. C'est cet argument qui justifie son maintien au foyer, affirme plus d'un proche. Lumumba ne voulait plus d'elle, mais lorsqu'elle accouche en 1952 de son fils Patrice-Pierre à Wembo-Nyama, Lumumba se laisse persuader par sa mère Amatu et son père Tolenga de reprendre Opango, à cause de l'enfant :

"Nous lui disions, se rappelle Amatu, que selon un adage populaire des Atetela, on n'abandonne pas une chèvre qui vous fait des petits".

Cependant, en 1993, Amatu nous a dit qu'elle regrettait cette prise de position de jadis. Jalouse de son fils, elle déclare qu'Opango est restée au foyer grâce à la naissance des enfants certes, mais aussi en raison du respect que Lumumba témoignait à ses parents, et surtout à sa mère²¹.

Patrice Lumumba tenait à faire de son foyer un exemple de réussite. En 1955, lors de la soirée organisée par le gouverneur de la Province Orientale en l'honneur du Roi Baudouin en visite au Congo, Lumumba amène sa femme Pauline Opango, enceinte, tandis que la plupart des évolués viendront seuls à la réception.

Mais Opango ne correspond pas au modèle qu'il s'est forgé. Il a une intelligence pragmatique, sait juger une situation et prendre une décision, mais dans le cas de son ménage, il ne se montre pas à la hauteur; la seule volonté de réussir ne suffit pas.

3.2.3. Pauline Opango supplante Pauline Kie au foyer de Lumumba

Avec ses deux premières femmes, qui ne lui ont pas donné d'enfant, Lumumba rompt définitivement. La situation de Kie paraît inexplicable, parce qu'elle fait un enfant sans être épousée par Patrice, qui lui préfère Opango. Le caractère acariâtre de Pauline Kie y est pour quelque chose, mais la naissance de l'enfant reste une énigme. Lumumba va continuer, jusqu'à son exécution en 1961, à vivre en union libre avec Pauline Kie.

Le rôle de la famille Lutula dans les mariages de Lumumba

Après deux premiers mariages ratés, Lumumba ne va pas légitimer son union avec Kie, malgré leur vie commune. Il attend, pour se décider, la naissance d'un enfant qui ne vient pas. Découragé, mais aussi excédé par les nombreuses querelles qui l'opposent à Kie, Lumumba se décide à abandonner sa compagne pour se lier à une très jeune femme, dans l'espoir qu'elle sera féconde. Il se met à la recherche d'une épouse avec l'aide du ménage Lutula.

Lutula lui propose Louise Yema, fille de son oncle Pierre Utuka, qui est élève

²¹ Selon sa fille Juliana (Julienne), Lumumba, aimait sa femme mais surtout sa mère, qu'il gâtait. À Washington, il aurait fait attendre le futur président Kennedy (il était alors sénateur) une heure pour acheter une montre à sa femme ou à sa mère. Il expliquera cela à Kennedy, qui pouvait comprendre car il était jeune aussi ! Opango se montre jalouse de son mari et de sa belle-mère Amatu, tout comme celle-ci est jalouse de sa belle-fille et de son fils Lumumba.

infirmière à Wembo-Nyama. Malenga, la femme de Lutula a elle aussi sa candidate : sa petite soeur Pauline Opango, qui se trouve elle aussi à Wembo-Nyama, à la maison de ses parents²². En l'absence de Lutula, Malenga insinue que Yema fréquente déjà les hommes et qu'elle serait comme les premières femmes de Patrice. Elle le persuade de choisir Opango, très jeune et sans expérience des hommes. Pour Lumumba, soupçonné d'être infécond pour n'avoir pas d'enfant de Kie, c'est l'épreuve de vérité.

Malenga et Lumumba vont amener Lutula à entériner ce choix. Lutula prétend que si Louise Yema n'a pas été retenue, c'est parce que son oncle a préféré que sa fille poursuive ses études. En vérité, le mariage Opango-Lumumba s'est noué malgré lui.

L'acte de mariage civil est enregistré à Stanleyville le 15 mars 1951. Il indique que le mariage coutumier a eu lieu le 14 mars, ce qui est faux : c'est à Wembo-Nyama-Mibango qu'il a eu lieu, nous l'avons dit. La date du 14 mars correspond à celle de l'arrivée en hâte à Stanleyville d'Opango, que Lumumba a conduite dès le lendemain à l'état civil.

La grossesse de Kie et la naissance de François

Avec l'arrivée de Pauline Opango à Stanleyville, Pauline Kie se rend compte qu'elle n'a plus sa place au foyer. Elle croit pouvoir retourner la situation en informant Patrice qu'elle porte un enfant de lui. Lumumba n'est pas prêt à croire cette femme dont il pense qu'elle l'a trop harcelé. Sa grossesse aboutit cependant bien à la naissance de François, le 20 septembre 1951.

Dès lors la position de Lumumba se complique. D'un côté, sa femme, Opango, tarde à être enceinte; en outre, peu éveillée, elle est aussi têtue, ce qui provoque la mésentente au foyer. De l'autre, Lutula lui-même joue les bons offices entre Lumumba et Kie, qui insiste pour que le nouveau-né soit reconnu. Aux dires de certains, Lumumba n'aurait pas épousé Opango si la grossesse de Kie était survenue plus tôt. Lumumba va alors chercher à répudier sa nouvelle épouse, mais ce projet se heurte à l'administration coloniale, qui n'aurait pas admis un troisième divorce.

Au moment où Lumumba se décide à reconnaître l'enfant de Kie, Opango se retrouve enceinte ! Etant l'épouse légitime, son témoignage – mieux : son avis – sera exigé par l'autorité administrative pour la reconnaissance d'un enfant né hors mariage, et Patrice ne se fait pas d'illusion sur l'opposition d'Opango.

La solution, Lumumba la trouvera en incitant Opango à aller revoir ses parents à Wembo-Nyama en avril 1952. Durant cette absence, il reconnaît, le 15 mai 1952, l'enfant de Kie. Les témoins qui ont comparu devant le représentant de l'autorité de tutelle, A. Hoppe, sont Gabriel Tangeniana et Bernard Moliso.

François Lumumba est reconnu, nonobstant le fait que le dossier se trouve déjà hors délai. C'est P. Henry, chef du service Justice et contentieux, agissant comme conseiller juridique, qui trouve l'argument :

²² Opango dit avoir suivi, enfant, des cours de couture chez les méthodistes de Wembo-Nyama.

"Divorcé coutumièrement d'avec Sombosia le 8 février 1951 et remarié coutumièrement le 14 mars 1951 à Opango, Lumumba Patrice reconnaît le 15 mai 1952 un enfant né le 20 septembre 1951 de la femme Kie, sa concubine.

Si l'on tient compte du principe du droit écrit qui veut que le père d'un enfant se détermine par l'époque de sa conception et non de sa naissance (sauf cas spéciaux) et si l'on adopte la présomption de conception entre 180 et 300 jours, ainsi qu'il semble logique de le faire, il faut conclure que l'enfant a été conçu entre le 27 novembre 1950 et le 24 mars 1951.

La conception peut donc avoir eu lieu à trois époques différentes soit

A - avant le divorce d'avec Sombosia;

B - pendant le second mariage;

C - pendant la période libre intermédiaire.

Dans le doute, il faut prendre l'époque la plus favorable à l'enfant et un seul jour pourrait suffire.

A mon sens, l'enfant doit être considéré comme un enfant naturel simple qui pouvait être reconnu. Il l'a été et doit intervenir pour le calcul des indemnités familiales prévues par le statut."²³

À partir de la reconnaissance de son enfant, Kie croit reconquérir Lumumba. Mais en janvier 1953, le retour au foyer d'Opango, devenue mère elle aussi entre-temps, coupe court à cette ambition.

Kie accuse Malenga d'être la cause de sa séparation avec Lumumba, puisqu'elle a favorisé Opango, sa petite soeur. Lorsque des conflits déchireront le ménage de Lutula, Kie sera suspectée d'en avoir été l'instigatrice. Le divorce de Malenga d'avec Lutula intervient vers fin 1953/début 1954. Il affecte même l'amitié entre Lumumba et Lutula. Ce dernier quitte Stanleyville pour Léopoldville, son nouveau lieu d'affectation.

3.2.4. Lumumba et la famille au sens large

Lumumba aime beaucoup ses enfants. Si au départ, il n'en voulait qu'un ou deux, pour pouvoir bien les éduquer, il acceptera, ensuite, tous ceux qui vont naître. Il semble même regretter de n'en avoir pas eu davantage. Pour plus d'un témoin, c'est la vie de couple qui a amené Patrice à changer d'avis.

Juliana (Julienne), qui n'a pas beaucoup connu son père mais en entend souvent parler, estime qu'il était opposé aux protections magiques. Il refuse que sa femme en utilise et se fâche quand elle en ramène à la maison. À la magie, Lumumba préfère la religion chrétienne : catholique, mais non pratiquant, il donne à son fils François de l'argent pour les quêtes à l'église, mais il se fâche quand son fils lui en redemande.

La culture de Lumumba est hybride. Nous en trouvons confirmation dans les noms donnés à ses enfants. Ceux-ci portent plusieurs prénoms, appelés en otetela "*kombo y'esato*" (noms de saints dans la chrétienté), mais pas de noms du clan (ou "noms païens") à part celui de Lumumba. Cela s'explique par la culture des Atetela, où

²³ La note de P. Henry est datée du 6 août 1952.

chaque être (esprit) correspond par son nom à une personne, à un événement ou à une situation qui précise un contenu ou définit sa mission sur terre.

Si son fils aîné François, et sa fille Juliana, se font l'un et l'autre nommer Tolenga et Amatu, c'est parce que leurs prénoms correspondent à ceux que leurs grands-parents ont reçu au moment de leur baptême. Mais ces noms de Tolenga et Amatu ("nos noms", dit-on en otetela) ne figurent dans aucun document officiel (tel le certificat de naissance). Ce n'est qu'après 1971, quand le "mobutisme" proclama la politique de "l'authenticité", que la famille de Lumumba se réunit autour de Louis Onema Olela²⁴ au Zaïre (alors que les enfants concernés vivaient à l'étranger) pour donner des "noms atetela" aux orphelins de Lumumba. Le deuxième enfant, Patrice-Pierre-Clément Lumumba, reçoit le nom d'Okende; le cadet, Roland-Gilbert Lumumba, celui d'Onosamba. Mais ces enfants ne se sentent pas concernés par les nouvelles appellations et ils ne s'identifient pas ainsi.

Les noms des enfants de Lumumba, posent le problème de leur fonction sociale ou de leur signification réelle. Lumumba semble accorder plus d'importance aux prénoms qu'aux noms de famille, contrairement à la coutume chez les Atetela où chaque enfant prend à la naissance le nom d'un parent, d'un ami ou même d'un événement de référence. Patrice les a tous fait nommer Lumumba. Les autres noms, donnés à ces enfants par la famille en 1971, sont rejetés. Ainsi Roland se fait appeler Lumumba Okito, ce second nom provenant de sa mère, que l'enfant a réellement connue. Même les enfants des autres frères de Patrice se font appeler Lumumba, alors que ce n'est nullement leur patronyme à l'origine.

Or nous avons vu, dans la Partie II, que ce nom ne correspond ni à la tradition des Atetela (à la naissance, Lumumba est appelé Tasumbu par son père et Tawosa par sa mère), ni à un emprunt inspiré de l'Europe (comme *Osungu*, "Blanc", ou peut-être Hemery, ou encore l'énigmatique Mumbard). Patrice Lumumba aime s'attribuer lui-même des noms, qui éveillent en lui une certaine résonance, mais dont la signification reste parfois mystérieuse. Quant au patronyme Lumumba, par lequel finalement il s'est rendu célèbre, il lui vient certes d'Omasase, lointain parent d'Amatu, mais Patrice ne se l'approprie réellement qu'assez tard, sur le chemin de l'émigration, en route vers Kalima. Et la raison profonde de ce choix réside sans doute moins dans la coutume, que dans le sens même du mot, qui en otetela signifie "foule, masse ou équipe qui bouge".

Patrice s'est donc réapproprié ce patronyme. À un moment de sa vie où les possibilités de connaissances et d'ascension sociale lui paraissent épuisées au sein de son milieu d'origine, il se tourne vers cette nouvelle société à laquelle il s'est frotté avec plus ou moins de succès et qui semble le narguer par divers aspects. Conscient qu'il ne doit qu'à lui-même l'essentiel de ce qu'il est devenu, au seuil de sa vie adulte, il a recours à des procédés qui n'appartiennent pas réellement à sa famille. En quelque

²⁴ La succession et la tutelle des enfants de Lumumba opposeront sa veuve Pauline Opango et son frère Louis Onema. Le conflit a éclaté dès le conseil de famille réuni le 8 février 1961, qu'aurait présidé Jean Stockmans au tribunal de première instance de Stanleyville. Le procès-verbal de cette réunion sera rejeté par Opango qui affirme n'y avoir pas assisté. De là un abondant échange de courrier entre le secrétaire général de la Chambre des représentants, P. Kandi, et les intéressés.

sorte, il se forge un nom au propre comme bientôt au figuré.

Est-ce à dire que la biographie de Lumumba conduit à dévoiler la complexité des rapports familiaux et une situation de mutation sociale importante ?

Chapitre IV : Lumumba écrivain¹

Patrice Lumumba est arrivé à Stanleyville au cours de l'année 1944. Dès le 20 novembre il devient clerc sous contrat attaché au Service territorial. Il avait quitté sa région natale, le Sankuru, au début de l'année pour se rendre via Kindu au Maniema, où il fut engagé quelque temps à Kalima par la Symetain.

À la fin de l'année 1944, le bagage scolaire de Lumumba est encore rudimentaire : rappelons qu'il a fait quatre années d'école primaire à la mission protestante méthodiste de Wembo-Nyama, où l'enseignement du français est négligé au profit de l'otetela. Exclu de l'école avant la fin de la quatrième année, il n'a pas de certificat scolaire. Admis en 4^e primaire à la mission catholique de Tshumbe-Sainte-Marie, il quitte l'école à la fin du deuxième trimestre et n'achève pas l'année. Un essai scolaire à l'école d'aides-infirmiers de la mission protestante de Tunda est également peu fructueux et se termine par un renvoi. Ces différents échecs et la médiocrité de l'enseignement le décident à tenter sa chance ailleurs.

À son arrivée à Stanleyville, Lumumba connaît mal le français. S'il en avait amélioré la compréhension pendant son emploi à la Symetain de Kalima, il l'écrivait difficilement. Lumumba rattrape à marche forcée son retard. Il suit des cours du soir chez les Frères Maristes; en 1948, il s'inscrit à un cours par correspondance. Il s'est imposé un programme de lecture intensif que sa fonction de bibliothécaire bénévole à la bibliothèque du Centre extra-coutumier facilite.

En 1947, il est admis à l'Ecole Postale de Léopoldville après avoir réussi un concours d'entrée comprenant une épreuve de rédaction. Ce n'est qu'en 1948, pendant son séjour à Léopoldville, qu'il se risque à envoyer une première lettre à la presse. Il s'agit de 20 lignes publiées par *La Voix du Congolais*, consacrées à la comparaison des prix entre Stanleyville et Kinshasa (sic)².

À l'issue de neuf mois de formation, le 30 mars 1948, Lumumba se classe 3^e sur 34 élèves avec 94,8% des points. Son brillant résultat fait l'objet d'une deuxième brève communication de Lumumba à la presse. Il l'adresse cette fois à *La Croix du Congo*. Désormais, sa connaissance du français est égale à celle des Congolais les plus instruits de l'époque et dépasse même celle de certains Européens. Ses textes sont peu retouchés et souvent publiés tels quels.

C'est à partir de 1950, à l'âge de 25 ans, que Lumumba entame une collaboration régulière avec plusieurs périodiques. Il écrit dans *La Croix du Congo*, hebdomadaire des Pères de Scheut à Léopoldville, dans *L'Afrique et le Monde*, mensuel édité à Bruxelles par Paul Fabo, dans *La Voix du Congolais*, mensuel édité à Léopoldville à destination des évolués par le Service de l'Information de la colonie; il est rédacteur en

¹ Une version abrégée de ce chapitre a fait l'objet d'une communication présentée à l'Académie Royale des Sciences d'Outre-Mer le 15 janvier 1991, dont le texte a été reproduit dans le *Bulletin des séances*, vol. 39, n° 4, 1993.

² *La Voix du Congolais*, 11 avril 1948, p. 2. Lumumba utilise ici l'appellation Kinshasa pour désigner le quartier central de Léopoldville.

chef et l'auteur le plus fécond de *L'Echo Postal*, organe trimestriel de l'Amicale des Postiers Indigènes de la Province Orientale (APIPO). À partir de 1955, il collabore également au *Stanleyvillois*, un quotidien de Stanleyville dirigé par Jules Gérard, et à *L'Echo de Stan*.

Lumumba maîtrise dès ce moment suffisamment la langue française pour être publié aussi bien à Bruxelles qu'à Léopoldville et à Stanleyville. La fréquence de ses publications, la diversité des sujets abordés, l'éventail des organes dans lesquels il écrit témoignent d'une volonté opiniâtre de se faire connaître et de propager ses idées et ses convictions. Lumumba sera toujours un pédagogue; il veut certes séduire, conquérir ses lecteurs comme ses auditeurs, mais il veut d'abord les instruire, les informer, les convaincre. Dans cette tâche, il déploie une énergie qui n'aura pas d'égal dans le Congo de l'époque. Trois périodiques congolais ont bénéficié de contributions importantes et régulières de Lumumba : *La Croix du Congo*, *L'Echo Postal* et *La Voix du Congolais*, auxquels il faut ajouter un mensuel étranger : *L'Afrique et le Monde*. Nous présenterons ces textes en distinguant chaque périodique, avant d'analyser et de synthétiser leurs thématiques.

4.1. *La Croix du Congo*³

4.1.1. Les débuts de Lumumba à *La Croix du Congo*

En 1950 et 1951, la contribution de Lumumba à *La Croix du Congo* est encore sporadique : six textes en 1950 et neuf en 1951. Le 3 septembre 1950, il rédige la chronique nécrologique d'un ancien élève des Frères Maristes, commis de 2^{ème} classe au Service des Postes. Il y manifeste déjà son attachement à la qualité du travail presté, qui entraîne l'estime des chefs. Du défunt il ne fait qu'un seul éloge :

"Il est aimé par ses chefs pour sa bonne manière de servir. Ses rapports avec ses amis et le public furent exemplaires."

Dans le numéro du 24 décembre 1950, Lumumba pose à la rédaction de *La Croix du Congo* une série de questions impertinentes qui tranchent avec son habituel respect des autorités, surtout missionnaires. Certaines ont trait à la discrimination raciale ou à l'inégalité de statut :

1. Pourquoi les prêtres ne se marient pas?
2. Pourquoi laissent-ils pousser la barbe?
3. Quelle différence y a-t-il entre la dénomination de Révérende Mère et Révérende Sœur?
4. Pourquoi les cimetières des Blancs, Mulâtres et Noirs sont-ils toujours séparés?
5. Pourquoi dans toutes les églises est-il réservé aux Blancs des chaises et non pour les Noirs? Parce que vis-à-vis de Dieu, tout le monde, quelle que soit la

³ Un inventaire exhaustif et une analyse quantitative des articles de Lumumba publiés dans *La Croix du Congo* ont été faits par J.-M. MUTAMBA MAKOMBO, "Patrice Lumumba, correspondant de presse (1948-1956)", *Cahiers Africains*, n°3, 1993.

race, est égal. Nous croyons souvent que cela est une injustice. Il fallait avoir des chaises ou des bancs du même genre pour les Blancs et les Noirs."

La rédaction répond de manière conventionnelle en évitant les questions sur la discrimination raciale.

En 1951, dans le numéro du 11 février, il relate sur deux colonnes son expérience de malade à l'"Hôpital des Noirs à Stanleyville". Il se félicite "des changements et des améliorations réalisées depuis 1948 en faveur des évolués" et remercie "le Gouvernement d'avoir pris en considération nos souhaits relativement au peu de confort dont jouissaient les évolués hospitalisés". Lumumba apparaît ici dans un rôle qu'il ne cessera d'occuper jusqu'en 1958 : censeur vigilant de l'administration coloniale, il ne lui ménage pas ses éloges et ses remerciements lorsqu'elle accède, même partiellement, à ses revendications. L'ambition de Lumumba est de se "rapprocher" de la façon de vivre des Blancs et d'améliorer la condition des évolués; il ne songe pas encore aux conditions de la masse. L'article est signé "Patrice-Emery Lumumba, Stan."

Le 29 juillet 1951, il rédige le compte rendu de l'Assemblée générale de l'Association des Evolués de Stanleyville (A.E.S.). Lumumba n'est que "conseiller", mais il saisit l'occasion d'adresser "quelques conseils" aux membres du comité de direction. Il leur recommande "le dévouement continu, l'altruisme et l'initiative" et leur rappelle leurs "lourds devoirs". Les mots "courage", "persévérance", "idéal", "progrès", "intérêt du pays" émaillent un texte qui paraît encore étroitement dépendant du discours stéréotypé de type colonial ou missionnaire. Cependant Lumumba conclut :

"Le Congo est en marche vers sa destinée. Malgré toutes les difficultés que nous rencontrons, notre mot d'ordre est : courage et persévérance pour créer le Congo de demain. "

Cette phrase prémonitoire illustre l'autre face de Lumumba, celle du visionnaire et du politique. L'article est signé "Patrice-Emery Lumumba"⁴.

Le 23 décembre 1951, Lumumba signe pour la première fois la rubrique "Nouvelles de Stanleyville" à la place de son auteur habituel Antoine-Marie Mobe⁵. C'est une reconnaissance du rôle de Lumumba comme correspondant régulier de *La Croix du Congo*. Les nouvelles concernent principalement les activités de l'Association des Evolués de Stanleyville et une réunion de l'APIC (Association du Personnel Indigène de la Colonie) destinée à élire un nouveau président en remplacement de Jérôme Alamazani, nommé chef du Centre extra-coutumier. La réunion échoua sur des questions de procédure, ce qui permit à Lumumba de faire la

⁴ C'est après ce texte que Lumumba adopte l'orthographe Hemery avec "H", qui est celle du prénom de Joseph-Hemery Pene Senga, chef de secteur des *Basambala* dont Lumumba était originaire.

⁵ Antoine-Marie Mobe, originaire de Lisala et ancien grand séminariste des Pères de Scheut, était commis à la Poste de Stanleyville, où il fit une grande partie de sa carrière. Il y précéda Lumumba dans la plupart de ses fonctions (à l'ADAPES, à l'A.E.S., à l'APIC et à l'APIPO dont il fut le premier président et le fondateur. Il était détenteur de la carte du Mérite Civique. Il représentait pour Lumumba à la fois un modèle à suivre et un rival.

leçon aux autres membres : *"Soyons raisonnables et objectifs dans le choix du nouveau président... Ecartons cette recherche des places d'honneur; celles-ci sont au contraire les places qui imposent de lourds devoirs et demandent un travail assidu. Il nous faut un homme capable, dévoué, altruiste, expéditif et courageux"*. Le ton et le vocabulaire de Lumumba ne changent pas! Ils sont empruntés au style missionnaire.

En 1952, la collaboration de Lumumba est plus fréquente. Il devient membre actif de plusieurs associations, mais il n'occupe pas encore de poste de responsabilité. Il a 27 ans, maîtrise parfaitement le français et utilise à plein sa fonction de bibliothécaire pour accroître ses connaissances. Il incite également les autres évolués à profiter de la bibliothèque : *"Tous sont cordialement invités (...). La bibliothèque vous procurera presque gratuitement ces richesses inestimables et ce bagage intellectuel qui feront de vous un homme compétent et utile pour vos frères"* (28 décembre 1952). Deux thèmes ressortent : Lumumba veut partager avec d'autres sa soif de connaissances et le but de ces efforts est d'être utile.

La participation active de Lumumba à la vie des associations de Stanleyville lui permet d'en déceler les faiblesses et les difficultés. Il les dénonce mais il en appelle aux bons sentiments pour les résoudre :

"Si cette espèce d'amitié sincère et véritable existait parmi tous les membres des cercles des évolués, je crois que les difficultés qui arrivent souvent et qui nous séparent, seraient chaque fois aplanies. La léthargie que connaissent nos associations résulte principalement du fait que si une difficulté quelconque surgit, les membres, au lieu de l'aplanir ou de pardonner son auteur en lui faisant une remarque réconciliante, ne font que se décourager ou se laissent aller à des critiques destructives" (18 mai 1952).

En juillet 1952, Lumumba assiste à une conférence de Paul Fabo⁶ ayant pour objet "Une étroite collaboration entre Blancs et Noirs". Il en fait la recension dans *La Croix du Congo* du 17 août 1952. Lumumba - impressionné par Fabo - fait siennes les recommandations du conférencier aux Evolués : apprendre et travailler, ne pas dépendre du Blanc, mais collaborer avec lui, l'évolué étant le trait d'union entre la masse et le civilisateur européen. S'adressant aux Européens et aux coloniaux, Lumumba déclare : *"Nous promettons docilité, collaboration loyale et sincère à tous ceux qui veulent nous aider à réaliser, dans l'union avec eux, cet élément qui nous dépasse : la civilisation"*.

4.1.2. Lumumba, correspondant attitré de *La Croix du Congo* (1953-54)

C'est à partir du 15 mars 1953 que Lumumba occupe officiellement et en première page la rubrique "Nouvelles de Stanleyville" dans *La Croix du Congo*. Mobe, président de l'ADAPES et correspondant attitré de l'hebdomadaire des Pères de Scheut, est parti en congé dans sa région natale près de Lisala et à Léopoldville.

⁶ Paul Fabo est né en 1906 au Dahomey. Il vit à Léopoldville de 1926 à 1929, engagé par l'ONATRA, société nationale de transport. En 1937, il obtient une licence en philosophie et lettres à Paris et se fixe à Bruxelles. Il crée l'hebdomadaire *L'Afrique et le Monde* en 1949.

Lumumba lui succède à *La Croix du Congo* et, en interim, à la présidence de l'ADAPES, dont il était déjà vice-président. Lumumba consacre la plus grande partie de sa chronique aux activités de l'Association des Evolués de Stanleyville (A.E.S.), dont il est secrétaire, et aux résultats de la première promotion de l'Ecole secondaire de Stanleyville dirigée par les Frères Maristes. Lumumba insiste sur l'importance capitale qu'il attache à la formation et à l'enseignement; les activités de l'A.E.S. se résument à trois conférences qualifiées de "fort éducatives" ou "fort instructives"; l'énumération des résultats scolaires se termine par l'assurance que le premier de la promotion est parti "poursuivre ses études au Centre universitaire de Lovanium à Kisantu" (près de Léopoldville).

La Croix du Congo du 12 avril contient à nouveau en première page et sur deux colonnes des "Nouvelles de Stanleyville" rédigées par Lumumba. Il annonce la création le 8 mars d'une Fédération des Associations de Stanleyville, sous la présidence du nouveau gouverneur de province, Breuls de Tiecken⁷. La fédération regroupe toutes les associations africaines importantes de Stanleyville⁸ :

- l'Association des Evolués de Stanleyville (A.E.S.);
- l'Association du Personnel Indigène de la Colonie (APIC);
- l'Association des Anciens Elèves des Pères de Scheut (ADAPES);
- l'Association des Anciens Elèves des Frères des Ecoles Chrétiennes (ASSANEF);
- l'Union des Anciens Elèves des Frères Maristes (UNELMA););
- l'Association des Anciens Elèves-Séminaristes de Mandombe (CARITAS);
- la Mutuelle d'Aide aux Trépassés (MAT);
- la Mutuelle Chrétienne;
- l'Association pour le Progrès social de la Rive Gauche à Stanleyville (PROSORIGAU).

Lumumba, qui était à cette époque président faisant fonction de l'ADAPES et secrétaire de l'APIC et de l'A.E.S., est choisi comme secrétaire de la nouvelle fédération. Tous les présidents des associations énumérées sont membres d'office "ainsi que, ajoute Lumumba, quelques volontaires européens, s'intéressant aux problèmes sociaux des indigènes". Cette composition permet à Lumumba de conclure que la Fédération est "une espèce d'Union belgo-congolaise où Blancs et Noirs discuteront loyalement et sans heurts des problèmes d'actualité qui les concernent, tant sur le plan social et économique que politique, et dont la solution orientera les rapports harmonieux entre les deux races pour le plus grand bien du pays". Lumumba, conscient de la timidité de cette première initiative, précise : "Cette préparation préalable permettra aux Congolais d'aborder plus tard des problèmes plus complexes".

La création de la Fédération est le résultat d'une réunion rassemblant tous les présidents et les secrétaires des associations et les Européens promoteurs de cette initiative; parmi ceux-ci : le directeur de la Caisse d'Epargne, Simon, qualifié par Lumumba de "grand animateur des œuvres sociales pour indigènes" et véritable

⁷ L'appellation "Comité central des Associations de Stanleyville" est également utilisée pour désigner la nouvelle fédération.

⁸ Lumumba ne mentionne pas l'APIPO (Association des Postiers Indigènes de la Province Orientale), dont la création ne sera officielle qu'en décembre 1953, ni le Groupement Culturel Belgo-Congolais, dont il était le secrétaire.

organisateur de la réunion, l'avocat René Rom, conseiller de l'A.E.S., Pierre Clément, sociologue détaché par l'Institut International Africain à Stanleyville et ami de Lumumba, et deux ecclésiastiques qui ont la confiance des évolués, le père Maurice Janssen et le frère mariste Victor Lemaen. C'est avec leur appui que Lumumba lance l'idée d'une Union Belgo-Congolaise rassemblant Blancs et Noirs. Cette "Union" ne doit pas être confondue avec l'idée de "Communauté belgo-congolaise" prônée en février 1952 par le gouverneur général Pétillon à l'occasion d'une réception à Elisabethville⁹. Pour Lumumba, il s'agit plus modestement d'organiser un cercle de rencontre entre les deux communautés. Cette initiative, qui demeurera lettre morte jusqu'en février 1956 – date de la première assemblée générale de l'"Union Belgo-Congolaise" de Stanleyville – marque le désir obstiné de Lumumba de créer des ponts entre les deux communautés afin que celles-ci se parlent et se comprennent.

La deuxième partie de la même chronique relate l'ouverture du Conseil de Province le 23 mars 1953. Le nouveau gouverneur, Breuls de Tiecken, y prononce une allocution qui rencontre les vœux d'émancipation de Lumumba. Celui-ci ne ménage pas ses éloges :

"Quoi de plus humain et de plus charmant que d'avoir un homme idéaliste qui veut nous comprendre, nous aider et nous traiter selon nos légitimes aspirations et la place que nous méritons dans la société".

Mais Lumumba retrouve aussitôt après le langage du paternalisme colonial et promet au gouverneur de suivre

"scrupuleusement ses judicieux conseils paternels (...) Nous promettons docilité, collaboration sincère et loyale à M. le Gouverneur et à tous ceux qui veulent nous aider pour réaliser, dans l'union avec eux, cet élément qui nous dépasse : la civilisation".

Tous les éléments de la pensée de Lumumba à cette époque sont présents dans ce commentaire :

- 1) Les revendications et l'aspiration à une meilleure place dans la société;
- 2) Le désir de progrès et d'accéder à part entière à ce qu'il désigne sous le nom de "civilisation";
- 3) Être compris par les Blancs, avoir des relations amicales avec eux et progresser en union avec eux;
- 4) Faire preuve de bonne volonté et même de docilité à l'égard des autorités coloniales.

À partir du mois de mars 1953, le rythme des contributions de Lumumba à *La Croix du Congo* s'accélère. Chaque numéro du mois de juin contient un texte signé par lui. Le 7 juin, sous le nouvel intitulé de la rubrique "Echos de Stanleyville", Lumumba décrit la réception du gouverneur Breuls de Tiecken à l'Association des Evolués de Stanleyville, présidée à cette époque par Jean Moliso. Le gouverneur y fit un discours paternaliste, mais plein de promesses. Il s'engagea notamment à faire de Stanleyville "une ville moderne; d'ici 10 ans vous aurez à la cité, des maisons à étages pour vous, de grands magasins, de belles routes, etc.". Lumumba est sensible au contenu et au ton

⁹ PÉTILLON, L. A. M., *Témoignage et réflexions*, Bruxelles, La Renaissance du Livre, 1967, p. 288.

amical du discours et au fait que le gouverneur demeura deux heures avec eux. Il qualifie le gouverneur de "grand ami des Noirs", suprême qualité à ses yeux, et conclut :

"Nous ne dissimulerons pas notre grand étonnement de dire à nos lecteurs que l'occasion ne nous avait jamais été donnée d'avoir à Stanleyville un si cordial entretien avec une haute autorité. Cela nous donne un grand espoir pour l'avenir."

Le 21 juin, les "Echos de Stanleyville" sont consacrés à la cérémonie de remise des cartes du Mérite Civique, à une réunion de l'Association des Evolués, et à la constitution d'un jury central "en vue de permettre aux Congolais intéressés d'obtenir des diplômes qu'ils n'ont pu avoir à l'Ecole". C'est l'occasion pour Lumumba de manifester son intérêt pour les diplômes "que nous convoitons tant". Un des Congolais ayant obtenu la carte du Mérite Civique prononça un discours qualifié par Lumumba de "magnifique", dans lequel il retraça, selon les termes de Lumumba, "l'œuvre grandiose de civilisation entreprise par les Belges en rendant hommage au Grand Roi Bâilleur Léopold II" (21 juin 1953).

Dans *La Croix du Congo* du 28 juin, Lumumba relate son voyage au Kasai en compagnie de Pierre Clément.

Le 5 juillet, Lumumba commente une causerie faite par l'avocat Rom à l'Association des Evolués de Stanleyville¹⁰. Il renouvelle d'abord ses recommandations moralisantes à ses concitoyens évolués. Son vocabulaire est celui d'un missionnaire ou d'un pasteur : perfectionnement, élévation, devoir accompli, assiduité sont les vraies valeurs. Lumumba ne ménage pas ses critiques :

"Il est temps pour que nous comprenions l'obligation que nous avons d'évoluer dans le bon chemin. Si nous sommes francs et sincères, nous devons avouer que notre évolution actuelle est un retour à la barbarie, c'est une chute dangereuse qui mérite une lutte acharnée de la part de la vraie élite. Redressons cette situation fort malheureuse, sans quoi notre pays va sombrer".

Avant de terminer sa chronique, Lumumba revient sur une idée qui lui est particulièrement chère : les relations avec les Européens. *"Nous souhaitons vivement le rapprochement entre Blancs et nous; nous voulons également qu'ils s'entretiennent avec nous en dehors des heures de travail, enfin entretenir des relations d'amitié"*. Pour Lumumba, ce ne sont pas des paroles de convenance. Il a à cette époque une relation d'amitié vraie avec Pierre Clément. Ils s'entretiennent presque tous les jours "en dehors des heures de travail". Patrice Lumumba recherchera toute sa vie ce genre de relations avec les Blancs et ne l'obtiendra que très rarement.

Dans le même numéro de *La Croix du Congo*, Lumumba intervient sur quatre colonnes en faveur de l'enseignement moderne, dispensé aux jeunes filles congolaises au pensionnat de Mbanza-Mboma dans le Bas-Congo. Dans un numéro précédent de

¹⁰ Nous ne disposons pas du texte de la causerie, mais seulement du résumé de Lumumba. Relevons ce passage qui en indique le ton : *"Grande est la faveur qui vous est accordée d'avoir des colonisateurs idéaux chez vous : des Belges. Assimilez au maximum les règles qui sont nécessaires pour arriver à cette civilisation occidentale, la meilleure qui existe actuellement dans le monde entier."*

*La Croix du Congo*¹¹ un correspondant avait critiqué le fait qu'on y enseignait "le français et autres connaissances théoriques" et qu'on n'y préparait pas les jeunes filles aux tâches ménagères qui seraient les leurs après le mariage.

C'est l'occasion pour Lumumba d'afficher des conceptions modernistes et en faveur de l'émancipation des femmes. Pour lui, "le but de l'école moyenne ménagère" est de former des femmes instruites et éduquées pouvant tenir convenablement et diriger avec compétence leur ménage, mais il ajoute aussitôt : "À côté de cette spécialisation, elles doivent aussi suivre les autres cours de formation générale, très nécessaire d'ailleurs". Le but de l'enseignement féminin est de former "non seulement des servantes et cuisinières spécialisées, mais aussi des femmes capables, vraies maîtresses de maison, connaissant la vie plus ou moins sous tous ses aspects". Lumumba se prononce pour le travail professionnel des femmes et pour l'égalité entre les sexes :

"On veut faire progressivement de la fille noire une femme évoluée, civilisée, égale à l'homme pour que notre évolution, et de l'homme et de la femme, marche de pair afin de supprimer des distances et des inégalités qui nous séparent malheureusement de nos épouses, distances et inégalités résultant uniquement de leur manque d'instruction et d'éducation que nous avons eu l'avantage de recevoir à leur détriment."

La connaissance du français et de matières théoriques, non immédiatement utilisables dans la vie pratique de ménage, sont aussi nécessaires à la femme qu'à l'homme pour mener une "vie moderne". "Tout homme, toute femme qui désire évoluer doit passer par ce chemin", conclut Lumumba qui recommande "à tous les évolués qui en ont la possibilité, de se marier aux pensionnaires de Mbanza-Mboma ayant reçu une bonne instruction et une solide éducation chrétienne...".

Instruction, progrès, modernisation sont les idées-forces de Lumumba, mais il ne réserve pas ses ambitions au petit groupe des évolués masculins; il entend dès cette époque que les femmes en bénéficient. Ceci avait frappé son ami Pierre Clément qui constate que Lumumba s'efforce de rapprocher son épouse Pauline, illettrée, de lui "de manière à ce que, de couple, le ménage devienne peu à peu une équipe"¹². En 1957, dans son ouvrage *Le Congo terre d'avenir est-il menacé ?*, Lumumba consacre 14 pages à "L'éducation de la femme congolaise".

Durant le second semestre de 1953, Lumumba publie presque chaque semaine des "Echos de Stanleyville". La moindre manifestation y est longuement décrite avec une abondance de noms propres, d'adjectifs élogieux et de citations; dans *La Croix du Congo* du 16 août c'est le retour de Belgique du chef du Centre extra-coutumier Jérôme Alamazani et de l'infirmier Bangolou. De la conférence d'Alamazani sur ses impressions de voyage en Belgique, Lumumba retient ce passage :

"Il nous a dit qu'en Belgique tout le monde travaille : hommes, femmes et enfants, même les animaux... Le Belge est un travailleur très consciencieux, il a le goût du

¹¹ *La Croix du Congo*, 7 juin 1953, p. 5.

¹² CLÉMENT, P., "Patrice Lumumba, Stanleyville 1952-1953", *Présence Africaine*, 40 (1^{er} trimestre 1962), p. 74. Le témoignage de Clément correspond à celui de la fille de Lumumba, Juliana, qui se rappelle que son père était très soucieux de lui donner une éducation moderne.

bon travail et ne travaille pas uniquement pour avoir de l'argent, mais parce qu'il est né travailleur...".

Le 13 septembre, Lumumba revient sur le thème du travail qui est au centre du programme de conférences de l'APIPO : "L'objectif principal est de stimuler l'amour du travail et d'entretenir la conscience professionnelle."

Le 9 août 1953, Lumumba fait paraître un long article consacré à l'exode des populations rurales vers les villes. Il s'agit d'observations et d'analyses tirées du voyage qu'il fit en compagnie de Pierre Clément au Sankuru du 27 décembre 1952 au 21 janvier 1953. L'étude de Lumumba déclencha des polémiques qui ne se terminèrent que dans le numéro du 7 février 1954 de *La Croix du Congo* avec une dernière mise au point de Lumumba.

Lumumba y défend curieusement une position opposée à toutes ses idées sur l'évolution et la modernité. Après avoir constaté l'ampleur de l'exode rural et déploré le dépeuplement des villages, Lumumba assigne trois causes au phénomène. Les deux dernières sont évidentes et indiscutables : au village la multiplication des corvées et des cultures imposées (entre autres le coton) rebute les jeunes, tandis que le désir d'améliorer leurs conditions matérielles de vie les attire vers les villes. C'est la première cause, à laquelle Lumumba consacre la majeure partie de son texte, qui fait problème et suscite des critiques de la part des élites tetela. Il l'énonce comme suit :

"La première cause est le bouleversement de l'organisation sociale coutumière (...) ou des groupements traditionnels, causé par la nomination de chefs "étrangers" ne réunissant même pas les conditions requises par le décret sur l'organisation des chefferies indigènes. Ces chefs, anciens commis ou autres, servant d'intermédiaires entre l'administration et la masse de la population indigène, n'ont pas toujours une connaissance approfondie des us et coutumes indigènes sur lesquels il faut se pencher – us et coutumes, bien entendu, qui sont à maintenir et à protéger".

La méfiance de Lumumba à l'égard des "commis étrangers", nommés chefs de secteur, c'est-à-dire détenant une autorité supérieure aux chefs de groupement coutumiers, n'est pas sans fondement. Il est exact que les chefs de secteur nommés par l'administration coloniale parmi les candidats étrangers à la coutume étaient considérés par la population comme des agents de l'autorité coloniale. Lumumba déplore qu'il n'y ait pas d'entente "entre ces chefs de secteur imposés et les vrais chefs coutumiers". Les premiers ne sont obéis que par crainte car "ils n'ont pas d'amour pour leurs sujets". Par contre dans les secteurs des *Basambala*, les habitants s'entendent très bien avec leur chef qui est très estimé : (...) "descendant d'une famille royale, il a des qualités indispensables à un chef".

On peut reprocher à Lumumba sur ce point son manque de clairvoyance et un certain illogisme. Indépendamment de la qualité ou de la légitimité du pouvoir coutumier, souvent contestable et contesté d'ailleurs, il était évident que son maintien intégral était incompatible avec le processus d'évolution et de modernisation que Lumumba souhaitait. Cette prise de position paradoxale en faveur des chefs

coutumiers, que Lumumba abandonnera plus tard¹³, s'explique en fait par l'animosité éprouvée par Lumumba à l'égard du chef de secteur Paul Onankoy avec qui il avait eu des démêlés dans sa jeunesse et sa sympathie pour Hemery Pene Senga, chef de la chefferie des *Basambala*, dont faisait partie le village natal de Lumumba, Onalua. La critique visait Onankoy et l'éloge Pene Senga¹⁴.

La prise de position de Lumumba, à propos de "L'exode vers les villes", en faveur des chefs coutumiers, suscita de vigoureuses répliques dont *La Croix du Congo* se fit l'écho. Le 13 septembre, une première "riposte" est signée par Y. Olenga. L'auteur reproche, non sans pertinence, à Lumumba d'être "influencé par les relations tendues entre la chefferie dont il est originaire et le chef de secteur qui est un ancien commis", c'est-à-dire entre Pene Senga et Onankoy. Dans une "Tribune libre" datée du 18 octobre, François Utshudi, de Katako-Kombe, abonde dans le même sens :

"Au nom des évolués des Batetela nous remercions vivement M. Yvon Olenga de son article répondant à l'article de M. Lumumba Patrice, concernant la réorganisation des Secteurs dans nos Territoires Lubefu et Katako-Kombe. Je suis tout à fait d'accord qu'il nous faut avoir de la reconnaissance envers les chefs actuels, dirigeants de nos Secteurs, remplaçant nos anciens Chefs dits Coutumiers, qui à notre avis, sont des êtres passifs. Le Congo a besoin d'éléments capables comme Chefs. J'ajoute que nos Chefs coutumiers nous ont beaucoup volé. (...) Nous devons avoir de la reconnaissance envers nos Chefs de Secteurs, et envers le Gouvernement d'avoir choisi des éléments capables pour diriger nos secteurs."

Lumumba répond le 1^{er} et le 8 novembre par de longs articles sur trois colonnes. Il maintient son analyse de l'exode rural et du rôle néfaste des commis et des clercs lorsqu'ils remplacent les autorités coutumières à la tête des secteurs et conclut : "Donc il n'est pas du tout question de mettre des clercs à la tête des chefferies indigènes ou secteurs pour quel [*sic*] motif que ce soit" et il justifie sa position par des arguments empruntés au colonisateur :

"Le maintien des indigènes en entités politiques organisées selon la coutume des indigènes, facilite l'action de l'Administration sur les groupements indigènes (...) [qui] ne peut mieux s'exercer que par l'intermédiaire des chefs traditionnels (donc pas des étrangers n'ayant pas le sang royal dans leurs veines) dont la collaboration fera plus facilement accepter l'action des colonisateurs".

Tout au long de ces deux textes Lumumba donne des leçons de morale à ses interlocuteurs. En voici de brefs extraits :

"c'est donc le souci de défendre la vérité qui doit nous guider"; "glisser des termes péjoratifs dans nos écrits ce serait d'ailleurs un manquement aux règles de la bienséance". "Nous agissons (...) uniquement pour le bien général de notre pays et dans un but élevé" (...) "en notre qualité de collaborateurs à l'œuvre

¹³ Dans *Le Congo terre d'avenir est-il menacé?* (écrit en 1956-1957), Lumumba consacre un chapitre à l'exode vers les villes, mais il ne mentionne plus le remplacement des chefs coutumiers par des "commis désignés" par l'autorité coloniale comme une cause de l'exode.

¹⁴ Lumumba rappelle longuement que Pene Senga est l'arrière-petit-fils du fameux chef Ngongo Leteta (dit aussi Gongo Lutete). *La Croix du Congo*, 28 juin 1953.

civilisatrice", (...) "soucieux de l'avenir de nos populations indigènes (...)" ; "gouverner c'est servir et pour servir il faut en avoir les qualités". (...) "Nous ne devons pas nous borner uniquement à être des dévoués serviteurs de l'Administration, mais ayons, en contre-partie, la conscience des liens qui doivent nous rattacher à la masse"¹⁵, laquelle nous devons aider, défendre et servir dignement". (...) "Nous concluons que nous agissons dans aucun but intéressé ou envie comme le suppose M. Olenga, mais uniquement par souci de l'intérêt général et de l'esprit patriotique qui nous attache à notre pays que nous voulons toujours servir et défendre."

Le 13 décembre 1953, c'est au tour d'Emile-Cosmas Luhahi, de Wembo-Nyama, d'intervenir en tentant de modérer la polémique et d'attribuer à chacun des mérites¹⁶. Luhahi reconnaît que Lumumba

"se soucie fort de l'avenir de sa région d'origine, bien qu'il n'y réside pas... Notre cercle d'évoluant[sic] à Wembo-Nyama a bénéficié déjà, par ses lettres, de bonnes directives. Il est un élément utile à notre société. Il veut voir notre région atteindre un niveau élevé dans la civilisation occidentale".

Luhahi reconnaît qu'il préférerait "voir nos secteurs être gouvernés par nos chefs coutumiers, capables d'assumer bien leurs responsabilités", mais il souhaite que des écoles "pour princes" soient créées "où l'art de gouverner sera bien dispensé à nos futurs chefs". Il marque son accord avec Utshudi qui affirmait que les chefs coutumiers sont des "êtres passifs", mais contrairement à Lumumba il ne pense pas que

"la nomination de "commis" comme chefs de secteurs serait une cause de désertion de nos campagnes (...) Au contraire nos chefs actuels dits "anciens commis" sont actifs, bons et honnêtes. Grâce à eux, notre région est devenue prospère. Dans presque tous les domaines un essor s'est manifesté. Nous leur en devons la reconnaissance".

Retenons de ce témoignage très complet le souci manifesté pour la première fois par Lumumba du développement de sa région d'origine et de l'avenir des Batetela. L'accueil qu'il y reçut lors de son voyage avec Pierre Clément n'est pas étranger à cette prise de conscience.

Le 7 avril 1954, Lumumba revient une dernière fois sur les causes de "L'exode vers les villes". Il maintient sa position critique à l'égard de l'exode qu'il qualifie de "malheureux" et qui "s'il était persistant, constituerait une vraie épidémie qui détruirait tout ce qui a été bâti jusqu'ici chez les Batetela". Il persiste à attribuer l'exode au "bouleversement de l'organisation sociale coutumière (...) ou des groupements traditionnels, causé par la nomination de clercs aux fonctions de chefs de secteurs". Il reproche à ses contradicteurs de "vivre au pays comme des employés privilégiés et non comme des villageois ordinaires (...) appelés communément cultivateurs", et d'"ignorer la situation des indigènes". Lumumba témoigne une nouvelle fois de son souci de la masse qu'il oppose aux évolués privilégiés, mais cela l'entraîne

¹⁵ Le terme 'masse' intervient ici pour la première fois.

¹⁶ Emile-Cosmas Luhahi, après l'indépendance, a obtenu un doctorat en Belgique, devint professeur à l'UNAZA et, à Kisangani, doyen de la Faculté de Pédagogie et de Psychologie.

paradoxalement à regretter "le règne de chefs coutumiers qui avaient un ascendant moral sur leur sujets (...) tout était calme au pays".

Si Lumumba condamne le "malheureux exode" des Batetela vers les villes, il fait cependant une exception pour

"10 p.c. des émigrés [qui] ayant terminé leurs études, et pour des motifs plus élevés, vont chercher une formation appropriée dans d'autres établissements scolaires (...) pour pouvoir servir avec dignité et compétence leurs pays; ce sont de vrais patriotes, qui contribuent puissamment à l'évolution de notre région en particulier et du Congo en général".

Lumumba, bien que n'ayant pas terminé ses études primaires, se compte parmi les 10 p.c. de "vrais patriotes"; mais il est conscient de l'insuffisance de l'enseignement au Congo.

Le 11 octobre 1953, il a l'occasion de développer ses conceptions relatives à l'enseignement. La rédaction de *La Croix du Congo* avait fait des remarques au sujet d'un communiqué de Lumumba critiquant le programme de l'enseignement au Congo. Lumumba répond à ces remarques par un long article sur trois colonnes. Il se réjouit d'abord de ce que l'enseignement du français sera développé dans le programme de l'enseignement en préparation. Lumumba reconnaît l'importance de l'Ecole :

"À l'arrivée des Européens sur le sol congolais, nous étions tous analphabètes. Nous devons donc commencer à zéro... Il a fallu quelques années avant de parvenir à dispenser l'instruction primaire à un bon nombre de Congolais; tout cela n'était pas facile."

Mais Lumumba met en valeur l'autodidaxie, l'effort de perfectionnement personnel par la lecture : *"Ces gens-là parviennent toujours à acquérir une solide formation qu'ils n'ont ou n'auraient pu avoir à l'école. À l'école on ne donne que des instruments"*. À ces autodidactes courageux, Lumumba oppose

"les anciens élèves (...) qui, leurs études terminées, ne se sont plus intéressés à l'étude, ni à la lecture. Leur seule et unique occupation (...) ou mieux préoccupation est de s'intéresser avec passion aux plaisirs terrestres "stériles" et principalement à l'alcool et ses dérivés".

Lumumba ne se cite pas en exemple, mais c'est de sa propre expérience d'autodidacte, travailleur acharné et sobre, et de sa réussite qu'il tire les leçons.

Il ne se contente pas de donner des conseils moraux pour aboutir à un perfectionnement personnel, il demande une réforme des programmes scolaires au niveau primaire et secondaire afin de les rendre identiques à ceux de l'école européenne, l'accès à l'enseignement supérieur et des bourses d'études afin d'envoyer des étudiants congolais dans les universités belges. Il justifie sa demande :

"Nous avons montré ce dont nous sommes capables. À partir de l'école primaire, moyenne, normale, secondaire, professionnelle, grand séminaire, le Congolais a montré qu'il est capable, parce qu'il est arrivé au plafond de l'instruction mise à sa portée (...) S'il est admis que le Noir a les mêmes aptitudes et capacités intellectuelles qu'un Européen, il n'y aurait aucune raison pour ne pas leur (Blanc et Noir) dispenser la même instruction".

La rédaction de *La Croix du Congo* crut nécessaire de faire une nouvelle mise au point dans le même numéro du 11 octobre pour marquer son désaccord avec son correspondant au sujet des études universitaires. Ce n'est pas le niveau intellectuel qui est en cause, mais les "grandes difficultés, surtout morales, que peuvent rencontrer les Congolais dans les centres universitaires européens". Cette préoccupation typique de l'enseignement missionnaire catholique avait été rejetée par Lumumba dans le même numéro :

"Nous ne sommes pas tout à fait d'accord avec l'affirmation de la Rédaction selon laquelle le Congolais, sauf exception rare, n'a pas encore assez de caractère pour suivre utilement les cours aux universités européennes..."

Lumumba cite l'exemple des cinq premiers universitaires congolais en Belgique mais également celui d'anciens marins établis définitivement en Belgique et bien intégrés.

En 1954, les contributions de Lumumba sont légèrement moins nombreuses qu'en 1953 (10 contre 15), mais il demeure après le départ de Mobe le chroniqueur attitré de *La Croix du Congo* pour Stanleyville. La plupart des chroniques traitent de la vie des associations : ADAPES, A.E.S., APIPO, APIC. Le 14 février 1954 c'est l'ADAPES qui est à l'honneur : une assemblée générale extraordinaire a procédé, en novembre 1953, à l'élection d'un nouveau comité suite au départ de son président, Antoine-Marie Mobe. Lumumba fit un long discours exhortant les membres à choisir des

"hommes dévoués, expérimentés, courageux et expéditifs, sachant voir avant tout l'intérêt commun et sacrifier parfois des heures de loisirs pour assurer la marche de l'association (...) Notre ambition est d'amener tous les nôtres indistinctement dans cette grande famille 'ADAPES' à laquelle nous sommes si fiers d'appartenir".

Lumumba, qui n'est pas un ancien élève des Pères de Scheut, est cependant élu président, à l'issue d'un scrutin secret. C'est lui qui signe l'article sur trois colonnes relatant son discours et l'élection. Il demande aux membres d'acquitter leur cotisation de 240 fr. par an.

Le 7 mars 1954, c'est l'APIPO qui est l'objet principal des "Echos de Stanleyville" : l'Amicale des Postiers indigènes a été autorisée par le commissaire de district Kreutz et ses statuts approuvés le 29 décembre 1953. L'APIPO avait élu un nouveau comité de direction le 23 novembre 1953 avec Lumumba comme président. La cotisation est fixée pour 1954 à 50 fr. par mois, soit 600 fr. par an, pour les commis sous statut. Des réunions hebdomadaires sont prévues au local de la bibliothèque publique. Des cours permettant aux postiers de recevoir une formation professionnelle seront donnés par Lumumba (*La Croix du Congo*, 13.12.53). La chronique du 7 mars mentionne également l'existence d'un Centre de Collaboration Intellectuelle et de Formation Sociale, où sont dispensés des cours de droit et de sociologie. C'est une nouvelle fois l'occasion pour Lumumba d'insister sur "l'importance primordiale de l'instruction (...) pour avoir une connaissance exacte du monde et de ses problèmes". Lumumba, toujours moralisateur, conclut :

"C'est par l'instruction que nous pourrons avoir une certaine compétence en vue de servir notre pays avec dignité et d'aider les colonisateurs dans leur tâche civilisatrice au Congo."

Le 18 avril, *La Croix du Congo* annonce l'élection d'un nouveau Comité de direction de l'A.E.S. Lumumba est élu président. En quatre mois, c'est la troisième présidence d'association que Lumumba obtient, sans compter sa fonction de secrétaire de l'APIC.

Le 16 mai 1954, il est fait mention de l'arrivée du nouveau gouverneur Schöller en remplacement de Breuls de Tiecken. Le 23 mai, c'est un hommage à Stanley qui fait la une du journal à l'occasion du 50^{ème} anniversaire de sa mort. L'article non signé précise que Lumumba, en tant que président de l'A.E.S., retraça la personnalité de Stanley. Le discours de Lumumba est reproduit in extenso dans *La Voix du Congolais* de juillet 1954.

Dans le numéro du 25 juillet Lumumba plaide en faveur d'une révision du "Fonds d'Avance Colonie" chargé de faciliter l'accès des Congolais à la propriété immobilière. Au nom du Comité de l'A.E.S., Lumumba demande au gouverneur de la province que le montant d'un prêt, qui était alors de 60.000 francs, soit augmenté si possible à 175.000 francs et que des suppléments soient accordés. Il reproche au Représentant de l'Autorité de Tutelle (R.A.T.) du Centre extra-coutumier d'avoir donné de faux renseignements concernant le montant des ressources mensuelles des emprunteurs, les privant ainsi injustement de la possibilité d'obtenir des suppléments. Le 1^{er} août, il revient sur la politique du "Fonds d'Avance" qu'il souhaite voir assouplir afin de permettre "au plus grand nombre possible de Congolais de devenir, soit par achat, soit par construction, propriétaires d'une habitation en matériaux durables, propre et en rapport avec leurs besoins", mais il revient également sur une position qui lui tient particulièrement à coeur : "la lutte contre la discrimination raciale et la collaboration avec les Européens". Après une réunion commune avec les anciens combattants européens, il proclame :

"Voilà le point de départ vers un rapprochement entre Blancs et autochtones. Le secret est de s'y prendre avec toute la diplomatie et correction nécessaires. Les réclamations et critiques ne servent à rien. Ne laissons échapper aucune occasion favorable pour nous rapprocher de l'Européen qui va toujours nous tendre la main si nous nous comportons comme des hommes avec toute la dignité voulue."

Le 5 août 1954, la Cour d'Appel de Léopoldville accorde l'immatriculation à Lumumba, à son épouse et à ses deux enfants, après que le tribunal de première instance de Stanleyville la lui eut refusée. L'événement est relaté dans *La Croix du Congo* du 26 septembre 1954.

Sous le titre "M. Lumumba Patrice - Président de l'A.E.S. - à l'honneur", le secrétaire de l'A.E.S. Alphonse Songolo trace un très élogieux portrait de Lumumba montrant l'ampleur de ses activités :

"M. Lumumba est un "rude" travailleur. Tous les jours, après ses heures de service, il est pris par l'une des associations dont il assume la direction. En outre, il est bibliothécaire de la Bibliothèque publique pour Congolais, où on le trouve toujours plongé dans un livre à la recherche de connaissances nouvelles en vue de son perfectionnement. M. Lumumba est également correspondant assidu de La Croix du Congo et de La Voix du Congolais."

Malgré ses activités diverses, toutes les associations sont en admiration devant

son courage et son dévouement inlassable. Travailleur infatigable, doué d'un dynamisme exceptionnel, il est toujours à la hauteur de la tâche qu'on lui a confiée et c'est à la satisfaction de tous qu'il l'accomplit."

Le 25 septembre 1954, c'est au tour de l'Amicale des Postiers de fêter Lumumba pour son immatriculation. *La Croix du Congo* du 17 octobre 1954 a fait un long compte rendu de la fête sous la signature de Victor Kanyama, secrétaire de l'APIPO. L'assistance est nombreuse et comprend plusieurs Européens dont le percepteur principal Tavernier, le commissaire de district, le Représentant de l'Autorité de Tutelle (R.A.T.) du Centre extra-coutumier, l'avocat René Rom, le Père Conrad, procureur de la mission, tout le personnel de la Poste, Jérôme Alamazani, chef du CEC et une foule évaluée à 200 personnes. Le percepteur principal Tavernier fit l'éloge de Lumumba :

"(...) un homme serviable et doué de qualités exceptionnelles. Il travaille toujours à l'entière satisfaction de ses chefs; il est toujours prêt à rendre service. J'ai souvent constaté que même les plantons qui ont eu recours à lui pour lui demander de rédiger une lettre ou demander son intervention pour l'une ou l'autre chose ont toujours été bien reçus et servis par lui."

Ce trait de la personnalité de Lumumba méritait d'être relevé; il sera souligné plus tard, en 1956, par plusieurs témoins lors de son procès.

Lumumba prend la parole après Tavernier et développe pour la première fois des idées qui tranchent avec son discours moralisateur habituel : l'égalité des Congolais et de toutes les races et un hommage nuancé et critique à l'égard de la civilisation européenne :

"Contrairement à l'idée qu'ont émise certaines personnes à plusieurs reprises avant même la promulgation, l'immatriculation ne doit pas séparer les immatriculés et les non-immatriculés. La seule différence dans tout cela est que l'immatriculé a tout simplement changé de statut. Qu'on soit immatriculé ou non, blanc ou noir, jaune ou rouge, nous avons tous la même valeur et la même dignité humaine : rien ne doit nous séparer en tant que créatures humaines parce que, par essence même, nous sommes sociables et descendants d'un même ancêtre commun. Quelle que soit notre situation, notre condition, notre position sociale, nous devons nous entendre, nous comprendre, nous entraider. Je vous dis tout cela pour vous prouver davantage que je reste sincèrement et resterai toujours votre camarade, votre ami, votre frère.

Je rends hommage aux Belges qui nous ont apporté les bienfaits de la civilisation, nous devons leur en rester éternellement reconnaissants. Tout en souhaitant vivement qu'il nous comprenne, nous traite avec toute la dignité qui nous est due en tant que créatures humaines, approchons-nous de l'Européen et assimilons au maximum les principes essentiels de cette civilisation à laquelle nous aspirons tous. Prenons donc chez l'Européen ce qui est bon et beau, et rejetons ce qui est mauvais et laid, car le but de notre civilisation ne doit pas être l'eupéanisation complète et servile."

Il faut souligner que ce discours prononcé en 1954, deux ans avant le Manifeste de *Conscience Africaine* devant des hautes autorités administratives, devait paraître provoquant et novateur.

Les contributions de Lumumba à *La Croix du Congo* se font plus rares vers la fin de 1954.

4.1.3. Lumumba réduit sa collaboration à *La Croix du Congo* en 1955 et 1956

Le 1^{er} janvier 1955, Lumumba relate deux réunions, celle de l'APIPO tenue le 12 décembre et celle de l'APIC, qui a eu lieu le 17 décembre. Concernant l'APIPO, Lumumba relève le fait que l'Amicale réalise "la fusion au sein d'une seule association des postiers européens et congolais", dont il fait l'exemple "d'une Communauté belgo-congolaise bien équilibrée. Tous leurs actes basés sur le respect de chacun, l'entente, l'aide mutuelle, la solidarité, reflètent déjà l'existence d'une telle communauté tant souhaitée". Lumumba précise que le comité de direction de l'Amicale est composé de membres européens et congolais, mais qu'il assume la présidence.

La réunion de l'APIC était une assemblée générale extraordinaire chargée entre autres de renouveler le comité. Lumumba y a été élu président, ce qui lui assure, à la fin 1954, un quatrième poste-clé dans les associations de Stanleyville (après les présidences de l'ADAPES, de l'Association des Evolués et de l'Amicale des Postiers). Ces différentes fonctions absorbent Lumumba en 1955. Il ne présente plus qu'une seule contribution significative répartie sur deux numéros le 4 et le 11 septembre : le texte d'une conférence tenue le 18 août à Stanleyville. Le sujet est "L'accès des Congolais dans les Etablissements publics pour Européens". La première phrase du texte est une justification de la colonisation empruntée à un auteur européen, M. Fallot¹⁷

"Le but de la colonisation est l'action exercée par un peuple civilisé sur un peuple de civilisation inférieure à la sienne dans le but de le transformer progressivement par la mise en valeur de ses ressources naturelles et par l'amélioration des conditions matérielles et morale de ses habitants. La colonisation belge au Congo, justifiée donc par la primauté d'intérêts supérieurs, s'imposait pour le plus grand bien de l'humanité. Cette colonisation a une double action civilisatrice s'exerçant à la fois sur les choses et sur les hommes..."

Lumumba énumère les bienfaits matériels de la colonisation, mais en insistant bien sur le fait qu'ils ont été réalisés "avec la collaboration des colonisés", et il conclut : "La Belgique poursuit au Congo une œuvre éminemment humanitaire." Ce thème est illustré par des références du genre :

"(...) aux véritables Belges qui ont compris la pensée du grand Roi Léopold II, qui ont partagé sa confiance, qui ont réalisé et continuent à réaliser une œuvre gigantesque, œuvre d'affranchissement, de relèvement et mieux-être pour la société indigène toute entière (...) ils nous ont traités en frères plus jeunes, qu'il fallait guider, élever, conduire aux émancipations de l'avenir. (...). Cela est clair et personne ne peut, d'où qu'il vienne, saboter cette œuvre par des critiques

¹⁷ La phrase est reprise avec référence à son auteur dans *Le Congo terre d'avenir est-il menacé ?*, p. 19.

destructives ou de propagande de tous genres."

Cette dernière phrase sonne comme une mise en garde de Lumumba. Commentant la décision du gouverneur général Pétillon autorisant pour les Congolais l'accès aux établissements publics pour Européens, Lumumba déclare avec optimisme qu'elle est "conforme à toute la tradition de la politique coloniale belge, tradition qui est totalement opposée à toute discrimination raciale". Mais il constate que "malgré toutes les déclarations officielles, un grand nombre d'Européens se montrent délibérément réfractaires aux recommandations et conseils du gouvernement tendant à l'amélioration des rapports réciproques entre les deux fractions de la société". Il fait un éloge appuyé du gouverneur général Jungers pour son discours d'ouverture du Conseil de Gouvernement de 1951 et du Roi Baudouin au Cercle Royal Africain. Tous deux avaient souligné l'importance des relations humaines entre Blancs et Noirs; c'est surtout aux Noirs que Lumumba adresse ses recommandations dans des termes souvent empruntés au discours missionnaire :

"Si certains Congolais se sont bien comportés dans ces établissements, il y en a – et ils sont nombreux – qui s'y sont présentés dans une tenue débraillée. Cela a gêné, non seulement les clients européens, mais aussi les véritables évolués qui en étaient témoins. Cette masse peu évoluée qui abuse de sa liberté, cette masse qui constitue à l'heure actuelle la majorité de la population autochtone compromet grandement l'amélioration des rapports entre les Congolais d'élite et les Européens car, si la majorité des clients autochtones se comporte mal dans ces établissements, cela indisposera automatiquement et instinctivement les Européens vis-à-vis des Congolais. (...) "

Tout Congolais a le droit d'avoir accès dans n'importe quel établissement, mais à condition alors de s'adapter à ces milieux, de respecter les règles qui y sont admises afin de ne pas faire du tort, soit aux habitués de ces milieux hautement civilisés qui ont d'autres modes de vie plus raffinés que nous, soit aux Congolais d'élite qui font tous leurs efforts pour se rapprocher de l'Européen. (...) "

Nous devons avoir partout une tenue correcte et une attitude dénuée de toute vantardise. La modestie est une noble qualité que nous devons acquérir pour notre saine évolution. C'est la seule condition, pour nous, de mériter la confiance et la sollicitude de Monsieur le Gouverneur Général. (...) "

Le Gouvernement Belge est contre la discrimination raciale et nous en avons maintenant des preuves convaincantes. Evidemment, tout doit être adapté progressivement avec le degré d'évolution des populations, car il ne s'agit pas de brûler les étapes, mais de marcher avec sûreté.

Nous devons être sincères pour avouer que nous avons aussi des défauts. Acceptons les bons conseils des personnes plus civilisées que nous; abandonnons tout ce qui puisse nous abaisser, nous conduire à l'échec et à la ruine; adoptons ce qui puisse nous élever. Prenons chez l'Européen ce qui est bon et beau, et rejetons ce qui est mauvais et laid.

Evitons tous excès de boissons alcooliques dans ces établissements où on nous a ouvert les portes; cet excès est nuisible à notre santé et pourrait être la cause principale de la dégénérescence de notre peuple. (...) "

Notre rôle à nous, Congolais évolués, est d'éduquer et de guider la masse qui fréquente au même titre que nous les établissements pour Européens, et qui ne sait pas toujours comment se comporter dans ces milieux. Pour le bien des Européens, pour notre bonne réputation, pour le bien général de la communauté belgo-congolaise, les évolués doivent travailler avec acharnement à l'éducation de la masse.

L'égalité ne doit pas consister uniquement en droits, mais aussi, et surtout, en devoirs."

Au-delà du langage moralisateur et de la terminologie paternaliste qui, quarante ans plus tard, paraissent anachroniques, il faut remarquer que Lumumba réserve ses éloges aux plus hautes autorités coloniales, le Roi, les gouverneurs, le Ministre. Il a en effet récemment été reçu et écouté par le Roi Baudouin, le gouverneur Schöller, le ministre Buisseret. Il sait qu'à terme le pouvoir est à ce niveau : à Bruxelles plutôt qu'au Congo, chez le gouverneur plutôt qu'auprès du territorial.

Lumumba ne méconnaît pas la discrimination raciale régnant au Congo, mais il se félicite qu'elle n'est pas officiellement établie comme c'est le cas en Afrique du Sud. Il fait confiance au législateur pour changer la situation.

Il termine son allocution par une envolée lyrique pleine d'espoirs :

"Je sais dans quelles angoisses, dans quels soucis, dans quelles pensées baignent nos âmes, mais avec beaucoup de patience, de tolérance de part et d'autre, de pondération, de sagesse, de confiance en la Belgique et en nous-mêmes, nous parviendrons à surmonter les difficultés et à construire un Congo magnifique et une société équilibrée pour le bien de nous tous. Ce jour-là on ne parlera plus de Noirs ou de Blancs, mais d'hommes compréhensifs ayant la même valeur humaine, œuvrant côte à côte, vivant dans l'estime mutuelle et poursuivant tous un même idéal pour le plus grand bien de l'humanité."

À la fin de l'année, le gouverneur général Pétillon, à l'occasion d'une interview accordée à *La Libre Belgique* fait le point de l'accès des Noirs aux établissements européens. Il reconnaît que certains propriétaires ont tourné la loi en convertissant leurs bars en cercles privés, mais il ajoute avec une certaine méconnaissance de la réalité vécue par les Congolais :

*"Cette mesure est devenue inopérante (...) les choses se sont arrangées d'elles-mêmes en ce sens que la grosse masse de la population indigène et certains Noirs mal éduqués se sont rapidement abstenus de fréquenter les établissements européens. Ceux-ci sont maintenant exclusivement visités par des évolués de bonne compagnie, escortant [ou plutôt escortés par] souvent des Blancs. Il n'y a plus aucune difficulté."*¹⁸

La contribution de Lumumba à *La Croix du Congo* se limite en 1956 à cinq textes. Le dernier, daté du 3 juin, est un message adressé à tous les Belges. Lumumba n'est

¹⁸ Le texte de l'interview est repris par *La Croix du Congo* du 13 décembre 1956. Nous pouvons témoigner qu'à la fin de l'année 1958, les premiers universitaires congolais n'osaient toujours pas entrer dans les restaurants de Léopoldville (à l'exception du Regina) et utilisaient les entrées réservées aux Congolais dans les pharmacies.

plus président de l'A.E.S. depuis les élections de février 1956. Il est arrêté début juillet. Il ne collaborera plus à *La Croix du Congo*.

Le 18 mars 1956, il commente la création à Stanleyville de l'Union Belgo-Congolaise dont l'objet est "le développement des relations humaines entre Belges et Congolais dans un esprit de confiance mutuelle et d'estime réciproque". Il s'agissait de mettre en application les directives du gouverneur général Pétillon et les souhaits exprimés par le Roi Baudouin après son voyage au Congo en juin 1955¹⁹.

Lumumba est choisi comme vice-président. Parmi les 36 membres du mouvement, il y a 15 Belges et 21 Congolais. Deux médecins, le percepteur principal du Service des Postes, le conservateur des Titres fonciers figurent parmi les fondateurs, mais pas d'agents de l'administration territoriale. Lumumba voit dans la création de "l'Union Belgo-Congolaise" un défi à la ségrégation raciale et un témoignage de la bonne volonté des Européens :

"La spontanéité avec laquelle cette Association s'est constituée, l'amour sincère et la sympathie qu'éprouvent les membres européens à l'égard de leurs amis congolais, ainsi que le sérieux de ces derniers, prouvent sans contestation la viabilité de cette jeune société.

Nous ne doutons pas de l'heureuse influence qu'exercera cette Association à Stanleyville, tant auprès des Européens que des Congolais.

Les Stanleyvillois, Belges et Congolais, ont par la création de cette "Union Belgo-Congolaise" posé un acte d'une grande portée qui prouve leur désir réciproque d'écarter toute idée de ségrégation."

Les relations humaines sont encore au centre du discours que Lumumba prononce à l'occasion du départ en congé du percepteur principal Roger Tavernier, et qui est repris dans *La Croix du Congo* du 1er avril 1956. S'adressant à Tavernier pour lui manifester ses sentiments de reconnaissance, il n'hésite pas à dire :

"Le Noir est un homme qui prend en grande estime le maître qui l'apprécie; il reste attaché au chef qui le considère et le traite en homme."

Le 29 avril *La Croix du Congo* publie deux contributions : la première est consacrée à l'excursion des postiers de l'APIPO à Yanonge; la seconde relate l'assemblée générale de l'APIC du 10 avril et la réélection de Lumumba comme président. Comme d'habitude, il exhorte le personnel à faire preuve d'une "haute conscience (...) dans l'accomplissement de sa tâche journalière" et rappelle :

"Si nous réclamons de temps à autre quelques droits, ce qui est légitime, nous devons aussi être conscients de nos devoirs. C'est à cette condition seulement que nous nous montrerons dignes de la sollicitude de notre employeur, le gouvernement."

Lumumba quitte le Congo le 24 avril 1956 pour Bruxelles avec seize notables congolais invités en "voyage d'études". C'est le premier voyage de Lumumba en

¹⁹ Il ne faut pas confondre "Union" et "Communauté Belgo-congolaise" qui est un projet politique évoqué par Pétillon dès 1952 mais vis-à-vis duquel il était devenu très réticent en 1955. Cfr son interview reproduit dans *La Croix du Congo* du 13 décembre 1955, et en 1957 son discours devant le Conseil de Gouvernement, cité par F. DEMANY, *S.O.S. Congo*, Bruxelles, Labor, 1959, p. 58.

Belgique, où il séjourne un mois, visitant plusieurs établissements et industries et nouant beaucoup de contacts, le plus souvent arrangés par le fonctionnaire territorial qui pilotait le groupe des visiteurs. À l'occasion d'une interview avant de rentrer au Congo, il s'adresse "à tous les Belges".

Le ton du discours a changé, le contenu également. Certes Lumumba reprend encore ses thèmes habituels : il fait l'éloge de la colonisation belge mais il en attribue le mérite au gouvernement qui "n'a pas failli à la mission qu'il s'est imposée au Congo (...) : nous rapprocher du progrès de l'humanité". Il souligne cependant pour la première fois que "des erreurs ont été commises au début de l'œuvre civilisatrice et l'on en commet peut-être encore..."

C'est au sujet de l'avenir qu'il innove. À la question banale : "Comment voyez-vous le problème des relations humaines au Congo ?", il répond qu'il "n'entre aucunement dans l'idée des autochtones de chasser les Belges du Congo" et qu'il souhaite "la co-existence non seulement pacifique, mais sympathique des Belges et des Congolais". Il ajoute : "Nous nous opposons à tout esprit de racisme...". En clair cela veut dire qu'après l'indépendance les Belges auront encore une place au Congo parce que les Congolais ne sont pas racistes! Mais il met en garde contre l'introduction au Congo des "querelles métropolitaines" et "des luttes de classe" parce que "si nous avons besoin des apports de la civilisation occidentale, nous ne voulons pas le mauvais côté de cette civilisation". Lumumba fait référence au conflit opposant depuis deux ans le ministre libéral Buisseret au monde missionnaire. Il est devenu "l'ami de Buisseret et de la gauche anti-cléricale et libérale" mais il ne veut pas rompre avec ses anciens amis et protecteurs appartenant à l'autre camp. C'est d'ailleurs à *La Croix du Congo* qu'il envoie son texte pour publication.

Si la Belgique veut poursuivre son œuvre en Afrique, dit-il, elle doit "s'entourer de la collaboration effective des Africains". Dans ce but, Lumumba fait cinq propositions :

- 1) les salaires des travailleurs et des employés noirs "doivent être établis en fonction du rendement, de leurs besoins réels et des mérites de chacun".
- 2) Il faut confier "progressivement aux autochtones capables et méritants des postes de responsabilités en rapport avec leurs aptitudes".
- 3) Il faut faciliter "une large participation des Congolais dans l'administration du pays" à tous les échelons du Conseil de Cité, de Secteur jusqu'au Gouvernement.
- 4) Aux filles il faut une éducation solide pour en faire de véritables mères de famille et des femmes civilisées.
- 5) Sur le plan de la vie quotidienne il faut progressivement intégrer les Congolais dans la communauté européenne en adoptant les mêmes lois sociales afin d'aboutir "à une société belgo-congolaise dans laquelle régneront l'égalité, la justice, la fraternité et la paix sociale".

Au moment où paraît le programme esquissé par Lumumba, le professeur Van Bilsen a déjà publié son *Plan de 30 ans* depuis six mois. Plusieurs idées se retrouvent dans les deux textes. Elles figurent également dans le Manifeste de *Conscience Africaine* qui sort fin juin 1956.

4.2. La Voix du Congolais

La Voix du Congolais était une publication bimestrielle puis mensuelle éditée par le Service de l'Information du Congo belge. Le rédacteur en chef fut, du premier au dernier numéro, Antoine-Roger Bolamba. Entre 1945 et fin 1958 ont paru 153 numéros. Lumumba y collabore 13 fois, alors que le nombre de ses contributions à l'hebdomadaire *La Croix du Congo* s'élève à 62²⁰. La première contribution de Lumumba est datée d'août 1948; sa dernière de décembre 1958.

La plupart des textes ont été consacrés à la vie des associations dont Lumumba était conseiller, secrétaire ou président : A.E.S., ADAPES, APIC, APIPO. Certains qui sont de simples communiqués ont déjà été publiés dans *La Croix du Congo*. Nous les passons rapidement en revue dans l'ordre chronologique.

En août 1951, Lumumba adresse sur un ton moralisateur ses conseils aux membres de l'A.E.S. de Stanleyville en tant qu'"élite". Le texte avait déjà été publié le 29 juillet dans *La Croix du Congo*, mais sous une forme légèrement corrigée. Là où le communiqué de Lumumba reproduit littéralement dans *La Voix du Congolais* utilise le terme inexact d'"évoluant", *La Croix du Congo* corrige et écrit "évolué" conformément aux textes officiels²¹.

En février 1952, un communiqué de Lumumba présente l'ADAPES qui vient d'être créée à Stanleyville et dont il a, rappelons le, été élu vice-président, bien qu'il ne soit pas un ancien élève des Pères de Scheut. C'est l'occasion pour lui de souligner une idée qui lui est chère : le but des groupements d'anciens élèves est de "se développer intellectuellement et moralement par des causeries instructives et éducatives".

En mai et juin 1952 paraissent deux photos de Lumumba en compagnie des membres des comités de l'ADAPES et de l'APIPO. En novembre il est fait mention de "la naissance d'un petit Patrice Pierre Clément dans la famille de P. E. Lumumba, commis des Postes". Le choix des prénoms témoigne de l'amitié envers son ami Pierre Clément. En l'absence de contributions substantielles, Lumumba maintient ainsi les contacts avec les lecteurs de *La Voix du Congolais*.

En août 1953, c'est l'APIC qui est l'objet d'un texte de cinq pages rédigées par Lumumba. Il présente le rapport des activités de l'APIC en 1952 à l'assemblée générale du 27 avril 1953 et le signe en tant que secrétaire. Il avait été élu secrétaire-adjoint à l'assemblée du 22 février 1952, mais avait supplanté durant l'année le secrétaire élu Gilbert Lamazani. Le rapport reflète une fois de plus les préoccupations moralisatrices de Lumumba qui se félicite que les membres de l'APIC s'entretiennent lors des réunions "toujours dans une atmosphère de joie, d'amour et de cordialité". En

²⁰ Le relevé des contributions de Patrice Lumumba à *La Voix du Congolais* a été fait par J.-M. MUTAMBA MAKOMBO, *op. cit.*, pp. 67-69. Il en compte 12 jusqu'en 1956 : en réalité il y en a 13, si on ajoute celle de décembre 1958.

²¹ Cette distinction à connotation raciste avait été introduite par certains fonctionnaires coloniaux pour bien marquer la distance entre eux et les colonisés, et les progrès à accomplir par ces derniers pour devenir de vrais "évolus". Voir plus loin le chapitre sur l'Association des Evolus de Stanleyville.

bon gestionnaire, il insiste sur le paiement des cotisations, sur la régularité de l'assistance aux réunions, sur l'exactitude, "politesse de l'élite", et enfin sur le "dévouement et la collaboration sincère et loyale de tous les membres". Il saisit l'occasion pour faire un éloge très appuyé du Frère Mariste Victor Lemaen, conseiller de l'APIC depuis 1946 : "Sa droiture, sa grande bonté, sa bienveillance, son sens élevé de l'intérêt général pour nous, ses protégés Noirs, lui ont acquis une autorité incontestée, la confiance et le respect de nous tous". L'administrateur du Centre extra-coutumier Hoppe, également conseiller de l'APIC, est aussi remercié pour son dévouement et ses sages conseils.

Ces éloges n'empêchent pas Lumumba d'adresser une critique au gouverneur de la province, Breuls de Tiecken. Il lui avait écrit au nom de l'APIC pour demander "d'envisager la possibilité pour que chaque agent ait copie de son bulletin de signalement". Le gouverneur avait fait savoir que son Secrétaire général estimait cela "inopportun et prématuré". Lumumba vexé, conclut :

"Quoique devant respecter les décisions de nos chefs, nous ne pouvons cacher notre mécontentement du fait qu'aucune explication justificative ne nous a été donnée sur l'inopportunité et la prématurité de cette question importante qui nous préoccupe.

Enfin, patientons, cela changera un jour, quand le facteur temps fera sa loi."

Dernière phrase mi-prophétique, mi-menaçante.

Le 17 juin 1951, Lumumba a l'occasion de s'exprimer sur l'évolution de la femme noire, un sujet qui lui tient à coeur. Il souhaite qu'elle se conforme au modèle européen, mais il condamne le maquillage et le port des perles :

" Le soin de la toilette chez nos femmes dépasse les bornes, nous devons donc combattre cette intempérance pour les ramener dans le chemin de la modestie (...) Ne les laissons pas chercher une beauté artificielle dans ces déguisements que le diable a inventés²². Lumumba souhaite que les femmes se conforment au modèle européen : (...) Il faut que nos femmes portent des robes, soient plus modestes dans leur toilette, et mangent avec nous à table."

Il reprendra longuement ce thème en juillet 1953 pour défendre le pensionnat des religieuses de Mbanza-Mboma (voir plus loin).

À ce sujet, Mutamba Makombo relève une certaine contradiction entre les prises de position de Lumumba et sa manière de vivre :

"Il est à noter qu'au moment où Lumumba écrivait ces lignes, il en était à sa quatrième union maritale en moins de six ans : Henriette Maletauwa, d'ethnie lokele, mariée coutumièrement le 21 octobre 1945 et divorcée; Hortense Sombosia, d'ethnie bua, mariée coutumièrement le 25 juin 1947 et divorcée. Avant d'épouser coutumièrement Pauline Opangu, d'ethnie tetela le 14 mars 1951, il avait vécu en union libre avec Pauline Kieli, d'ethnie yansi, pendant la séparation

²² A.-M. MOBE avait déjà, dans un article de *La Voix du Congolais* de décembre 1948, critiqué "l'acquisition d'habits luxueux très coûteux qui permettent à ceux qui les portent de faire sensation". Il déplorait que "même de bonnes mères de famille se corrompent au contact de ces femmes célibataires mieux vêtues qu'elles".

d'avec Sombosia"²³.

En mars 1954, Lumumba reprend sous le titre "Impressions de voyage au Kasai" le thème de l'exode rural et de ses causes qu'il avait abordé longuement à partir du mois d'août 1953 dans *La Croix du Congo*²⁴. L'argumentation est la même presque mot à mot. Il est intéressant d'observer que le plaidoyer de Lumumba en faveur des chefs coutumiers ne donnera lieu à aucune polémique dans le mensuel des évolués, qui auraient pu se sentir visés, alors que dans *La Croix du Congo* la controverse ne se terminera qu'en avril 1954.

En tant que président de l'A.E.S., Lumumba prononce le 8 mai 1954 un long discours lors de la séance académique organisée pour le cinquantième anniversaire de la mort de Stanley. Curieusement, le texte n'est pas repris dans *La Croix du Congo* qui se borne à citer l'événement, tandis que *La Voix du Congolais* le reproduit in extenso sur sept pages. Après quatre pages bien documentées sur la biographie de Stanley, Lumumba se livre à un éloge dithyrambique de l'action de Stanley et de ses compagnons européens au Congo :

"...tâche formidable pour quelques Blancs qu'accablent bientôt le climat brûlant et humide du bas-fleuve, le manque de confort, la nourriture d'insuffisante qualité."

Face à ces "héros", la réalité congolaise est dépeinte sous les jours les plus sombres :

"(...) trafic infernal de la chasse à l'homme" (...) "autour des villages on trouvait des macabres exhibitions de crânes humains, piqués sur les palissades.

Les chefs vendaient à d'inhumains forbans leurs sujets. Le groupe madhiste se livrait à ce honteux trafic sur une grande échelle, surtout pendant les années qui suivirent 1860. Les corsaires arabes à leur tour brûlèrent, pillèrent et vidèrent le pays, principalement le Maniéma et les Falls. Qu'on se rappelle les scènes d'horreurs qui émurent Stanley en 1883, où des tueurs d'hommes décimèrent les villages, répandirent la désolation jusqu'au coeur du Congo.

Les jeunes femmes et les adolescents étaient capturés, tandis que les vieillards et les jeunes enfants étaient impitoyablement massacrés et leurs cadavres livrés aux meutes d'anthropophages qui accompagnent toujours les bandes esclavagistes.

Il leur arrive d'épargner certains villages, mais la situation des habitants n'en vaut guère mieux : plus rien ne leur appartient, tout l'ivoire doit être livré; ils sont, de plus, soumis à un travail dur dont les Arabes seuls tirent tout le profit et aucune corvée ne leur est épargnée.

Pour quelques centaines d'individus que procure une de ces chasses, des milliers d'hommes sont tués ou meurent de leurs blessures, tandis que les autres, mis en fuite, expirent de faim et de misère.

De plus, quels étaient les rapports de tribus à tribus, quelle était encore la situation dans le cadre du village et de la famille? Tyrannie sans borne d'un chef ou d'une poignée d'anciens, celle du sorcier, des féticheurs. Cette lueur de crainte que portait confusément dans les yeux tout indigène, cette atonie dans le regard

²³ J.-M. MUTAMBA MAKOMBO, *op. cit.*, p. 17.

²⁴ Voir plus haut l'analyse de *La Croix du Congo*.

des femmes, c'est à la lourde hérédité d'oppression et de menaces confuses qu'il la devait : emprisonnement, sacrifices humains, tortures, anthropophagie; il ne faisait guère bon vivre à cette époque."

Après avoir décrit la situation pré-coloniale dans des termes empruntés à une certaine littérature coloniale, Lumumba associe Léopold II à "l'œuvre éminemment humanitaire" de Stanley.

"La délivrance de la peur atavique, cette liberté de vie, ce sens de la dignité humaine : n'est-ce pas à Stanley et à Léopold II que nous la devons? Des famines, des épidémies dévastatrices, qui donc nous a délivrés? N'est-ce pas Stanley et Léopold II?"

Avec le concours des autres pionniers, Stanley nous a donné la paix, nous a rendu notre dignité humaine, a amélioré notre vie physique, a instruit notre intelligence, a fait évoluer notre âme. (...)

Colonisateurs et colonisés peuvent regarder avec fierté une œuvre gigantesque réalisée en moins de trois quarts de siècle : œuvre d'affranchissement, de relèvement et de mieux-être réel pour la société indigène tout entière. La pléiade d'hommes placés aux commandes du pays ne se sont jamais désintéressés de l'amélioration des âmes, des esprits, des conditions de vie matérielle et morale et, loin de nous considérer comme des "rebuts" d'humanité destinés à croupir, puis à s'éteindre, ils nous ont traités en frères plus jeunes, qu'il fallait guider, élever, conduire aux émancipations de l'avenir."

La fin du discours mérite d'être reproduite in extenso. Elle représente de manière extrême un aspect déjà souvent souligné de la pensée et du discours de Lumumba : l'éloge de l'œuvre coloniale. Mais son hommage est cette fois-ci d'une éloquence vibrante et sans nuance. Certes les circonstances le stimulent : une assistance européenne nombreuse, des hauts fonctionnaires et surtout la présence du nouveau gouverneur de la Province Orientale André Schöller. Il faut noter toutefois que Lumumba n'associe par l'administration coloniale actuelle à ses hommages.

"Rendons hommage à Stanley, le précurseur de la civilisation. Rendons hommage aux pionniers de la première heure, et à tous ceux qui ont compris la pensée du Roi, qui ont partagé sa confiance et qui se sont appliqués à l'inspirer au pays sans se laisser rebuter par les indifférents et les préjugés des premiers jours.

Rendons hommage à ceux qui ont posé les premiers jalons de la pénétration belge sur le sol congolais et ouvert les voies où se sont résolument engagés à leur suite les ingénieurs agronomes, les commerçants, les officiers, les soldats, les missionnaires, les médecins.

Rendons hommage à cette légion de Belges qui sont venus à nous à travers les difficultés et les périls sans nombre.

Rendons hommage à la presse qui s'est fait l'honneur de consacrer son talent à défendre l'œuvre coloniale belge contre les préventions des indifférents ou la malveillance systématique des curieux et des calomniateurs.

Rendons hommage aux fonctionnaire de l'ancien Etat Indépendant du Congo, dont le pays n'oubliera jamais les services éminents et incomparables.

Notre dernière pensée se reporte également vers ceux qui, héros modestes, dorment de leur dernier sommeil dans ce sol congolais qu'ils ont arrosé de leur

sang. Leur sacrifice n'a pas été inutile et leur abnégation a contribué à doter la Belgique d'un accroissement de territoire qui place la Belgique parmi les grandes puissances coloniales, et nous, les autochtones, parmi les populations sous-développées les mieux colonisées.

Enfin, soyons heureux et fiers de ce que les nobles intentions du Roi fondateur et de Stanley sont aujourd'hui traduites en actions."

En janvier 1955, Michel Colin, rédacteur à *La Voix du Congolais*, consacre à Lumumba une page d'éloges à l'occasion de son immatriculation. Le texte est en grande partie celui publié dans *La Croix du Congo* du 26 septembre 1954, mais amplifié et complété par Lumumba lui-même : "Malgré ses activités diverses, aucune association n'a de plaintes à formuler au sujet de son Président". Une photo de Lumumba illustre le texte.

En mars 1955, un éditorial signé Antoine-Roger Bolamba fait le point sur un incident qui opposa l'A.E.S. au quotidien katangais *L'Essor du Congo*. Lors du séjour du ministre Buisseret à Stanleyville en octobre 1954, des banderoles posées par les soins de l'A.E.S. souhaitaient la bienvenue au nouveau ministre par l'inscription : "À M. Buisseret, bienfaiteur des Noirs". L'agence de presse Belga rendit compte de cette visite en transformant le terme 'bienfaiteur' en 'libérateur'. *L'Essor du Congo* réagit en publiant le 30 octobre 1954 un éditorial dénonçant "l'intrusion de la politique au Congo". L'erreur de l'agence Belga a été rectifiée par le Ministère des Colonies, mais *L'Essor du Congo* maintint ses critiques. Dans son numéro du 22 janvier 1955, il déplore que "certains de ces groupements prennent une direction politique et se calquent sur les partis politiques belges." Le différend entre *L'Essor du Congo* et l'A.E.S. visait en fait son président Lumumba, soupçonné, sur fond de guerre scolaire, de se rapprocher du nouveau ministre libéral après avoir été plutôt l'ami des missionnaires. Lumumba trouve l'occasion de s'expliquer dans *La Voix du Congolais* de juin 1955 et d'atténuer la portée de l'inscription.

"Il n'est jamais entré dans notre pensée de présenter Monsieur Buisseret comme le libérateur des Noirs. Nous pensons d'ailleurs que Monsieur Buisseret lui-même aurait trouvé très déplacé que nous l'encensions d'une façon aussi ridiculement exagérée. Nous honorons, au contraire, M. Buisseret en sa qualité de Ministre belge des Colonies, représentant pour nous le continuateur de la grande oeuvre de Léopold II.

*C'est en cette qualité qu'avec raison nous l'appelons Bienfaiteur, titre que nous donnons à tout représentant de l'Autorité ou à tout Belge qui s'attache à nos intérêts."*²⁵

Adoptant les positions de l'administration coloniale, Lumumba se prononce contre "la transplantation au Congo, par des théoriciens n'ayant pas la connaissance de l'indigène, d'institutions sociales (les partis politiques) bonnes en Belgique, mais qui souvent donnent au Congo des résultats négatifs ou même dangereux."

Il reprend à son compte les thèmes sociaux du discours du ministre : union étroite entre les deux races, coexistence, non seulement pacifique mais sympathique, des

²⁵ L'article est signé "L'échotier", mais il est évident que c'est Lumumba qui l'a écrit.

Blancs et des Noirs, égalité des droits entre Blancs et Noirs. Ce sont à l'époque les préoccupations essentielles de Lumumba. Il est arrivé, au courant de l'année 1954, à une étape de sa promotion personnelle dans la société stanleyvilloise où seule lui manque la reconnaissance sociale effective par la société européenne, avec les droits pratiques et le statut financier correspondants. Il croit sincèrement que le discours de Buisseret et la nouvelle politique amorcée vont dans le sens de ses espoirs. Il récuse l'utilisation de partis politiques pour atteindre ces objectifs.

Lumumba termine son texte par l'habituel éloge de la société coloniale :

"Notre conscience nous dicte de témoigner en toute circonstance notre reconnaissance et notre sympathie à tous les représentants du Gouvernement. Nous n'accepterons jamais les mauvaises notions que les détracteurs de l'oeuvre civilisatrice veulent nous inculquer."

Le libre accès des Congolais dans tous les établissements publics est un sujet qui préoccupait particulièrement Lumumba, en tant que preuve tangible de la suppression de la discrimination raciale. Il y consacre deux articles dans *La Voix du Congolais*. Le premier, dans le numéro d'avril 1955, est consacré en grande partie à une longue citation d'un discours du gouverneur général Jungers prononcé lors de l'ouverture d'un Conseil de Gouvernement en 1951 ! Le numéro d'octobre 1955 reproduit le texte d'une conférence que Lumumba donna le 18 août 1955. Ce texte avait déjà été publié – et plus complètement – dans deux numéros de *La Croix du Congo* (4 et 11 septembre)²⁶.

En janvier 1956, sous le titre "Un exemple à citer", Lumumba fait l'éloge de la création, par le directeur provincial de la Poste, d'un "mess des postiers" et d'un "fonds social" pour aider le personnel de la Poste en cas de besoin. Il rappelle également la création de l'"Amicale des Postiers de la Province Orientale", une "association créée pour les employés noirs du service postal eux-mêmes" et devenue "avec l'évolution des idées et des sentiments, une amicale qui groupe tout le personnel du service postal, Blancs et Noirs". C'est l'occasion pour Lumumba de rappeler une fois encore l'importance qu'il attache aux relations interraciales non seulement à l'occasion de relations professionnelles, mais aussi de

"réunions intimes (...) réjouissances mutuelles (...) en dehors des heures de service (...) qui permettent ainsi aux employés des deux races de se mieux connaître, de se comprendre, de s'estimer, de s'unir et de collaborer loyalement dans l'accomplissement de leur tâche commune. (...) [Il juge] réconfortant de constater, sous l'impulsion bienveillante et active de nos dirigeants, la suppression radicale de toute discrimination raciale au bureau central des Postes de Stanleyville."

Dans le même numéro de janvier 1956 de *La Voix du Congolais*, Lumumba rend compte d'une "kermesse eurafricaine" qui se tint du 29 octobre au 1^{er} novembre 1955. Il en retient principalement que ce fut

"le lieu de rendez-vous où Blancs et Congolais, fonctionnaires et administrés, se rencontraient, s'amusaient dans une atmosphère de réelle gaieté et de parfaite camaraderie (...) qui prouvait que l'Union belgo-congolaise n'est point une

²⁶ Voir plus haut la présentation et l'analyse du texte dans les numéros de *La Croix du Congo*.

utopie."

Lumumba a commencé à être contesté en tant que président de l'A.E.S. à partir de la visite du Roi Baudouin en juin 1955 et de la réception du ministre Buisseret. Le comité directeur décide de demander sa révocation. Celle-ci est entérinée par une assemblée générale le 23 décembre, mais contestée par Lumumba. Une assemblée générale électorale tenue le 17 février 1956 confirme la position du comité et des opposants à Lumumba, qui n'obtient que 16 voix sur 81 votants. Antoine Lopez, son principal rival, est élu avec 30 voix. Il est dès lors étonnant que *La Voix du Congolais* reproduise en avril 1956²⁷ un texte signé Patrice Lumumba, relatant la fête du 11^e anniversaire de l'A.E.S. au cours de laquelle Lumumba prononce en tant que président, et devant le gouverneur de la province, un discours reproduit en résumé. La date de la fête n'est pas indiquée. L'A.E.S. ayant été créée le 28 octobre 1944, on peut supposer que le 11^e anniversaire a été célébré vers octobre 1955; mais le texte de *La Voix du Congolais* daté d'avril 1956 présente la fête comme ayant eu lieu "dernièrement". Erreur de la rédaction qui fait paraître un texte périmé, ou intervention de Lumumba mortifié d'avoir été écarté de la présidence de l'A.E.S. ? Il est impossible de trancher. Le texte du discours reprend les thèmes chers à Lumumba : références à la "civilisation occidentale" et à "la Communauté belgo-congolaise à laquelle tous aspirent", "appui nécessaire des autorités coloniales", "préparer l'avenir avec optimisme pour le plus grand bien des deux races en présence." Les louanges de Lumumba à l'égard du colonisateur sont toutefois tempérées par son insistance à demander l'amélioration des relations humaines entre Blancs et Noirs et la préparation d'un avenir meilleur.

Les numéros de juin et juillet 1956 contiennent chacun une photo de Patrice Lumumba. La première date d'avant son départ pour la Belgique et mentionne les fonctions encore occupées par Lumumba à cette époque : la vice-présidence de l'Union Belgo-Congolaise, la présidence de l'APIC et celle de l'Amicale des Postiers de la Province Orientale. La seconde est prise lors de son séjour en Belgique en juin; dans ce numéro, une brève allusion est faite à l'excursion de l'Amicale des Postiers à Yanonge au cours de laquelle Lumumba prononça son dernier discours avant son départ pour la Belgique.

L'arrestation de Patrice Lumumba le 6 juillet 1956 a mis provisoirement fin à sa collaboration à *La Voix du Congolais*.

En décembre 1958, un an après sa sortie de prison et au début de sa vie politique à Léopoldville, Patrice Lumumba publie dans *La Voix du Congolais* un dernier texte de trois pages, qui souligne un tournant dans sa pensée : tout en prônant encore la collaboration et l'union entre Belges et Congolais, et en rejetant "tout nationalisme réactionnaire et destructif", il met en garde contre la dépersonnalisation de la société congolaise et demande de

"prendre dans la civilisation occidentale ce qui est bon et beau, garder de notre civilisation ce qui est bon et beau" (...) [afin de faire] "de cet amalgame de civilisation européenne et africaine une civilisation nouvelle propre à l'Afrique

²⁷ Le déroulement de ces élections est décrit au chapitre sur l'A.E.S.

moderne."²⁸

4.3. Lumumba crée et dirige *l'Echo postal*

L'Amicale des Postiers Indigènes de la Province Orientale (APIPO) fut créée le 23 juillet 1951 sur proposition de Lumumba, qui occupe les fonctions de secrétaire-trésorier. Les statuts ont été approuvés par une assemblée générale en date du 9 novembre 1951, mais l'association ne reçut son autorisation du commissaire de district Kreutz que le 29 décembre 1953²⁹. Lumumba avait été élu président un mois auparavant, le 23 novembre, en remplacement d'Antoine-Marie Mobe, muté pour la province de l'Equateur dont il était originaire. La première action de Lumumba fut d'ouvrir l'APIPO aux Européens et de faire désigner Roger Tavernier, percepteur principal à Stanleyville, comme vice-président de l'association. L'APIPO conserva son sigle, mais le terme "indigène" ne fut plus mentionné. La participation des postiers européens est très importante aux yeux de Lumumba :

*"L'harmonie des rapports entre races est, dans ce pays, la condition indispensable et la seule garantie d'un avenir favorable."*³⁰

Lumumba avait déjà eu l'occasion à plusieurs reprises de défendre l'intérêt des postiers et de souligner les difficultés de la profession. L'acheminement du courrier et surtout des mandats avait déjà fait l'objet de plaintes du public auparavant et Lumumba avait vivement réagi dès 1951 par un droit de réponse intitulé "La Poste riposte..."³¹. En février 1952, il recommande aux postiers l'honnêteté absolue :

*"S'il y a des services où l'avenir des agents est dangereusement contrecarré par suite des responsabilités très lourdes qu'ils endossent, le service postal est le premier."*³²

Lumumba lui-même allait succomber aux tentations contre lesquelles il mettait, à juste titre, les postiers en garde. De 1954 à 1956 il détourna - en prélevant des mandats - une somme de 126.000 fr.

Début 1955, Lumumba crée *L'Echo Postal* comme "organe trimestriel de l'Amicale des Postiers de la Province Orientale". Quatre numéros paraissent en 1955 sous forme polycopiée. Ils comportent 95 pages au total. Le premier numéro (de 25 pages) comprend six contributions de Lumumba sur 10 articles, sans compter l'éditorial d'une page et trois pages de rubriques diverses rédigées également par lui. Le comité directeur de la publication est à peu près celui de l'APIPO : Lumumba est président, Roger Tavernier vice-président, Victor Kanyama est secrétaire et Bernard Posho trésorier. Mais un deuxième Européen de la Poste entre au comité comme rédacteur : Louis Delfosse, percepteur adjoint, qui est en charge de la correction des

²⁸ Ce texte sera analysé dans l'ouvrage qui couvre la vie politique de Lumumba de sa sortie de prison en septembre 1957 à sa nomination comme Premier ministre en juin 1960.

²⁹ Au sujet de la création et des débuts de l'APIPO, voir P. Lumumba, "Rapport de fin d'exercice", *L'Echo Postal*, n° 1, premier trimestre 1955, p. 2.

³⁰ *L'Echo Postal*, *idem.*, p. 3.

³¹ *La Croix du Congo*, 8 avril 1951.

³² *La Croix du Congo*, 24 février 1952.

textes.

L'éditorial du premier numéro est conforme au discours habituel de Lumumba. L'objectif de *L'Echo Postal* est "éduquer, instruire" et "promouvoir la solidarité et l'entraide entre tous les agents des postes, noirs et blancs, sans distinction". Lumumba précise cependant que toute "question ayant un sens politique ou religieux" est écartée. L'éditorialiste conclut :

*"La réalisation de cet objectif contribuera, en définitive, à la création, au sein de notre service, d'une communauté belgo-congolaise bien équilibrée à laquelle nous aspirons tous."*³³

Le premier texte de Lumumba est le rapport de fin d'exercice de l'année 1954. Une partie du rapport est consacrée aux remerciements et aux hommages aux Européens qui ont aidé l'APIPO. La Mission des Prêtres du Sacré-Coeur n'est pas oubliée parce que c'est dans leurs locaux que se tiennent les réunions. La présentation du budget est une indication des activités de l'APIPO en 1954 : sur 6.267 fr. de dépenses, 3.050 fr. ont été consacrés à la fête organisée en septembre "en l'honneur de Patrice Lumumba à l'occasion de son immatriculation" et 2.337 fr. à une fête organisée "en l'honneur de MM. Bernard Posho et Joseph Tumba à l'occasion de la haute distinction honorifique dont ils feront l'objet"; le rapport ne dit pas laquelle ! La fête en faveur de Joseph Halafu à l'occasion de l'octroi de la carte du Mérite Civique ne coûta que 350 fr.

Cette énumération de dépenses montre l'importance du système des distinctions honorifiques dans une société privée d'autres moyens de se différencier. Outil peu coûteux dans les mains de l'administration, le système était efficace.

Un texte d'une page célèbre l'amitié en des termes dignes de Sully Prudhomme. En voici la phrase finale :

"L'amitié est la plus douce chose qui puisse charmer et embellir la vie humaine."

Lumumba consacre trois pages à un thème de morale professionnelle qui lui tient à coeur : "Quelques devoirs de agents des services publics, et plus spécialement des postiers". Une phrase résume les recommandations de l'auteur :

"Les agents des services publics doivent servir avec fidélité, dévouement, intégrité et dignité la Colonie dans l'accomplissement de la mission civilisatrice que la Belgique s'est assignée au Congo (...). Soyons donc des auxiliaires précieux aux colonisateurs belges."

Il poursuit par une observation sociologique importante :

"S'il existe des employés de bonne formation qui possèdent une vertu sociale, à l'instar du Belge, notre modèle journalier, ils respectent et considèrent aussi bien les chefs européens que leurs congénères plus avancés".

Mais Lumumba constate que la plupart reconnaissent difficilement l'autorité d'un collègue et essaient de le diminuer :

"Lorsqu'un élément méritant gagne la confiance et la considération de l'employeur, ses collègues l'accablent d'avoir beaucoup de fétiches (...) Ils lui

³³ La création et les objectifs de *L'Echo Postal* sont exposés dans *La Voix du Congolais*, juillet 1955, p. 612.

chercheront noise à tout; chacun de ses gestes est mal compris; sa réputation même est parfois compromise auprès du patron par des calomnies hypocrites. Le plus ancien qu'il a surpassé incitera tous les autres à refuser ou à exécuter avec indolence les ordres de ce soi-disant (...) chef. Bref, au lieu de réussir à s'attirer la bienveillance de ses collègues pour les aider à profiter de son exemple afin de s'élever eux-mêmes, l'Elite se voit déçue, malgré sa bonne volonté, devant cet esprit d'antipathie, d'où résultent l'incompréhension, la mésestimation, voire l'inimitié."

Il est probable que Lumumba fut dès 1954 l'objet de ce genre de jalousie et de dénigrement, bien qu'il n'en fasse pas état. 1954 est l'année de la confirmation de ses succès et de son importance parmi les notables de Stanleyville. Il avait obtenu dès novembre 1953 la présidence de l'ADAPES et de l'APIPO; en mars 1954 il est élu président de la plus influente des associations : l'A.E.S. Au mois d'août, il accède à l'immatriculation et est fêté et encensé abondamment; en novembre il est reçu par le nouveau ministre des Colonies Buisseret qui lui accorde un long entretien. En une année, il est devenu de fait et de droit le chef des évolués de Stanleyville. Cette promotion ne pouvait pas ne pas susciter l'envie des autres, parfois plus "anciens" que lui, ou des originaires de la Province Orientale qui considéraient les autres comme des "étrangers".

La biographie de Gongo Lutete³⁴, figure emblématique des Atelela, souvent associée à celle de Lumumba, fait l'objet d'une contribution bien documentée de trois pages. Lumumba conclut :

*"Le nom du fameux Gongo Lutete est toujours vivant et le restera encore pour des siècles chez les Batetela en particulier et dans l'histoire congolaise en général."*³⁵

La cinquième contribution de Lumumba est consacrée aux "Races humaines" et débute par cette interrogation provocante (paraphrasant la question de Paul Lomami Tshibamba : "Quelle sera notre place dans le monde de demain ?") : "Nous, les Noirs, quelle est notre place dans la société humaine ?" S'appuyant essentiellement sur une brochure de l'UNESCO, Lumumba réaffirme les grands acquis de la démarche scientifique sur le sujet :

- 1) "Unité biologique de l'espèce humaine" car "l'humanité actuelle tout entière descend d'une souche commune, ou pour parler plus clairement, les Blancs, Jaunes, Noirs, Rouges, etc. descendent tous d'une souche commune";
- 2) Il n'y a donc pas de race pure;
- 3) Il n'existe pas non plus de races supérieures car il n'y a aucun critère absolu pour mesurer une distance entre les races;
- 4) Toute race est soumise à l'évolution.

Le dernier texte de Lumumba est le récit en une page de l'excursion de l'APIPO à

³⁴ Nous reprenons ici l'orthographe du nom telle que Lumumba l'a utilisée. Au sujet de Gongo Lutete (ou Ngongo Leteta) et sa signification pour les Atetela, voir 1^{ère} partie, chap. 2, pp. 29-32.

³⁵ Ce texte est une reprise littérale de l'article de Lumumba paru dans la revue *EMÉCOCE* (Echo Méthodiste au Congo Central), n° 8, octobre 1954.

Bengamisa le 20 février 1955. Il insiste sur la participation du personnel européen de la Poste, accompagné de leur famille.

Le sommaire du numéro du deuxième trimestre est également largement occupé par les contributions de Lumumba : sur dix articles signés, cinq le sont par lui, 2 par Tavernier, 2 par Delfosse, 1 par Kanyama (seul Congolais à contribuer en dehors de Lumumba). Les six premières pages du numéro sont relatives à la visite du Roi Baudouin à Stanleyville en juin 1955. La "Rédaction de *L'Echo Postal*", c'est-à-dire Lumumba lui-même, annonce aux membres

"que leur président, Monsieur Lumumba Patrice, a été invité auprès de Sa Majesté le Roi Baudouin, avec lequel il a eu un long entretien. Notre Président a, entre autres choses, parlé sur l'activité de notre association. Sa Majesté y a porté un vif intérêt."

Ce "long entretien" et la publicité qui lui fut donnée contribua à renforcer les sentiments de jalousie et de méfiance des autres "Evolués" à l'égard de Lumumba, et ce fut une des raisons invoquées par ses adversaires pour l'évincer de la présidence de l'A.E.S.

Trois textes de Lumumba sont des leçons de morale professionnelle et sociale dont il s'était fait une spécialité. En voici les titres :

- 1) L'action est à la base de tout progrès;
- 2) Quelques devoirs d'un homme civilisé;
- 3) Quelques règles de politesse et de savoir-vivre.

Les normes ou les modèles de ces leçons sont la civilisation occidentale et plus précisément le colonisateur belge. Une phrase du premier texte résume ses positions :

"Grande est la faveur qui nous est réservée d'avoir des colonisateurs idéals chez nous : des Belges. Assimilons au maximum les règles qui sont nécessaires pour arriver à cette civilisation occidentale à laquelle nous aspirons tous."

Son discours s'adresse aux évolués; mais Lumumba se montre également attentif à la situation de la masse, même si c'est d'une manière paternaliste :

"Rappelons-nous aussi que l'élite sort du peuple. Son office n'est donc pas de s'éloigner de son peuple, mais bien de se pencher sur lui, de l'influencer, de rayonner sur lui."

La quatrième contribution est la suite du texte sur "Les races humaines". Lumumba expose avec clarté les idées de Mendel et de Darwin sur les gènes et l'hérédité.

Son dernier texte est le résumé d'une conférence du percepteur principal Tavernier sur la préhistoire.

Le numéro du troisième trimestre de 1955 ne contient que deux textes de Lumumba. Le premier, d'une page, a pour objet d'inciter les postiers à la "vertu qu'est le dévouement". Il s'agit d'un ensemble de recommandations assez pratiques comme celle – toujours d'actualité dans tous les bureaux de poste du monde – de ne pas fermer un guichet devant un client arrivé légèrement après l'heure. C'est également l'occasion pour Lumumba de préciser que la Poste est un service public par excellence :

"Les postiers sont des agents du service public, c'est-à-dire qu'ils sont en définitive, au service du public; et ce public, ce sont les clients de toutes couleurs et de toutes conditions..."

Le second texte de Lumumba est la suite, en trois pages, de son étude sur "Les races humaines". Elle reproduit les thèmes de l'UNESCO sur la question et plus précisément les mécanismes de formation des caractéristiques raciales distinctes, telles que la couleur de la peau ou les traits du visage, et à l'hérédité³⁶. Lumumba conclut à juste titre qu'"il est absurde de parler de races pures".

Une contribution de Delfosse rend compte de la conférence donnée par Lumumba le 18 août 1955 dans la salle du tribunal du Centre extra-coutumier sur "L'accès du Congolais dans les établissements publics pour Européens". Le texte de la conférence avait déjà été reproduit par les soins de Lumumba dans deux numéros (4 et 11 septembre 1955) de *La Croix du Congo* et dans *La Voix du Congolais* d'octobre 1955³⁷.

Les statuts de l'APIPO sont publiés sans commentaires dans le même numéro. Ils comprennent les 24 articles qui avaient été arrêtés et approuvés par l'assemblée générale du 9 novembre 1951.

Parmi les "Nouvelles diverses", l'une concerne directement Lumumba : la naissance "d'une petite Julienne, Rosalie, Pauline au foyer de Mr et Mme Lumumba, du bureau de Stanleyville I."

Le quatrième et dernier numéro de l'année 1955 contient dix articles signés : trois par Lumumba et les sept autres par des Européens, soit de la Poste comme Tavernier et Delfosse, soit des sympathisants comme le secrétaire provincial P. Borlée. Plus aucun Congolais n'y collabore, ce qui pourrait confirmer le fossé creusé entre Lumumba et une grande partie des autres évolués.

Le premier texte de Lumumba est un éditorial d'une page, consacré à un bilan très conventionnel des activités de l'APIPO en 1955. Le deuxième relate la fête de Saint-Nicolas organisée le 3 décembre par l'APIPO pour les enfants des postiers; il reproduit un discours de circonstance de Lumumba et n'offre pas plus d'intérêt. Il faut cependant mentionner la présence à la fête de l'administrateur de territoire Hoppe et de l'administrateur Hembrechts, chargé du Centre extra-coutumier. Tous deux seront rangés quelques mois plus tard par Lumumba parmi ses adversaires³⁸. Le troisième texte est la suite de son article sur "Les races humaines". Il traite des inégalités intellectuelles individuelles et est fondé sur une publication de l'UNESCO. Lumumba conclut dans le même sens que ses articles précédents rejetant tout racisme :

"Les différences d'ordre intellectuel sont donc nécessairement provoquées par le milieu, l'hérédité étant la même."

³⁶ UNESCO, *Qu'est-ce qu'une race?*, Paris.

³⁷ Cfr l'analyse du texte dans le chapitre consacré à *La Croix du Congo*.

³⁸ Le compte rendu de la fête et le discours de Lumumba sont reproduits dans le numéro daté de décembre 1955 de *L'Afrique et le Monde* et dans *La Croix du Congo* du 1^{er} janvier 1956.

4.4. Lumumba collabore à *L'Afrique et le Monde* de Paul Fabo

Paul Fabo, de passage à Stanleyville en juillet 1952, y avait donné une conférence sur le thème : "Pour une collaboration étroite entre Blancs et Noirs"³⁹. Antoine-Marie Mobe, correspondant à l'époque de *La Voix du Congolais*, en fait un compte rendu dans le numéro d'octobre 1952. Les thèmes de la conférence sont fort proches de ceux que Lumumba développera plus tard. En voici le résumé fait par Mobe; il diffère légèrement de celui publié par Lumumba dans *La Croix du Congo* : nécessité d'ouvrir le pays à la "civilisation occidentale" et de collaborer avec les Européens car ceux-ci "sont venus ici (au Congo) pour le rendre prospère, le valoriser, en un mot le civiliser. De là (...) découle nécessairement l'obligation, pour nous, autochtones, de travailler et de collaborer étroitement avec ces hommes qui sont venus de loin, qui ont abandonné tout dans leur pays pour nous civiliser". Un auditeur reproche au conférencier "d'exiger cette collaboration de l'indigène seulement, alors que la grande majorité des Européens semblent être venus ici non pour civiliser, mais bien pour s'enrichir". Mobe rapporte la réaction de Fabo qui "reconnut en quelque sorte la réalité des faits, mais il ajouta que les cas dénoncés étaient rares". Mais Mobe relate aussi les réactions négatives de l'auditoire : "(...) sur quoi certains ne semblent pas partager son opinion, de pareils cas abondant un peu partout." Il est intéressant de noter que de telles réactions non conformistes aient pu se manifester et que Mobe, qui était à ce moment le chef de file incontesté des évolués, les relève et les publie. Par contre la rédaction de *La Voix du Congolais* crut nécessaire de se désolidariser des protestations par un italique final :

"Les réactions de certains auditeurs aux propos de M. Fabo mettent en lumière, une fois de plus, leur mentalité déprimante et désarmante. Si vous leur demandez d'effectuer un effort dans l'un ou l'autre domaine, immédiatement ils se répandent en critiques, en récriminations, en discussions oiseuses le plus souvent injustifiées. Leur conception du motif de la présence des Européens en leur pays est typique à cet égard. Il est évident que la grosse majorité de ceux-ci ne viennent pas au Congo pour s'enrichir, mais bien pour y remplir une tâche noble et ingrate dont leurs détracteurs retirent tous les profits."

Lumumba, qui assiste à la conférence et au débat qui suit, n'en tire pas immédiatement la leçon. Jusqu'en 1954, il continue à défendre l'image mythique d'un colonisateur civilisateur désintéressé et invite les Congolais à collaborer avec lui sans conditions.

Deux ans plus tard, le 30 septembre 1954, *L'Afrique et le Monde* publie sur deux colonnes une lettre d'Alphonse Songolo, secrétaire de l'A.E.S.. Sous le titre "M. Lumumba Patrice - Président de l'A.E.S. - à l'honneur", le texte est le même que celui publié dans *La Croix du Congo* le 26 septembre 1954, mais complété par une photo de Lumumba qui figure également dans le numéro de *La Voix du Congolais* de janvier

³⁹ Voir la présentation de la conférence par Lumumba dans notre section traitant de la collaboration de Lumumba à *La Croix du Congo*.

1955. Il s'agit d'une courte biographie et d'un éloge appuyé de l'action de Lumumba parmi les associations de Stanleyville.

La première contribution importante de Lumumba à *L'Afrique et le Monde* est datée du 9 décembre 1954. Il s'agit de la publication de deux lettres adressées au ministre Buisseret par l'A.E.S.. La première, la plus importante, est co-signée par quatre dirigeants de l'A.E.S. : le président P. Lumumba, le vice-président A. Lopez, l'ancien vice-président J. Tabalo et le secrétaire A. Songolo, mais c'est Lumumba qui la remet lui-même en mains propres au ministre au cours d'une audience accordée à l'A.E.S. Le contenu de la lettre marque un tournant dans le discours de Lumumba à l'égard du colonisateur et des coloniaux. Sous le titre "Discrimination raciale", la lettre dénonce l'attitude des exécutants mineurs" de l'administration, mais aussi les "échelons inférieurs des colons et commerçants" et précise :

"Il est hors de doute que les Blancs qui s'intéressent sincèrement aux Noirs, en dehors des missions, sont peu nombreux".

La distinction entre les échelons de la société coloniale se fera de plus en plus fréquente dans le discours de Lumumba. La lutte contre la discrimination raciale fait l'objet d'une demande précise : la construction, promise depuis dix ans, d'un local pour l'A.E.S.

"parce que, quels que soient notre comportement et notre degré d'évolution, l'accès nous est strictement interdit actuellement des établissements publics pour Européens"⁴⁰.

Trois autres demandes concernent l'enseignement : 1) formation dans une seule langue, le français, afin d'"échapper plus tard à la division par la langue; 2) écoles séparées pour les garçons et pour les filles pour faciliter "la domination des instincts sexuels, déjà trop portés dans nos pays, à un développement anticipé contraire à la santé de nos enfants et source de dégénérescence pour toutes nos populations"; 3) mêmes bases et mêmes programmes pour les filles et les garçons "afin qu'il puisse se former dans la génération montante des ménages de même formation pour la stabilité de la famille et le bien de leurs enfants".

La seconde lettre envoyée au Ministre n'est signée que de Lumumba, président de l'A.E.S. Elle a un contenu nettement politique. Lumumba formule l'espoir que l'A.E.S. puisse

"devenir un organisme apte à suggérer la désignation des Congolais et des Européens les mieux indiqués pour représenter nos populations indigènes au sein des organismes et des conseils appelés à participer au Gouvernement."

L'intention de Lumumba est clairement de transformer l'Association des Evolués en groupe de pression politique, c'est-à-dire en une forme de parti. Il est probable que les autres membres du comité, plus timorés que Lumumba, n'ont pas voulu signer la dernière lettre. Plus tard, lorsque *L'Essor du Congo* reprochera à l'A.E.S. de prendre "une direction politique" et de se "calquer sur les partis politiques belges", Lumumba

⁴⁰ À partir d'avril 1955, Lumumba pose le problème de "l'accès des Congolais dans les établissements publics pour Européens" dans *La Voix du Congolais* d'abord, dans *La Croix du Congo* ensuite. Voir les sections traitant de ces périodiques.

fera une mise au point en se déclarant totalement solidaire de la position du nouveau ministre Buisseret qui a réprouvé la transplantation au Congo des partis politiques belges⁴¹. En réalité la suggestion de Lumumba ne contredit pas la position du Ministre puisqu'il ne songe qu'à politiser des institutions locales et non à importer des partis belges ou à se calquer sur eux. Lumumba maintiendra cette position jusqu'à la création du Mouvement National Congolais en octobre 1958.

Les deux lettres de l'A.E.S. au Ministre ne furent pas reproduites dans la presse au Congo. On peut supposer que les auteurs ont choisi de ne pas faire connaître des positions dont le contenu plus nettement critique à l'égard de la société coloniale et aussi plus politique, aurait pu susciter des réactions négatives.

En demandant au ministre des Colonies Buisseret la construction d'un local réservé à l'A.E.S., les membres du Comité directeur se basaient sur la discrimination raciale existant entre Blancs et Noirs concernant l'accès aux établissements publics. La question fut relancée à Léopoldville par Scohy, président du Groupement Culturel Belgo-Congolais, et dont l'action pour le rapprochement des deux communautés avait l'aval du Ministre.

En tant que président de l'A.E.S., Lumumba envoie à *L'Afrique et le Monde* un texte qui est publié le 31 mars 1955 sur trois colonnes. Il reproduit d'abord le préambule du texte du Groupement Culturel Belgo-Congolais :

"Conformément aux principes d'élémentaire respect des droits de la personne humaine;

Conformément aux principes mêmes du droit civil belge;

Le Groupement Culturel Belgo-Congolais de Léopoldville estime que la liberté d'accès aux établissements publics ou ouverts au public doit être garantie pour tous, Noirs et Blancs, sans distinction pour autant que soient respectées les conditions habituelles de correction de tenue et de comportement, de respect de la tranquillité publique et des mœurs publiques."

Il cite ensuite la note introductive de Scohy :

"La prise de position adoptée par le Groupement est celle du bon sens, de la sagesse, de la générosité. Elle est conforme à toute la tradition de la politique coloniale belge affirmée par nos Ministres et nos Gouverneurs Généraux, tradition qui est totalement, clairement opposée à toute discrimination raciale."

La suite du texte de Lumumba est une version légèrement différente de ses contributions à *La Croix du Congo* (4 et 11 septembre 1955) et à *La Voix du Congolais* (avril et octobre 1955)⁴².

La troisième contribution de Lumumba, en mai 1955, relate sous le titre "Exemple à citer" la création par la direction de la Poste de Stanleyville d'un "Mess des postiers" et d'un "Fonds social". Elle rappelle également la création de l'APIPO et ses objectifs. Ce texte est identique à celui paru dans *La Voix du Congolais* de janvier 1956⁴³. On remarquera que pour ces deux dernières contributions, *L'Afrique et le Monde* anticipe

⁴¹ À ce sujet, voir l'analyse des articles de *La Voix du Congolais*, ci-dessus.

⁴² Cfr la présentation et l'analyse dans le chapitre consacré à *La Croix du Congo*.

⁴³ Cfr la présentation et l'analyse dans le chapitre consacré à *La Voix du Congolais*.

sur les périodiques congolais.

La quatrième contribution de Lumumba est le compte rendu d'une fête de la Saint-Nicolas organisée par l'Amicale des Postiers le 3 décembre 1955 pour les enfants des postiers. La majeure partie du texte reproduit un discours de circonstance de Lumumba⁴⁴.

La création d'une Union Belgo-Congolaise à Stanleyville fait l'objet d'un long communiqué. L'Union est présidée par le médecin provincial. Le comité de 8 membres comprend quatre Congolais, parmi lesquels Lumumba, et quatre fonctionnaires européens. Il y a 36 membres fondateurs : 15 européens et 21 congolais. Tous sont à quelque titre des notables sur le plan professionnel ou social.

Le texte de présentation non signé est sans aucun doute rédigé par Lumumba, dont on retrouve les idées et leur formulation. Il est probable que le projet de créer une nouvelle association est attribuable à Lumumba qui venait d'être écarté de la présidence de l'A.E.S.

"(L'Union) a pour objet le développement des relations humaines entre Belges et Congolais dans un esprit de confiance mutuelle et d'estime réciproque. (...) Elle) répond au vœu Royal et aux directives de Monsieur le Gouverneur général de favoriser la communauté belgo-congolaise par des contacts humains, et de resserrer les liens de compréhension et de sympathie entre Belges et Congolais".

L'auteur est optimiste quant au succès du projet :

"La spontanéité avec laquelle cette association est constituée, l'amour sincère et la sympathie qu'éprouvent les membres Européens à l'égard de leurs amis Congolais, ainsi que le sérieux de ces derniers, prouvent sans contestation la viabilité de cette jeune société".

Mais il sait également que la discrimination raciale existe et que tous les membres de "l'élite" belge ou congolaise ne sont pas prêts à former "une véritable communauté belgo-congolaise". Il précise que "les conditions d'admission seront très sévères" et que les membres "travailleront en étroite collaboration, dans une égalité parfaite."

Comme lors de la création de l'APIPO et de son élargissement aux postiers européens, apparaît ici une obsession majeure de Lumumba : associer Belges et Congolais sur des bases de respect et de compréhension mutuels. Cet objectif lui paraît désormais plus important que le rassemblement des "évolués" dont il avait pu mesurer les limites.

La dernière contribution de Lumumba est consacrée à ses impressions de voyage en Belgique. Avant de rentrer au Congo, il les livre à *L'Afrique et le Monde* qui les publie dans son numéro du 31 mai 1956. Après les éloges habituels réservés "à notre Roi fondateur Léopold II, précurseur de la civilisation africaine", Lumumba reproduit dans la première partie de son texte presque mot à mot la finale de son hommage aux colonisateurs prononcé deux ans plus tôt, le 8 mai 1954, lors de la séance académique organisée pour le cinquantième anniversaire de la mort de Stanley⁴⁵. Mais la deuxième partie du texte introduit un sujet plus grave : "Les Belges seront-ils chassés du

⁴⁴ Voir le chapitre consacré à *L'Echo Postal* (4^{ème} trimestre 1955).

⁴⁵ Voir le chapitre consacré à *La Voix du Congolais*.

Congo ?". C'est la question que beaucoup de Belges posèrent à Lumumba. Celui-ci les rassura :

"Il m'est particulièrement agréable d'assurer au peuple belge, sans crainte ni flatterie, qu'il n'entre nullement dans l'idée des autochtones de chasser les Belges du Congo. Bien au contraire, nous avons tous un seul désir : la coexistence non seulement pacifique, mais sympathique des Belges et des Congolais."

S'opposant à "tout esprit de racisme", Lumumba émet le souhait que "tous les habitants du Congo acquièrent de plus en plus le sens de la solidarité".

Sur quelques points Lumumba exprime une position politique plus personnelle mais toujours prudente :

*"(...) ne pas introduire au Congo des querelles métropolitaines qui à notre sens sont les principales causes de frictions et de division entre les hommes. (...) Nous ne voulons pas le mauvais côté de cette civilisation (occidentale) et protestons contre l'introduction des luttes de classes."*⁴⁶

Tout en exprimant sa "confiance au gouvernement belge, à tous les représentants de l'autorité et à tous les Belges qui s'occupent de nos intérêts", Lumumba demande qu'il soit tenu compte "des réalités nouvelles nées de l'évolution" et que "les Congolais voient progressivement améliorer leur niveau de vie". Il énumère ensuite les points concrets sur lesquels doit porter cette amélioration, traçant ainsi un véritable programme de réformes sociales et politiques :

"- en payant aux travailleurs et employés des salaires établis en fonction du rendement, des besoins réels et des mérites de chacun, salaires qui leur permettront d'atteindre un standing de vie meilleur;

- en confiant progressivement aux autochtones capables et méritants des postes de responsabilité en rapport avec leurs aptitudes;

- en facilitant une large participation des Congolais dans l'administration du pays, en commençant par le bas : conseils de cité, de centre, de chefferie, de secteur, de province, du Gouvernement et dans toutes les commissions appelées à s'occuper du pays;

- en dispensant à la fille noire une instruction et une solide éducation qui feront d'elle une véritable mère de famille, une femme civilisée, capable d'éduquer ses enfants selon les normes de la civilisation occidentale, capable de faire le bonheur de sa famille.

En réalisant progressivement l'intégration des autochtones méritants dans la communauté européenne, en adoptant les mêmes lois sociales au fur et à mesure de l'évolution du Congo, pour qu'un jour les deux fractions de la population, blanche et noire, soient fondues en une seule société belgo-congolaise, dans laquelle régneront l'égalité, la justice, la fraternité, la paix sociale."

À son retour au Congo, le texte "Impressions de voyage" servit à Lumumba à faire une série de conférences à partir du 4 juin à Stanleyville et en province. Sous le titre "Tournée de conférences de M. Patrice Lumumba sur ses impressions de voyage en Belgique", Boniface-Stanislas Lupaka, dans le numéro du 12 juillet 1956 de *L'Afrique*

⁴⁶ Ce passage fut sévèrement commenté par le périodique marxiste belge *L'Eveil du Congo*, qui reprocha à Lumumba de parler "au nom des monopoles coloniaux".

et le Monde fait un éloge appuyé du texte et de la personne de Lumumba :

"Tous les milieux européens et autochtones de Stanleyville sont extrêmement contents des saines impressions qu'à dégagées M. Lumumba de son séjour à la Mère-Patrie, impressions qui prouvent sa maturité d'esprit, son esprit de synthèse et surtout son objectivité devant les problèmes épineux qui se posent actuellement avec acuité au Congo.

Le succès de ces conférences est tel que, selon la rumeur qui nous parvient de Banalia, les autochtones de cette localité expliquent que «M. Lumumba est envoyé par Sa Majesté Baudouin, leur roi bien-aimé, pour arranger certaines affaires qui ne vont pas bien dans les relations entre Blancs et Noirs»; d'aucuns le prennent pour un «Américain».

Toutes ces versions, qui expriment indubitablement la confiance des indigènes dans les paroles de M. Lumumba, nous donnent l'assurance que sa mission sera fructueuse.

Nous félicitons Monsieur Lumumba pour le dévouement avec lequel il se consacre au service de la communauté belgo-congolaise."

L'éloge de Lupaka méritait d'être cité en contraste avec le fait que Lumumba avait été arrêté le 6 juillet, une semaine avant la sortie du numéro de *L'Afrique et le Monde*. Lorsque Paul Fabo apprit plus tard l'arrestation de Lumumba, il réagit dans le numéro du 26 juillet. Les raisons qu'il invoque pour expliquer l'arrestation de Lumumba sont intéressantes, malgré les contre-sens et les erreurs, parce qu'elles reflètent l'opinion des milieux anti-cléricaux sur le sujet⁴⁷, et sont en partie inspirées d'une lettre circulaire que Lumumba avait adressée en février 1956 aux membres de l'A.E.S. pour dénoncer la cabale des "missionnaires catholiques" contre lui⁴⁸ :

"Pour avoir refusé d'apposer sa signature au bas d'une pétition prônant l'enseignement laïc au Congo, pour avoir placé ses enfants à l'athénée royal de Léopoldville, pour avoir été reçu par le Roi et le ministre des Colonies lors de son passage en Belgique et enfin, pour avoir été élevé dans la religion protestante."

Mais il conclut, non sans vraisemblance :

"Quant au "Fond" même de la question, nous sommes bien placés pour dire que Lumumba a été victime de la jalousie. Cabale, jalousie, voilà les deux présomptions qu'il faudrait retenir à charge de ceux qui ont voulu déshonorer Lumumba."

⁴⁷ Le contre-sens : ce n'est pas "prônant", mais "critiquant" que l'auteur veut dire. Trois erreurs : 1) Lumumba est avant tout un élève des missionnaires catholiques dont il se réclame. 2) Lumumba a rencontré le Roi et le Ministre au Congo et non au cours de son passage en Belgique. 3) Il s'agit de l'athénée de Stanleyville et non de Léopoldville.

⁴⁸ Une copie de cette lettre fut envoyée à Albert Maurice. Voir à ce sujet le chapitre traitant de l'A.E.S.

4.5. Analyse thématique des publications de Lumumba jusqu'en 1956

De 1948 à juillet 1956, date de son arrestation, Lumumba a beaucoup écrit et publié. La plupart de ses textes sont le résultat de sa correspondance avec les quatre périodiques mentionnés dans les chapitres ci-dessus : les mêmes textes ont souvent été reproduits tels quels ou avec de légères variantes dans plusieurs périodiques. Lumumba a collaboré occasionnellement à d'autres périodiques comme *L'Echo de Stan*, *Le Stanleyvillois* ou *EMECOCE* (Echo Méthodiste au Congo Central localisé à Wembo-Nyama), mais les thèmes abordés ne sont pas différents de ceux des quatre périodiques analysés ici.

Tout découpage thématique est arbitraire. Certains thèmes ne sont pas soulignés ou pas suffisamment; d'autres sont amalgamés en négligeant des nuances; d'autres encore sont présentés en dehors du contexte social et personnel de l'auteur et de son évolution. Ceci dit, il semble qu'on puisse distinguer cinq séries de thèmes qui ont inspiré le discours de Lumumba, les uns de manière constante, d'autres de manière sporadique.

4.5.1. Civilisation et colonisation

Le thème qui sous-tend toute la pensée et le comportement de Lumumba est sa croyance dans l'excellence de la civilisation à laquelle il accole le plus souvent le mot occidentale ou européenne. Le mot civilisation revient dans chaque discours comme une incantation. La distinction entre ce qui est bon dans la civilisation occidentale et qu'il faut prendre, et ce qui est mauvais et qu'il faut rejeter, viendra plus tard. Mais jusqu'en 1954, il n'hésite pas à peindre dans les couleurs les plus sombres les sociétés africaines pré-coloniales et il fustige aussi ses concitoyens : *"Notre évolution actuelle est un retour à la barbarie"*.

Pour atteindre la civilisation, il existe plusieurs moyens, mais le point de passage obligé est la colonisation. Il ne tarit pas d'éloges sur l'œuvre grandiose de la colonisation belge et ses protagonistes : l'explorateur Stanley qui a fait "sortir le Congo des ténèbres", le Roi Léopold II, "le grand libérateur des Noirs", le Roi Baudouin, les ministres des Colonies, les gouverneurs, l'administration dont il vante les qualités de compétence, de dévouement et de désintéressement.

En 1955, dans *La Croix du Congo*, Lumumba justifie le principe même de la colonisation :

"Le but de la colonisation est l'action exercée par un peuple civilisé sur un peuple de civilisation inférieure à la sienne dans le but de transformer progressivement par la mise en valeur de ses ressources naturelles et par l'amélioration des conditions matérielles et morales des habitants.

La colonisation belge au Congo, justifiée donc par la primauté d'intérêts supérieurs, s'imposait pour le plus grand bien de l'humanité. Cette colonisation a une double action civilisatrice s'exerçant à la fois sur les choses et sur les hommes."

Lumumba avait abordé le même thème dans une lettre adressée et publiée par *L'Afrique et le Monde* (31 mars 1955).

La seule réserve faite à cet éloge de la colonisation concerne les couches inférieures de l'administration et des colons.

4.5.2. L'éducation et l'école

Mais le moyen par excellence pour accéder à la civilisation est l'enseignement, la formation, la lecture, l'autodidaxie, les conférences. Ce sera entre 1950 et 1954 le leitmotiv de toutes ses interventions publiques, de tous ses écrits. Lumumba était par ailleurs l'exemple parfait de l'autodidacte qui dans sa jeunesse avait boudé volontairement l'école dont il n'estimait ni les maîtres, ni les programmes.

Les moyens énumérés sont donc d'abord ceux de l'autodidacte : la lecture, la fréquentation des bibliothèques, les conférences instructives, les cours du soir que Lumumba suivra à plusieurs reprises, notamment chez les Frères Maristes pour l'obtention d'un certificat d'études primaires et en 1954 au "Centre de Collaboration Intellectuelle et de Formation Sociale", dont il dit :

"Nous devons être fiers de la constitution à Stan de ce centre qui nous élèvera sur le plan intellectuel et social."

Mais Lumumba devient à Stanleyville également un défenseur convaincu de l'école et des diplômes. Il songe un temps à s'inscrire à l'université Lovanium et puis à l'Université Libre de Bruxelles, mais il sait qu'il ne remplit pas les conditions d'admission. Lorsqu'en 1953, on crée un jury central à Stanleyville, il jubile :

"Voilà l'occasion favorable pour avoir des diplômes que nous convoitons tant !"

Le contenu de la formation, les matières et les thèmes proposés sont des plus classiques. Il s'agit d'abord du français et de tout ce qui permet d'acquérir "une certaine compétence en vue de servir notre pays avec dignité et d'aider les colonisateurs dans leur tâche civilisatrice au Congo". Les bibliothèques qu'il fréquente sont celles des missionnaires ou de l'administration. Il s'agit de "bons livres" proposant des modèles et des normes, mais pas de capacités critiques. Lumumba s'intéresse au droit et à l'histoire mais pas à l'économie; la sociologie est enseignée par un professeur de l'université sud-africaine de Pretoria. Il ignorera tout du marxisme et des explications matérialistes de l'histoire. Pierre Clément qui fut son mentor et lui prête sa bibliothèque, ne semble pas l'avoir orienté vers une critique de l'histoire.

4.5.3. Discrimination raciale et relations humaines

Patrice Lumumba a subi lui-même à plusieurs reprises l'expérience du racisme des Blancs et de l'apartheid du système colonial. Les missionnaires d'abord, qui l'ont renvoyé à deux reprises des écoles, l'ont fait durement. À la Symetain à Kalima, il eut un conflit violent avec un Européen à propos de la gestion de la cantine. A Léopoldville en 1947, il se fait traiter de macaque par une femme blanche qu'il avait bousculée. Plus tard, en 1952, il est séparé de son ami Pierre Clément sur le bateau qui relie les deux rives du fleuve parce qu'ils ne peuvent être assis au même endroit du

bateau ! Mais dans ses écrits, il ne paraît pas marqué par ces incidents; au contraire, il croit à l'amitié entre Noirs et Blancs; il préconise le "rapprochement entre les Blancs et les Noirs". Le plus grand compliment qu'il adresse à un Européen, comme le gouverneur Breuls de Tiecken ou le ministre Buisseret, c'est d'être le "grand ami des Noirs" ou "le bienfaiteur des Noirs". Il souligne à plusieurs reprises l'importance des contacts amicaux entre Blancs et Noirs lors des heures de travail, en dehors des bureaux, à la maison. Lui-même pratiquera ce genre de contacts avec Pierre Clément pendant un an, travaillant ensemble, sortant ensemble, voyageant ensemble...

Ce n'est qu'après le discours du gouverneur général Pétillon de 1955, et celui du Roi au Cercle Royal Africain, qui insisteront tous deux sur les relations entre les Blancs et les Noirs, que Lumumba se fait le défenseur explicite de l'égalité entre Européens et Congolais et de la lutte contre la discrimination raciale⁴⁹.

Jusqu'en 1956, Lumumba croit sincèrement, malgré toutes les rebuffades d'ordre racial dont il a été lui-même victime et qu'il constate autour de lui, dans l'avenir d'une "communauté belgo-congolaise" faite de respect et d'amitié mutuels entre Blancs et Noirs. Il n' imagine pas l'avenir du Congo sans les Blancs et croit jusqu'à la naïveté dans la possibilité d'un changement spontané des comportements sociaux.

4.5.4. Lumumba pédagogue et moraliste

Deux types de qualités humaines priment toutes les autres aux yeux de Lumumba : d'une part l'amitié, la solidarité, le respect de l'autre, et même la politesse, et d'autre part l'effort, la conscience professionnelle, le travail bien accompli, la discipline.

Lumumba croit dans les vertus de l'amitié. J.-M. Mutamba Makombo a relevé les principaux textes que Lumumba consacre à ce thème de 1950 à 1952⁵⁰. Ajoutons cet extrait du premier numéro de *L'Echo Postal* en 1954 :

"L'amitié est la plus douce chose qui puisse charmer et embellir la vie humaine".

Le discours de Lumumba sur l'amitié s'adresse d'abord aux évolués des associations congolaises dont il regrette les divisions et les jalousies. Il ne mentionne pas les appartenances ethniques, mais celles-ci sont sous-jacentes aux rivalités qui opposent les "anciens" ou les "originaires" de Stanleyville et de la Province orientale aux nouveaux venus. Mais plus profondément, il exprime la nostalgie de relations amicales, "sympathiques" avec les Européens. Celles-ci, à l'exception de son amitié avec Pierre Clément, demeurent éphémères et superficielles.

Lumumba reproduit en l'amplifiant le discours colonial et missionnaire sur la valeur du travail, l'effort, le mérite professionnel et l'honnêteté. Rien ne prédestinait le jeune Lumumba, plutôt mauvais élève, enfant indiscipliné en rupture avec sa famille et son village, employé indélicat de la cantine de la Symetain à Kalima, à se faire le défenseur du devoir bien accompli, du respect de l'autorité et de la propriété, et de la conscience professionnelle. Comment cette conversion s'est-elle faite ? Le discours de Lumumba est-il opportuniste, destiné à créer une image publique respectable de

⁴⁹ Cfr son long article : "À propos de l'accès des Congolais dans les établissements public européens", qui occupera deux numéros de *La Croix du Congo* (4 et 11 septembre 1955).

⁵⁰ J.-M. MUTAMBA MAKOMBO, *op.cit.*, pp. 9-10 et 47-50.

l'immigré marginal qu'il est, ou correspond-il à une conviction profonde acquise à partir de son arrivée à Stanleyville en 1944 ? Croit-il que la civilisation occidentale, qui est son idéal incontesté, requiert ces vertus qui lui ont été enseignées à l'Ecole Postale de Léopoldville et chez les Frères Maristes à Stanleyville ? La question reste ouverte, mais il est certain que le discours moralisateur de Lumumba ne s'est jamais démenti de 1948 à 1956.

4.5.5. La pensée politique de Lumumba

Ce titre est également celui de l'ouvrage édité par *Présence Africaine* en 1963 : *La pensée politique de Patrice Lumumba*, préfacée par Jean-Paul Sartre et dont les textes ont été recueillis et présentés par Jean Van Lierde. L'ouvrage de *Présence Africaine* couvre la période de décembre 1958, depuis la conférence pan-africaine d'Accra à laquelle Lumumba participe et où il prononce un discours dès l'ouverture le 11 décembre, jusqu'à sa mort en janvier 1961. Les textes analysés ici ont été écrits entre 1948 et juillet 1956. Sur plusieurs points, ils diffèrent totalement et sont parfois à l'opposé de ceux édités par *Présence Africaine* et dont le discours du 30 juin 1960 est l'expression la plus forte.

Dès son discours d'Accra, la rupture est totale : la colonisation n'est plus la clé de la civilisation occidentale, mais une entrave dont il faut se libérer. L'Occident n'est plus un modèle de référence, mais source du drame de la décolonisation de l'Afrique. Les colonisateurs ne sont plus des héros désintéressés qu'il faut admirer et suivre mais des colonialistes, affichant un "idiot complexe de supériorité", et auteurs d'exploitation et d'injustices. L'objectif politique n'est plus une "Communauté belgo-congolaise", mais

"la libération du peuple congolais du régime colonialiste et son accession à l'indépendance".

Enfin la stratégie n'est plus celle préconisée par le Roi Baudouin, le ministre Buisseret ou le gouverneur général Pétillon, c'est-à-dire l'amélioration des relations humaines, l'égalité raciale et des avantages sociaux, mais l'autodétermination politique. L'ennemi n'est plus d'ordre moral et lié aux défauts de l'élite congolaise; c'est le colonialisme et l'impérialisme des étrangers.

De son passé idéologique et politique d'avant 1958 demeurent deux caractéristiques qui marqueront le Mouvement National Congolais et l'action politique de Lumumba : le refus de l'introduction de partis politiques d'origine métropolitaine et le rejet de la lutte des classes. Préoccupé avant tout de l'unité du peuple congolais dans sa lutte pour l'indépendance, Lumumba se méfie de tous les facteurs de division, qu'ils soient d'origine étrangère comme la conception socialiste des classes sociales, ou africaine comme le tribalisme. Son souci de l'unité nationale occultera sa prise de conscience de la division de la société entre l'élite "évoluée" et la masse qu'il avait dénoncée dès 1953. On a reproché à Lumumba des sympathies pour le mouvement ou l'idéologie communistes. Non seulement il en ignorait les rudiments, mais il s'en méfiait comme obstacle à l'unité nationale.

Comment expliquer dès lors le changement radical du discours de Lumumba entre 1956 et 1958 ? On ne peut évoquer l'influence de la conférence pan-africaine d'Accra

et les contacts avec les dirigeants nationalistes africains qu'il y a rencontrés, car Lumumba y prononce dès le premier jour, le 11 décembre, un discours de rupture déjà préparé. Plusieurs événements se sont produits dans la vie de Lumumba entre 1956 et 1958 qui ont pu l'influencer :

- 1) l'arrestation, le procès et l'emprisonnement de juillet 1956 à septembre 1957;
- 2) la vie à Léopoldville dans une capitale en plein éveil politique;
- 3) le séjour en Belgique à l'occasion de l'exposition universelle de 1958 et les contacts avec les milieux engagés dans la décolonisation de l'Afrique;
- 4) à Léopoldville, la visite du Groupe de travail parlementaire belge et la création du Mouvement National Congolais.

L'analyse de ces événements et leurs répercussions sur la pensée et le discours de Lumumba feront l'objet d'une autre publication.

4.6. Le portrait de Lumumba par Pierre Clément

Les écrits de Lumumba à destination de la presse sont une source importante, mais partielle, pour la connaissance de leur auteur. Lumumba a parlé et discuté, il s'est confié à certains interlocuteurs; il a agi et réagi.

Parmi ceux qui l'ont connu, écouté et observé, Pierre Clément⁵¹ occupe une place exceptionnelle. Certes il est étranger, mais sa formation de sociologue, sa proximité de travail et de vie avec Lumumba, la grande amitié qui les lie et leur confiance mutuelle, son engagement personnel aux côtés des colonisés en font une source unique et fiable pour la connaissance de Lumumba.

Dès ses premiers contacts, Pierre Clément est impressionné par la personnalité de Lumumba. Voici le portrait qu'il en fait⁵² :

"Il me fait l'effet d'avoir une personnalité qui associe et intègre harmonieusement l'intelligence, la volonté, le courage, l'esprit d'entreprise, la ténacité, la curiosité, le "sens social"... Il se révélera un collaborateur incomparable." (...) "Il a une puissance de travail, une vitalité et une résistance surprenantes. Il est apparemment infatigable. Au bureau, il n'est pas à une heure supplémentaire près." (...) "Patrice ne se laisse rebuter par rien, se donne à fond à la tâche, se dépense sans compter même dans les besognes les plus ingrates, n'a de cesse qu'il n'ait insufflé sa foi aux autres et assuré à son entreprise les meilleures chances de succès. On comprend, dès lors, qu'une fois démontrés sa technicité, son dévouement, sa persévérance et son dynamisme, il soit très demandé pour ce rôle de secrétaire souvent peu brigué ou insuffisamment rempli."

⁵¹ Pierre Clément est né le 31 juillet 1915 à Mythe, en Angleterre, de parents belges. Sociologue, il participe à une mission d'étude de l'*International African Institute* de Londres avec deux collègues, N. Xydias et V. G. Pons. Il séjourne à Stanleyville du 17 janvier 1952 au 11 avril 1953. Les résultats de ses recherches ont été publiés dans l'ouvrage collectif *Aspects sociaux de l'industrialisation et de l'urbanisation en Afrique au sud du Sahara*, Paris, UNESCO, 1956, pp. 393-524.

⁵² Toutes les citations sont extraites de l'article de Pierre CLÉMENT, "Patrice Lumumba (Stanleyville 1952-1953)", *Présence Africaine*, n° 40, 1^{er} trimestre 1962, pp. 57-78.

La période de leur collaboration (janvier 1952-avril 1953) est importante : Lumumba est en pleine possession de ses moyens intellectuels; il publie et commence à être connu à Stanleyville où il s'est imposé comme un des leaders les plus écoutés parmi le groupe des évolués; ceux-ci lui confient de plus en plus de responsabilités dans leurs associations.

Les relations entre Pierre Clément et Lumumba sont à la fois professionnelles et amicales. Lumumba collabore dans la mesure de son temps libre aux recherches de Pierre Clément, il mène ou complète des interviews, discute des interprétations, introduit Pierre Clément auprès des associations, mais il est aussi son ami "au sens le plus profond, le plus vrai du terme". Ils se voient à peu près quotidiennement en fin de journée au domicile de Paul Kimbulu qui héberge Lumumba et sa famille. Pierre Clément a décrit leur travail en commun :

"Une fois retrouvés, nous passons rapidement en revue les menus faits divers du jour. Puis, quand je n'ai pas de rendez-vous ou de visites à faire à l'extérieur, nous travaillons ensemble. J'ai établi un programme et je m'efforce de le suivre en variant les chapitres pour le garder attrayant. Tantôt, nous discutons d'une enquête à entreprendre ou en cours, nous en débattons les thèmes et les modalités d'exécution. Tantôt, je questionne Patrice sur lui-même, sa vie, ses expériences, ses aspirations, sa famille, sur les élites, l'"évolution", les relations sociales, les associations urbaines et, plus généralement, sur tous les problèmes remarquables ici. D'autres fois, nous nous rendons chez un tiers pour deviser, sans plan précis, ou nous entretenons d'un sujet déterminé ou encore, poser des questions dans le cadre d'une investigation systématique. Le nombre de nos interlocuteurs de la soirée varie selon l'ordre du jour ou les circonstances."

Le travail d'enquête et d'interview est souvent délicat, mais Lumumba est "d'une discrétion irréprochable". Lorsqu'il s'agit d'associations, Lumumba introduit Pierre Clément auprès des responsables :

"L'entretien porte alors sur les statuts, la structure, le fonctionnement et les problèmes du groupement. Entre différentes choses Patrice écrit pour moi l'histoire de certaines associations locales. L'émulation jouant, d'autres feront de même. Nous assistons aussi à des réunions ou à des assemblées plus formelles de sociétés dont Patrice est un des dirigeants ou un des membres influents, ainsi qu'aux manifestations récréatives qu'elles organisent."

Nous présenterons d'abord les points de convergence entre les écrits de Lumumba et le témoignage de Pierre Clément, et ensuite les divergences, tout en rappelant qu'il ne s'agit pas de deux sources d'informations de même nature et qu'il y a un décalage dans le temps, le témoignage s'arrêtant en avril 1953 et les écrits en juillet 1956.

Concernant l'importance de la civilisation occidentale et le rôle de la colonisation dans sa diffusion, le témoignage de Pierre Clément rejoint les conclusions de l'analyse thématique des écrits publiés :

"Parce qu'il est pénétré de la valeur inestimable et incomparable de l'œuvre "civilisatrice" et matérielle du colonisateur (même lorsqu'il l'appelle l'"usurpateur") et de l'immensité de son rôle passé et futur, il n' imagine pas que le Congo et la "Mère Patrie" puissent ne pas rester toujours indissolublement

liés. Il ne conçoit pas non plus pour son pays de structures et institutions différentes de celles de la métropole."

Il en est de même pour les convictions politiques de Lumumba à l'égard du socialisme :

"Sa connaissance du marxisme est tout juste nominale, et le communisme fait figure, à ses yeux, d'affreux épouvantail."

D'une manière plus générale Pierre Clément s'étonne de l'absence de formation et d'éducation politiques de Lumumba et des autres évolués. Comme conséquence de la "politique indigène" belge, Pierre Clément constate que

"l'ignorance est à peu près complète aussi bien chez Patrice et chez les enseignants, que chez les autres élites, sur la constitution, l'Etat et son chef, le gouvernement, les assemblées parlementaires, la séparation des pouvoirs, les modes de scrutin, etc..."

Sur certains points le portrait de Lumumba que trace Pierre Clément ne correspond pas, ou seulement de manière approximative, à celui qui ressort de l'analyse des textes publiés avant 1956, mais permet de mieux comprendre les contradictions vécues par Lumumba et son engagement politique ultérieur. Au-delà de son éloge de la colonisation et des colonisateurs, Lumumba se montre extrêmement sensible à tous les préjugés raciaux et se méfie des Blancs :

"Il est pourtant fortement sensibilisé à tout mot, à tout geste, si innocent soit-il, qui lui semble procéder d'une attitude de préjugé racial ou simplement d'une tendance ethnocentrique. Il n'accorde pas vite sa confiance (sic) aux Blancs. Même chez ceux dont l'attachement et le soutien sont apparemment les plus solides, il décèle, ou imagine, sous le masque de la bienveillance ou de la cordialité bourrue, la discrimination qui le blesse, le ferme ou le braque. (...) Patrice réagit vivement à tout ce qui peut l'atteindre ou ce qui revient assez bien au même, car ils se représentent mutuellement, atteindre ses frères ("évolués", Noirs, Africains, Congolais) dans leur dignité d'homme. (...) Il souffre profondément de la disparité des statuts respectifs des Congolais et des Européens." Même si Lumumba manifeste "un sentiment profond de reconnaissance de la plupart de ceux qui l'ont enseigné autrefois et des administrateurs qui l'ont formé au début de sa carrière, et garde un souvenir ému de leur compréhension et de leur chaleureuse sympathie (...), il déplore amèrement que beaucoup d'entre eux (autorités surtout) ne le traitent pas selon ses aspirations, sa place sur le plan social, sa formation et son degré de "civilisation". Il s'indigne aussi de l'attitude de ces "chefs subalternes" qui ne lui paraissent posséder aucune des qualités psychologiques du chef et qui, persuadés en outre (ou pour cela) de leur supériorité "congénitale", profitent de leur rang pour abuser de leur autorité. Il s'insurge contre le fait que ceux des Congolais dont il juge le rendement professionnel égal, sinon supérieur, à celui de certains Européens, leur restent subordonnés."

Lumumba revendique "sa "négritude", sa fierté d'être noir, d'être un nègre dans toute sa spécificité", mais il souffre d'autant plus lorsqu'il est victime de l'apartheid qui était encore la règle à cette époque. Pierre Clément raconte l'humiliation subie par

Lumumba et son propre désarroi lorsque dans une embarcation où il avait pris place à côté de Lumumba, on le força à se séparer de son ami pour occuper une place réservée aux Blancs.

Pierre Clément est frappé par le sens social de Lumumba qui tranche avec la suffisance si fréquente parmi les évolués :

"Patrice est aussi simple, naturel et modeste avec ces villageois, dont beaucoup sont illettrés, qu'il l'est à Stanleyville avec la masse qu'il brûle d'aider et élever."

Pierre Clément reconnaît que Lumumba a de l'ambition et veut réussir, mais il ajoute :

"S'il aspire à accéder à un niveau social, culturel, intellectuel et de responsabilité élevé, ce n'est pas seulement pour satisfaire un fort besoin individuel, c'est aussi et même surtout pour être en meilleure mesure, d'abord, d'aider au perfectionnement des élites, à la réalisation de leur assimilation tant économique et administrative que juridique aux Européens et, plus encore, à leur acceptation sociale par eux, ensuite guider sur le chemin du progrès et de l'affranchissement des coutumes qui entravent ceux qui sont encore "dans l'obscurité"."

Cependant Pierre Clément note que l'ambition de Lumumba et ses qualités mêmes de "combativité et son esprit d'entreprise" en font un "concurrent avec lequel il faut compter dans la course aux responsabilités", et il ajoute :

"Je vois Patrice se détacher progressivement du peloton et le distancer d'une longueur de moins en moins facile à remonter. Son ascendant et son prestige s'accroissent. Adversaires et jaloux ne peuvent plus méconnaître ses capacités."

Dès 1953, Lumumba "est loin d'être accepté par tout le monde, que ce soit du côté des Africains ou de celui des Européens". Un facteur est important pour les Africains, selon Pierre Clément : l'origine régionale :

"Bien qu'il totalise déjà quelque cinq ans et demi de séjour à Stanleyville, Patrice y est encore un étranger : le Kasai n'est pas la Province Orientale et les Tetela ne sont pas des Lokele. Ce n'est point facile d'émerger quand on n'est pas du cru et il faut toujours être en avance d'un succès ou d'un titre sur les autochtones pour être considéré comme à égalité par eux."

Quant aux Européens :

"Certains Européens jugent Patrice orgueilleux, voire arrogant, qui ne parviennent pas à le courber. D'autres encore s'étonnent, quand ils ne s'amuse pas, de le sentir se cabrer intérieurement devant ces menus gestes vexatoires, délibérés ou non comme le tutoiement ou l'abstention de rendre un salut, qui font partie de leur modèle de comportement."

Mais généralement les Européens observent Lumumba d'un œil critique :

"Sa percée est évidemment suivie attentivement par les Européens qui, par leur profession ou leur rôle bénévole de conseiller, s'intéressent à la fondation, à la gestion et à la vie des groupements autorisés. À tous, Patrice apparaît comme actif, intelligent, travailleur et ambitieux. Pour certains, il s'agit là de vertus qu'il convient de développer tout en veillant soigneusement à ce qu'elles ne s'altèrent pas et se maintiennent au service du bien, de l'ordre et de la morale, grâce à une

nourriture sélectionnée et aseptisée. Dans la sollicitude qu'ils lui témoignent, se mêlent les exhortations à la modération et à la patience (fondées notamment sur la certitude que "cela va trop vite" et que "nous - les Européens - avons deux mille ans de civilisation derrière nous"), les coups d'aiguillon, les incitations à ne pas relâcher son effort et, tout de même, les conseils judicieux.

Cependant, pour d'autres, ces qualités sont dangereuses lorsqu'elles s'accompagnent de défauts aussi graves que ceux de tenir tête quand on a ou que l'on croit avoir raison, de ne pas faire preuve de docilité et de conformisme en toutes circonstances, de plaider et de revendiquer l'égalité des "évoluants" avec les Européens, de collectionner les postes dans les associations et d'épiloguer dans la presse. Un individu doté de telles caractéristiques doit être tenu à l'œil."

Le portrait de Lumumba par Pierre Clément est fondé sur une observation datée de 1952-53, mais il éclaire la suite de sa biographie et il explique sa chute en 1955-56 résultant de l'hostilité croissante tant des autres évolués que des Européens.

Chapitre V : l'Association des Evolués de Stanleyville (A.E.S.)¹

5.1 - Les premières associations

Le régime des associations congolaises était défini jusqu'en 1940 par deux ordonnances : celle du 11 février 1926 (n° 14/Contentieux) et celle du 25 août 1937 (n° 92/AIMO). Elles donnaient au Commissaire de district les pouvoirs d'autoriser et de surveiller les associations.

Les pouvoirs du Commissaire de district furent complétés par l'ordonnance n° 12/AIMO du 14 janvier 1941, qui l'autorisait en cas d'urgence à dissoudre toute association en en avisant le chef de province, tandis que le chef de territoire pouvait seulement ordonner la suspension provisoire de toute l'activité.

Plusieurs associations furent créées ou présentées avant 1940 au Centre Extra-coutumier de Stanleyville; la plus ancienne et sans doute la plus importante est l'"Ami du sport" créée en 1928 par le frère mariste Viktor Lemaen. Elle a compté parmi ses membres plusieurs futurs dirigeants de l'A.E.S., dont Moliso et Kirongozi et regroupait les anciens élèves des Frères maristes. Elle fut remplacée en 1952 par l'UNELMA (Union des anciens Elèves des Maristes). Mais leur existence fut éphémère. Fin 1939, elles n'existaient plus².

Trois associations furent créées et autorisées pendant la guerre :

1) **L'Association des Clercs** (ou des Commis) en octobre 1941. Elle représentait l'aboutissement des efforts du commissaire de district Lauwers qui voulait ainsi valoriser et protéger les employés congolais de l'Etat (les Clercs). Elle avait un caractère nettement corporatiste et élitiste puisqu'elle avait pour but explicite d'"écarter de la catégorie "clerks", les individus à peine lettrés se prétendant clerks; de relever le niveau moral et intellectuel des "vrais clerks"". Quelques mois après sa création, elle tomba en léthargie, malgré le soutien des autorités.

2) **L'Association des Boys, Entraide**, autorisée en octobre 1942, ne fut pas soutenue par l'Administration mais parvint à maintenir un certain niveau d'activité jusqu'en 1953. Son but était l'entraide au moment de deuils et de fêtes.

3) **L'Association des Bakusu** regroupait des ressortissants du Kasai et du Maniema, sans que l'appartenance ethnique soit un critère précis. L'objectif statutaire était "l'assistance pécuniaire mutuelle des affiliés en cas de deuil, infirmité, indigence,

¹ 1 Nous utiliserons l'abréviation A.E.S..

² Concernant le statut et l'historique des associations congolaises à Stanleyville avant 1944 voir B. Verhaegen, "Le Centre Extra-coutumier de Stanleyville (1940-1945)", *Les Cahiers du CEDAF*, n° 8, décembre 1981 et Pierre Clément, *Aspects sociaux de l'industrialisation et de l'urbanisation en Afrique au sud du Sahara*, Paris, UNESCO, 1956.

voyage et autres événements analogues".

En 1952, au moment de ses enquêtes, Pierre Clément dénombre vingt associations autorisées et plus d'une trentaine non autorisées, sans être pour autant subversives. La vie associative s'est donc fortement développée depuis la fin de la guerre.

Pierre Clément explique le phénomène de la manière suivante :

*"Le développement des associations volontaires apparaît comme une conséquence de l'affaiblissement de la protection et des pressions des groupes primaires traditionnels. Cet affaiblissement est lui-même fonction de l'urbanisation et de la structuration du centre extra-coutumier, telle quelle procède de cette urbanisation"*³.

5.2. La création et les débuts de l'A.E.S.

Le terme "Evolués" utilisé pour désigner la couche supérieure des Africains urbanisés et scolarisés peut paraître étrange. On sait depuis Darwin que le monde vivant, y compris sa composante humaine, est en évolution constante et donc que nous sommes tous des évoluants. Mais une convention bien établie et reprise par *Le Robert* réserve le terme "évolué" à "des peuples et des pays ... à l'avant-garde de la civilisation, du progrès, l'antithèse étant "arriéré, primitif, sauvage""⁴. L'utilisation du terme par le colonisateur correspondait à une conception à la fois inégalitaire et assimilationniste des rapports coloniaux et désignait parmi les colonisés ceux qui étaient le plus rapprochés de la culture et des moeurs du colonisateur. Certains coloniaux pour bien montrer la distance encore à parcourir par les colonisés employaient le terme "évoluant" à la place d'évolué⁵.

Le 29 juillet 1942, le Général de Gaulle, en tant que Chef des Français libres et Président du Comité national, décrétait à Londres : "la qualité de "notables évolués" pourra être accordée aux indigènes des deux sexes, originaires de l'Afrique équatoriale française..."⁶. La reconnaissance de la qualité d'évolué était soumise à de nombreuses conditions et à des enquêtes administratives préalables servant à démontrer l'"honorabilité du candidat".

L'appellation et le statut d'évolués ne sont donc pas une particularité de la colonisation belge. Deux ans après le décret du Général de Gaulle, des associations d'évolués étaient créées dans tout le Congo belge. Celle de Stanleyville (A.E.S.) fut autorisée le 28 octobre 1944 par le Commissaire de district Lauwers qui voyait ainsi accomplir son souhait de création d'une association des clercs qui n'avait connu qu'une existence éphémère en 1941⁷.

³ *Ibidem*, p. 517.

⁴ *Le petit Robert*, 1967, p. 645.

⁵ Une littérature abondante existe sur l'origine du mot et sur la définition de la catégorie des évolués au Congo belge. Nous renvoyons aux ouvrages de synthèse de C. Young, notamment à *Introduction à la Politique congolaise*, Bruxelles, CRISP, 1968.

⁶ Décret n° 377 fixant le statut des notables évolués, Londres, 29 juillet 1942.

⁷ Décision n° 66/44 du Commissaire de district, Stanleyville, 28 octobre 1944.

La filiation entre les deux associations est évidente et fut d'ailleurs soulignée par le président du Comité provisoire de l'Association des Evolués, Louis Abangapokwa dans son discours inaugural. Elles touchaient le même public et visaient aux mêmes objectifs : encadrer la catégorie socioprofessionnelle des clercs et des commis et lui donner un statut relativement privilégié par rapport à la masse. En 1944, à la fin de l'effort de guerre qui avait signifié pour les clercs et les commis à la fois un surcroît de travail et de charges, mais aussi des responsabilités plus grandes et une promotion professionnelle, il apparaissait évident que l'Administration coloniale devait faire quelque chose pour rencontrer les aspirations de cette catégorie sociale qui avait été associée à son effort de guerre.

Il existe, malgré la filiation soulignée plus haut, une différence importante entre les deux associations : l'association des clercs était une émanation directe de l'administration et ses membres principaux étaient des fonctionnaires subalternes tenus par leur fonction à une certaine docilité à l'égard du pouvoir colonial; l'association des évolués, bien que créée avec l'accord et l'appui de l'administration, regroupait toutes les figures d'une opposition possible, c'est-à-dire les employés du secteur privé et les mulâtres qui supportaient difficilement l'autorité du chef du Centre extra-coutumier, César Lengema, et les contraintes de la vie quotidienne du Centre. Leurs problèmes et leurs aspirations sont exprimés dans le discours inaugural du premier président de l'A.E.S., Abangapokwa.

Ce texte que nous analysons ici a, selon nous, la même signification, bien qu'il soit peu connu, que le fameux discours de Kasavubu sur les droits du premier occupant à Léopoldville daté de 1944 ou encore la question de Paul Lomami Tshibamba : "Quelle sera notre place dans le monde de demain ?" publiée dans *La Voix du Congolais* en 1945.

Le thème dominant du discours du président de l'A.E.S. est une revendication de privilèges par rapport à la masse et non d'égalité vis-à-vis des Européens. Comme la plupart des textes de cette époque, ce n'est pas une manifestation de nationalisme à l'égard de l'occupation coloniale, mais de conscience d'appartenir à une classe qui n'a pas le statut matériel et moral auquel elle a droit. Un passage du discours illustre cette revendication :

"Combien d'entre nous ne se sentent-ils pas vexés en se voyant à bord des bateaux, sur les trains ou dans les camions des transporteurs publics ou privés, placés pêle-mêle avec toute une série de gens, plus ou moins arriérés dont la compagnie est fort gênante ? Combien ne se plaignent-ils de la façon dont ils sont reçus et traités dans les dispensaires et les hôpitaux ? Qui n'a senti son amour-propre froissé par l'indifférence avec laquelle on est accueilli dans des lieux publics, tels que banques, postes, bureaux administratifs, magasins, etc ? Qui ne se sent pas dégradé de se voir astreint à habiter en voisinage direct avec n'importe qui, souvent de moeurs encore primitives, sans ordre ni savoir-vivre et dont les agissements en général, incommodent ses voisins ? Combien de fois nous sommes nous posé la question de savoir pourquoi, dans les manifestations publiques, il n'est jamais réservé de place pour les évolués; on les laisse indifféremment dans la masse avec tous les risques d'être bousculés par les policiers, etc ? Qui de nous ne souhaiterait pouvoir échapper à l'obligation de

passer par ces tribunaux coutumiers indigènes ?"

Il faudra attendre dix ans avant que Lumumba ne revendique explicitement la fin des discriminations entre Blancs et Noirs.

La conclusion du Président de l'A.E.S. est nettement politique et adressée au pouvoir colonial; constatant que "le Noir du Congo belge ne pourra quel qu'il soit, obtenir une considération digne de son rang, il souhaite l'élaboration d'un statut spécial et demande à l'association de travailler dans ce sens. Il termine prudemment :

"Notre association n'est pas créée non plus dans le but de former un groupe de révolutionnaires ni de récalcitrants, au contraire, son principe est de contribuer à l'intérêt général du pays".

Les conditions d'admission reflétaient également les aspirations élitistes contenues dans le discours du président. Pour les commis et les clercs, le niveau d'études exigé était le diplôme d'études moyennes (4 années post-primaires) ou des études équivalentes. Pour les infirmiers, le diplôme d'infirmier qualifié et pour les artisans, le diplôme d'Ecole professionnelle (4 années post-primaires également).

Les statuts de l'A.E.S. lui assignaient plusieurs objectifs, les uns d'ordre général, comme la création d'une entente et d'un "esprit de solidarité entre les évolués", les autres plus concrets :

- création d'un cercle d'études pour le développement des connaissances;
- organisation des loisirs et déassements;
- s'occuper du bien-être de ceux qui sont dans le besoin;
- s'intéresser à l'administration du Centre⁸.

Le Commissaire de district Lauwers, qui ne ménagea pas son appui à la nouvelle Association des Commis et des Clercs, écrit peu après la création de l'A.E.S. au président Abangapokwa pour lui demander qu'un comité d'études soit créé "pour examiner et approfondir les questions concernant les sujets belges au Congo et plus spécialement celles concernant les évolués"⁹. Il est évident, aux yeux d'un observateur aussi expérimenté que Lauwers, que la fonction principale de l'association doit être, comme le soulignait son président Abangapokwa, la préparation d'un statut pour les évolués et la poursuite d'objectifs concrets, sous peine de perdre son attrait et son dynamisme.

Le comité d'études est créé et la présidence est confiée à Betuma connu pour son caractère indépendant et son dynamisme.

La question du statut des évolués, évoquée lors de la création de l'Association et du comité d'études et des premières réunions, n'est plus traitée dans les réunions suivantes, c'est-à-dire à partir de septembre 1945. Les membres croient à cette époque que ce statut entrera bientôt en vigueur et n'éprouvent plus le besoin d'en discuter. On y fait allusion comme à quelque chose d'acquis et de proche.

Ce n'est qu'en juillet 1948 que fut instituée par une ordonnance législative du gouverneur général la "Carte du mérite civique", palliatif rapidement disqualifié à la demande de statut. C'est en mai 1952 que fut promulgué le décret sur

⁸ Statuts de l'Association des évolués de Stanleyville, Stanleyville, sans date.

⁹ Lettre du CDD Lauwers au président de l'A.E.S., Stanleyville, 9 décembre 1944.

"l'immatriculation" qui fut également un échec¹⁰.

Les relations avec le colonisateur ne sont pratiquement pas évoquées. Une seule allusion, en termes prudents, est faite aux difficultés des relations avec les Européens : les membres signalent au conseiller Borlée *"une certaine déconsidération dont ils font l'objet de la part de certains Européens"*¹¹. Par contre, ils font encore confiance à l'Administration et aux Européens en général et demandent à trois reprises qu'un comité protecteur de l'A.E.S. soit créé par l'Administration coloniale à l'instar de celui fonctionnant au Centre extra-coutumier.

En mars 1946, à la fin de la présidence d'Abangapokwa., l'A.E.S. compte 80 membres actifs sur 150 membres potentiels. Mais dans son rapport de 1946, l'administrateur chargé de la tutelle du Centre note : *"L'empressement des évolués à faire partie de leur groupement a fléchi depuis que le projet de leur attribuer un statut quasi-européen s'est avéré prématuré"*¹².

En conclusion, les réunions des comités de l'A.E.S., sous la présidence d'Abangapokwa et de Betuma, ne témoignent pas d'une prise de conscience de nature politique; le souci dominant des membres est de creuser l'écart qui les sépare de la masse, d'obtenir un statut ou à son défaut des avantages ponctuels; ils ne songent pas à contester la suprématie du colonisateur ou à revendiquer une participation à la gestion politique ou administrative. Les évolués font encore confiance au pouvoir colonial et aux Européens pour résoudre les problèmes posés et améliorer leurs conditions de vie. La demande d'enseignement et de perfectionnement culturel, le prestige attaché au mariage monogamique et religieux, le souci de s'entourer d'un comité protecteur composé d'Européens, la référence positive aux missionnaires sont autant d'indices que le modèle de changement culturel imposé par le colonisateur est largement accepté et même souhaité.

De 1944 à 1958, l'Association connut sept présidents. Si le plus célèbre fut Patrice Lumumba, tous étaient des personnalités marquantes du centre extra-coutumier de Stanleyville. Les dirigeants de l'A.E.S. ont tenté à plusieurs reprises – la première fois avec Abangapokwa et la dernière avec Lumumba – de transformer l'Association en un groupe de pression politique. Leur but était de modifier la situation de l'élite colonisée en lui faisant accorder un statut et des droits. Toutes ces tentatives échouèrent.

5.3. La présidence avortée de Jean Moliso

En mai 1946, Abangapokwa démissionne de la présidence de l'A.E.S. Une assemblée générale, tenue le 28 juin 1946 élit un nouveau comité de direction. Moliso, qui a obtenu le plus grand nombre de voix, est élu président. Il est populaire et a de l'expérience. Il est vice-président de l'A.E.S. depuis sa création et a été, de 1936 à 1943, président de l'association "Les Amis du sport" qui regroupe les anciens

¹⁰ Une analyse critique des deux mesures est faite dans C. Young, *Introduction à la politique congolaise*, Bruxelles, CRISP, 1968, chap. III, pp. 47-57.

¹¹ Procès-verbal de la réunion des comités de direction et d'études, 9 novembre 1945.

¹² Rapports AIMO du territoire de Stanleyville, 1946, p. 22.

élèves des Frères maristes avant la création de l'UNELMA

L'Administration refuse cependant d'avaliser l'élection de Moliso et du nouveau comité directeur sous le prétexte que celui-ci compte trois anciens condamnés pour détournement ou recel, dont Moliso lui-même. Les arguments de l'Administration valent la peine d'être cités car ils traduisent une méfiance profonde à l'égard de ceux qui pourraient devenir leurs rivaux.

L'Administrateur chargé de la tutelle du CEC s'interroge : *"Ont-ils les qualités morales nécessaires à la conduite d'une groupe qui n'a pas encore de stabilité sociale ? J'en doute ...*

"J'estime qu'aucun d'eux n'est à sa place à la tête de l'Association des évolués. Quelle confiance peut-on leur accorder ?", et il étend son jugement négatif aux autres évolués : *"Quelle peut être la mentalité des évolués qui n'hésitent pas à se faire représenter par des repris de justice ? Le moins qu'on peut dire est qu'ils sont encore loin d'avoir notre compréhension de l'homme et de la dignité"*¹³.

L'attitude négative de l'Administration locale à l'égard des évolués correspond à une méfiance dont on retrouve les manifestations à tous les échelons : du territoire au district et à la province et même au niveau du gouvernement général.

On constate que l'Administration coloniale, après deux ans d'expérience, commence à s'écarter de l'attitude de confiance et de collaboration avec les évolués qui prévalait en 1944-45 et qui fut incarnée à Stanleyville par le commissaire de district Lauwers et par le gouverneur Bertrand, et à Bruxelles par les interventions de Moeller au Congrès colonial.

Au Congo de nouveaux cadres territoriaux ont remplacé – du moins en partie – ceux qui avaient vécu l'effort de guerre avec les évolués. Ils ne se sentent pas liés par les promesses de statut et d'avantages sociaux faites après la guerre; ce qui incite le commissaire principal à conclure en décembre 1947 que les cercles d'évolués ne prospéreront que *"si un personnel européen d'élite, suffisant et satisfait de son sort, occupe chaque territoire de la Province"*¹⁴. Le recours à la solution de l'encadrement administratif est l'aboutissement de l'attitude de méfiance des nouveaux administrateurs en charge du CEC.

Le cas de Moliso est exemplaire et mérite qu'on s'y arrête car il préfigure jusqu'à un certain point l'attitude de l'Administration à l'égard de Lumumba et des autres dirigeants nationalistes. Moliso possédait la plupart des qualités requises pour occuper la présidence d'une association d'évolués. Il avait fait des études brillantes et obtenu le diplôme le plus élevé pour l'époque. Il avait exercé des professions en rapport avec sa formation intellectuelle et avait fait preuve de dynamisme dans les associations dont il avait occupé la présidence : les "Amis du sport" et la "Congrégation de la Sainte Vierge". Moliso jouissait d'un réel prestige parmi les autres évolués. Le seul handicap formel de Moliso était une condamnation remontant à 1928, soit 18 ans plus tôt. Les statuts de l'A.E.S. avaient prévu que le Comité pouvait ne pas en tenir compte. Et c'est malgré cette condamnation que Moliso était devenu vice-président de l'A.E.S. en 1944, sans soulever la moindre protestation de la part de

¹³ Citations extraites de B. Verhaegen, "L'Association des évolués de Stanleyville...", *Les Cahiers du Cedad*, n° 2, mai 1983, pp. 26-27.

¹⁴ *Ibidem*, p. 34.

l'autorité coloniale. Moliso posait un autre problème aux fonctionnaires de l'Administration coloniale : par sa formation, par ses qualités intellectuelles, par son dynamisme, par sa popularité, il était non seulement leur égal, mais il dépassait nombre d'entre eux. Lui accorder un statut privilégié et lui reconnaître un pouvoir sur les autres revenait à saper les bases du fonctionnement du système colonial. Il faut ajouter à cela que Moliso était très conscient de sa valeur et de ses droits, comme le seront Kasavubu et Lumumba, et qu'il mena la vie dure tant à ses employeurs qu'aux autorités administratives. Dans le contexte colonial de l'époque, il était prévisible que l'Administration utiliserait les moyens à sa disposition pour empêcher Moliso de prendre trop d'influence. Moliso, qui était trop individualiste et trop peu déterminé pour prendre la tête d'une opposition des évolués à l'Administration et trop intelligent pour résister individuellement, accepta sa défaite. Il quitta Kisangani pour un poste de commis à l'INEAC à Yangambi où il resta 4 ans.

En considérant les difficultés que connut l'A.E.S. à cause de l'élection de Moliso à la présidence, on peut supposer que les lenteurs et les obstacles que connaîtront les projets de statut des évolués entre 1945 et 1952 tiennent moins aux lacunes manifestées par un certain nombre d'entre eux, comme le laisse entendre le discours colonial, qu'aux qualités éminentes de quelques uns. Leur reconnaître le droit à l'égalité et au partage de l'autorité revenait à mettre en question tout l'édifice idéologique colonial fondé sur la supériorité intrinsèque du colonisateur et donc sur la discrimination raciale. Il fallait au contraire prouver que les "évolués" n'étaient que des "évoluant" en disqualifiant les plus entreprenants¹⁵.

5.4. La présidence écourtée d'Antoine-Marie Mobe (1948-49)

La personnalité d'Antoine-Marie Mobe est comparable à celle de Lumumba, qu'il précède à la tête de plusieurs associations (ADAPES, A.E.S., APIC). Comme Lumumba il n'est pas originaire de la province orientale, mais de Lisala en Equateur. Il est commis à la Poste et membre de l'APIPO. Comme Lumumba il publie beaucoup dans *La Croix du Congo* et dans *La Voix du Congolais* et fait des causeries à caractère moralisant. Mais à la différence de Lumumba, il est ancien grand séminariste des Pères de Scheut et gardera leur confiance.

Après que l'Administration eut écarté la candidature de Moliso, l'A.E.S. connut une crise que Mobe analyse dans le numéro de novembre 1947 de *La Voix du Congolais*. Il rappelle d'abord le "manque de soutien" des autorités locales, ce qui est un euphémisme pour désigner leur opposition radicale à la personne de Moliso et aux autres membres du comité ayant subi une condamnation pénale; mais Mobe souligne

¹⁵ Au sujet de la réaction des élites congolaises et de leur amertume, il faut lire les éditoriaux de A.-R. Bolamba dans *La Voix du Congolais*, celui d'octobre 1947 et surtout celui de décembre 1947, intitulé "Erreur politique" et débutant par un portrait de Lénine prononçant un discours. L'auteur conclut : "*La mise sous le boisseau de l'élite congolaise par une partie des membres du Conseil de Gouvernement nous paraît une erreur politique*". *La Voix du Congolais*, n°21, décembre 1947, p. 894.

d'autres facteurs de la crise : les dissensions entre évolués.

1. entre les évolués de la Province orientale et ceux des autres provinces;
2. entre les commis du gouvernement et les clercs du secteur privé;
3. entre les mulâtres et les Noirs;
4. entre les originaires de Stanleyville et les autres.

Mobe demande aux évolués *"de faire abstraction de cet esprit de clan, de tribu, de région, pour ne penser qu'à notre communauté de race et de couleur ... et de préparer le Congo de demain"*. La lucidité et le courage de Mobe méritent d'être relevés; c'est la première fois, dans le contexte de Stanleyville, que les facteurs de division sociale et ethnique sont clairement dénoncés et qu'un appel à l'unité raciale est adressé à l'élite congolaise en prévision d'un changement politique. C'est le langage que tiendra Lumumba 7 ans plus tard. On y retrouve la même ambiguïté : d'une part, un recours au pouvoir colonial pour pallier les divisions de la société congolaise et, d'autre part, le souhait d'un changement politique qui ne pouvait se faire que contre ce pouvoir; on y rencontre également le même embryon d'idéologie nationaliste fondée sur la communauté de la race et de la couleur de la peau.

Quelques mois plus tard, Mobe, répondant à un commentaire critique adressé à son premier texte, a l'occasion de revenir sur la politique des autorités coloniales à l'égard des associations d'évolués. Il montre que celles-ci dépendent du bon vouloir de l'autorité étrangère et qu'on ne peut reprocher aux évolués leur attentisme. Il se pose la question : *"Qu'advierait-il, si ces cercles ou groupements cherchaient à tenir des réunions sans l'assentiment préalable de cette autorité ou à l'insu de celle-ci ? Ne dirait-on pas alors que le Noir est occupé à préparer des grèves ou des émeutes contre l'autorité européenne ? Ne serait-on pas contraint de fermer sans délai les locaux des réunions et ceux-ci [les Noirs] ne seraient-ils pas menacés de prison ou de relégation ?"*¹⁶.

Mobe fonde ses réserves sur un autre argument qui constitue également une critique de l'Administration coloniale : *"Si les évolués devaient prendre eux-mêmes l'initiative de se réunir, ne constaterait-on pas l'accentuation de cette idée fausse qu'entretiennent maints Européens qui prétendent que les évolués veulent former des castes bien distinctes de la masse ? N'est-ce pas cette idée gratuite qui amena l'an dernier le Conseil de Gouvernement à rejeter impitoyablement la question du statut des évolués ?"*¹⁷. Mobe fait preuve, une nouvelle fois, de clairvoyance lorsqu'il dénonce l'utilisation faite par l'Administration de la naissance d'une conscience de classe parmi les évolués. Même si ce phénomène est réel, Mobe sait qu'il n'a pas le même poids que celui de la discrimination raciale qui sépare tous les Congolais de tous les étrangers.

Mobe est élu président de l'A.E.S. le 28 décembre 1948. Il choisit comme secrétaire Joseph Kirongozi qui occupait déjà cette fonction depuis 1946. Il faudra, quatre mois plus tard, une intervention très ferme du gouverneur de province Bock pour que le comité soit reconnu malgré les oppositions de l'administrateur chargé de la tutelle du territoire et du commissaire de district assistant; ils reprochent à

¹⁶ A. M. Mobe, Réfutation, *La Voix du Congolais*, n° 27, août 1948, pp. 330-331.

¹⁷ *Ibidem*.

nouveau à Kirongozi une condamnation à 6 mois de servitude pénale en 1936, et émettent un avis défavorable sur la composition du comité. Le 12 mai 1949, le commissaire de district Kreutz dont c'était la compétence, écrit, sur injonction du gouverneur, au président de l'A.E.S. pour approuver la composition du Comité et les statuts.

La première assemblée générale de l'A.E.S. a lieu le 25 mai en présence de trois administrateurs. L'ordre du jour est banal et représente assez bien le genre de sujets traités par les évolués lors des réunions se passant sous le contrôle de l'Administration coloniale : cotisations, cours de perfectionnement du français, comité de fête et réception d'un club de football ! Le 6 juillet, lors d'une 2^e assemblée générale, Mobe annonce la création d'un "Cercle d'étude ou comité consultatif". Le Commissaire de district assistant Soubry tente de retarder le projet au profit de la création d'une fanfare et l'ouverture d'un cinéma, mais le 25 juillet, Mobe réunit le "Comité consultatif", composé de cinq membres du Comité directeur dont le secrétaire Kirongozi et de douze conseillers qualifiés par Mobe d'"aînés"¹⁸. Mobe justifie ainsi son choix :

"Nous pouvons être convaincu que si nous, les aînés qui constitutons la base de cette association, approuvons quelque chose, les jeunes d'abord, la masse ensuite, nous suivront".

Mobe procède comme il l'a fait pour relancer l'association : un petit noyau d'anciens se réunit et s'élargit par cooptation avant de s'ouvrir au public. Les points délicats sont traités et décidés par le noyau et soumis à l'assemblée générale.

Six points sont soumis par Mobe à la discussion du conseil consultatif; deux sont nettement politiques. Les débats sont animés. Le procès-verbal du secrétaire Kirongozi, qui les résume, vaut la peine d'être cité sur ces deux points :

- "1. Relation entre Blanc et Noir. Les assistants déclarent que les méfiances proviennent de ce que les autorités ont toujours considéré comme étant mauvais sujets tous les Congolais qui avaient essayé de dire plus ou moins clairement leurs pensées.*
- 2. Le choix de nos représentants. Les assistants estiment que les évolués devront être consultés quant au choix de ceux qui représentent la Population noire dans les différents conseils."*¹⁹

Le droit pour les évolués et l'A.E.S. de choisir leurs représentants dans les différents conseils où ils sont représentés par désignation, e.a. le Conseil du centre extra-coutumier et le conseil de province est le point fondamental qui marque la limite entre la colonisation paternaliste et autoritaire et une évolution vers un système démocratique.

Le ton est également changé à l'égard du représentant de l'Administration coloniale : celui-ci est "chargé par la réunion" de prendre des renseignements auprès des autorités, "avant que l'A.E.S. puisse s'occuper du choix d'un chef adjoint pour le

¹⁸ Petite allocution faite aux membres du Comité consultatif de l'A.E.S. le 25 juillet 1949 par A.-M. Mobe.

¹⁹ Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif du 25 juillet 1949, Stanleyville, 17 août 1949.

CEC".

Si on compare les sujets abordés par Mobe et le comité consultatif à ceux des assemblées générales précédentes et même au discours d'Abangapokwa de 1944, on constate une différence importante; les revendications des évolués ne portent plus sur l'obtention d'un statut différent de la masse, mais sur les relations avec les Blancs et avec l'autorité coloniale, dont les partis pris et l'attitude de mépris racial sont dénoncés; ce qui est revendiqué ce ne sont plus des privilèges et un statut différent de la masse, mais en fait le droit de vote !

L'Administrateur prit assez mal le contenu du procès-verbal. Deux annotations manuscrites en marge du texte le prouvent. Nous les reproduisons : *"les évolués constituent donc une classe de privilégiés. Il faudrait d'abord définir le terme évolué et savoir qui représentera les évolués !"*²⁰

Le contenu de cette note révèle assez bien l'opinion simpliste et contradictoire d'une grande partie de l'Administration à l'égard des évolués; d'une part, ils sont identifiés par leurs privilèges que l'on trouve choquants, d'autre part on se demande comment les définir pour pouvoir leur dénier le droit à d'autres privilèges plus politiques. Car ce qui est en cause ce sont les privilèges politiques du colonisateur; le monopole du pouvoir qu'il détient lui paraît menacé directement par les revendications de la classe des nouveaux "privilégiés".

Les revendications de Mobe et de l'A.E.S. demeurèrent lettre morte. Mobe démissionne de ses fonctions de président le 31 décembre 1949, un an après avoir été élu. Il ne précise pas les raisons de sa démission, mais il est probable, selon les témoignages d'autres membres du comité directeur de l'A.E.S. que c'est à la suite de l'animosité de l'administrateur de la tutelle du CEC, qui ne lui aurait pas pardonné ses prises de position en faveur des droits des évolués. L'échec de Mobe est exemplaire car il s'agissait d'une forte personnalité, s'étant imposée dans les associations de la ville et bénéficiant du soutien des missionnaires catholiques. L'opposition de l'Administration et celle des colons l'emportèrent. L'opinion de la plupart des colons à l'égard des évolués ressort de ce texte extrait de l'intervention fort applaudie d'un colon lors de la discussion en 1950 du projet d'immatriculation au Conseil de gouvernement :

"Accorder dès maintenant l'assimilation à des conditions moins sévères est mettre le doigt dans l'engrenage. Il suffit de bien connaître nos braves populations de l'intérieur et d'autre part la population hétéroclite des réputés évolués pour se rendre compte des effets désastreux qui résulteraient d'investir les uns d'une auréole d'autorité ...".

²⁰ Procès-verbal de la réunion du comité consultatif du 25 juillet 1949. Les guillemets et le trait soulignant privilégiés sont de l'auteur du procès-verbal.

5.5. La présidence conformiste de Kirongozi (1950-1952)

La démission inattendue de Mobe provoque la mise en veilleuse de l'A.E.S. pendant six mois. Ce n'est qu'en juillet 1950, lors de l'assemblée générale annuelle, que l'ancien secrétaire de l'A.E.S., Kirongozi, est élu président pour un an. En juillet 1951, il est réélu, mais meurt le 4 février 1952. Il est remplacé temporairement par le vice-président Joseph Tabalo. C'est pendant cet interim que l'A.E.S. reçoit Paul Fabo pour une conférence, dont le texte est analysé au chapitre "Lumumba écrivain".

A l'assemblée générale du 12 juillet 1951, trois nouveaux conseillers sont élus, tous commis; parmi eux : Patrice-Hemery Lumumba. Dès son élection comme conseiller, Lumumba se montre actif. Il envoie le même communiqué à *La Voix du Congolais* et à *La Croix du Congo*.

Ce texte est le premier que signe Lumumba depuis qu'il est conseiller de l'A.E.S.. Il mérite qu'on s'y arrête car il est important. Lumumba a 26 ans. C'est le véritable début de sa carrière politique qui ne durera pas 10 ans.

Il commence "ses conseils aux membres de l'A.E.S." par une affirmation héritée du discours missionnaire et flatteuse pour les membres : " toute société est guidée par quelques hommes qui sont de l'élite", et il précise : " ceci est d'autant plus vrai dans une société culturelle telle qu'un cercle "d'évoluants". Il utilise encore le terme très colonial "d'évoluant" plutôt que celui d'"évolué"! Il exhorte, toujours dans un style missionnaire, tous les membres de l'A.E.S. "au dévouement continu, à l'altruisme et à l'initiative" et à accepter les "lourds devoirs" en fonction du "titre" qui nous fut donné". Ce n'est pas seulement le progrès de l'association qui est en cause mais "l'évolution d'un pays" et ses intérêts, ce qu'il appelle le "Congo de demain". La dernière phrase du communiqué montre bien que la vision politique de Lumumba se situe dès 1951 au-delà de l'avenir de l'A.E.S. : "Le Congo est en marche vers sa destinée. Malgré toutes les difficultés que nous rencontrons, notre mot d'ordre doit être : **courage et persévérance**, pour créer le Congo de demain".

Dans le communiqué, Lumumba déplore le fait que l'A.E.S. ne compte que 162 membres sur un potentiel estimé à 1000 et invite tous les membres à recruter des adhérents. La politique de recrutement de nouveaux membres fera plus tard partie de la stratégie de Lumumba pour consolider son pouvoir au sein des associations.

La présidence de Kirongozi ne fut pas exempte de difficultés, mais celles-ci concernèrent, non plus les relations avec l'Administration, mais bien celles avec d'autres évolués importants comme l'ancien président Mobe et le remplaçant de César Lengema à la tête du centre extra-coutumier, Alamazani. Vis-à-vis de l'Administration, Kirongozi tient compte de l'échec subi par Mobe l'année précédente; il renonce à toute revendication de nature politique et confine l'A.E.S. dans des activités culturelles et récréatives. En 1950, la bière consommée à la kermesse annuelle représente à elle seule près de la moitié du budget de l'année ! Il n'est plus question de cercles d'études, de discussion d'un statut particulier, ni de participation électorale. On est loin des discours revendicatifs et des orientations politisantes des premiers présidents de

l'A.E.S.. Kirongozi fait nommer un troisième conseiller européen, l'avocat Rom, qui deviendra plus tard conseiller juridique de Lumumba²¹. Louis, le frère de Lumumba, fut commis chez Maître Rom. Le choix est significatif. Il s'agit, avec Maître Marres, d'un des rares laïcs européens en contact suivi avec le milieu des évolués et qui passe pour avoir des idées généreuses et libérales. De plus, il n'appartient pas à l'Administration, ce qui accentue l'importance prise à ce moment dans l'A.E.S. par les clercs, dont deux travaillent précisément chez des avocats. Pour appuyer sa proposition, Kirongozi met l'accent sur *"le dévouement particulier de Me Rom pour l'éducation des Congolais"*; il rappelle sa collaboration active à l'association des "Amis du sport" et souligne la *"rareté d'Européens qui se dévouent et s'intéressent à notre association"*.

Kirongozi n'hésite pas à recourir le plus souvent possible à ses conseillers européens; il prononce à leur égard, à l'assemblée générale du 12 juillet 1951, des paroles élogieuses qui dénotent le degré de prudence auquel il s'astreint : *"Je rends hommage à nos conseillers européens qui, avec leur esprit clairvoyant, nous ont entourés de sages conseils et de bonnes directives, puisque notre état demande encore des guides précieux"*²².

L'orientation récréative donnée par Kirongozi à l'A.E.S. et sa gestion trop timorée furent contestées par des opposants menés entre autres par Mobe et Alamazani; mais les principaux conflits internes furent d'origine ethnico-régionale. Ils opposaient les originaires de la province aux "étrangers" ressortissants d'autres provinces ou immigrés récents à Stanleyville. Mobe défendait les "étrangers" et Kirongozi, Mubali de Bafwasende, les "originaires". Ce type d'opposition continuera à conditionner la vie de l'A.E.S. et Lumumba – lui-même "étranger" et immigré récent – aura à en subir les conséquences lors de sa présidence de l'A.E.S..

La nomination d'un nouveau chef du centre extra-coutumier après le décès de César Lengema fut pour l'Administration territoriale une autre occasion de montrer son mépris de l'A.E.S. et des évolués. L'administrateur représentant l'autorité tutélaire (RAT) du Centre se contente d'informer le commissaire qu'il procède *"à une enquête qui permettrait de proposer la désignation d'un chef"*²³. Il n'est pas question de consultation, même pas à titre officieux, ou au niveau du Conseil du CEC.

Trois candidats se manifestent : Victor Iloko, qui sera écarté par les missionnaires catholiques car il est protestant; Kirongozi, le président de l'A.E.S., et Alamazani. Ces deux derniers, d'origine Bali, s'opposent à cette occasion. Kirongozi passe pour plus intelligent, plus dynamique, plus populaire²³; mais il a contre lui les missionnaires qui lui reprochent sa vie privée (il n'était pas marié à l'Eglise et passait pour "libéral") et certains fonctionnaires coloniaux qui n'avaient pas oublié sa condamnation en 1935 à six mois de servitude pénale. Alamazani, par contre, a pour lui les missionnaires et l'Administration. C'est lui qui est désigné le 20 septembre 1951, mais sa nomination était acquise dès le mois de juillet.

²¹ *Compte rendu* de la réunion du comité de direction, Stanleyville, 1er septembre 1950.

²² *Assemblée générale du 12 juillet 1951, Discours d'ouverture par le président*, p. 2.

²³ D'après le *Témoignage* de Kimoto Y., recueilli à Kisangani le 13 juillet 1981.

5.6. Lumumba s'impose à la présidence (1954)

La succession difficile de Kirongozi : l'interim de Moliso

La mort de Kirongozi provoque une nouvelle crise dans le fonctionnement de l'Association des évolués et c'est une fois encore autour de la personne de Moliso que les difficultés se concentrent. Moliso n'occupe à cette époque aucune fonction dans le comité de direction. Il vient de rentrer de Yangambi où il a passé quatre ans à l'INEAC. C'est cependant lui que les membres de l'A.E.S. élisent comme président lors de la première assemblée générale de juillet 1952. Patrice Lumumba devient secrétaire à la place de Lopez, tandis que les autres membres du comité sont reconduits dans leurs fonctions. L'élection de Moliso est d'abord contestée par l'Administration puis reconnue le 25 octobre.

Quelques conférences, des activités récréatives, des fêtes organisées pour le gouverneur Bock et l'ancien gouverneur Gilson, un baptême de l'air à bord d'un DC3 de la SABENA sont les principales activités de l'A.E.S. en 1952 et 1953 relatées par Lumumba dans *La Croix du Congo* dont il est devenu le chroniqueur attitré. Le numéro du 7 juin relate l'audience accordée par le gouverneur de la Province Orientale, Breuls de Tiecken, à l'A.E.S. conduite par son président Jean Moliso, accompagné de son conseiller Maître Rom et de Pierre Clément de l'Institut International Africain²⁴.

Parmi les conférences, on remarque celle de l'avocat Rom, largement commentée par Lumumba dans *La Croix du Congo* du 5 juillet²⁵.

En novembre 1953, le comité directeur de l'A.E.S. est renouvelé. Moliso est maintenu à la présidence. Lumumba devient vice-président de l'A.E.S. pour l'exercice 1953-1954. C'est l'avant dernière marche avant le pouvoir. Antoine Lopez remplace Lumumba comme secrétaire²⁶. Lumumba est très actif à la recherche de nouveaux membres en règle de cotisation. Lorsqu'il estime être assuré d'une majorité au sein du comité directeur et de l'assemblée générale, il provoque une réunion du comité pour le 17 février 1954. Il saisit l'occasion pour dresser un bilan très critique de la période de la présidence de Moliso :

*"Je vais vous dire franchement que les résultats enregistrés au cours de l'exercice écoulé sont trop maigres, médiocres ... Ce manque de vitalité a affecté tous les membres de l'association. Ceux-ci ont perdu tout intérêt à l'A.E.S. et leur relâchement n'est que justifié par l'inactivité des dirigeants"*²⁷. Lumumba critique les membres du comité qui *"n'ont pas compris et ne semblent pas comprendre le rôle qu'ils doivent jouer ... L'activité et l'essor de l'A.E.S. dépendent d'abord et avant tout du dévouement des membres du comité de direction"*. Et il s'en prend au président Moliso : *"Le président doit surtout être plus actif, dévoué, expéditif, énergique, remuant pour entraîner, en tant que chef de file, les autres membres du*

²⁴ Voir au sujet de la conférence le chapitre consacré à *La Croix du Congo*.

²⁵ Une analyse du texte de Lumumba est faite au chapitre consacré à *La Croix du Congo*.

²⁶ *La Croix du Congo*, 13 décembre 1953.

²⁷ P. Lumumba, in *Procès-verbal* de la réunion du comité, Stanleyville, 17 février 1954.

comité..."

Les critiques de Lumumba préparent en réalité sa propre candidature à la présidence. Il utilisera cette tactique plus tard pour conquérir la présidence d'autres associations, comme par exemple la Fédération des Batetela en avril 1958.

Lumumba dresse ensuite le portrait du futur chef de l'A.E.S.. Les seules activités de l'A.E.S. sont, d'après Lumumba, les *"causeries fort instructives faites par notre dévoué conseiller, Me Rom, et par d'autres personnes qui s'intéressent à nous"*, mais Lumumba déplore cette dépendance à l'égard des conseillers européens qui, selon lui, *"ne sont pas chargés de nous pousser à l'effort, à l'étude ou à l'organisation de nos activités; ils ne doivent pas nécessairement nous rappeler chaque fois nos oublis ou nos défaillances. Ils sont principalement là pour nous guider par leurs sages conseils"* et Lumumba conclut : *"Comment pouvons-nous prétendre appartenir à la classe évoluant, si nous reculons devant un moindre effort personnel ?"*. Appel à l'effort individuel de ses compatriotes et volonté de se passer le plus possible des Européens, sauf dans le rôle de conseillers et de modèle, constituent deux traits qui caractériseront le discours de Lumumba comme président d'association.

Il critique les membres du comité dont il est vice-président : *"Malheureusement, au lieu de redresser la situation en élisant d'autres personnes plus actives en vue d'assurer à l'A.E.S. le développement quelle mérite, de petites gens, fascinées par quelques apparences extérieures, avaient réélu les mêmes personnes qui, par leur passivité et indolence naturelles, causent ainsi un tort incalculable à la communauté des évolués de Stanleyville"*.

Lumumba demande *"la démission de ces personnes qui ne veulent pas travailler, si pas du comité tout entier"*. Lumumba avait soigneusement préparé son action. Après quelques interventions, tous les membres du comité se rallient aux critiques et à la suggestion de Lumumba et décident à l'unanimité de donner leur démission. Une procédure d'élection est mise au point qui doit permettre d'éliminer les candidatures indésirables : on ne votera *"que sur les personnes qui auront présenté leur candidature au préalable"* et *"ces candidatures ne seront admises que si elles présentent certaines garanties morales et intellectuelles"*.

Lumumba écarte ainsi la candidature de Moliso, toujours sous le coup d'une ancienne condamnation et qu'il considère comme un rival possible, et se met en bonne position pour la présidence.

L'argument, utilisé à plusieurs reprises par l'Administration coloniale pour écarter Moliso ou Kirongozi, aurait pu se retourner contre Lumumba, lui-même ayant fait l'objet d'une sanction administrative en 1951, et ayant été soupçonné de détournement de sacs de ciment en 1952. Personne n'évoque ces antécédents.

Moliso n'intervient pas pendant la réunion du comité qu'il préside encore et semble accepter d'avance sa défaite.

Les membres conviennent d'arrêter le dépôt des candidatures dès le 28 février et fixent la date de l'assemblée générale électorale au 5 mars 1954.

L'élection de Lumumba à la présidence de l'A.E.S.

Lumumba affronte sa première épreuve électorale importante à l'assemblée générale du 5 mars 1954. Tous les membres du comité démissionnaire sont présents,

sauf l'ex-président Moliso et le conseiller Moussiry. L'avocat Rom assiste à la réunion. La séance est ouverte par le vice-président démissionnaire Lumumba²⁸.

Les votes se font au scrutin secret. Lumumba est élu président; Songolo secrétaire. Parmi les membres effectifs du comité il y a trois commis et six clercs. La prépondérance de ces derniers et le fait que le seul conseiller européen qui assiste à la réunion soit l'avocat Rom, dénotent une nouvelle fois la distance qui s'est établie entre l'Administration coloniale et l'Association des évolués. A partir de ce moment, les seuls Européens assistant aux réunions sont l'avocat Rom et le père Maurice Janssen qui a remplacé le père Conrad comme conseiller.

Mais le fait important à retenir de cette élection est la victoire de Lumumba qui a réussi, en évinçant Moliso et en devançant tous les autres candidats, sa première opération électorale. Il y a exactement dix ans qu'il est arrivé à Stanleyville, venant de Kindu, et il est à la tête de la plus importante association du centre extra-coutumier.

Dès le 11 mars, Lumumba en tant que président et Songolo en tant que secrétaire, informent le commissaire de district de la composition du nouveau comité de direction²⁹. Celle-ci ne soulève aucune objection de la part des autorités coloniales.

Le style du nouveau président³⁰

La première réunion du nouveau comité se tient le 24 mars 1954, sous la présidence de Lumumba. Trois membres sur onze sont absents, ainsi qu'un des deux conseillers européens, le père Janssen, en congé en Europe.

La réunion dure deux heures. Toutes les questions traitées sont exposées par Lumumba, qui a fixé seul l'ordre du jour. Les six premiers points sont relatifs à l'organisation interne de l'association. Lumumba révèle dès le début de la réunion que l'A.E.S. ne compte en réalité aucun membre effectif (c'est-à-dire aucun membre ayant payé sa cotisation). Il suggère plusieurs mesures pour recruter des membres.

Lumumba demande que les réunions du comité soient bimensuelles, ainsi que les assemblées générales, mais le comité fixe une périodicité mensuelle. De même, il souhaite que la cotisation annuelle soit fixée à 120 frs au lieu de 60, mais cette proposition est "repoussée à l'unanimité"³¹.

Afin de "*renforcer nos chances de réussir dans nos différentes entreprises*", Lumumba propose la "*nomination de deux membres protecteurs européens*" en plus des deux conseillers techniques existants (l'avocat Rom et le père Janssen). Sans attendre l'approbation du comité, il avance deux noms, celui du secrétaire provincial Borlée, "*qui fut le premier conseiller européen de l'A.E.S. à laquelle il s'est tant dévoué*" et celui d'Autrique, directeur général de la Belgika, "*qui figure également parmi ceux qui se préoccupent des intérêts des autochtones*". Mais cette proposition rencontre l'hostilité de Rom qui la juge d'"*aucune utilité*" et est laissée en suspens. Le terme de "membre protecteur" utilisé par Lumumba et le choix des personnes (un haut

²⁸ Procès-verbal de l'assemblée générale électorale, Stanleyville, 6 mars 1954.

²⁹ Lettre de Lumumba et Songolo au Commissaire de district, Stanleyville, 11 mars 1954.

³⁰ Nous avons pu consulter les procès-verbaux de deux réunions du comité (mars et mai) et d'une assemblée générale, ainsi que des lettres adressées par le président Lumumba aux autorités coloniales.

³¹ Procès-verbal de la réunion du comité, Stanleyville, 26 mars 1954, p. 2.

fonctionnaire et un directeur de société), rappellent l'organe protecteur du centre extra-coutumier, également composé de notables européens du secteur public et privé; cette proposition annonce la stratégie adoptée par Lumumba : renforcer l'association en s'appuyant sur des Européens connus, afin d'en faire un instrument de pression efficace à l'égard de l'Administration coloniale.

Le cinquième point d'organisation abordé par Lumumba est la *"construction immédiate d'un local dont il rappelle que les gouverneurs Bock et Brasseur avaient déjà promis la construction il y a plus de trois ans"*. Une des justifications de l'importance de ce projet est de *"réaliser quelque chose de spectaculaire"* qui convaincra les gens *"de l'avantage qu'ils ont d'appartenir à l'A.E.S."*. Lumumba se propose de demander audience au Gouverneur pour hâter la solution.

Enfin, toujours sur le plan pratique, Lumumba soumet au comité une liste de fournitures de bureau, parmi lesquelles figurent pour la première fois du papier et des enveloppes imprimés à en-tête de l'A.E.S.. Sur ces imprimés on remarque, également pour la première fois, un numéro de CCP et une boîte postale.

Concernant le programme d'activité de l'association, Lumumba se montre prudent et réaliste. Il n'énonce aucune revendication à caractère politique et préconise au contraire le développement des activités récréatives qu'il justifie de la manière suivante : *'Sans négliger l'activité culturelle - ce qui se réalise par des conférences et causeries - nous devons procurer à nos membres des distractions saines aussi souvent que possible. Notre association doit poursuivre deux buts bien distincts, qui ne sont pas toujours contradictoires : un but récréatif et un but éducatif ou instructif... C'est peut-être faute d'avoir compris le double but que doit poursuivre notre cercle que l'activité n'a pas toujours été brillante'*.

Lumumba – qui, pour sa part, sacrifie tous ses loisirs à sa formation intellectuelle et culturelle –, se rend compte que le rayonnement et le succès de l'A.E.S. dépendent d'autres types d'activités, plus attrayantes; parmi celles-ci il accorde une place importante à l'organisation de festivités (e.a. la participation à la "fête grandiose" commémorant le 50ème anniversaire de la mort de Stanley) et de représentations théâtrales. A deux reprises Lumumba insiste afin que les pièces de théâtre soient jouées en "langue indigène" et concernent *"des petites scènes de la vie indigène plutôt que d'avoir l'habitude de nous hasarder avec des pièces européennes qui ne sont pas toujours bien comprises par la masse"*.

Du succès de ces activités auprès de la masse, Lumumba escompte certes des rentrées rapides d'argent pour renflouer la caisse de l'A.E.S.. Mais au-delà de ces préoccupations matérielles, on discerne chez lui un souci d'ordre social et politique : dépasser le cadre restreint du petit groupe des évolués pour atteindre la masse. Au cours de son exposé, il utilise à trois reprises le terme "masse" pour désigner ceux qu'il faut toucher et sensibiliser. Ceci marque un tournant dans l'orientation de l'A.E.S., si on se réfère aux prises de position exprimées précédemment par Abangapokwa, Mobe et Kirongozi. Pour la première fois, l'objectif essentiel de l'association n'est pas d'obtenir pour les évolués un statut à part et des conditions de vie qui les différencient de la masse. Celle-ci n'est plus considérée négativement et avec mépris, mais devient un partenaire reconnu auquel on s'adresse dans sa langue et pour lequel on joue des "scènes de la vie indigène".

A la fin de la réunion, Lumumba soulève la question des prêts du "Fonds d'avance colonie" pour la construction de maisons³². C'est un sujet qui intéresse personnellement la plupart des membres de l'A.E.S.. Chiffres à l'appui, Lumumba compare les situations prévalant à Léopoldville et à Stanleyville : 800 prêts d'une valeur moyenne de 100.000 frs accordés à Léopoldville rien qu'en 1953 contre une quarantaine de maisons achevées à Stanleyville à l'aide de prêts ne dépassant pas 60.000 frs. De plus, ces prêts ne seraient accordés selon lui *"qu'à quelques individus privilégiés, surtout des agents du gouvernement"*³³. Lumumba propose que l'association intervienne sur ce point auprès des autorités compétentes, ce qui est adopté à l'unanimité par les membres.

En conclusion de ce long exposé de la première intervention de Lumumba en tant que président de l'A.E.S., on voit se profiler quatre caractéristiques qui marqueront son action et lui conféreront un style tout à fait particulier :

- 1) la recherche d'une popularité auprès de la masse et une critique des privilégiés;
- 2) un souci d'efficacité et d'organisation pratique;
- 3) la volonté d'utiliser l'association comme moyen de pression directe sur l'administration coloniale;
- 4) le souci d'associer des Européens pour renforcer son action.

L'audience de l'A.E.S. auprès du Gouverneur de province

Lumumba avait obtenu, dès la première réunion, l'accord du comité pour demander une audience au nouveau gouverneur de province André Schöller. Celle-ci ne lui est accordée que le 14 mai 1954. L'ordre du jour de l'audience est discuté par le comité lors d'une réunion tenue le 12 mai³⁴. Cinq points sont retenus :

- 1) le local de l'association;
- 2) l'octroi de terrains aux Congolais désireux de construire leur maison eux-mêmes;
- 3) l'accès à la propriété immobilière individuelle;
- 4) le Fonds d'avance de la Colonie;
- 5) le sort des maisons inachevées construites avec le Fonds d'avance.

On peut remarquer que quatre sujets concernent le logement.

Les points retenus sont développés dans une lettre de trois pages destinée à être remise au gouverneur lors de l'audience. La lettre est signée par Lumumba et Songolo

³² Les prêts du "Fonds d'avance Colonie" étaient accordés à des résidents³ désireux de construire eux-mêmes en matériaux durables. Les Congolais qui disposaient de quelques ressources personnelles préféraient recourir à des prêts pour construire eux-mêmes la maison de leur choix, plutôt que d'obtenir en location une maison toute faite de l'Office des Cités Africaines (OCA); celui-ci avait construit fin 1954 au CEC 2.923 habitations dont 1.000 étaient encore inoccupées.

³³ *Ibidem*, p. 4. En 1952, selon les rapports AIMO du territoire, 31 prêts furent accordés pour un montant global de 1.081.000 frs; en 1953, 36 prêts pour un montant de 1.883.500 frs; en 1954, 76 prêts, soit plus du double, pour un montant de 3.446.000 frs.

³⁴ *Procès-verbal de la réunion du comité*, Stanleyville, 12 mai 1954.

pour le comité³⁵.

Le préambule de la lettre mérite d'être cité car il dénote une nouvelle fois la volonté de Lumumba de parler au nom de la masse :

"... le Comité de l'Association des évolués, qui sert de porte-parole de la masse, profite de l'occasion que lui offre la présentation de son rapport pour vous offrir le respectueux témoignage de sa fidélité à votre personne, en même temps que l'assurance de son indéfectible attachement à la Mère-Patrie".

On remarque que la dépendance à l'égard de la Belgique, qualifiée de "Mère-Patrie", n'est pas encore mise en cause par Lumumba.

Concernant le local, les auteurs de la lettre soulignent le fait qu'il est destiné également à permettre des *"contacts avec certains Européens sympathiques qui viendront s'entretenir avec nous, nous donner des conférences et causeries formatives, échanger des idées."*

Dans la présentation des autres demandes, un seul point mérite d'être relevé : à trois reprises les auteurs de la lettre soulignent leurs bonnes relations avec le commissaire de district et émettent le vœu de pouvoir s'adresser directement à lui pour les demandes du Fonds d'avance, le RAT du CEC ne servant plus que d'intermédiaire. Ils critiquent explicitement ce dernier, auquel ils reprochent d'avoir communiqué des renseignements inexacts au gouverneur de province notamment en ce qui concerne les ressources mensuelles des demandeurs de prêts au Fonds d'avance. La différence des attitudes à l'égard des deux instances du pouvoir colonial est très nette : alors que les dirigeants de l'A.E.S. font encore confiance au gouverneur de province et au commissaire de district, ils expriment clairement le souhait de ne pas dépendre de l'échelon territorial, c'est-à-dire du représentant de l'autorité tutélaire auprès du centre extra-coutumier. L'autorité de celui-ci est mal supportée surtout par quelqu'un comme Lumumba qui ressent profondément le caractère inadapté de l'ancien modèle de pouvoir colonial en milieu urbain.

Il faut ajouter à cela que Lumumba avait eu des démêlés personnels avec Hoppe à propos du recel de sacs de ciment volés et d'"un crédit maison"³⁶.

Schöller qui a remplacé Breuls de Tiecken depuis deux mois comme gouverneur de province, réserve un excellent accueil à la délégation et fournit à Lumumba une nouvelle occasion de s'exprimer librement devant une haute autorité coloniale.

Après l'audience, Lumumba convoque, le 19 mai 1954, une assemblée générale au cours de laquelle il expose les résultats de l'entrevue. Il fait état de la promesse du gouverneur *"d'examiner les questions lui soumises avec le souci de donner satisfaction dans la mesure du possible"* et d'assister à une assemblée générale de l'A.E.S. au cours de laquelle des questions d'intérêt général pourraient lui être posées³⁷. Lumumba, faisant montre de prudence, prie cependant les membres de l'A.E.S. de communiquer au comité les questions qu'ils envisagent de poser afin que celui-ci les

³⁵ Lettre du comité de l'A.E.S. au gouverneur de la Province Orientale, Stanleyville, 14 mai 1954, 3 pages.

³⁶ Voir à ce sujet dans la 3ème partie, la section traitant du "crédit maison" accordé par le Centre extra-coutumier.

³⁷ Procès-verbal de l'assemblée générale, Stanleyville, 19 mai 1954.

examine au préalable.

Selon le procès-verbal, l'assemblée félicita le comité de direction pour son dynamisme et le remercia d'avoir soumis au gouverneur *"les questions qui tiennent très à coeur à tous les autochtones de Stanleyville"*. Lumumba, en faisant recevoir une délégation de l'A.E.S. par le gouverneur de province, avait remporté un incontestable succès. La démarche du comité de l'A.E.S. eut une suite presque immédiate. Un arrêté du gouverneur de province du 25 juin 1954 vint adoucir les conditions d'obtention des prêts de la part du Fonds d'avance, ce qui permit de doubler le nombre des bénéficiaires en 1954.

L'A.E.S. échappait ainsi à la tutelle méfiante de l'administrateur de territoire chargé du CEC. Le sujet traité avec le gouverneur - l'accès de la population évoluée au logement et à la propriété immobilière - n'était, bien que populaire parmi les évolués, pas de nature politique et ne pouvait effrayer les autorités coloniales; mais le principe d'un contact entre celle-ci et les représentants de l'A.E.S. était désormais acquis. Lumumba allait en tirer parti dès la fin de l'année pour réclamer au ministre des Colonies cette fois un droit de consultation de nature politique. En 1955, c'est au Roi lui-même que Lumumba s'adressera.

Dans une lettre du 26 juin, Schöller répond positivement aux demandes de l'A.E.S. en reprenant point par point le contenu de la lettre remise par Lumumba³⁸. Le 16 juillet, lors d'une assemblée générale, Lumumba lit la réponse de Schöller, ce qui provoque la joie de l'assemblée et accroît la popularité de Lumumba. Sur plusieurs points importants, l'A.E.S. a eu gain de cause : acquisition d'un local, accès à la propriété immobilière, prêts du Fonds d'avance.

Lumumba est promu commis de première classe le 1er juillet 1954. Il obtient peu après une nouvelle satisfaction, qui renforce son prestige auprès des évolués et son assurance à l'égard des Européens : un arrêt de la cour d'Appel de Léopoldville, daté du 5 août 1954, lui accorde l'immatriculation. Parmi les attendus on remarque celui-ci : "il a une activité sociale et intellectuelle soutenue en s'occupant de groupements autochtones et intellectuels et en publiant des articles dans trois périodiques"³⁹.

5.7. Lumumba politise l'A.E.S. (1955)

5.7.1. L'A.E.S. revendique le droit de consultation

Le 9 novembre 1954, la direction de l'A.E.S. profite de l'occasion du passage du nouveau ministre des Colonies Buisseret à Stanleyville pour lui remettre un voeu dont l'objectif est nettement politique; l'A.E.S. souhaite que *"les organismes indigènes soient consultés lors des désignations des représentants des populations indigènes au sein des organismes et des conseils appelés à participer au gouvernement"*⁴⁰. La justification fournie par l'A.E.S. est également politique : en consultant les

³⁸ *La Croix du Congo*, 1er août 1954.

³⁹ *Journal des tribunaux d'Outre-mer*, 15 février 1955, n° 56, p. 22.

⁴⁰ *Voeu de la délégation de l'A.E.S.*, Stanleyville, 9 novembre 1954.

"populations indigènes" on aboutira à ce que leurs représentants aient de meilleurs contacts avec la population car, *"ce sont ces contacts directs et indirects entre Blancs et Noirs qui doivent constituer le fondement de leur société future"*⁴¹. En évoquant une nouvelle société à fonder, les auteurs du vœu vont au-delà de revendications ponctuelles; même s'ils ne la définissent pas, on peut supposer que c'est d'un projet de "communauté belgo-congolaise" dont il s'agit.

Le vœu émis par l'A.E.S. en novembre 1954 rejoint la position adoptée par Mobe et le "comité consultatif" de l'A.E.S. cinq ans auparavant; ceux-ci avaient estimé que les évolués devraient *"être consultés quant au choix de ceux qui représentent la population noire dans les différents conseils"*⁴². On a vu que la revendication de l'A.E.S. demeura lettre morte et que Mobe dut démissionner probablement à la suite de cette prise de position.

Patrice Lumumba bénéficie d'un contexte plus favorable; il a l'appui d'un avocat, maître Rom, comme conseiller et peut s'adresser directement au ministre. Le Gouverneur de province est à ce moment Schöller, connu pour son ouverture aux solutions politiques.

5.7.2. La réponse du ministère

Le ministre prend le vœu de l'A.E.S. au sérieux et demande dès son retour à Bruxelles au "service des Affaires indigènes" un rapport sur la question de la "consultation des groupements indigènes". Dès le 8 décembre, le directeur de la deuxième direction générale du Ministère des Colonies, J. Paulus, lui remet une longue note. Celle-ci résume assez bien la position de la haute administration coloniale sur le sujet⁴². Elle ne minimise pas l'importance de la démarche des évolués qu'elle met en rapport avec une requête du même genre émanant de la section provinciale de la Confédération des Syndicats Chrétiens (CSC) de Bukavu. L'auteur de la note, J. Paulus, admet que le vœu de l'A.E.S. implique la critique de la composition actuelle du Conseil de province de Stanleyville, du Conseil de gouvernement et des autres organismes consultatifs; après avoir énuméré la liste des membres congolais des Conseils de province et de gouvernement et leur profession, il constate que le Gouverneur de province semble avoir recherché une *"représentation géographique et un dosage adéquat des intérêts des populations rurales et des milieux urbains"*, tandis que les intérêts professionnels ne sont représentés que par un seul membre⁴³. Tout en soulignant les qualités morales et la compétence du représentant local Alamazani, Paulus admet qu'il est peut-être jugé *"par d'aucuns comme étant d'esprit trop conformiste et trop dévoué à l'autorité européenne"* et il exprime la même réserve à l'égard des autres représentants d'origine coutumière qui seraient considérés par les évolués *"soit comme englués dans leur traditionalisme et indifférents ou peu attentifs à l'évolution des questions sociales, soit comme trop empressés à satisfaire les desiderata de l'autorité européenne"*. Les appréciations critiques de Paulus, même exprimées indirectement à travers l'opinion des évolués, à

⁴¹ Ibidem.

⁴² J. Paulus, *Note pour Monsieur le Ministre*, Bruxelles, 8 décembre 1954, 3 p.

⁴³ Ibidem, p. 2.

l'égard des autorités congolaises reconnues ou mises en place par l'administration coloniale, paraissent extrêmement lucides et auraient pu déboucher sur des propositions de réformes d'ordre politique associant largement des évolués à l'exercice du pouvoir et à la préparation des réformes⁴⁴.

Paulus émet cependant à l'égard des évolués deux restrictions qui limitent complètement la portée politique de son jugement; il se demande d'abord si l'A.E.S. ne serait pas seulement le porte-parole de la "classe évoluée" ou "*si elle peut exprimer des doléances soit de la masse indigène du CEC de Stanleyville., soit de toute la population de la province*"; il formule ensuite une condition plus restrictive : pour réaliser la collaboration interraciale entre Blancs et Noirs revendiquée par l'A.E.S., il lui paraît "*indispensable, au préalable, que les futurs représentants des indigènes fassent leur éducation dans les institutions inférieures (conseils de cité, de centre, de chefferie, de secteur, etc.) et qu'ensuite les représentants aux organismes supérieurs soient l'émanation des échelons de base ...*"⁴⁵. Cette conception progressive, pyramidale et également très paternaliste de l'évolution politique sera celle des autorités coloniales belges jusqu'à la déclaration gouvernementale du 13 janvier 1959. Mais en 1954 elle ne rencontrait déjà plus les aspirations des plus conscients parmi les évolués. Lumumba, à l'occasion du vœu de l'A.E.S., demande de participer immédiatement à la désignation des représentants congolais au gouvernement et non pas de recevoir une éducation politique au niveau des circonscriptions indigènes ou des centres extra-coutumiers !

A la suite de sa note, Paulus conclut que le vœu de l'A.E.S. ne peut de toute manière pas recevoir satisfaction immédiate "*puisque les membres des Conseils de province sont nommés pour 3 ans et que les mandats en cours ne viendront à expiration qu'en 1957*"⁴⁶, c'est-à-dire au moment, ajoute Paulus, où les réformes des institutions envisagées par le gouverneur général seront réalisées. On ne pouvait plus nettement écarter les Congolais "évolués" de la préparation du changement politique.

La note de Paulus est un bon exemple de l'attitude ambiguë de la haute administration métropolitaine au Ministère des Colonies : d'apparence relativement libérale et progressiste et dégagée de préjugés racistes, elle sait faire montre de lucidité et reconnaître dans un premier temps les limites du système d'administration territoriale en vigueur, notamment son usure, son absence de crédibilité populaire, son inefficacité; mais ensuite elle dénie aux évolués, et particulièrement à ceux qui osent les revendiquer, les compétences et la représentativité nécessaires pour contribuer à l'évolution du système politique, et cela au nom des intérêts de la masse et de la nécessité d'éduquer les futurs dirigeants; enfin dans un troisième temps, la note fait confiance au Gouverneur général pour concevoir et conduire les réformes des institutions⁴⁷.

⁴⁴ Paulus rappelle que le Gouverneur général Pétillon avait exprimé les mêmes réserves dans son discours d'ouverture au Conseil de gouvernement dans lequel il envisageait "*la suppression des actuels représentants des indigènes... ne représentant parfois qu'eux-mêmes*".

⁴⁵ *Ibidem*, p. 2.

⁴⁶ *Ibidem*, p. 3.

⁴⁷ On peut remarquer que ce discours en trois étapes : concessions libérales, limites de ces concessions fondées sur des arguments apparemment objectifs et confirmation de l'autorité

Lors du passage du Ministre Buisseret à Stanleyville début novembre 1954, Lumumba lui remet également une lettre dans laquelle il exprime au nom des évolués ses doléances au sujet de la discrimination raciale pratiquée par les "exécutants mineurs" de l'Administration et par "les échelons inférieurs des colons et commerçants"; il évoque la création de la "*communauté belgo-congolaise, laquelle cimentera à jamais l'oeuvre géniale de notre grand libérateur Léopold II*"⁴⁸; il demande la construction d'un local pour les évolués, d'une infrastructure scolaire et de loisirs pour les enfants et enfin la généralisation du français comme "*seule langue civilisée*".

Une deuxième lettre envoyée peu après par Lumumba au ministre, reprend et explicite le thème du voeu : "*Nous gardons aussi l'espoir de pouvoir, par notre développement dans l'ordre, devenir un organisme apte à suggérer la désignation des Congolais et Européens les mieux indiqués pour représenter nos populations indigènes au sein des organismes et des conseils appelés à participer au gouvernement*"⁴⁹.

Buisseret répond qu'il soumet ces différents voeux à l'examen de ses services. Cette correspondance est publiée par les soins de Lumumba dans le journal *L'Afrique et le Monde* du 9 décembre 1954.

5.7.3. Réunion à Stanleyville entre l'A.E.S. et les autorités provinciales

Après avoir reçu la note du service des Affaires indigènes, le Ministre Buisseret s'adresse au Gouverneur général pour lui demander d'entrer en contact avec l'A.E.S. afin d'obtenir un complément d'information.

Le 17 février 1955, le Directeur général Lemborelle demande, pour le Gouverneur général, au Gouverneur de la Province Orientale de prendre contact avec le comité de l'A.E.S. "*afin qu'il précise la portée de son voeu*"⁵⁰. Il estime qu'un échange de vues serait de nature "*à éclairer la Haute Administration*" sur les desiderata du groupement en cause et à fournir des indications pour l'avenir dans le choix des représentants indigènes.

Les instructions du gouverneur général ne sont pas immédiatement suivies d'effets⁵¹. Ce n'est que deux mois plus tard, le 19 avril, qu'une réunion tenue sous la présidence du chef du Service provincial des AIMO (Affaires Indigènes et Main d'oeuvre) Simon, met en présence les représentants de la province et les membres du comité de l'A.E.S., ainsi que leurs conseillers européens, l'avocat Rom et le Père Maurice Janssen.

Cinq fonctionnaires représentent l'Administration des AIMO, du territoire et du

absolue, est parfaitement conforme à celui du despotisme éclairé.

⁴⁸ *L'Afrique et le Monde*, n° 49, 9 décembre 1954.

⁴⁹ *Ibidem*.

⁵⁰ Lettre du directeur général Lemborelle au Gouverneur de la Province Orientale, Léopoldville, 17 février 1955.

⁵¹ Ce retard peut s'expliquer par la tenue du Conseil de Province fin mars-début avril 1955. Un des points à l'ordre du jour du Conseil était précisément la réforme de la composition des Conseils de Province et de Gouvernement.

CEC. Le chef du CEC Alamazani assiste également à la réunion. La délégation de l'A.E.S., conduite par Lumumba, comprend quatre conseillers et le secrétaire du comité Songolo.

La réunion débute par un exposé de Simon qui rappelle le vœu de l'A.E.S. et les instructions du Gouverneur général⁵². Lumumba et Rom prennent ensuite la parole pour défendre la thèse de l'A.E.S.. Tout en reconnaissant que la "représentation des indigènes" est améliorée par la réforme récente des Conseils de province, ils critiquent le caractère corporatiste du choix des représentants congolais. Ils estiment que les auteurs de la réforme se sont préoccupés de la *représentation des intérêts matériels du capital, des employeurs, du monde du travail*⁵³. Ils défendent l'importance des "intérêts moraux et spirituels", et précisent ce qu'ils entendent par cette terminologie un peu vague : les intérêts moraux sont *"les idées motrices telle celle de révolution de la société congolaise,,.* C'est donc comme porte-parole d'aspirations et de convictions politiques qu'ils entendent participer aux différents conseils et non comme représentants d'une profession ou d'intérêts matériels. Sur ce point, l'opposition avec les thèses de l'Administration est très nette. Les arguments avancés par les représentants de celle-ci sont de trois ordres :

- 1) Simon commence par faire remarquer que les *"intérêts dits moraux sont loin d'être sacrifiés. Ils sont largement représentés par les membres de droit et par les notables qui sont choisis par le gouverneur pour leurs qualités et l'intérêt qu'ils portent à la chose publique"*⁵⁴;
- 2) l'Administrateur du territoire de Stanleyville Hoppe intervient pour affirmer que l'A.E.S. ne peut prétendre au monopole de la représentation de l'élite indigène et il énumère d'autres associations telles l'Association des mulâtres, l'Union des anciens élèves des Frères Maristes, ... Le père Janssen abonde dans le même sens et dit que l'on reproche aux membres du comité de l'A.E.S. de ne représenter qu'eux-mêmes. Le chef du Centre Alamazani va encore plus loin; il affirme que l'A.E.S. n'est certainement pas qualifiée pour représenter la masse car *"un fossé s'est creusé entre les intellectuels (Ndombe) et la masse. Les évolués, quoi qu'ils prétendent, n'ont pas la confiance de cette dernière"*⁵⁵;
- 3) le commissaire de district assistant Dupont croit répondre aux objectifs de l'A.E.S. en calmant l'ambition personnelle de ses dirigeants. Selon lui, *"les membres de l'A.E.S. s'inquiètent un peu trop vite. Comme ils représentent l'élite de la population autochtone, il est fort probable que certains d'entre eux seront désignés, soit à titre de représentants des travailleurs, soit du personnel*

⁵² Procès-verbal de la réunion tenue le 19 avril 1955 à Stanleyville entre les membres du comité de l'A.E.S. et les représentants de l'Administration. Nous possédons 3 versions différentes de ce procès-verbal; rédigé par Simon lui-même, il fut modifié deux fois avant d'être envoyé au Gouverneur général. La version finale présente la position de l'A.E.S. de manière édulcorée. Simon emploie - du moins dans son procès-verbal - le terme "évoluant" au lieu d'évolués. Il est étonnant de retrouver un tel vocabulaire dans un rapport envoyé au Gouverneur général par un haut fonctionnaire.

⁵³ Ibidem, p. 2.

⁵⁴ Ibidem, pp. 2-3.

⁵⁵ Ibidem, p. 4.

auxiliaire de la colonie ..."⁵⁶.

Lumumba, tout en faisant certaines concessions, réfute les arguments utilisés contre l'A.E.S. : non seulement l'A.E.S. compte 150 membres cotisants, mais son rayonnement et ses objectifs dépassent le nombre des adhérents car elle tend "*à promouvoir l'évolution de la masse indigène*"; pour prouver le caractère populaire et représentatif de l'association, Lumumba rappelle à Alamazani que lors de la désignation des conseillers du CEC en 1954, l'A.E.S. a mené campagne rien que pour des candidats non membres de l'association⁵⁷. Lumumba entend ne pas réduire l'A.E.S. à un groupement de défense d'intérêts particuliers, ni limiter les objectifs à des questions matérielles. Sans le dire explicitement, c'est un but politique qu'il veut assigner à l'association. Cette conception transparaît dans la nouvelle version du vœu que les dirigeants de l'A.E.S. présentent aux délégués de l'Administration. En voici le texte : "*Que l'Association des Evolués de Stanleyville (A.E.S.) dont l'objet est de promouvoir l'intérêt général, soit reconnue comme existante et que dans son sein soient désignés un ou deux membres du Conseil de Province qui représenteraient l'idée d'évolution des autochtones*"⁵⁸.

La deuxième partie de la réunion est consacrée à un long exposé de Simon intitulé "Représentation des indigènes et consultation des organismes les mieux qualifiés pour représenter l'opinion indigène"⁵⁹. Le texte est intéressant car il révèle la conception très limitée que se fait l'Administration de la représentation de l'opinion congolaise au moment où les dirigeants d'associations d'évolués posent le problème des droits politiques. Simon distingue :

- 1) les organismes professionnels : conseils d'entreprise, comités locaux de travailleurs, commissions TEPSI régionale et provinciale;
- 2) les organisations administratives locales (chefferies, secteurs);
- 3) les organisations administratives centrale et provinciale
(Conseil de gouvernement, Conseil de province et députation permanente).

Dans la plupart de ces institutions, il y a des membres de droit (chefs coutumiers, notables, ...) et des membres nommés par l'Administration coloniale soit de sa propre autorité, soit sur présentation d'une liste de candidats par les associations congolaises reconnues. Aucun membre n'est élu et des associations comme l'A.E.S. n'ont pas voix au chapitre pour désigner des candidats. Toutes les associations autorisées à présenter des candidats sont formées sur une base professionnelle ou économique; aucune ne représente ce que Lumumba appelle "l'idée d'évolution des autochtones", c'est-à-dire en réalité le désir de changement politique intéressant l'ensemble de la population.

5.7.4. Attitude négative des autorités provinciales

Au moment de la réunion du 19 avril, le chef du service provincial des AIMO,

⁵⁶ *Ibidem*, p. 3.

⁵⁷ *Ibidem*, p. 4.

⁵⁸ *Ibidem*, p. 5.

⁵⁹ Simon, *Représentation des indigènes et consultation des organismes les mieux qualifiés pour représenter l'opinion indigène*, texte manuscrit de 8 p.

Simon, avait accepté de transmettre la nouvelle version du vœu des évolués aux autorités supérieures, tout en émettant des réserves sur le caractère "présomptueux" de l'A.E.S. de s'ériger en représentant unique des "évolués"⁶⁰.

Le gouverneur de province Schöller demande à Simon de rédiger en même temps que le procès-verbal de la réunion, un projet d'une lettre d'accompagnement destinée au gouverneur général. Dans la première version de ce projet qui sera modifié deux fois, Simon reconnaît que les objections de l'A.E.S. sont pertinentes, mais que *"dans la pratique le choix des associations autorisées à présenter des candidats sera sûrement fort délicat et donnera lieu à de nombreuses palabres"*⁶¹. Mais il avance un deuxième argument fort significatif pour écarter le vœu de l'A.E.S. : en répondant favorablement à ce vœu on risque d'introduire *"au sein des organismes et conseils mixtes des éléments de discorde purement idéologiques ou religieux"*. Sous cette terminologie voilée, Simon agite l'épouvantail de la politisation tant redoutée par la haute administration coloniale. Il conclut : *"en nommant dans les conseils des indigènes qui, tout en représentant des intérêts matériels (sic), peuvent aussi prétendre à représenter des intérêts moraux, nous donnerons satisfaction dans une large mesure aux aspirations des évolués"*⁶².

Dans la version définitive de la lettre, le gouverneur Schöller est encore plus négatif à l'égard du vœu; il estime que *"dans le système proposé (par le gouverneur général) la représentation des intérêts moraux et celle des intérêts matériels sont parfaitement équilibrées et qu'il n'y a pas lieu d'admettre que l'Association des évolués ait, de droit, des représentants"*⁶³. Il n'est même plus question de donner une satisfaction quelconque aux dirigeants des évolués; leur vœu est rejeté.

Le Gouverneur général Pétillon ne donna aucune suite au vœu des évolués de Stanleyville. Il est possible que la portée nettement politique de la revendication lui échappa car il écrivit plus tard dans ses Mémoires qu'au Congo *"les premières revendications politiques ne datèrent que de 1956"* !⁶⁴

5.7.5. Lumumba est reçu par le Roi Baudouin

Lors de la visite du Roi Baudouin à Stanleyville en juin 1955, Lumumba a, à deux reprises, l'occasion de s'entretenir avec le Roi : une première fois lors d'une réception organisée par le gouverneur de province; une deuxième fois plus brièvement lorsque le Roi traverse le Belge I pour se rendre à la foire commerciale⁶⁵.

C'est le ministre Buisseret lui-même qui présente Lumumba au Roi lors de la

⁶⁰ *Procès-verbal de la réunion...*, op. cit., p. 5.

⁶¹ *Projet de lettre*, rédigé par Simon et daté du 5 mai 1955, manuscrit, 3 p.

⁶² *Ibidem*, p. 3.

⁶³ Lettre de Schöller au gouverneur général, Stanleyville, juin 1955.

⁶⁴ L. A. M. Pétillon, *Témoignages et réflexion*, Bruxelles, La Renaissance du Livre, 1967, p. 56.

⁶⁵ A part de brefs comptes rendus de presse, nous ne disposons d'aucune documentation écrite sur les contacts entre le Roi et Lumumba; nous nous sommes basés sur des interviews de témoins belges et congolais.

réception du gouverneur à laquelle assistent un certain nombre de notables congolais, dont le président de l'Association des évolués⁶⁶. Il se produit alors un phénomène qui frappe les personnes présentes : au lieu d'un bref entretien protocolaire, Lumumba parvient à capter l'attention du Roi et a une conversation de plusieurs minutes avec lui. Il peut lui exposer certains griefs des évolués, ainsi que les grandes lignes de sa conception de la communauté belgo-congolaise. Selon le témoignage de personnes présentes à la réception, le Roi paraissait intéressé par les paroles de Lumumba et semblait l'encourager. Le gouverneur dut cependant intervenir pour faire cesser l'entretien que Lumumba ne semblait pas vouloir interrompre.

La deuxième entrevue entre le Roi et Lumumba est plus brève, mais elle se produit au Centre extra-coutumier. Le Roi reconnaissant Lumumba sur son passage lorsqu'il se rend à la foire, s'arrête et parle quelques instants avec lui.

Même si les deux entrevues entre le Roi et Lumumba n'eurent aucune suite concrète, le prestige de Lumumba en fut considérablement renforcé, ainsi que son assurance personnelle. En quelques mois, Lumumba était parvenu à se faire entendre directement par les plus hautes autorités politiques responsables de l'avenir de la colonie : le gouverneur de province, le ministre des Colonies et le Roi.

5.7.6. Conférence de Lumumba sur l'accès des Congolais dans les établissements publics

Le 18 août 1955, quelques semaines après la visite du Roi, Lumumba donne une conférence publique sur un sujet auquel le Roi avait paru attacher beaucoup d'importance : les relations humaines entre Blancs et Noirs⁶⁷. Il s'agit d'une question d'actualité car une décision du gouverneur général vient de modifier le régime des boissons alcooliques applicable aux Congolais et d'autoriser leur accès dans des établissements publics réservés jusqu'alors aux Européens.

La conférence est suivie par un public nombreux évalué à environ 400 personnes par les organisateurs. Le directeur du service provincial des AIMO Simon, et l'administrateur de territoire Hoppe y assistent ainsi que quelques Européens du secteur privé.

Lumumba divise sa conférence en trois parties. Dans la première il expose les buts de la colonisation belge et les résultats déjà acquis; cela lui permet de faire un éloge nuancé de "*la double action civilisatrice des Belges, s'exerçant à la fois sur les choses et sur les hommes*"; il rappelle que la spectaculaire transformation matérielle du Congo s'est faite "*avec la collaboration des colonisés ... grâce aux efforts conjugués des Belges et des Congolais*" et qu'elle a coûté "*des milliers de vies humaines*"⁶⁸. Lumumba prend ainsi ses distances à l'égard du discours colonial officiel selon lequel

⁶⁶ Selon deux témoignages, Lumumba n'aurait été invité qu'au dernier moment et sur sa propre insistance en faisant état de sa qualité de président de l'A.E.S..

⁶⁷ P. Lumumba, *A propos de l'accès des Congolais dans les établissements publics pour Européens*, conférence donnée le 18 août 1955 à Stanleyville, 6 pages. Lumumba avait publié dans *L'Afrique et le Monde* du 31 mars 1955 un long article intitulé "Le libre accès des Congolais dans les établissements publics" qui contenait l'essentiel de sa conférence.

⁶⁸ *Ibidem*, p. 2.

"le Congo est le produit de l'oeuvre civilisatrice des Belges !". Il reprendra ce thème lors de son fameux discours du 30 juin 1960, mais en n'insistant cette fois que sur la part congolaise dans l'action coloniale.

Lumumba développe ensuite sa conception de l'action civilisatrice du colonisateur à l'égard des hommes; celle-ci *"repose sur l'idée que l'homme, quels que soient son origine et le lieu de sa résidence, en sa qualité d'homme, a des droits naturels, inaliénables, imprescriptibles dont l'exercice est nécessaire au développement de sa personnalité"*⁶⁹. Le colonisateur a dès lors "l'obligation" d'élever le colonisé à toutes les *"formes les plus dignes de la vie"* ! En utilisant les notions de "droits naturels" et "d'obligation", Lumumba s'écarte une fois de plus du style habituellement utilisé dans les relations entre colonisateurs et colonisés, où les mots générosité (du premier) et reconnaissance (du second) donnent le ton. La revendication de dignité le conduit sans transition à la deuxième partie de son exposé qui traite de l'accès des Congolais aux établissements publics pour Européens.

Après avoir reconnu que la décision du gouverneur général est *"conforme à toute la tradition de la politique coloniale belge, tradition qui est totalement opposée à toute discrimination raciale"*, Lumumba constate qu'un grand nombre d'Européens sont délibérément réfractaires aux recommandations et conseils du gouvernement tendant à l'amélioration des rapports réciproques entre les deux fractions de la société⁷⁰.

Le rapprochement entre *"les deux communautés de civilisation différente"* et l'amélioration des relations humaines entre Blancs et Noirs, dont le Roi et le gouverneur général Pétillon avaient fait un des thèmes principaux de leur discours politique, impliquent, selon Lumumba, *"des sacrifices tant de la part des Blancs que des Congolais"*. Il ne ménage d'ailleurs pas ses critiques à l'égard de *"la masse peu évoluée qui abuse de sa liberté"* et qui *"compromet grandement l'amélioration des rapports entre les Congolais d'élite et les Européens !"*⁷¹; il se félicite de la patience de ses concitoyens évolués qui se sont abstenus de réagir *"malgré des propos offensants et l'atteinte portée à notre dignité par certains Européens dans les milieux où nous avons été autorisés d'accéder"* et qui continuent à faire confiance *"à nos tuteurs"*.

La troisième partie de la conférence aurait dû traiter de l'avenir du Congo. Lumumba n'y fait que de brèves allusions indirectes en parlant du roi Baudouin comme *"le Roi commun des Blancs et des Noirs"* et de l'égalité entre la Belgique et le Congo dans une seule communauté !⁷².

Le ton adopté par Lumumba est très modéré et emprunté parfois au vocabulaire colonial. Il ménage ses auditeurs européens et les autorités de la colonie en parlant par exemple de la *"pensée du grand Roi Léopold II"*, de *"l'oeuvre gigantesque d'affranchissement, de relèvement et de mieux-être pour la société indigène tout*

⁶⁹ Ibidem, p. 2.

⁷⁰ Ibidem, p. 3.

⁷¹ Ibidem, p. 4.

⁷² Cette terminologie est tellement vague que l'on peut se demander si la partie politique du discours consacré à l'avenir du Congo n'a pas été censurée ou omise volontairement par Lumumba étant donné la présence de représentants de l'autorité coloniale.

entière", du roi Baudouin comme "*notre Roi social*", dont la "*singulière sollicitude*" à l'égard des Congolais a "*renforcé à jamais notre confiance*" !

La conférence de Lumumba fut vivement applaudie. Le directeur provincial des AIMO le félicita publiquement et confirma ses paroles. Le texte de la conférence fut envoyé au gouverneur de province par Lumumba et Songolo.

5.7.7. Lumumba entre libéraux et catholiques

Lumumba fut élu à la présidence de l'A.E.S. en mars 1954, un mois avant que Buisseret, personnalité éminente du Parti libéral de Belgique ne devienne, pour 4 ans, Ministre des Colonies dans un gouvernement de coalition socialiste-libérale. A Stanleyville, le Gouverneur de province Breuls de Tiecken qui a succédé à Brasseur en 1951 est également d'opinion libérale et laïc militant; mais il quitte la province en mars 1954 pour Léopoldville d'abord, pour Bruxelles ensuite, où il devient chef de cabinet du nouveau ministre. Breuls est remplacé à la tête de la province par Schöller dont les opinions catholiques sont connues.

A première vue rien ne prédisposait P. Lumumba à devenir le partenaire privilégié des dirigeants libéraux rivaux des missions catholiques. Malgré ses déboires dans l'enseignement primaire, il ne semblait pas avoir gardé rancune envers les missionnaires catholiques. A Stanleyville, Lumumba fréquente ceux-ci dès son arrivée. Il suit des cours du soir organisés par les Frères Maristes. Il a la confiance du père Conrad, missionnaire fort en contact avec les évolués et est pendant un certain temps employé aux mutualités chrétiennes dont le père Conrad est responsable. Pour avoir été quelque temps élève des pères de Scheut au Kasai, il préside à un certain moment l'ADAPES (association des anciens élèves des pères de Scheut). Il a comme ami et conseiller l'avocat Rom qui est catholique. Il collabore assidûment à *La Croix du Congo*, hebdomadaire des pères de Scheut, depuis 1948. Sa collaboration diminue en 1954, mais elle se poursuit jusqu'en 1956. En avril 1954, le très libéral gouverneur Breuls de Tiecken est remplacé à la tête de la province par un catholique convaincu, André Schöller. Dès le mois de mai, Lumumba obtient une audience avec une délégation de l'A.E.S. auprès du nouveau gouverneur. Schöller, qui est ouvert au changement politique et a la réputation de savoir écouter les évolués, fait une forte impression sur Lumumba⁷³.

Mais dès la nomination de Buisseret comme ministre des Colonies, Lumumba devient membre du "Cercle libéral d'études et d'agréments", antenne du parti libéral de Belgique à Stanleyville. Stanleyville comptait suffisamment de personnalités libérales au barreau et dans l'administration pour que l'on ne s'étonne pas de l'affiliation de Lumumba toujours ouvert à une collaboration avec toutes les associations.

Quelques mois plus tard, en octobre 1954, Buisseret rencontre Lumumba à

⁷³ Schöller est également impressionné par son interlocuteur. Il écrit dans ses mémoires : "La personnalité incontestablement la plus marquante parmi les évolués de Stanleyville était Patrice Lumumba. Son intelligence et son ambition étaient grandes... Nous avons co-présidé maintes réunions d'amitié belgo-congolaise", in *Congo 1959-1960*, Bruxelles-Paris-Gembloux, Duculot, 1982.

Stanleyville. A partir de ce moment, des relations de collaboration se nouent. Le ministre aide Lumumba à plusieurs reprises et l'invite en Belgique. Une correspondance s'échange entre les deux hommes.

Les milieux catholiques et missionnaires, engagés dans la guerre scolaire avec le ministre Buisseret, voient d'un mauvais oeil les contacts entre Lumumba, d'une part, le ministre défenseur de l'école laïque et le cercle libéral, d'autre part. Le conflit devient clair lorsque Lumumba refuse, dès 1954, de signer des lettres de protestation émanant des missionnaires et ayant pour objet d'attaquer la politique scolaire du ministre.

Dans une lettre datée du 17 janvier 1956, et adressée à Albert Maurice, attaché de presse du ministre des Colonies, Lumumba raconte l'origine de son conflit avec les missionnaires et précise ses positions idéologiques. Après avoir reproché aux missionnaires de favoriser leurs "militants" lors du choix des candidats au voyage en Belgique, il explique leur attitude à son égard. Ce texte mérite d'être longuement cité, car il tranche avec le discours habituel de Lumumba à l'égard des missions; il contribue également à expliquer son éviction de la présidence de l'A.E.S. :

"Malheureusement, les Missionnaires catholiques ne sont pas contents de moi parce que je ne suis pas influençable. Ils ont voulu chaque fois me faire signer des lettres de protestation pour attaquer la politique de Monsieur le Ministre BUISSERET, mais j'ai chaque fois refusé, car c'était là des procédés incorrects. J'admire, au contraire, la politique de Monsieur le Ministre, car elle cadre avec les aspirations légitimes des Congolais.

Lors de son dernier passage à Stanleyville pour assister à l'inauguration de la Foire Commerciale, j'ai organisé une réception à mon domicile en l'honneur de Monsieur le Ministre des Colonies. Tous les membres du Comité de l'Association des Evolués, accompagnés de leurs épouses, avaient rendu un hommage sincère à Monsieur le Ministre qui se penche avec sollicitude sur le sort des autochtones.

Quelques jours après son retour en Europe, j'étais l'objet des attaques de la part des missionnaires et ils font dresser certains Congolais contre moi. Cette situation continue et ils font tout pour me rendre la vie difficile.

A l'heure actuelle, ils font des complots avec certains indigènes trop crédules pour que je ne sois plus Président de l'Association des Evolués, mais la majorité des Congolais m'exprime son attachement et sa pleine confiance.

Ce 17 courant, j'étais en audience chez le Commissaire de District pour le mettre au courant de cette campagne subversive.

Que ce soit un Ministre libéral, socialiste ou catholique, nous devons, nous Congolais, lui exprimer notre loyal attachement et notre sympathie parce qu'il est le Représentant de la Belgique, guide et protectrice de nos destinées. Nous devons rester étroitement attaché à la Belgique et à ses représentants.

Mais entraîner les indigènes pour leur apprendre l'incivisme, pour leur inculquer des idées de révolte et de rébellion contre l'Autorité, me paraît une mauvaise chose.

Je n'ai jamais été contre les missionnaires, au contraire je leur suis profondément reconnaissant car ce sont eux qui m'ont formé. Mais je dois rester neutre et ne veux pas me mêler dans leurs querelles mesquines.

Chaque parent a le droit - et ce droit existe pour tous les peuples sans discrimination de couleur - d'envoyer ses enfants à une école de son choix, et de lui donner également une éducation qui répond à ses aspirations.

Cela ne peut pas être expliqué comme lutte contre les Missionnaires comme on veut le faire croire.

Je suis chrétien catholique, mais je suis en même temps citoyen loyal. Les deux choses ne se confondent pas, et je n'ai pas le droit de m'élever publiquement pour m'insurger contre l'autorité. Or c'est précisément ce que les Missionnaires voulaient que je fasse en tant que Président des Evolués pour envoyer des motions comme l'ont fait certains Congolais peu intelligents.

Pour être bien au Congo, pour nous les Congolais, il faut se faire ami des missionnaires catholiques et accepter tout ce qu'ils disent.

Ce ne sont que leurs militants qui sont bien vus, sont envoyés en Belgique (pas tous bien entendu, mais la majorité...), font partie de presque toutes les commissions officielles : Conseil de Province, Conseil de Gouvernement, Députation Permanente, Commissions d'octroi des cartes du mérite civique, d'immatriculation etc...

Ce ne sont pas donc les mérites qui sont pris en considération, mais des questions d'appartenance politique."

Dans un post-scriptum manuscrit, Lumumba ajoute un autre motif à l'hostilité des missionnaires à son égard : l'envoi de ses deux enfants à l'Athénée et non dans une école missionnaire.

Dans sa lettre, Lumumba évoque de la part des missionnaires, "des complots avec certains indigènes trop crédules pour que je ne sois plus Président de l'Association des Evolués". En réalité, Lumumba a déjà été révoqué par une assemblée générale, le 23 décembre 1955, mais il conteste cette décision et ne la mentionne pas dans sa lettre à Albert Maurice. Les raisons de ses difficultés et de son éviction sont plus complexes qu'il ne le dit dans sa lettre.

On peut cependant en conclure que c'est à partir de ce moment que Lumumba ne fait plus confiance aux missionnaires catholiques et à leurs alliés supposés. C'est sa première rupture avec un des trois piliers du système colonial belge : l'Administration, les missions, les entreprises capitalistes. Elle sera définitive et fut pour lui lourde de conséquences.

5.8. Dissensions au sein de l'A.E.S. et révocation de Lumumba (1955 - 1956)

5.8.1. Les griefs du comité de l'A.E.S.

Les membres du comité de l'A.E.S. prennent très mal les initiatives de Lumumba à l'égard du ministre Buisseret et le rôle prééminent qu'il commence à jouer. Ils lui reprochent d'avoir envoyé, sans consulter les membres du comité, un télégramme au

ministre pour le remercier au nom des évolués de Stanleyville de la création des écoles laïques et considèrent qu'il s'agit d'un "abus de pouvoir"; l'A.E.S. comprend en effet parmi ses membres bon nombre de catholiques qui sont loin d'accepter le point de vue de Lumumba⁷⁴. Le comité écrit à Lumumba pour le "*mettre en garde contre de pareils agissements*" et renouvelle ses critiques à l'égard de l'engagement de Lumumba en faveur de l'enseignement laïc⁷⁵. Le comité reproche à Lumumba d'avoir convoqué une assemblée générale pour discuter de l'enseignement laïc au Congo, alors qu'il s'agit d'une question qui peut "*créer beaucoup d'ennuis*". Un autre grief adressé à Lumumba dans la même lettre (et qui sera souvent repris par la suite) est celui de se comporter de "*façon dictatoriale*" et de prendre des décisions engageant la responsabilité de l'A.E.S. sans consulter au préalable les membres du comité.

A partir de ce moment deux types de reproches sont faits à Lumumba. Les uns concernent son "style" d'action dictatorial, ses ambitions personnelles, le fait qu'il ne consulte pas les autres membres du comité, sa tendance à prendre des initiatives imprévisibles⁷⁶; les autres, plus fondamentaux, visent la nature même de son action, les objectifs politiques qu'il poursuit, les alliances qu'il noue. Les options idéologiques de Lumumba en faveur de la laïcité et du libéralisme du ministre Buisseret ne sont pas partagées par la plupart des autres membres du comité qui redoutent d'ailleurs des "ennuis" de la part des milieux chrétiens et missionnaires. Au moment où la société coloniale se fissure, suite à l'action du nouveau ministre, Lumumba a choisi clairement son camp, au risque de s'attirer l'hostilité d'une partie de ses anciens alliés et amis. Malgré l'appui que lui accorde le ministre et le soutien des milieux libéraux de Stanleyville, Lumumba sait qu'il s'expose aux attaques de l'autre camp. Celles-ci ne tardent pas et se manifestent d'abord dans la presse locale. Deux membres de l'A.E.S., Esopa et Issa-Kalikula, critiquent la gestion de Lumumba et lui demandent, dès début 1955, de démissionner⁷⁷. Le comité de l'A.E.S. se réunit à plusieurs reprises pour discuter de la gestion de Lumumba et lui demande également de donner sa démission, mais ces démarches demeurent sans suite.

La visite du Roi en juin 1955 et la réception du ministre Buisseret au domicile de Lumumba relancent la polémique. Le comité de l'A.E.S. se réunit à nouveau pour dénoncer les "manquements graves" de Lumumba. Parmi ceux-ci on peut s'étonner de voir que le comité reproche en premier lieu à Lumumba "*sa loquacité devant S.M. le Roi*" ainsi que "*les gestes qui accompagnaient ses flots de paroles*"⁷⁸. Le deuxième grief est du même genre : Lumumba, après la réception du ministre à son domicile lui aurait demandé une place à bord de la voiture ministérielle pour pouvoir

⁷⁴ Note du comité de l'A.E.S. à propos de la destitution de M. Lumumba, 8 pages, p. 3.

⁷⁵ Ibidem, p. 3. La lettre du comité est signée par le vice-président Lopez.

⁷⁶ Dans la note précitée, le comité utilise les termes suivants à l'encontre de Lumumba : "Votre vanité, votre fanfaronnade, vos manières hautaines et vos exagérations qui font que vous voulez considérer vos semblables comme des êtres inférieurs", ibidem, p. 1.

⁷⁷ La presse locale a donné un large écho à cette polémique.

⁷⁸ Note du comité, op. cit., p. 2. Cette description de l'attitude de Lumumba est sans doute conforme à son caractère, mais il est étrange que le comité lui en fasse grief. Il semble, selon un témoin, que le courage et le franc-parler de Lumumba aient indisposé les fonctionnaires présents qui intervinrent auprès des autres évolués afin que Lumumba soit désavoué (Interview de Baelongandi par H. Weiss, Stanleyville, 1960).

l'accompagner. Le comité conclut *"Le ministre évidemment ne pouvait pas refuser, mais vous devinez le degré de cette impolitesse !..."*⁷⁹. Le comité reproche également à Lumumba de s'être opposé, à l'occasion de la réception du ministre, à la présence d'autorités locales (c'est-à-dire les dirigeants du CEC), ainsi qu'à celle du père Janssen conseiller de l'A.E.S..

Tous ces griefs n'auraient sans doute pas suffi à provoquer la révocation de Lumumba si sa gestion financière n'avait pas été mise en cause.

5.8.2. Litiges financiers et conflit avec le secrétaire Songolo

Le règlement de l'A.E.S. prévoyait que seul le trésorier pouvait détenir le carnet de chèques de l'association et que tout chèque devait porter deux signatures, celles du président et du trésorier. Lumumba commande un deuxième carnet dont il se réserve seul la signature et l'usage. Aux objections du comité il répond : *"c'est pour les cas urgents !"*. Mais lorsque le comité lui demande de fournir la situation financière de l'association, l'état de la caisse et les pièces justifiant les dépenses, Lumumba refuse. Au cours d'une réunion du comité consacrée à la vérification des quittanciers, Lumumba contrôle les quittanciers de tous les membres, mais n'accepte pas de montrer le sien, malgré l'insistance du secrétaire Songolo. Au cours de la discussion qui suit, Songolo parvient à s'emparer du quittancier de Lumumba et le comité découvre que 12 cotisations de 60 frs perçues par lui n'ont pas été comptabilisées. Lumumba s'en prend violemment à Songolo qu'il accuse à son tour de n'avoir pas versé la cotisation de membre d'honneur (150 frs) qu'il avait obtenue d'un de ses amis, Thomas Kasongo.

Ces litiges financiers et le conflit Lumumba-Songolo font l'objet, de la part des deux parties, de lettres ouvertes et d'articles de presse qui occupent une bonne moitié de l'année 1955

5.8.3. La révocation de Lumumba

Le comité de l'A.E.S. charge le secrétaire Songolo de convoquer une assemblée générale pour le 23 décembre 1955. Lumumba ayant été mis au courant des intentions du comité, tente de prendre celui-ci de vitesse et convoque lui-même une assemblée générale électorale pour la même date afin de faire élire un nouveau comité qui lui soit favorable et de se voir confirmé à la présidence. Le comité se réunit en hâte le 22 décembre pour réagir et décide de proposer à l'assemblée générale la révocation du président. Le procès-verbal de cette décision est dressé immédiatement par Songolo afin, selon les termes du comité, *"d'en donner lecture le lendemain à l'assemblée 'électorale', aussitôt que la séance serait déclarée ouverte, afin de déjouer la campagne électorale de M. Lumumba qui, au moyen de sa ruse, était à un pas de rouler tous les membres du comité"*⁸⁰.

⁷⁹ *Ibidem.*

⁸⁰ *Ibidem*, p. 5.

L'assemblée générale se tient comme prévu le 23 décembre. Le procès-verbal de la décision du comité révoquant Lumumba est lu par Songolo. L'assemblée générale entérine la décision⁸¹. Lumumba, qui a été pris de court, rédige une longue lettre de protestation qu'il rend publique et refuse de procéder à la reprise-remise. Le comité se réunit les 9 et 10 janvier pour organiser les prochaines élections et solliciter l'intervention du RAT du CEC pour la reprise-remise "*afin que tout se passe dans le calme*"⁸². Pour la première fois, certains membres du comité font allusion au caractère emporté et violent de Lumumba agissant "*sous l'empire de la fureur*", à son "*esprit survolté par suite de son enlèvement du trône*", à son "*manque de saine logique*" ainsi qu'à "*sa mauvaise foi*"⁸³. Lumumba commence à inquiéter ceux qui ne partagent pas ses opinions et ses choix. De son côté Lumumba prend ses distances à l'égard de la couche supérieure des évolués et commence à rechercher des assises plus populaires.

5.8.4. L'élection d'un nouveau comité

Le commissaire de district avait, depuis le 23 décembre 1955, désigné le RAT du CEC Hembrechts pour présider et diriger toutes les réunions de l'A.E.S.. Hembrechts intervient donc dans le conflit et convoque le 30 janvier 1956 les membres du "comité sortant" en vue de faire une dernière mise au point à propos de l'élection du nouveau comité et de déterminer ensemble la date de l'assemblée électorale⁸⁴.

La réunion a lieu le 3 février dans le bureau du territoire. Lumumba y assiste ainsi que tous les membres du comité sortant, sauf le conseiller Mushiri-Rumalisa et les conseillers européens.

Hembrechts qui dirige la réunion déclare d'emblée que "*pour apaiser les esprits après les événements au sein de l'A.E.S.*", aucun membre du comité n'est exclu. Il demande au comité qu'on lui fournisse la liste des membres ayant payé leur cotisation en 1954, 1955 et 1956. Ils constitueront le collège électoral. Leur nombre est estimé à 150.

La date de l'assemblée électorale est fixée au 17 février dans le local du tribunal du CEC.

Le secrétaire Songolo rappelle que le comité avait décidé en sa séance du 10 janvier d'examiner la candidature des membres recrutés dernièrement. Ce contrôle du collège électoral soulève les protestations de Lumumba qui craint que le triage des membres ne se fasse à son détriment. Hembrechts suggère de procéder immédiatement au contrôle des listes, ce qui est accepté par tous. Aucune contestation ne marque cette opération pendant laquelle plusieurs membres recrutés récemment s'acquittent de leur cotisation dans les mains du RAT. Le collège électoral est arrêté à l'unanimité. La distribution des convocations est faite par le RAT du CEC lui-même. Les conseillers

⁸¹ Nous ne disposons pas d'un compte rendu de cette assemblée et nous ne pouvons en décrire le déroulement. On en connaît les conclusions par des témoignages oraux et par d'autres documents qui y font allusion.

⁸² *Ibidem*, p. 7.

⁸³ *Ibidem*, p. 7.

⁸⁴ *Procès-verbal de la réunion du comité de l'A.E.S. tenu le 3 février 1956, Stanleyville, 5 février 1956, 3 pages.*

européens ne sont pas invités à la réunion.

A la demande de Songolo et afin de préparer la reprise-remise, une réunion du comité est prévue avant l'assemblée électorale afin de vérifier la caisse de l'A.E.S..

Le jour de l'assemblée électorale, Hembrechts se fait accompagner par quatre fonctionnaires, parmi lesquels les A. T. A. Meurer et Ghillain et le commissaire de police adjoint Willem, ainsi que le chef du CEC Alamazani⁸⁵. Une foule nombreuse est présente. Le RAT du CEC désigne Meurer et Willem pour procéder au contrôle de l'entrée des électeurs. Ceux-ci doivent montrer leur invitation. Un incident survient lorsque Lumumba tente de se substituer aux fonctionnaires pour faire entrer des membres ayant oublié leur invitation. Des paroles vives sont échangées entre le RAT et Lumumba qui se prévaut de sa qualité de président de l'A.E.S., tandis qu'Hembrechts invoque le mandat que lui a confié le commissaire de district. L'incident s'aplanit lorsque le RAT décide de recourir à la liste établie précédemment pour faire entrer les membres ayant oublié leur invitation. Cette solution permet de rassembler 87 membres électeurs sur 150 invités.

Un nouvel incident surgit lorsque Lumumba veut à nouveau exercer la fonction de président et monte à la tribune pour y lire un rapport. Hembrechts parvient à le convaincre de redescendre et de laisser au secrétaire la tâche de lire le rapport de fin d'exercice qui vient d'être déposé sur le bureau. Songolo lit le rapport qui ne contient aucune allusion aux conflits internes de l'A.E.S. et passe ensuite la parole à Lumumba. Celui-ci renonce à lire le rapport qu'il avait préparé et fait un discours conciliant; il appelle à l'entente de tous les membres car *"les difficultés ou les dissensions peuvent exister partout"*⁸⁶ et souhaite que le comité élu continue sur la voie tracée par l'ancien. Il remercie enfin tous les membres du comité sortant pour *"la confiance qu'ils ont bien voulu lui accorder au cours du mandat, et pour le travail efficace réalisé ensemble dans la collaboration"*⁸⁷.

Une dernière controverse surgit sur la question de savoir qui est candidat; Lumumba soutient contre l'avis de la majorité de l'assemblée la thèse selon laquelle il ne faut pas avoir fait acte de candidature pour être éligible⁸⁸. Hembrechts donne raison à Lumumba afin d'éviter toute contestation ultérieure. Le vote a lieu au scrutin secret et est recommencé pour chacun des cinq postes à pourvoir.

⁸⁵ Compte rendu de l'assemblée générale électorale de l'A.E.S.. tenue le 17 février 1956 au local du tribunal de CEC, 5 pages. Ce texte fut rédigé et signé par Songolo et approuvé par le nouveau président Lopez. Un résumé fut publié dans *La Croix du Congo* du 4 mars 1956, signé Pierre Mende.

⁸⁶ *Ibidem*, p. 2.

⁸⁷ *Ibidem*, p. 2. Il faut relever ici la capacité d'adaptation et d'improvisation de Lumumba qui pouvait changer le style et le contenu de son discours au gré des circonstances.

⁸⁸ Pour évincer Jean Moliso en 1954, Lumumba avait défendu la thèse opposée et exigé que tout candidat fasse acte de candidature.

Résultats des votes pour l'élection du comité de l'A.E.S.⁸⁹

Président		Vice-président		Secrétaire	
Lopez	30 voix	Tabalo	38 voix	Songolo	57 voix
Songolo	20 voix	Alamazani	10 voix	Lumumba	8 voix
Lumumba	16 voix	Songolo	4 voix	Ahundu	3 voix
Tabalo	12 voix	Saghi	4 voix	Kigoma	2 voix
Saidi	1 voix	Asumani	3 voix	Likungu	2 voix
Mobali	1 voix	Ahundu	3 voix	Finant	2 voix
Sossongo	1 voix	Mobali	3 voix	Saghi	2 voix
		Makabelo	3 voix	Makanga	1 voix
		Risasi	2 voix	Alamazani	1 voix
		Saidi	2 voix		
		Alamazani	1 voix		
		Likungu	1 voix		
		Kigoma	1 voix		
		Abikwa	1 voix		

Malgré la dispersion des voix, l'élection fait ressortir la victoire complète des opposants de Lumumba. Si on analyse le vote le plus significatif, celui relatif au choix du président, on constate que les trois adversaires de Lumumba, Lopez, Songolo et Tabalo obtiennent 62 voix contre 16 à Lumumba. Pour le poste de secrétaire, Songolo a 57 voix contre 8 à Lumumba. La position de Lumumba s'effrite au fil des votes et il n'obtient plus qu'une seule voix pour le poste de trésorier.

A part le départ de Lumumba et son remplacement à la présidence par Lopez, le comité subit peu de changement. Lopez apparaît à ce moment comme le chef de file de la fraction "modérée" des évolués, c'est-à-dire celle qui entend conserver de bonnes relations avec l'autorité coloniale. Il est soutenu non seulement par Songolo et Tabalo, mais également par Dubuka, Bondekwe, Alamazani et la grande majorité des membres. Lumumba peut compter sur l'appui des deux clercs de l'avocat Marres, Finant et Assumani, de Joseph Kasongo, adversaire personnel de J. Alamazani et de futurs cadres du MNC comme Abikwa et Lupaka. Le clivage qui se produit alors préfigure l'opposition MNC-UNACO (et plus tard PNP). Si Songolo et Iloko se joindront à Lumumba en 1959, leur ralliement sera de courte durée car ils l'abandonneront en octobre 1960. La divergence entre les deux camps n'est pas encore nettement idéologique. C'est plutôt la personne de Lumumba, son style d'action, ses alliances qui provoquent le clivage.

Lumumba ne jouera plus de rôle important dans l'A.E.S..

5.8.5. Les explications de Lumumba

Le 23 février, soit 6 jours après son éviction, Lumumba écrit une nouvelle fois à

⁸⁹ *Ibidem*, pp. 4-5.

Albert Maurice pour lui envoyer copie de la lettre circulaire qu'il a adressée le 16 février, la veille de l'assemblée générale électorale, aux membres de l'A.E.S.. Il ne fait pas mention des résultats des élections et de son échec, mais il reprend ses accusations contre les missionnaires :

"Le désir des missionnaires est d'avoir, à la tête de l'Association des Evolués, un président influençable, qui cédera à tous points à leurs injonctions pour qu'ils puissent, sous le couvert de cette association, envoyer des pétitions de protestation au Ministre des Colonies comme cela s'est passé et se passe encore dans certains centres de la Colonie, des pétitions qui ne cadrent pas avec l'intérêt général des populations autochtones.

N'ayant jamais cédé à l'influence et à la pression morale qu'ils exercent depuis des nombreux mois, aussi bien sur moi que sur d'autres Evolués, ils veulent maintenant me faire du tort par des imputations calomnieuses, dans l'intention de réussir dans leurs manigances.

Mais, malgré tout, ils n'éprouvent que de l'échec auprès des Congolais évolués".

Sur ce point Lumumba ne dit pas la vérité puisque il a été désavoué par la grande majorité de l'assemblée générale et du comité. Mais il nuance ses critiques :

"Personnellement, j'admire la grandeur de l'oeuvre réalisée par les Missionnaires au Congo, oeuvre d'évangélisation et de relèvement moral des populations indigènes; je leur en suis sincèrement reconnaissant "

et réaffirme son attachement aux représentants du gouvernement et à tous les Belges qui se dévouent avec un entier désintéressement pour notre émancipation progressive... et particulièrement au Ministre Buisseret "qui accomplit tout son devoir à l'entière satisfaction de tous ses administrés autochtones".

Dans sa lettre circulaire aux membres de l'A.E.S., Lumumba répond au rapport du comité le destituant. Il énumère et décrit les causes de son conflit avec les missionnaires qu'il résume d'abord en une phrase : "Toute l'affaire tourne autour de Monsieur le Ministre Buisseret et de la question scolaire".

La première cause est le refus déjà mentionné "d'adresser, lors de l'instauration de l'enseignement officiel laïc au Congo, une lettre de protestation au Ministre des Colonies comme le firent certains Présidents des groupements d'Evolués de Léopoldville, Luluabourg, etc." Il justifie son refus par un argument de principe destiné à être lu par les autorités coloniales et par le Ministre : "Pousser les Noirs à s'insurger contre le Ministre par des termes insolents comme on le fit, c'est apprendre à ces derniers de se révolter ouvertement contre les Représentants de l'Autorité publique. C'est là une chose regrettable".

La deuxième cause est l'audience accordée en octobre 1954 par le ministre Buisseret à une délégation de l'A.E.S. conduite par Lumumba qui remit au Ministre une lettre contenant "certains voeux d'intérêt général qui tenai[en]t particulièrement au coeur des Congolais".

La troisième cause est formulée brièvement en post-scriptum de la première lettre mais plus détaillée dans la deuxième :

"Troisième cause. Admission de mes enfants à l'Athénée Royal

On finit par me traiter d'anticlérical du fait que mes deux enfants suivent leurs études à l'Athénée Royal (école sans Dieu, pour employer leur explication).

On me reproche qu'en tant que Président des Evolués, je donnais un mauvais exemple aux Evolués car ils vont m'imiter en confiant leurs enfants aux écoles laïques.

Cela fait que dernièrement, on refusa de baptiser mes enfants, et c'est grâce à l'intervention de Monseigneur qu'ils ont finalement été baptisés."

En mentionnant l'intervention de Monseigneur et le baptême de ses enfants, Lumumba affiche des convictions catholiques qui montrent bien son indépendance à l'égard de toutes contraintes extérieures.

La quatrième cause, la réception du Ministre Buisseret par les membres du Comité de l'A.E.S. en août 1955, est décrite dans la première lettre.

Lumumba ne cite pas dans sa lettre du 22 février l'entretien qu'il a eu avec le Roi Baudouin qui constitue une cinquième cause de conflit. (Voir plus haut les griefs du comité de l'A.E.S.).

La conclusion de la lettre aux évolués reprend la référence habituelle à Léopold II et à la Mère -Patrie :

"Nous n'avons pas le droit de saper, pour n'importe quel motif, ou dans l'espoir de bénéficier de certaines récompenses éphémères, le travail des continuateurs de l'oeuvre géniale de Léopold II oeuvre de relèvement, d'affranchissement et d'émancipation des populations indigènes.

Restons à l'écart de toutes discussions qui nous dépassent, et qui n'ont comme conséquence que de diviser les hommes.

Prêtons notre loyale et sincère collaboration à ceux qui se dévouent avec un entier désintéressement pour nous faire des hommes, des véritables citoyens pour le plus grand bien de nous tous, et pour la gloire de notre Mère-Patrie."

5.9. Vers l'arrestation de Lumumba (6 juillet 1956)

La révocation de Lumumba et son exclusion du Comité directeur de l'A.E.S. ne sont que les signes avant-coureur de sa chute. Fin 1955, Lumumba est au sommet de son ascension sociale. Onze ans après son arrivée à Stanleyville en tant que migrant sans papiers et sous un nom d'emprunt, Lumumba est devenu président des associations les plus importantes de la ville, il est immatriculé et commis de première classe, il rencontre le gouverneur de province qui l'estime : il a été reçu par le Roi qui l'a écouté au vu de toute l'assistance; le ministre des Colonies noue avec lui des relations privilégiées à l'occasion de la guerre scolaire entre libéraux et catholiques.

Lumumba peut croire qu'il est devenu invulnérable. Cependant l'opposition qu'il rencontre au sein de l'association des évolués, dès le début de 1955, est relayée par la presse coloniale. *Le Stanleyvillois* du 12 octobre 1955 publie un long texte intitulé : "A propos de la politique de Mr. Lumumba... qui peut déjà disposer"! L'article résume le conflit opposant des membres de l'A.E.S. à Lumumba, défendu par Boniface Lupaka. C'est l'autre quotidien de Stanleyville, *L'Echo de Stan* qui a déclenché la controverse en publiant le texte de Lupaka.

L'administration coloniale territoriale s'inquiète à son tour de l'ascendant pris par Lumumba à Stanleyville et parmi les hautes autorités de la colonie. Elle fait surveiller Lumumba par des indicateurs. Un rapport daté du 16 avril 1956 quelques jours avant le voyage de Lumumba à Bruxelles en est un exemple. Il est reproduit in extenso à la page suivante. La signature de l'administrateur Hembrechts authentifie l'origine du rapport, mais pas nécessairement son contenu. L'allusion au départ de Stanleyville des trois fonctionnaires coloniaux peut paraître exagérée, mais il faut situer le rapport dans le contexte d'un conflit radical entre Lumumba et ses adversaires évolués et fonctionnaires dont l'issue sera l'arrestation de Lumumba.

*Territoire de Stanleyville
C.E.C. de Stanleyville*

*Propos tenus par LUMUMBA Patrice
le 16 avril 1956 à 17 h. au bar "Pilipili"*

1e Avenue Belge I

Maintenant je sais qu'ici au District il n'y a aucun homme important; Tabalo et le Chef de Buta ont reçu des avances, moi pas. Je partirai de Stan. Le 20 courant et je demanderai une avance à Léo.

J'informerai Buisseret de ce que Kreutz, Hoppe et Hembrechts n'écoutent que Jérôme (Alamazani) alors qu'il vole l'argent de ses administrés; nous ne sommes pas considérés, mais lui bien; cette fois-ci cependant je mettrai fin à leurs intrigues; je dénoncerai leur malhonnêteté, du Territoire, C.E.C. et du District, devant Baudouin et Buisseret; on verra si un des trois achèvera cette année à Stan.

N'allez pas raconter cela ailleurs, vous aurez des ennuis tandis que moi on n'ose rien me faire; attendez que j'arrive le 24 avril en Belgique et vous aurez de mes nouvelles !"

Note : Il m'a été rapporté que des propos semblables ont été tenus par Lumumba la semaine précédente, au même endroit.

TRANSMIS n° 1221 / Confidentiel à Monsieur l'Administrateur de Territoire à Stanleyville.

*Stanleyville, le 17 avril 1956
le R.A.T. du C.E.C.
HEMBRECHTS. L.
Signé*

En perspective de son voyage en Belgique le 24 avril, Lumumba affiche clairement ses positions : il rejette l'administration locale jusqu'au commissaire de District Kreutz et il espère s'en débarrasser grâce à l'appui des autorités suprêmes en

Belgique : le Roi et le ministre Buisseret. Il est sûr de lui ("moi on n'ose rien me faire"), mais naïf ("on verra si un de ces trois achèvera cette année à Stan"). La chute de Lumumba est dans ces deux bouts de phrase : l'administration locale ose le mettre en prison, ses protecteurs en Belgique ne pourront rien pour lui jusqu'en septembre 1957 et ses adversaires évolués conserveront leur pouvoir jusqu'aux élections !

Le voyage de Lumumba en Belgique se déroule sans incidents. A son retour il fait de nombreuses conférences qui sont un succès. Même le *Stanleyvillois*, qui n'avait pas ménagé ses critiques à l'égard de Lumumba dès octobre 1955, consacre dans son édition du 5 juin 1956 un commentaire élogieux à l'une de ses causeries et reconnaît la "qualité de l'exposé des plus intéressant". La causerie a eu lieu le 4 juin au Cercle belgo-congolais "L'Union". Plusieurs fonctionnaires assistent à la causerie; parmi eux le commissaire de district Kreutz et les administrateurs Hoppe et Simon. Deux hauts fonctionnaires sont également présents : Boey et Borlée. Kreutz et Hoppe sont cités dans le document du 17 avril dont ils ont dû avoir connaissance. Même si le contenu a été exagéré par son auteur, on peut relever le caractère paradoxal de la situation : deux fonctionnaires viennent écouter et soutenir de fait de leur présence Lumumba qui les aurait gravement menacés !

En réalité, c'est Lumumba qui est menacé. Durant le mois de juin il poursuit ses activités à la Poste et dans les associations. En mars, il avait été élu vice-président de la nouvelle Union belgo-congolaise et le 10 avril, réélu président de l'APIC.

Mais dès le mois de mai 1956, une enquête est ouverte à charge de Lumumba par le Parquet de Stanleyville. Voici un extrait des deux réquisitoires d'informations datés du 7 mai adressés aux inspecteurs de la police judiciaire :

" Vous rendre au CEC et prendre la liste (avec adresse et fonction) en deux exemplaires des membres des associations suivantes :

A.E.S. - Association Evolués Stan

APIC - Assoc. Personnel indigène de la Colonie (Comité et membres).

Vous informer de l'identité des principaux amis et connaissances du sieur Lumumba Patrice.

Remettre les listes ci-dessus en un exemplaire à Monsieur BLEYEN, contrôleur des postes pour vérification des comptes chèques, l'autre exemplaire nous le remettre afin que nous puissions les examiner et décider des devoirs d'instruction nécessaires".

Vérifier les comptes-chèques et principalement ceux tenus par Lumumba Patrice.

Vérifier spécialement les opérations des comptes APIPO, A.E.S., APIC et ceux de tels indigènes qui vous seront indiqués par l'Officier de Police Judiciaire THOEN comme étant des amis de Lumumba.

Prendre tous devoirs utiles à la manifestation de la vérité et notamment mettre au jour les détournements éventuels de fonds commis par l'intéressé."

Un mandat de perquisition est délivré le 25 juin "vu la plainte du chef de détournement". C'est le magasin SEDEC qui est à l'origine de la plainte. Le 4 juillet la perquisition est exécutée en présence de Lumumba à son domicile. Le 6 juillet Lumumba est arrêté. Il ne recouvre la liberté qu'en septembre 1957 après 15 mois de

prison. Son procès, sa défense et son séjour en prison feront l'objet d'une publication séparée en préparation.

En conclusion de ce long chapitre consacré au rôle et au destin de Lumumba dans l'A.E.S., il faut souligner l'étrange similitude qui existe avec le rôle et le destin nationaux qui seront les siens de 1958 à 1961 : la même montée rapide au pouvoir face à des adversaires divisés et inconsistants, la même ambiguïté dans ses choix idéologiques, la même chute brutale organisée par des ennemis acharnés tant congolais qu'étrangers et enfin le même courage et la même détermination au moment de la chute. Tout se répète mais sur un mode exacerbé et tragique.

Annexe : notice biographique des personnes interviewées¹

AMATU LOMENDJA Julienne : Née vers 1903, elle est la mère de Patrice Lumumba. Interviewée à Kinshasa en août 1993 (cfr Partie II, chapitre 1)

ANEKOMBA Henriette : Née vers 1932 à Onalua. Elle a connu Patrice Lumumba qu'elle a côtoyé dans les jeux d'enfants au village. Interviewée à Kinshasa en avril 1993.

EMONGO : Vieillard et paysan d'Onalua. Il a connu Lumumba jeune, avant son émigration pour Stanleyville. Interviewé à Onalua en août 1993.

GHENDA SHUYAKA ODIMBA Armand : (nom parfois orthographié Genda) originaire du territoire de Lubefu; ancien élève de l'Ecole normale de Wembo-Nyamadurant les années 1930; ancien enseignant de grammaire otetela et répétiteur de géographie-histoire à cette même école; diplômé de l'Ecole d'Assistants Médicaux Indigènes (EAMI) de Léopoldville. Il joua un rôle déterminant dans le conflit qui a opposé Patrice Lumumba à Jean Okuka (ci-dessous) pour la direction de la Fédération des Batetela de Léopoldville. Interviewé à Paris en avril 1995.

KAMBILO Mathias : Enseignant de Patrice Lumumba en classe de deuxième année B chez les méthodistes de Wembo-Nyama. Interviewé à Wembo-Nyama en août 1993.

KEMBOLO Ernest : Né à Wembo-Nyama-Mibango en 1934. Il logea chez Patrice Lumumba à Stanleyville en 1955 en compagnie de François Tolenga (père de Lumumba). Interviewé à Kindu en septembre 1990.

(N')KIE(LI) Pauline : Vécut en union libre avec Patrice Lumumba; mère de François Lumumba, fils aîné de Patrice Lumumba (cfr. Partie III, chapitre 3).

KIMBULU TADIUMI Paul : Originaire de Djemba, près d'Onalua, formé par les méthodistes à Wembo-Nyama, puis aide-infirmier, il a souvent voyagé. Il connaît Patrice Lumumba depuis 1947, quand il l'héberge à Stanleyville. (Cfr Partie III, chapitre 1). Interviewé à Kisangani entre 1982 et 1985 et auteur d'un long témoignage écrit de sa main.

KIPANGE Jules : Kusu, né vers 1919; engagé en 1935 à la Cobelmin à Kima (Maniema). Affirme avoir emmené Patrice Lumumba dans le camion d'Edmond Ets BAT pour Stanleyville. Interviewé à Kindu, septembre 1990.

LOKASO Ferdinand : Cousin de Patrice Lumumba du côté de sa mère Amatu. Interviewé à Kinshasa en mars 1993.

LONGONYA Joseph : Né vers 1923/24. Enseignant chez les méthodistes de Wembo-Nyama depuis 1939/40, il eut Patrice Lumumba pour élève. Interviewé à Kisangani en 1989.

LONOMBE : Vieux paysan d'Onalua. Il a connu le jeune Patrice Lumumba avant son émigration pour Stanleyville. Interviewé à Onalua en août 1993.

LUHAHI A NIAMA LUHAHI Emile-Cosmas : Né en 1925, originaire du village de Kombe, dans le Maniema. Elève des méthodistes d'abord à Tunda, ensuite à Wembo-Nyama où il devint enseignant puis directeur d'école. Ami de Patrice Lumumba après leur rencontre en janvier

¹ Toutes les interviews ont été réalisées par Jean OMASOMBO à l'exception de celles de KIMBULU TADIUMI Paul et de LUTULA Joseph. KIMBULU et LUTULA ont remis à Benoît VERHAEGEN des récits autobiographiques et des témoignages écrits pour compléter leurs interviews.

1952 à Wembo-Nyama, leurs relations s'affermissent par le fait que Luhahi est proche de la famille de Pauline Opango. Interviewé à Kisangani entre 1986 et 1990.

LUMUMBA ONEMA (OLELA) Louis : Frère cadet de Patrice Lumumba

(cfr Partie II, chapitre 1).

LUTULA Joseph : Né en 1926 à Wembo-Nyama-Mibango. Condisciple de Patrice Lumumba chez les méthodistes de Wembo-Nyama. Loge à Stanleyville chez Paul Kimbulu avec Patrice Lumumba, auquel il est lié d'amitié jusqu'à influencer le choix des épouses. Joue un rôle dans la Fédération des Batetela de Léopoldville. Ministre de l'Agriculture dans le gouvernement Lumumba. Interviewé à Kisangani entre 1982 et 1990.

LWANGA Georges : Originaire du Maniema, il connut Patrice Lumumba en 1953 à Stanleyville. Interviewé à Kindu en septembre 1990.

MALENGA Louise : Née à Wembo-Nyama-Mibango, épouse de Joseph Lutula. Grande soeur de Pauline Opango, l'épouse de Patrice Lumumba. Interviewée à Kinshasa en août 1995.

MEMBE Alphonse : Originaire du district du Lac Maïndombe (Léopold-II); parent de Maurice M'polo, le compagnon de Patrice Lumumba dans la mort le 17 janvier 1961 au Katanga. Engagé à la Bracongo le 8 août 1953 en qualité d'ouvrier, il y connut Patrice Lumumba comme Directeur chargé de la promotion commerciale. Interviewé à Kinshasa en juillet 1994.

MWEMBO Benoît : Songye, originaire du Maniema; enseignant de Patrice Lumumba en quatrième B chez les méthodistes de Wembo-Nyama. Interviewé à Kinshasa en mars 1992.

NGANDEMEMA ONYANGUNGA Jean : Pasteur à l'école des méthodistes de Wembo-Nyama, il a porté l'accusation ayant entraîné le renvoi de Patrice Lumumba. Interviewé à Oduku près de Wembo-Nyama en août 1993.

OKOKO Christian : Originaire du Maniema; affirme avoir connu Patrice Lumumba à Wembo-Nyama-Mibango où il vécut de 1936 à 1944. Interviewé à Kindu en septembre 1990.

OKUKA WA KATAKO LOKOHO Jean-Désiré : Né en 1928, originaire du territoire de Katako-Kombe. Il a connu Patrice Lumumba à la Fédération des Batetela de Léopoldville où il devint son principal rival

OLELA François : Cousin de Patrice Lumumba du côté de son père François Tolenga. A quitté Onalua en 1953 pour vivre avec Lumumba à Stanleyville puis à Léopoldville. Interviewé à Kinshasa en mars 1994.

OMALOKENGE Jean : Originaire d'Onalua. Il a connu Patrice Lumumba dans les jeux d'enfance au village et à l'école méthodistes de Wembo-Nyama. Infirmier à la léproserie de Dikungu durant plus de 30 ans. Interviewé aux villages Onalua et Djeko (Dikungu) en août 1993.

OMATUKU DIFUMBA Antoine : Chef d'Onalua de 1942/43 à nos jours. Il a connu Patrice Lumumba au village mais il est plutôt de la classe d'âge de Charles Lukulunga, frère aîné de Patrice Lumumba. Compagnon de route de Patrice Lumumba vers Kalima (Maniema). Interviewé à Onalua en août 1993.

OMOKOKO MUKANDO Pierre : Né en 1938, originaire du territoire de Katako-Kombe. Arrive à Léopoldville en 1955; membre de la Fédération des Batetela où il suit l'opposition Patrice Lumumba - Jean Okuka. Interviewé à Kinshasa en août 1993.

OPANGO ONOSAMBA Pauline : Troisième épouse de Patrice Lumumba et mère de Patrice-Pierre-Clément (1952), Juliana (1955) et Roland (1958) (cfr. Partie III, chapitre 3). Interviewée à Paris en août 1991 et à Kinshasa en juin/juillet 1995.

TSHUNGU Michel : Ewango originaire de Djemba. Rencontre Lumumba à Léopoldville, à son retour de Bruxelles en juin 1956 et en 1957 à sa sortie de prison. Resté proche de Patrice Lumumba jusqu'à sa dernière arrestation en novembre 1960. Interviewé à Kisangani entre février et avril 1990.

TSHUPA TADIUMI André : Ami d'enfance et d'école de Patrice Lumumba chez les méthodistes de Wembo-Nyama et les catholiques de Tshumbe-Sainte-Marie (cfr Partie II, chapitre 3). Interviewé à Onalua en août 1993.

WEMBOLUA PEN'ONANKOY Gaston : Fils aîné de Paul Onankoy, le premier chef de secteur de Lokombe-II à partir de 1945 (cfr Partie I, chapitre 3). Interviewé à Kinshasa en août 1993.

WUNGA SHUNGU Damase : Né à Tshumbe en 1924, originaire du village Tshinawuka, chefferie Penge, clan Mondja ya Ngele, territoire de Lubefu; Enseignant de Patrice Lumumba en cinquième année B en 1943 chez les catholiques de Tshumbe-Ste-Marie. Interviewé à Kinshasa en juillet 1993.

Index

—A—

- A.D.A.P.E.S. *Voir* Association des Anciens Elèves des Pères de Scheut
- A.E.S. *Voir* Association des Evolués de Stanleyville
- A.I.M.O. *Voir* Affaires Indigènes et Main-d'Oeuvre
- A.P.I.C. *Voir* Association du Personnel Indigène de la Colonie (APIC)
- A.P.I.P.O. *Voir* Amicale des Postiers Indigènes de la Province Orientale
- Abangapokwa 203; 208; 214
démission de la présidence de l'A.E.S. 203
premier président de l'A.E.S. 201; 202; 203
- Abikwa 233
- Adrien, père "itinérant" surnommé "Mayombo" 97
- Affaires Indigènes et Main-d'Oeuvre (A.I.M.O.) 45; 102; 113
Stanleyville 121
- Afrique du Sud, discrimination raciale 168
Afrique et le Monde (L'), mensuel (Bruxelles) 151; 152; 183; 185; 186; 188; 190
publication de la correspondance de P. Lumumba et A. Buisseret 220
- Agence Congolaise de Presse (Kinshasa) 78
- Ahamba, chefferie 45
- Ahamba-Djeko, village 23 *Voir* aussi Djeko
- Ahuka, Isaïe, catéchiste ami de Tolenga 71; 79; 86; 92; 95
- Ahundu 233
- Akangakoy, guérisseuse 77
- Alamazani, Jérôme 218; 233
chef du C.E.C. de Stanleyville 130; 153; 165; 210; 221; 232
voyage en Belgique (1953) 158
conteste la gestion de Kirongozi 210
relations avec Kirongozi 209
- Albertville (>Kalemie), chef-lieu de district (Nord-Katanga) 117
- Amatu Lomendja, Julienne, mère de Lumumba 28; 69; 71; 72; 73; 75; 76; 77; 78; 79; 80; 81; 82; 83; 84; 86; 95; 140; 144; 146; 149; 239
- Amatu, soeur de Wetshokonda et tante de Julienne Amatu 73; 75; 77
- Ambaye, soeur de Wetshokonda et tante de Julienne Amatu 73
- Ambokina, Henriette, épouse de Paul Onankoy 48
- American Presbyterian Congo Mission (A.P.C.M.), hôpital à Bibanga 116
- Ami du Sport (L')
association créée en 1928 par le frère mariste Viktor Lemaen 199
Moliso, président 203
- Amicale des Postiers Indigènes de la Province Orientale (APIPO) 153; 159; 163; 171; 182; 185; 186
Centre de Collaboration Intellectuelle et de Formation Sociale 163; 190
création (23.7.1951) 178
excursion à Yanonge (1956) 177; 181
Kanyama Victor, secrétaire 165; 178
Lumumba, président (11.1953), intègre des Européens 155; 163; 166; 169; 176; 177; 178
publie le trimestriel *L'Echo Postal* 152; 178; 179
- Anamongo *Voir* Mongo, ethnie
- Andjeka, Henriette, première épouse de Paul Kimbulu Tadiumi 117
- Anekomba, Henriette, amie d'enfance de Lumumba 69; 83; 84; 88; 239
- Angwana (arabisés), chefferie atetela *Voir* aussi Ngwana
- Anker, P., missionnaire méthodiste 117
Ecole biblique (Wembo-Nyama) 116
- Ankerman, H., chef de poste à Lubefu 42; 52
- Anyasamba, fils de Tshumbe 27
- Anyasamba, village 27
- Ashema, Paul, imprimerie méthodiste (Wembo-Nyama) 116
- ASSANEF *Voir* Association des Anciens Elèves des Frères des Ecoles Chrétiennes
- Association des Anciens Elèves des Frères des Ecoles Chrétiennes (ASSANEF) 155
- Association des Anciens Elèves des Pères de Scheut (ADAPES) 153; 155; 171
Lumumba, président (11.1953) 155; 163; 166; 226
Lumumba, vice-président (1951) 171

- Mobe, Antoine-Marie, président 163
 Association des Anciens Elèves-Séminaristes
 de Mandombe (CARITAS) 155
 Association des Bakusu 199
 Association des Boys, Entraide 199
 Association des Clercs (ou des Commis) 199
 Association des Commis et des Clercs 202
 Association des Evolués de Stanleyville
 (A.E.S.) 153; 155; 156; 157; 163; 171;
 175; 177; 199; 200
 A. Lopez président 233
 assemblée électorale (17.02.1956) 232
 assemblée générale (16.07.1954) 217
 assemblée générale électorale
 (05.03.1954) 212
 convocation d'une assemblée générale
 (23.12.1955) 230
 le comité demande la démission de
 Lumumba (début 1955) 229
 lettre de Schöller du 26.06.1954
 répondant aux demandes de l'A.E.S.
 217
 litiges financiers avec Lumumba 230
 Lopez, secrétaire (11.1953) 211
 Lumumba convoque une assemblée
 générale pour le 19.05.1954 216
 Lumumba élu président (03.1954) 226
 Lumumba élu président, Songolo
 secrétaire (05.03.1954) 213
 Lumumba, conseiller (07.1951) 153
 Lumumba, président (03.1954) 164; 166;
 180; 184
 Lumumba, président contesté (1955) 177;
 181
 Lumumba, secrétaire (1952-53) 155
 Lumumba, vice-président 211
 première réunion du nouveau Comité sous
 la présidence de Lumumba
 (24.03.1954) 213
 programme d'action présenté par
 Lumumba 214
 remise d'un vœu au ministre des
 Colonies, Buisseret, de passage à
 Stanleyville 217
 reproche à Lumumba son attitude à l'égard
 du ministre Buisseret 228
 reproches faits à Lumumba 229
 résultats de l'élection du comité
 (17.02.1956) 233
 réunion du comité sortant (03.02.1956)
 231
 réunion préparatoire aux nouvelles
 élections (9-10.01.1956) 231
 révocation de Lumumba (23.12.1955) 231
 rôle que Lumumba entend lui voir jouer
 222
 Association du Personnel Indigène de la
 Colonie (APIC) 120; 153; 155; 163; 171
 Hoppe, conseiller 172
 Lumumba, président (10.04.1956) 237
 Lumumba, président (12.1954) 166; 169;
 177
 Lumumba, secrétaire 164; 171
 Association pour le Progrès social de la Rive
 Gauche à Stanleyville (PROSORIGAU)
 155
 Assumani, clerc de Me Marres 233
 Atetela, ethnie 19; 21; 23; 25; 27; 28; 31; 33;
 35; 39; 41; 42; 44; 51; 54; 55; 56; 58; 59;
 64; 65; 71; 75; 76; 79; 83; 86; 88; 89; 98;
 99; 101; 102; 103; 104; 111; 115; 117;
 124; 142; 144; 145; 146; 148; 149; 161;
 172; 180; 196
 Augustin, G., capitaine (E.I.C.) 34
- B—
- Babua, ethnie 135; 145; 172
 Baelongandi, Victor 229
 commis au Service des Postes (Stan) 132
Bahamba 19; 20; 27; 34; 40; 65; 104
 Bakwambelo, Jean, commis au Service du
 Personnel (Stan) 132
 Bakwanga (>Mbuji-Mayi) 116
 Balanga, ethnie 104
 Banalia, chef-lieu de territoire (nord de Stan)
 188
 Bandundu 136 *Voir* Banningville
 Bangolou, Albert
 voyage en Belgique (1953) 158
 Banningville (>Bandundu), chef-lieu de
 territoire (lac Léopold-II >MaiNdombe)
 136
 Barden, John G., directeur Ecole normale
 Wembo-Nyama 93
 Basakata, ethnie 136
Basambala 19; 20; 21; 23; 34; 35; 39; 40;
 44; 46; 49; 65; 90; 102; 104; 159
 Basonge, ethnie 35; 46
 Bastin, ss-directeur, ff. directeur provincial
 de la Poste (Stan) 128
 Batetela *Voir* Atetela, ethnie

Baudouin de Belgique, roi 225
discours au Cercle Royal Africain
(Bruxelles) 167; 191
entretien avec Lumumba 235
reçoit Lumumba en Belgique 188
visite à Stanleyville 223
voyage au Congo (06.1955) 146; 168;
169; 177; 181; 188; 189; 192
Belga, agence de presse 175
Bena-Dibele, poste 20; 33; 41; 51; 57; 62;
116
Bengamisa, poste à 60 km au nord de
Stanleyville 114
excursion APIPO (1955) 181
Bertrand, gouverneur 204
Besombi, Augustin, ami de Lumumba (Stan)
114
Betuma, président du Comité d'études de
l'AES 202; 203
Biari-Loandanda, chefferie 46
Bibanga, hôpital presbytérien, territoire de
Bakwanga 116
Bibi, Louise-Agathe, mère de Pauline Kie(li)
136
Bibliothèque du C.E.C. de Stan, Lumumba
bibliothécaire bénévole 115; 122
Binza, quartier de Léopoldville (>Kinshasa)
camp militaire (>camp Tshatshi) 138
Bock, gouverneur de la Province Orientale
125; 206; 211; 214
Boey, C. D. à Stanleyville 165
Boey, haut fonctionnaire 237
Bolamba, Antoine-Roger, rédacteur en chef
de *La Voix du Congolais* 171; 175; 205
Boma, André, ami d'enfance de Lumumba 83
Bondekwe 233
Borlée, conseiller 203
Borlée, haut fonctionnaire 237
Borlée, Paul, commissaire provincial (Stan)
182
chef a.i. des A.I.M.O. de la Province
Orientale (1947) 121
Bouvez, père scheutiste 91
Bracongo (Brasserie du Congo), Léo
Alphonse Membe, ouvrier 240
Lumumba directeur chargé de la
promotion 140; 240
Breuls de Tiecken, gouverneur de la Province
Orientale 155; 156; 164; 172; 191; 211;
226
à l'Association des Evolués de

Stanleyville 156
Brixhe, A., agronome 65
Buisseret, Auguste 226
ministre des Colonies 168; 170; 176; 188;
191; 192; 217; 223; 226; 234
de passage à Stanleyville (11.1954)
220
rencontre Lumumba (10.1954) 226
séjour à Stan (10.1954) 175; 177; 180;
184; 185
Bukavu *Voir* Costermansville
Buta, chef-lieu de district de l'Uele (Province
Orientale) 135; 145
Buytaert, père Richard 52; 54; 57

—C—

C.E.C. *Voir* Centre extra-coutumier (C.E.C.)
C.F.L. *Voir* Chemins de Fer du Congo
Supérieur aux Grands Lacs Africains
(C.F.L.)
C.S.K. *Voir* Comité Spécial du Katanga
(C.S.K.)
Caisse d'Epargne (Stan)
et Fédération des Associations de
Stanleyville (03.1953) 155
Cambier, père Emeri, préfet apostolique 52
carte du Mérite Civique 153; 157; 179; 202
octroyée à Lumumba en appel (5.08.1954)
164; 175; 179; 180
Centre d'Etudes Supérieures de Bruxelles 124
Centre extra-coutumier (C.E.C.), conditions
d'inscription 111; 112; 135
Jérôme Alamazani remplace comme chef
César Lengema mort en 1951 130
Cercle belgo-congolais L'Union 237
Cercle libéral d'études et d'agrément 226
Cercle Royal Africain (Bruxelles)
discours du Roi Baudouin 167; 191
Cheffey, docteur C. (Wembo-Nyama) 116
Chemins de Fer du Congo Supérieur aux
Grands Lacs Africains (C.F.L.) 117
à Stanleyville, rive gauche 119
Clément, Pierre, sociologue 48; 124; 130;
140; 156; 157; 200; 211
conférence à Wembo-Nyama (01.1953)
124
relations avec Lumumba 171; 191; 193;
194; 195; 196; 197
voyage au Sankuru accompagné de
Lumumba 157; 159; 161; 190

- Clérin, A., A. T. à Katako-Kombe, chef A.I.M.O. à Lusambo 102
- Coari, G., lieutenant à Lubefu 41
- Cobelmin (Compagnie Belge d'Entreprises Minières), Kampene, Kima, Costermansville 101; 239
- Colin, Michel, rédacteur à *La Voix du Congolais* 175
- Collaert, J., A. T. à Katako-Kombe 32
- Comité central des Associations de Stanleyville *Voir* Fédération des Associations de Stanleyville
- Comité Spécial du Katanga (C.S.K.) 35
- Communauté belgo-congolaise, prônée par le gouverneur général Pétillon 156; 166; 168; 169; 177; 179; 186; 191; 192
- Compagnie du Kasai 48; 51
- Conférence pan-africaine d'Accra (12.1958) 192
- Conga-Bar, lieu de réunions (Léo) 142; 144
- Conrad, Père (missionnaire du Sacré-Coeur) 226
- procureur de la mission (Stan) et conseiller de l'Association des Evolués de Stanleyville (1950) 165
- Costermans, vice-gouverneur général 40
- Costermansville (>Bukavu), chef-lieu de Province du Kivu 54; 101
- Croix du Congo (La), hebdomadaire (Léo)* 84; 122; 123; 137; 142; 151; 152; 153; 154; 155; 156; 157; 158; 159; 160; 162; 163; 164; 165; 166; 168; 170; 171; 173; 175; 176; 182; 183; 185; 189; 191; 205; 211
- chronique de Lumumba 211
- collaboration de Lumumba 226
- premier article de P. Lumumba 209
- cultures imposées (entre autres le coton dans le Sankuru) 159
- de Gaulle, Charles, gl 200
- De Geeter, A. T. suppléant à Lokombe-I 85
- De Gosserie, Hubert, professeur de français (Wembo-Nyama) 97
- De Heusch, Luc 36
- De Munster, père Achille, pénétration chez les Atetela 51; 52
- De Sagers, J., capitaine 34
- de Thibault, I., Secrétaire général de la Colonie 125
- Deckers, père Jules, école normale à Tshumbe-Ste-Marie 54
- Delarge, docteur, médecin léprologue (Stan) Union belgo-congolaise, co-fondateur 169
- Delcourt, L., A. T. à Katako-Kombe 25; 31; 37; 45; 46; 65; 90; 117
- Delfosse, Louis, percepteur adjoint Service des Postes (Stan) 178; 181; 182
- Dembo, village (Lomami) 104
- Demol, père Abel 51
- Demol, père Georges, supérieur de Tshumbe-Ste-Marie, coadjuteur 54
- Denge, chefferie 45
- Descamps, Georges, commandant 32
- Dhanis, baron Francis 20; 32; 34; 115
- Didrich, doyen de la faculté de Droit, Université Officielle du Congo (1960) 125
- Difuma-I et -II, villages (Lomami) 104
- Difumba, fils d'Onalua 27
- Dikoma, Paul, instituteur à Wembo-Nyama 93
- Dikungu, centre médical 27; 48; 55; 56; 80
- Jean Omalokenge, infirmier à la léproserie durant plus de 30 ans 240
- popularité du dr F. Hemerijckx, *Emery* 90
- Dimoke, demi-tante (aînée) de Lumumba 71
- Dimoke, Samuel, catéchiste méthodiste 116
- Dingege, mission protestante (Katako-Kombe) 87
- Diombo, premier nom de Tolenga 71 *Voir* Tolenga, François
- Diumasumbu, André, président de la Province du Sankuru 90
- Dive la Okaku, lignage maternel de François Tolenga 71
- Djamba Omalukumbe, père de Paul Kimbulu Tadiumi 115
- Djamba, abbé Alphonse 55
- Djeko, fils de Wungu 27
- Djeko, village 23; 27; 55; 240

—D—

Djela, lignage 71; 73
 Djela, village 28
 Djemba Ehata ka Otshudi *Voir* Wembo Nyama
 Djemba Shungu, responsable de l'imprimerie méthodiste (Wembo-Nyama) 116
 Djemba, village 23; 28; 71; 114
 voisin d'Onalua et milieu d'origine de Paul Kimbulu et Michel Tshungu 113; 116; 239; 241
 Djembolembo, fils d'Omosongo 27; 43
 Djembolembo, village 23; 27
 Djoke, Albert, ami de Tolenga (Onalua) 72
 Djolo, chef 45
 Djonga, guérisseur 77
 Djongandeké Tadjá, Victor, oncle de Lumumba 71; 80; 103
 militaire à la Force Publique, craint à Onalua 72
 Djundu (Samangwa), village 35
 Djunga, notable 45
 Djuwa, cousin guérisseur de Wetschokonda 77
 Djuwola-Y'okonda, village 23; 27
 Dovell, docteur C. (Wembo-Nyama) 116
 Dubuka 233
 Duma, rivière 28
 Dupont, commissaire de district assistant 221

—E—

E.I.C. *Voir* Etat indépendant du Congo
 EAMI *Voir* Ecole d'Assistants Médicaux Indigènes (EAMI)
Echo de Stan (L'), quotidien (Stan) 152; 189; 235
Echo Postal (L'), organe trimestriel de l'APIPO (Stan) 152; 179; 180; 181; 182; 191
 Ecole d'Assistants Médicaux Indigènes (EAMI), à E'ville, Léo, Stan... 115; 117; 136; 239
 Ecole Postale *Voir* Léopoldville: Ecole Postale
 Eke, Gérard, condisciple de Lumumba à Tshumbe 97
 Ek'Ewango, fils de Tshumbe, petit-fils d'Ewango 27
 Ekoko, première épouse de Lukulunga, grand-père de Lumumba 71
 Ekund'Ewango, village 48
 Ekwayulu, Patrice, père de Pauline Kie(li)

136
 Elila, rivière 104
 Elisabethville (>Lubumbashi), chef-lieu du Katanga (>Shaba) 116; 156
 Ecole d'Assistants Médicaux Indigènes (EAMI) 117
 Université Officielle du Congo, causerie de Lumumba (début 1960) 124
 Elondo, village (Lomami) 104
EMÉCOCE (Echo Méthodiste au Congo Central), revue (Wembo-Nyama) 180; 189
 Emongo a Kondo, chef du village Enyamba (Lomami) 104
 Emongo, témoin de l'enfance de Lumumba 69; 239
 Enyamba, village (Lomami) 104
 Enyamba-la-Wadi, lieu "fondateur" des Ewango 25
 Epunga, père de Luhaka 33
 Equateur, province 178
 Esambo (mama), guérisseuse 77
 Esopa, membre de l'A.E.S. 229
Essor du Congo (L'), quotidien (Elisabethville) 175; 184
 Etanga, chefferie 44; 45
 Etat Indépendant du Congo (E.I.C.) 19; 20; 28; 31; 32; 33; 34; 35; 36; 37; 39; 40; 42; 52; 59; 115; 174
 district des Falls 173
 Etats-Unis d'Amérique (U.S.A.) 21; 56; 58; 59; 116; 146
 Ewango (Momombale), fils de Watambulu 25; 27
 Ewango, clan 19; 20; 21; 23; 24; 25; 27; 28; 31; 32; 33; 35; 39; 40; 42; 43; 44; 45; 46; 48; 49; 51; 55; 56; 59; 61; 62; 63; 64; 71; 72; 84; 111; 113; 115; 116; 241
 Ewaso, petite soeur de Pauline Kie et actrice du groupe Maboke Loningisa 136

—F—

Fabo, Paul, éditeur du mensuel *L'Afrique et le Monde* (Bruxelles) 151; 154; 183; 188; 209
 Fallot, M. 166
 Falls, district de l'E.I.C. 173
 Fariala, catéchiste protestant 59
 FÉDÉBATE *Voir* Fédération des Associations Batetela (FÉDÉBATE)
 Fédération des Associations Batetela, Léo

(FÉDÉBATE) 239; 240
 Okuka président 240
 situation de la femme (causerie de Lumumba, 13.4.58) 142; 144
 Fédération des Associations de Stanleyville (03.1953)
 Lumumba, secrétaire (03.1953) 155
 Finant 233
 Finant, clerc de Me Marres 233
 Fish, G., lieutenant 33
 Fonds d'Avance Colonie 164; 215; 217
 Force Publique 20; 28; 42; 46; 61; 72; 88; 91; 112
 François, A., chef de poste à Lokombe-I 37; 42; 44; 46; 61; 65; 85
 Frères de la Passion, congrégation africaine à Tshumbe-Ste-Marie 55
 Frères des Ecoles Chrétiennes
 Association des Anciens Elèves des Frères des Ecoles Chrétiennes (ASSANEF) 155
 Frères Maristes
 écoles à Stanleyville 115; 119; 122; 151; 152; 155; 190; 192
 Lumumba suit des cours du soir 226
 Union des Anciens Elèves des Frères Maristes (UNELMA) 155
 Fungi, chefferie 44

—G—

Gérard, Jules, éditeur du quotidien *Le Stanleyvillois* 152
 Ghenda Shuyaka Odimba, Armand, instituteur à Wembo-Nyama 33; 93 (parfois orthographié Genda) 239
 Ghillain, A. T. 232
 Gilbert, John Wesley, missionnaire protestant 57
 Gillain, C. 39
 Gilson, ancien gouverneur 211
 Gizenga, Antoine, gouvernement lumumbiste de Stanleyville 80
 Gombe (Kinshasa) 78
 Gongo Lutete *Voir* Ngongo Leteta
 Groupe de travail parlementaire belge
 visite à Léopoldville et rencontre de Lumumba (1958) 193
 Groupement Culturel Belgo-Congolais
 Lumumba secrétaire 155
 Groupement Culturel Belgo-Congolais

(Léopoldville) 185
 Gwente, Joseph, agent des Douanes (Stan) 125

—H—

Hagendorens, mgr J. 55
 Halafu, Joseph, secrétaire adjoint de l'APIPO 179
 Halleux, A. T., R.A.T. du Centre extra-coutumier de Stanleyville 112
 Handekijn, père Emile 51; 52
 Heid, G., lieutenant à Lubefu 41
 Hembrechts, administrateur du Centre extra-coutumier de Stan 182; 231; 236
 Hemerijckx, dr F. 55
 prononcé *Emery*, pourrait avoir inspiré à Lumumba son nouveau prénom 90
 Henry, E., vice-gouverneur général 42
 Henry, P., chef du service Justice et contentieux C.E.C. (Stan) 147
 Hiokamende 25; 27; 32 *Voir* Onalua, village
 Hiokamende, fils de Mende 25
 Hiokamende, lignage 71; 79; 82
 Hoedewackers, père scheutiste, imprimerie Tshumbe-Ste-Marie 54
 Hofkens, L., commissaire provincial 45
 Hoppe, A.
 administrateur du Centre extra-coutumier de Stan, conseiller APIC 129; 130; 147; 164; 165; 172; 182
 administrateur du territoire de Stanleyville 221; 224; 237
 démêlés avec Lumumba 216

—I—

Ikofama, Joseph, lauréat de l'Ecole Postale de Léopoldville 122
 Iloko, Victor 210; 233
 Institut International Africain
 à Stan, Pierre Clément, Melle N. Xydias, 130; 156
 Intertropical Confina, société (caoutchouc) 115
 Isangi, chef-lieu de territoire (Province Orientale) 125; 128; 135; 141
 Issa-Kalikula, membre de l'A.E.S. 229
 Iyenga (Isaka), poste de l'E.I.C. 33
 Iyssim, chef de poste de Lubefu 40

—J—

Jadotville (>Likasi), chef-lieu au Katanga 104
 Janssen, père Maurice 213; 230
 conseiller de l'A.E.S. 220
 Fédération des Associations de
 Stanleyville, conseiller (03.1953) 156
 remplaçant du père Conrad comme
 conseiller de l'A.E.S. 213
 Jungers, gouverneur général 176
 discours d'ouverture au Conseil de
 Gouvernement (1951) 167

—K—

Kabalo, chef-lieu de territoire (Nord-Katanga) 117
 Kabeya, Benoît, lauréat de l'Ecole Postale de Léopoldville 122
 Kabinda, chef-lieu du Nord-Katanga 34
 chef-lieu de district, où est emprisonné
 François Tolenga 81
 chef-lieu du Sankuru 39
 Kabwe, Grand séminaire (Haut-Kasai) 122
 Kafua, André, condisciple de Lumumba à Tshumbe 97
 Kafua, capita de Ngongo Leteta 31
 Kainda, abbé Victor 55
 Kalema Mateleka, Ferdinand, cousin de Tolenga 71; 93
 Kalema, chefferie 31
 Kalema, Emile, frère de Lumumba 71; 76; 80; 84; 103; 138
 Kalema, Jules, ami d'enfance de Lumumba 83
 Kalima (Maniema) 101; 103; 104; 151; 190; 191; 240
 séjour de Lumumba à la Symetain 86; 101; 104; 105; 121
 Kalonda, notable 36
 Kalundu, port d'Uvira, sur le lac Tanganyika 117
 Kambilo, Mathias, instituteur à Wembo-Nyama 69; 78; 86; 93; 94; **239**
 Kampene, centre minier Cobelmin (Maniema) 101
 Kandi, P., secrétaire général de la Chambre (Léopoldville, 1961) 149
 Kandolo, chef 102
 Kanyama, Victor, secrétaire de l'APIPO 165; 178; 181

Kaoma, Gérard, ami de Lumumba (Stan) 114
 Kasai, district 43; 58; 60; 64; 102
 Kasai, province 23; 49; 51; 57; 65; 90; 130; 196
 Kasala, ruisseau 23
 Kasavubu, discours de 1944 201
 Kasende, Joseph, ami de Tolenga (Onalua) 72
 Kashamura, Anicet 139; 141
 Kasongo, centre (Maniema) 32
 Kasongo, chef 51
 Kasongo, chef-lieu de territoire (Maniema) 102; 103; 116
 Kasongo, Emery, condisciple de Lumumba à Tshumbe 97
 Kasongo, Joseph 233
 Kasongo, Thomas 230
 Kasuku, village (Lomami) 104
 Katako, parent des Omatuku 104
 Katako-Kombe, poste de l'E.I.C. 20; 21; 36; 39; 41; 51; 57
 chef-lieu de territoire 81; 87; 103; 111; 117; 140; 160
 mission protestante 57
 mission protestante de Dingle 57; 58
 territoire 18; 19; 20; 21; 25; 27; 34; 39; 40; 45; 46; 49; 54; 56; 63; 64; 65; 101; 103; 160; 240
 Katambwe, auxiliaire de Ngongo Leteta 32
 Katopa, village sur la Lomami 103; 104
 Katoto, capita de Ngongo Leteta 31
 Kekumba, chef des Oduku 48
 Kela, ethnie 103
 Kemba, père de Kodjela, deuxième femme de Tolenga 82
 Kembolo, Ernest (Kindu) 69
 Kembolo, Ernest, témoin (Stanleyville) **239**
 Kendekende Otshudi, ami de Tolenga (chasseur, Onalua) 72
 Kennedy, J. F. 146
 Kepoke, chef 102
 Kibombo, territoire (Maniema) 33; 99; 102; 103; 138
 Kie (parfois N'Kie, Kieli), Pauline, compagne de Lumumba 109; 114; 135; 136; 137; 138; 139; 141; 144; 146; 172; **239**
 mère de François Lumumba 136; 146; 147; 148; 239
 Kieli, Pauline *Voir* Kie (parfois N'Kie, Kieli), Pauline
 Kigoma 233

- Kigoma (*Tanganyika Territory*), port de l'autre côté du lac 117
- Kiloshi, notable 36
- Kima, centre minier de la Cobelmin (Maniema) 239
- Kimbangu, Simon, détenu à Kintambo 116
- Kimbulu Tadiumi, Paul 104; 109; 116; 117; **239**
condamné à Lusambo 116
Ecole d'Assistants Médicaux Indigènes (EAMI), à Stanleyville 115
héberge la famille Lumumba à Stanleyville 86; 111; 113; 114; 115; 119; 121; 136; 139; 194; 239
héberge la famille Lutula 111; 144; 240
- Kimbulu, Joseph, père de Luamba (Kindu) 104
- Kimoto, Y. 210
- Kimuenza (près de Léo), future Université Lovanium (1954) 124
- Kindu, chef-lieu du Maniema 54; 69; 87; 91; 102; 103; 104; 105; 116; 117; 139; 151; 239; 240
territoire 103
- Kingombe, chef 51; 87
- Kinshasa (=Léopoldville) 80; 138; 239; 240; 241 *Voir* Léopoldville
- Kinshasa, quartier central de Léopoldville 136; 151
Voir aussi Léopoldville 151
- Kintambo, quartier et prison (Léopoldville) 116
- Kipange, Jules (Kindu) 69
- Kipange, Jules, témoin (Kindu, Stan) **239**
- Kirongozi, Joseph 199; 207; 214
candidat au poste de chef du CEC 210
élu président de l'A.E.S. (07.1950) 209
mort 209; 211
orientation donnée à l'A.E.S. 209
réélu président de l'A.E.S. (07.1951) 209
relations avec d'autres évolués 209
secrétaire de l'A.E.S. 206
- Kirundu, poste sur le fleuve au nord de Kindu 104; 105
- Kisangani 117; 145; 239; 240; 241 *Voir* Stanleyville
- Kitenge-Ngandu, poste de l'E.I.C. 20; 31; 32; 33; 34; 39; 57; 103
capitale de Ngongo Leteta 102
- Kodjela, Hélène, deuxième épouse de François Tolenga 82
- Koho Djese, Marie, mère de Pauline Opango 138; 140
- Kokolomami, chef 51
- Kokolomami, Gabriel, petit-frère d'Omatuku fils 103
- Kolombe, clan 19
- Kombe, village (Maniema) 239
- Kongolo, chef-lieu de territoire (Nord-Katanga) 103; 117
- Konyandja, notable 45
- Koy, chefferie 35; 41
- Koyandja Opombo, fils d'Onalua 25; 27
- Koyandja Opombo, lignage 27
- Koyapongo *Voir aussi* Okitodimba-a-Koyapongo
- Koyapongo, chefferie 31
- Koyapongo, village 35
- Kreutz, C. D. à Stanleyville 163; 178; 207; 236; 237
- Kudi, ethnie (clan des Mondja) 23
- Kudiemoka, Michel, fils du pasteur Lunumbe 95
- Kusu, ethnie 102; 124; 239
- Kwapanga, chefferie 45
- L—
- Laala, notable 36
- lac Léopold-II 20; 136; 240
- Lamazani, Gilbert, secrétaire APIC 171
- Lambuth, évêque méthodiste 56; 57; 58
- Landa, village proche d'Onalua 77
- Lauwers, commissaire de district Stanleyville 112; 199; 200; 202; 204
- Lazure, père Tharcisse, directeur de l'école primaire de Tshumbe-Ste-Marie 97; 98
- Le Marinel, Paul, commandant 34
- Legat, A., agent (Lusambo) 39
- Lemaen, frère Victor (Frère Mariste) conseiller de l'APIC (1946-52) 172
Fédération des Associations de Stanleyville, conseiller (03.1953) 156
- Lemborelle, A., A. T. à Katako-Kombe 19
- Lemborelle, directeur général 220
- Lengema, César, chef du C.E.C. (Stan) 201
mort en 1951 130
- Léonie, fille de Pauline Kie(li) avant sa rencontre avec Lumumba (1947) 136
- Léopold II de Belgique, roi 157; 166; 174; 175; 186; 189
- Léopoldville (>Kinshasa) 122; 131; 133;

- 136; 137; 138; 140; 141; 142; 148; 185; 240
 ecapade de Paul Kimbulu 116
 Ecole d'Assistants Médicaux Indigènes (EAMI) 239
 Ecole Postale 115; 121; 123; 125; 136; 151; 192
 Lumumba insulté par une Blanche 190
 Pauline Opango y organise un mouvement des femmes contre l'inconduite 141
 visite du Groupe de travail parlementaire belge (1958) 193
 voyage de Wembo Nyama 36
 Letshu, chefferie 45
 Libenge, poste de l'E.I.C. 20; 40
Libre Belgique (La), quotidien (Bruxelles) 168
 Lisala, chef-lieu de district (Equateur) 153; 154
 Lodi, village 27
 Lodja, territoire 34; 58; 59
 Lohamba, craint à Onalua 72
 Lohata, notable 45
 Lohembe, Auguste, instituteur présumé de Lumumba à Wembo-Nyama 93
 Lokale Pene Disashi, père de Pauline Opango 138; 140
 Lokaso, Ferdinand, cousin de Lumumba **239**
 Lokele, ethnie 135; 141; 172; 196
 Lokenye, rivière 25; 35
 Lokombe, Marie, tante de Lumumba 71; 72; 77
 Lokombe, rivière 23; 27
 Lokombe-I, poste d'Etat de Wembo-Nyama 21; 37; 42; 44; 46; 61; 65; 72; 81; 85
 Onankoy y débute comme commis 85
 Lokombe-II, secteur 19; 23; 44; 45; 46; 49; 50; 56; 72; 241
 Lomami Tshibamba, Paul 180
 Lomami, district 64
 Lomami, rivière 25; 31; 34; 35; 99; 102; 104
 Lomeka, fils de Wungu 27
 Lomeka, village 23
 Lomela, rivière 25
 Lomela, territoire 50; 98
 rattaché au Sankuru 40
 Lomembe, catéchiste (Onalua) 92
 Lomembe, chef de secteur 44
 Lonema, village 23
 Longa, frère Raphaël 55
 Longanga, Jean, ami d'enfance de Lumumba 83
 Longanga, Jean, second mari de Julienne Amatu, mère de Lumumba 81; 82
 Longomo, rivière 25
 Longomo, village 27
 Longonya, Joseph, instituteur à Wembo-Nyama 69; 78; 86; 94; **239**
 Lonombe, témoin de l'enfance de Lumumba 69; **239**
 Lonya, rivière 25; 32; 34; 35
 Lopetshu, Thérèse, troisième concubine de François Tolenga 82
 Lopez, Antoine 233
 président de l'A.E.S. 233
 secrétaire de l'A.E.S., en remplacement de P. Lumumba (11.1953) 211
 succède à Lumumba comme président de l'A.E.S. (02.1956) 177; 184
 Losolo le Ketele, chef Matapa (Maniema) 93
 Lotembo, rivière 23; 25; 32; 34; 85; 104
 Loteta, fils d'Omosongo 27
 Loteta, village 23; 27
 Lothaire, commandant Henri 34
 Loto, territoire
 rattaché au Sankuru 40
 Lovell, E. H., missionnaire méthodiste 44
 directeur Ecole de Wembo-Nyama 93; 94; 96
 Lowolo (dit aussi Vala), village 104
 Lualaba (fleuve Congo en amont de Stanleyville) 20; 25
 Lualaba-Kasai, district 34; 40
 Luamba, fils de Joseph Kimbulu (Kindu) 104
 Luba, ethnie 54; 56; 103
 Lubefu, poste de l'E.I.C. 20; 21; 27; 28; 35; 36; 39; 40; 41; 42; 43; 44; 51; 52; 57; 62
 mission catholique 54
 territoire 34; 39; 40; 41; 44; 46; 54; 62; 71; 77; 81; 85; 103; 104; 116; 160; 239; 241
 Lubefu, rivière 20; 25; 31; 32; 41; 51
 Lubuya-Bera, centre près de Stanleyville 114
 Luhahi A Niama Luhahi, Emile-Cosmas
 débat avec Lumumba 161
 enseignant à Wembo-Nyama 109; 123; 124; 137; 139; 140; **239**
 étudiant à l'Université Officielle du Congo (Elisabethville) 124
 Luhahi, détenu avec Kimbulu à Lusambo, mort de mauvais traitements vers 1922 116

- Luhaka (dit aussi Lupaka), chef 20; 33; 34; 35; 36; 39; 40; 51; 58; 102
- Luhaka, Jules, ami de Tolenga (cultivateur, Onalua) 72
- Luhaka, pasteur 58
- Luhata, camarade de Lumumba à Léo, élève à l'EAMI 136
- Luhata, Daniel 58
- Lukala, forêt 41
- Lukanda, secteur 46
- Lukangu, village (Lomami) 104
- Lukfungu, clan 19
- Lukingama, ami de Lumumba (Stan) 114
- Lukulunga Wetshokonda, Charles, frère aîné de Lumumba 71; 76; 77; 78; 93; 240
- Lukulunga, grand-père paternel de Lumumba 28; 71; 75; 77; 82
- Lulua, ethnie 54
- Luluabourg (>Kananga), chef-lieu du Kasai 39; 57
- mutinerie de 1895 34; 41
- Lumande *Voir* Onawema, Philippe
- Lumbu, Michel, infirmier (Wembo-Nyama), ami du pasteur Ngandemema 96
- Lumpungu, un fils de Ngongo 20; 32; 43
- Lumumba (Onema), Louis *Voir* Onema Olela (Lumumba), Louis
- Lumumba Okito, ou Onosamba, autres noms de Roland Lumumba *Voir* Lumumba, Roland-Gilbert
- Lumumba, François, fils aîné de Patrice Lumumba (et de Pauline Kie) 136; 137; 147; 148; 149; 239
- Lumumba, Guy, fils de Patrice Lumumba et Alphonsine Masuba 141
- Lumumba, Jérôme, cousin éloigné devenu pasteur protestant 79
- Lumumba, Juliana (Julienne), fille de Lumumba et Pauline Opango 109; 138; 140; 146; 148; 149; 158; 182; 240
- Lumumba, Louis, frère de P. Lumumba 210
- Lumumba, Patrice-Hemery 19; 84; 93; 94; 115; 119; 123; 124; 137; 148; 154; 172; 219; 233
- à la Symetain, Kalima (1944) 104; 105; 121; 151; 190; 191
- à l'Ecole Postale de Léopoldville (1947-48) 151; 192
- ADAPES, président (1953) 155; 166; 180; 226
- ADAPES, vice-président (1951) 155; 171
- adopte le prénom Hemery (Stan, 02.1946) 90; 121
- adopte le prénom Mumbard (Stan, 02.1951) 129
- APIC, président (10.04.1956) 237
- APIC, président (12.1954) 166; 169; 177
- APIC, secrétaire (03.1953) 171
- APIC, secrétaire (04.1953) 155; 164
- APIPO, fondateur et secrétaire-trésorier (1951) 178
- APIPO, président (1953), intègre des Européens 163; 166; 177; 178; 180
- arrestation (06.07.1956) 177; 237
- arrivée à Stanleyville (1944) 113; 114; 115; 119; 122; 151; 190; 192
- Association des Evolués de Stanleyville (A.E.S.)
- assemblée générale (16.07.1954) 217
- assiste à la réunion du comité sortant (03.02.1956) 231
- attitude lors de l'assemblée électorale (17.02.1956) 232
- audience auprès de A. Schöller, gouverneur de la Province Orientale (14.05.1954) 215
- bilan de la présidence de Moliso 211
- conseiller (07.1951) 153; 209
- convocation d'une assemblée générale pour le 19.05.1954 216
- discours lors de l'assemblée électorale (17.02.1956) 232
- le comité lui demande de démissionner (début 1955) 229
- lettre circulaire adressée aux membres de l'A.E.S. (16.02.1956) 234
- lettre de protestation contre sa révocation 231
- litiges financiers au sein de l'A.E.S. 230
- Lumumba demande la démission du Comité 212
- première réunion du nouveau Comité (24.03.1954) 213
- présidence 203
- président (03.1954) 164; 166; 180; 184; 213; 226
- président contesté (1955) 177; 181; 186; 188
- programme d'action 214
- reproches adressés à Lumumba par l'A.E.S. 229

- réunion avec des représentants de la province (19.04.1954) 221
- révocation de Lumumba (23.12.1955) 231
- révocation et exclusion du Comité directeur 230
- rôle que Lumumba entend lui voir jouer 222
- secrétaire (07.1952) 211
- secrétaire (1952-53) 155
- vice-président (11.1953) 211
- audience auprès du nouveau Gouverneur Schöller 226
- bibliothécaire du Centre extra-coutumier (Stan) 151; 154; 163; 164
- chroniqueur à *La Croix du Congo* 155; 211
- clivage autour de la personne de Lumumba 233
- collabore à *La Croix du Congo* 226
- commis de première classe (01.07.1954) 217
- conférence (18.08.1955) 224
- conflit avec Songolo 230
- cours du soir chez les Frères Maristes 226
- date de naissance 78
- discours d'Accra (12.1958) 192
- élève son petit frère Onema Olela, Louis "Richard" 80; 81
- en route pour Kalima (vers 1943) 101; 103
- en route pour Stanleyville (1944) 105
- enfance 83; 84; 85; 86; 87; 88; 89
- envoie une 2^e lettre au Ministre Buisseret 220
- fait l'objet d'une perquisition à la suite d'une plainte du chef de détournement déposée par le magasin SEDEC (04.07.1956) 237
- Fédération des Associations de Stanleyville, secrétaire (03.1953) 155
- Fonds d'Avance Colonie 215
- lettre à A. Maurice (23.02.1956) 233
- lettre adressée à Albert Maurice relatant son conflit avec les missionnaires (17.01.1956) 227
- libération (09.1957) 237
- membre du Cercle libéral d'études et d'agrément 226
- premier voyage en Belgique (24.04.1956) 133; 169; 241
- prison à Léo (6.07.1956) 134; 140; 241
- procès à Stan (1956) et en appel à Léo (1957) 128
- reçoit avec sa famille la carte du Mérite Civique (5.08.1954) 164; 165; 175; 179; 180
- remet une lettre au Ministre Buisseret, de passage à Stanleyville (11.1954) 220
- rencontre A. Buisseret, ministre des colonies (10.1954) 226
- rencontre avec le roi Baudouin (06.1955) 223
- s'appelle à la naissance Tasumbu Tawosa, Isaïe 71; 73; 76; 78; 79; 80; 81; 149
- scolarité 91; 92; 93; 94; 95; 96; 97; 98; 99
- se fait appeler Lumumba, 'foule' 79; 149
- se fait appeler *Okanda doka* plutôt qu'*Omote l'eneheka*, à Stanleyville 89
- se fait appeler Osungu Patrice à Onalua 86; 87; 88; 89; 95
- se voit accorder l'immatriculation le 05.08.1954 217
- second voyage en Belgique (1958) 193
- s'installe à Léopoldville (1958) 177
- Table ronde politique (Bruxelles, 20.1 - 12.2.1960) 124
- ultime arrestation (11.1960) 241
- Union belgo-congolaise, président (03.1956) 237
- Union belgo-congolaise, vice-président à sa création (02.1956) 156; 169; 177; 186
- vie conjugale 135; 136; 137; 138; 140; 141; 145; 146; 147; 148; 150
- voyage au Sankuru avec P. Clément (1953) 157
- voyage en Belgique 237
- Lumumba, Patrice-Pierre-Clément, fils de Lumumba et Pauline Opango 140; 146; 149; 240
- Lumumba, Pauline, épouse de Patrice Lumumba 158
- Lumumba, Roland-Gilbert, fils de Lumumba et Pauline Opango 138; 149; 240
- Lundula, Victor (futur général) 104
- Lundunga, notable 36
- Lunga, village d'origine de Lokale Pene Disashi 138
- Lunge, fils de Tshumbe 27
- Lunumbe, pasteur (Wembo-Nyama) 95
- Lupaka, Boniface 233; 235

Lupaka, Boniface-Stanislas 187
 Lusambo, chef-lieu du Sankuru 91; 116
 conseil provincial 102
 Lusambo, poste de l'E.I.C.
 chef-lieu de province 39; 45; 54; 55; 63;
 65
 chef-lieu du Sankuru 20; 21; 32; 34; 36;
 39; 40; 41; 43; 44; 49; 51; 54; 57; 60;
 61; 62
 mission catholique 51; 52; 56
 Lusuna, chef 34
 Lutula, Joseph, condisciple de Lumumba à
 Wembo-Nyama 69; 78; 86; 87; 94; 109;
240
 dirigeant de la FÉDÉBATE 240
 hébergé par Kimbulu à Stan (1947) 111
 ministre de l'Agriculture dans le
 gouvernement Lumumba 240
 relations avec Lumumba 114; 138; 139;
 140; 144; 146; 147; 148
 Lutula, juge 45
 Lutundula, chef 51
 Luwila, chefferie 31; 35
 Lwanga, Georges (Kindu) 69
 Lwanga, Georges, témoin (Stan, Kindu) **240**

—M—

M.E.C.M. *Voir* Methodist Episcopal Congo
 Mission (M.E.C.M.)
 M.N.C. *Voir* Mouvement National
 Congolais (M.N.C.)
 Maboke Loningisa, groupe de théâtre
 populaire 136
 Maïndombe *Voir* lac Léopold-II
 Makamba, village près de Luluabourg 105
 Malenga, Louise, épouse J. Lutula, belle-
 soeur de Lumumba 109; 138; 140; 144;
 147; 148; 240
 Maletau(w)a, Henriette, première épouse de
 Lumumba 135; 141; 144; 172
 Malu Malu, chef (successeur de Wembo
 Nyama) 45
 Manda, chefferie 45
 Maniema, district 19; 31; 32; 33; 34; 46; 55;
 64; 80; 93; 116; 173; 240
 première émigration de Lumumba (vers
 1943) 101; 102; 103; 104; 105
 Manifeste de *Conscience Africaine* (29 juin
 1956) 165; 170
 Marres, Me 210

Martin, Edith, épouse Lovell, directrice
 d'école à Wembo-Nyama 93
 Masuba, Alphonsine, compagne de
 Lumumba, mère de Guy Lumumba 135;
 141
 Mata Dompetro, Félix, agent des Postes
 (Stan) 125
 Maurice, Albert 234
 attaché de presse du ministre des Colonies
 227
 président de l'APIC 188
 Mbakakonde-I, -II, -III, secteurs 44; 45
 Mbanza-Mboma (Bas-Congo)
 école moyenne pour Congolaises 157;
 158; 172
 Mbelongo, notable 45
mbolo (le Réveil) 92
 Mboo, chef 35; 102
 Mbotoswe, village 81; 82
 Mboyenyongo, grand-mère paternelle de
 Lumumba 71; 72; 75; 76; 77; 80; 81; 83;
 101
 Membe, Alphonse, collègue de Lumumba à
 Léo (Bracongo) **240**
mende, céphalopode des bois, totem des
 Ewango 25
 Mende, fils d'Onalua 25; 27
 Mende, lignage 19; 25; 27
 Methodist Episcopal Congo Mission
 (M.E.C.M.) 57; 99; 116
 Meurer, A., A. T. 232
 Mibango, chefferie 32; 44 *Voir* Wembo-
 Nyama-Mibango
 Michaux, Oscar, commandant 32
 Minga, village 40; 51; 52
 Minga-Otete, chefferie 23; 52
 MNC-UNACO 233
 Mobe, Antoine-Marie 122; 153; 154; 163;
 178; 183; 205; 206; 207; 208; 214; 218
 A.E.S.
 démissionne de son poste de président
 (31.12.1949) 208
 président 205; 206
 commis à la Poste 205
 conteste la gestion de Kirongozi 210
 membre de l'APIPO 205
 relations avec Kirongozi 209
 Moeller 204
 Moeller, A. J., C. D. à Lusambo 41
 Moliso, Bernard, témoin à la reconnaissance
 de François Lumumba 147

Moliso, Jean 199; 204; 205
 bilan de sa présidence dressé par Lumumba 211
 commis à l'INEAC 205
 président de l'A.E.S. 156; 203; 204; 211
 Momba, rivière 23
 Momombale, fils de Watambulu surnommé Ewango 25 *Voir* Ewango (Momombale)
 Mondja ya Ngele, clan 241
 Mondja, clan 19; 23; 27; 31; 32; 35; 40; 52; 56; 71
 Mongo, ancêtre éponyme 23; 25; 27
 Mongo, ethnies 25; 31; 32; 60
 Morrison, dr W. M., missionnaire presbytérien à Luebo 56
 Mouvement National Congolais (M.N.C.) 185; 192; 193
 délégation à la Table ronde (Bruxelles, janv.-fév.1960) 90
 élections de 1959 49
 Mpe, village d'origine de Wembo Nyama 31
 Mpolo, Maurice, compagnon de Lumumba dans la mort 240
 Mudimbi, pasteur presbytérien otetela à Luebo 57; 58
 Mukando, auxiliaire de Ngongo Leteta 32; 35
 Mukanga, auxiliaire de Ngongo Leteta 32
 Mukumadi, chef 102
 Mukundji, chef 51
 Mulamba-Lowa, chefferie 33
 Mulambolo, Hemery, nom d'enfance de Pene Senga, Hemery *Voir* Pene Senga, Hemery
 Mulenda, chef 35; 46
 Muller, M., agent 42
 Mulosa, chef 35
 Mumpower, docteur missionnaire, créateur de l'hôpital de Wembo-Nyama 116
 Mundala, notable 36
 Mundala, Pierre, ex-étudiant du Grand séminaire de Kabwe 122
 Munge, chefferie 45
 Mungengetu, Victor, ami de Lumumba (Stan) 114
 Mushiri-Rumalisa
 conseiller de l'Association des Evolués de Stanleyville 231
 Mutamba Makombo, Jean-Marie 123; 172; 191
 Mutambwe, Léon, chef de secteur par intérim des *Basambala* (1943) 104
 Mutshembe, chef 33

Mutuelle Chrétienne (Stan) 155
 Mutuelle d'Aide aux Trépassés (MAT) (Stan) 155
 Mwadi, mère de Paul Kimbulu Tadiumi 115
 Mwembo, Benoît, instituteur à Wembo-Nyama 69; 86; 93; **240**

—N—

Nambelo, clan 19
 Ndjadi, Alphonse, chef simba 50
 Ndjadi, lignage paternel de François Tolenga 71
 Ndjadi, secteur 44; 45; 79
 Ndjadiyo, guerrier réputé 27
 Ndjolo, chef à Onalua avant l'arrivée des Arabo-swahilis 28
 Ndjovu, fils d'Okutshu 25
 Ndonge, chef à Onalua 28
 Nembalemba, Célestin, condisciple de Lumumba à Tshumbe 97
 Neutens, A., administrateur du Centre extra-coutumier de Stanleyville 130
 Ngandemema Onyangunga, pasteur Jean (Wembo-Nyama) 69; 87; 92; 95; 96; 99; **240**
 Ngandemema, Louise, épouse du pasteur surnommée "*Adisa*" 96
 Ngandepule, village 32
 Ngandjolo, Moïse 58
 Ngandu, fils d'Okutshu 25
 Ngandu, secteur 31; 56
 Ngelo, sage femme (Onalua) 80
 Ngombe, chefferie 45
 Ngombekonda, village 73
 Ngongo Leteta, chef arabo-swahili 20; 23; 28; 31; 32; 33; 35; 36; 40; 51; 61; 84; 89; 102; 103; 115; 160
 biographie par Lumumba dans *L'Echo Postal* 180
 Nguvulu, Alphonse, syndicaliste M.N.C. (Elisabethville) 125
 Ngwana, hommes libres 21; 32; 54
 Nivelles (Belgique), projet de voyage d'Emile Luhahi (1954) 124
 Nkie(li), Pauline *Voir* Kie, Pauline
Nkuruse, journal de la mission de Tshumbe-Ste-Marie 55
 Nna, chef à Onalua avant l'arrivée des Arabo-swahilis 28
 Nomba, auxiliaire de Ngongo Leteta 32

Nsumbukende, chef à Onalua 28
 Nyampara 32; 34
 Nyanga, chefferie 44
 Nyanga, village 44
 Nyangwe, centre (Maniema) 32; 34
 Nyeasho, Véronique (Wetsholo), mère
 d'Onankoy 48

—O—

Oboy, notable 36
 Oboyi Kinyamba, ami de Tolenga (Onalua)
 72
 Odimba, victime de Ngongo Leteta 32
 premier chef d'Okitodimba-a-Koyapongo
 84
 Odjangi, chefferie 31; 35
 Oduku, clan 23; 27; 28; 44; 45; 46; 48; 96;
 115
 Oduku, village 82; 95; 96; 240
 Office des Transports Congolais (OTRACO)
 136
 Ohambe, chefferie 44; 45
 Ohambe-Djulu, village 31
 Okaku, village 32; 64; 71; 79; 85
 Okaku-Letshu, chefferie 23; 27
 Okandjaluka, chef 31
 Okende, autre nom de Patrice-Pierre-Clément
 Lumumba 149
 Okenge, chefferie 45
 Okitalama, chef 81
 Okitana (Otana), chef à Onalua 28; 29; 43;
 45; 61; 62; 63; 71; 72; 77; 80; 88; 101
 Okitana Embalonge, chef à Onalua 28
 Okitanyima, chef 41
 Okitapongo, notable 45
 Okitasumbu, fils de Tshumbe 27; 28; 43; 61;
 62
 chef à Onalua 28
 chef à Onalua et Djemba 114
 juge 45
 relégué à Lusambo 43
 Okitasumbu, village 23
 Okitawungu, fils de Wungu 27; 29
 sous-chef des Ewango 43; 44
 Okitawungu, village 23; 27; 31; 32
 Okito, Joseph
 chef de secteur Atetela à Lusambo 49
 mort avec Lumumba 84
 Okitodimba-a-Koyapongo *Voir aussi*
 Koyapongo

village d'où Lumumba disait être
 originaire 84
 village d'origine de Joseph Okito 84
 Okitolenga *Voir* Tolenga, François
 Okitomandji, notable 45
 Okitonyungu, chef de secteur 45
 Okitotete, notable 43; 45
 Okitowandji, fils de Wungu 27
 Okoko, Christian (Kindu) 69
 Okoko, Christian, témoin (Wembo-Nyama)
240
 Okomba-a-Djela, village 23; 71
 Okombe, fils d'Omosongo 27
 Okombe, village 23; 27
 Okongo, fils de Tshumbe 27
 Okongo, village 23; 27; 84; 95; 117
 Okose, rivière 25
 Okuka Wa Katako Lokoho, Jean-Désiré **240**
 les conflits avec Lumumba 239; 240
 membre du P.N.P. 137
 Okunda, frère Philippe 55
 Okundula, auxiliaire de Ngongo Leteta 32
 Okutshu, ancêtre du clan Ewango 23; 25
 Olela Engombe Asui (1992) 103
 Olela, François, cousin de Patrice Lumumba
 92; 93; **240**
 Olelanya, rivière 23; 25
 Olenga ou Okitolenga *Voir* Tolenga, François
 Olenga, grand-mère maternelle de Lumumba
 73
 Olenga, Jean, de Wembo-Nyama,
 commerçant (Léo)
 loue sa maison à Lumumba (Léo) 137
 membre du P.N.P. 137
 Olenga, Nicolas 46; 84
 Olenga, Yvon, débat avec Lumumba 160;
 161
 Olongo, chef 45
 Omakoy, village 28
 Omalokenge, Jean, ami d'enfance de
 Lumumba 69; 83; 85; 87; 90; 92; 93; 94;
 101; **240**
 Omalukulu, chef à Djemba 114
 Omambo Djela, fils d'Onalua 27; 28; 43
 Omambo Djela, lignage 25; 27
 Omambo-Djela, village 27
 Omandjovu, chef à Onalua 28
 Omanga, auxiliaire de Ngongo Leteta 32
 Omasase, cousin de Julienne Amatu 79; 86
 Omatuku Difumba, Antoine (fils), chef à
 Onalua 28; 43; 48; 61; 62; 64; 69; 78; 86;

- 93; 96; 101; **240**
 en route pour Kalima avec Lumumba 103;
 104; 105; 240
- Omatuku, Antoine (père), chef à Onalua 28;
 61; 62; 81; 101
- Omatuku, fils d'Onalua 27; 32
- Omeonga, Joseph, commis au territoire de
 Lubefu 116
- Omeonga, Pierre, ami de Paul Kimbulu 116
- Omokoko Mukando, Pierre, dirigeant de la
 FÉDÉBATE **240**
- Omole (ami d'Okitana) 29
- Omosongo, fils d'Ewango 27
- Omoyi, soeur de Paul Kimbulu et épouse du
 chef Raphaël Senga 117
- Onalua, chefferie 28; 47
- Onalua, fils d'Ewango 25; 27
 chef à Onalua 29; 42; 43; 44
 chef de secteur Mbakakonde-II 44
- Onalua, village d'origine de Lumumba 19;
 21; 23; 25; 27; 28; 31; 32; 43; 44; 45; 48;
 49; 55; 59; 61; 62; 63; 64; 69; 71; 72; 73;
 75; 76; 77; 78; 81; 82; 83; 84; 85; 86; 87;
 88; 89; 91; 92; 93; 95; 96; 97; 98; 99;
 101; 103; 104; 111; 113; 114; 117; 130;
 138; 160; 239; 240; 241
- Onankoy, Paul 241
 chef de secteur à Lokombe-II 160
 commis à Lokombe-I 46; 85
 A. T. de Lomela, exécuté par les
simbas (09.1964) 50; 87
 chef de secteur à Lokombe-II 23; 46;
 48; 49
 passe au P.N.P. (début 1960) 50
 relations avec Lumumba 49; 85; 160
- Onawelo, Albert 72; 137; 139
- Onawema (Lumanda), Philippe, infirmier
 (Wembo-Nyama) 116
- Onawembo, chefferie 45
- Onawungu Okenge, notable 45
- Onema (Lumumba), Louis, frère de
 Lumumba 48
- Onema Fama, Joseph, évêque méthodiste 48
- Onema Olela (Lumumba), Louis, frère cadet
 de Lumumba 69; 71; 72; 76; 77; 78; 80;
 81; 83; 84; 86; 92; 95; 99; 101; 109; 149;
240
- Onema, Joseph, évêque protestant 96
- Ongendangenda, Raphaël, d'Onalua, infirmier
 à Kalima 101; 104
- Onosamba, ou Lumumba Okito, autres noms
 de Roland Lumumba *Voir* Lumumba,
 Roland-Gilbert
- Onosoko, mari d'Otokoye 79
- Onya Shungu, François, ami d'enfance de
 Lumumba 83
- Onya, chef de secteur 45
- Onya, mari d'Ambaye 73
- Onyangunga, chef 45; 48
- Onyumbe, couple du village d'Okaku 79
- Opango Onosamba, Pauline, troisième
 épouse de Lumumba 103; 109; 135; 136;
 137; 138; 139; 140; 144; 145; 146; 147;
 148; 149; 172; 240
 mère de Patrice-Pierre-Clément, Juliana et
 Roland 138; 140; 141; 146
 organise à Léo un mouvement des femmes
 contre l'inconduite 141
 soeur de Louise Malenga, épouse Lutula
 138; 140; 144; 147; 148
- Opombo, clan 27; 32; 45; 56
- Opombo, secteur 44; 45
- Opombo-Koyandja, village 27; 45; 95; 96
- Opotote, frère Jean 55
- Osodu, chef 51
- Osomba, dernière épouse d'Emile Kalema 80
- Osomba, Marie, épouse de l'oncle Kalema
 Mateleka 93
- Osongo, rivière 25
- Osungu, Patrice, alias Lumumba *Voir*
 Lumumba, Patrice-Hemery
- Otana *Voir* Okitana, chef à Onalua
- Otepa, chef 51
- Otete, chef 51; 52
- Otete, chefferie 31
- Otetshimba *Voir* Tolenga, François
- Otoka, auxiliaire de Ngongo Leteta 32
- Otokoye, mère d'Omasase et cousine de
 Wetshokonda 79
- OTRACO *Voir* Office des Transports
 Congolais (OTRACO)
- Otshitshi Utshudianshoko, dernière épouse
 de Tolenga, père de Lumumba 82
- Otshitshi, Louise, tante de Lumumba 71; 72;
 96
- Otshope, Véronique, tante de Lumumba 71;
 72; 138
- Ovulambe, rivière 23; 25; 59
- Owakondo, village 25
- Owandji, clan 19
- owango*, arbre *Voir* Ewango, clan
- Oya, Honoré, ami d'enfance de Lumumba 83

—P—

P.N.P. *Voir* Parti National du Progrès
 Pany, P., A. T. Lubefu 41
 Parti National du Progrès (P.N.P.) 137
 élections de 1959 49
 Paulus, J., directeur de la 2^e direction
 générale du Ministère des Colonies 218
 Peigneur, R., officier de l'état-civil (Stan) 129
 Pene Lombe, Raphaël, chef de secteur
 Ukulungu 46
 Pene Senga, Hemery
 chef de secteur *Basambala* 23; 46; 49;
 103
 abandonne le M.N.C.-L. (1961),
 travaille à la Sûreté de Léo 90
 fusillé par les *simbas* à Katako-Kombe
 (17.8.1964) 87; 90
 greffier au tribunal de Katako-Kombe
 90
 ou Pene Sengha, Joseph-Hemery:
 Lumumba lui reprend le H de son
 prénom (1951) 153; 160
 se nomme à la naissance Mulambolo,
 Hemery 90
 Penge, chefferie 241
 Pères du Sacré-Coeur, missionnaires en
 Province Orientale
 Procure à Stanleyville 179
 Pères Passionistes 54; 91
 Pères Scheutistes (C.I.C.M.) 51; 54; 57; 91;
 153
 Association des Anciens Elèves des Pères
 de Scheut (ADAPES) 153; 163; 171
 publient à Léo l'hebdo *La Croix du Congo*
 151
 Pétillon, Léo A. M., gouverneur général 133;
 156; 167; 168; 169; 186; 191; 192; 223;
 225
 Plumier, G., sous-directeur des Finances ff.
 (Stan) 127; 128
 Pokolongo, serviteur à la mission de
 Lusambo 51
 Pons, V. G., sociologue 193
 Ponthierville (>Ubundu), sur le fleuve entre
 Kindu et Stanleyville 105
 Port-Francqui (>Ilebo), port sur la rivière
 Kasai 136
 Posho, Bernard, trésorier de *L'Echo Postal*
 178; 179
 PROSORIGAU *Voir* Association pour le

Progrès social de la Rive Gauche à
 Stanleyville (PROSORIGAU)

Pudiema, juge 45
 Pungumbu, notable 36; 45
 Pycke, père Rudolf, inspecteur 98

—R—

Reid, Alexander J., missionnaire méthodiste
 32; 58; 59; 95
 Renkin, Jules, ministre des Colonies 51
 Rom, Me René 213; 218; 226
 conseiller de l'A.E.S. 156; 157; 165; 210;
 211; 213; 220; 221
 et Fédération des Associations de
 Stanleyville (03.1953) 156
 Ryckmans, Pierre, gouverneur général 39; 63;
 111

—S—

Saghi 233
 Sakata, ethnie *Voir* Basakata
 Sako, Véronique, épouse de Paul Kimbulu
 Tadiumi 139
 Samangwa, chefferie 31; 85
 Sanganaza, Philippe, oncle d'Hortense
 Sombosia, deuxième épouse de
 Lumumba 145
 Sanganaza, Philippe, oncle d'Hortense
 Sombosia, deuxième épouse de Lumumba
 135
 Sankalom, société cotonnière à Wembo-
 Nyama-Mibango 96
 Sankuru, district 25; 31; 39; 54; 56; 60; 64;
 65; 84; 99; 102; 116
 Sankuru, province 80; 90
 Sankuru, rivière 51
 Sartre, Jean-Paul, préfacier de
 La pensée politique de Patrice Lumumba
 192
 Schöller, André
 gouverneur de la Province Orientale 146;
 164; 168; 174; 223; 226
 Lumumba, audience (14.05.1954) 215
 lettre du 26.06.1954 répondant aux
 demandes de l'A.E.S. 217
 Scohy, André, président du Groupement
 Culturel Belgo-Congolais (Léo) 185
 Senga Iyoko, ancien esclave 39
 Senga, Raphaël, père de Pene Senga, Hemery

- 90; 117
 Senga, village 31; 35
 Senga-Tawembi, chefferie 23; 31; 42
 Service de l'Information du Congo Belge (Infor-Congo)
 publie à Léo le mensuel *La Voix du Congolais* 151; 171
 Shabani, instructeur musulman 54
 Shango, chefferie 45
 Sheffey, dr 37
 Sheki, chefferie 45
 Shilo, chefferie 45
 Shilo, village 45
 Shinga-I, village *basambala* 39; 58; 90
 Shinga-II, village *basambala* 39; 90; 104
 Shinga-Vele, chefferie 23; 27; 45; 46
 Shokende, chefferie 45
 Shonga, Alphonse et Sophie, hébergent Lumumba à Léo (1947) 136
 Shuku, Joseph 58
 Shungu, John, premier évêque méthodiste Otetela 48
 Shungu-a-Koy, chef de secteur 45; 95
 simbas 46; 50; 84; 87; 90; 98
 Simi-Simi, vieux port près de Stanleyville 114
 Simon, administrateur 237
 Simon, chef du service provincial des AIMO 220; 222; 223
 Simon, directeur du service provincial des AIMO 224
 Simon, H., chef du Service provincial du personnel (Stan) 128
 Simon, M., directeur Caisse d'Epagne (Stan) et Fédération des Associations de Stanleyville 155
 Sœurs Fanciscaines d'Opbrakel (Tshumbe-Ste-Marie) 54; 55
 Sombosia, Hortense, deuxième épouse de Lumumba 114; 135; 136; 139; 141; 144; 172
 divorce (02.1951) 145; 148
 Songolo, Alphonse 233
 secrétaire de l'A.E.S. 164; 183; 184; 213; 215; 221; 226; 230; 231; 232; 233
 assemblée électorale de l'A.E.S. (17.02.01956) 232
 convocation d'une assemblée générale (23.12.1955) 230
 Songye, ethnie 103; 240
 Soors, M., C. D. adjoint 27
 Soubry, A., commissaire de district a.i. Stanleyville 128
 Soubry, commissaire de district assistant 207
 Stanley, Henry-Morton 189
 commémoration du 50^e anniv. de sa mort (1954) 164; 173; 174; 175; 186
 Stanleyville (>Kisangani), chef-lieu de la Province Orientale 69; 72; 86; 89; 117; 122; 136; 140; 147; 156; 180; 183; 184; 187; 190; 191; 196; 239; 240
 arrivée de Lumumba (1944) 86; 87; 90; 101; 104; 105; 109; 111; 112; 113; 115; 151
 carrière de Lumumba 119; 120; 121; 123; 124; 125; 128; 129; 130; 131; 133
 Ecole d'Assistants Médicaux Indigènes (EAMI) 115; 117
 écoles des Frères Maristes *Voir* Frères Maristes
 gouvernement Gizenga 80
 Hôpital des Noirs 153
 Service des Postes 125; 131; 152; 153; 176; 178; 182; 185
 tribunal du C.E.C., divorce (08.02.1951) 145
 tribunal du C.E.C., divorce (8.02.1951) 144
 Voir aussi Centre extra-coutumier (C.E.C.) 133
Stanleyvillois (Le), quotidien (Stan) 152; 189
 compte-rendu d'une causerie de Lumumba (05.06.1956) 237
 relation du conflit opposant le comité de l'A.E.S. à Lumumba 235
 Stockmans, Jean, président du conseil de famille Lumumba (Stan 8.2.61) 149
 Stradiot, C. D. du Sankuru 27
 Suino, agent (suédois) à Lubefu 52
 Sungi, fils de Mende 25
 Sungi, lignage 28
 Sungu, clan 19; 31
 Symetain 101; 151; 190; 191
 engagement de Lumumba à Kalima 105; 121
 Syndicat Minier Africain (Symaf), société minière du Kivu 102
- T—
- Tabalo, Joseph 233
 remplace temporairement Kirongozi à la

- présidence de l'A.E.S. 209
 vice-président de l'A.E.S. (1951-52) 184
 Table ronde politique (Bruxelles, 20.1 - 12.2.1960) 124
tadi (médailles) 28
 Takombe, femme de Michel Lumbu (Wembo-Nyama) 96
 Talosuwa Ndjadiyo, ami d'enfance de Lumumba 83
 Talundula, Emilie, ami de Tolenga (Onalua) 72
 Tambwe, chefferie 44
 Tangeniana, Gabriel, témoin à la reconnaissance de François Lumumba 147
 Tanonga, Amandus, détenu avec Kimbulu à Lusambo, mort de mauvais traitements vers 1922 116
 Tasumbu Tawosa, Isaïe 71; 76; 78; 79; 86; 87; 104; 105 *Voir* Lumumba, Patrice-Hemery
 Tasumbu, Maurice
 en route avec Lumumba 104
 Tasumbu, Moïse, condisciple de Lumumba (Wembo-Nyama) 96
 Tavernier, Roger, percepteur principal
 Service des Postes (Stan) 165; 181; 182
 APIPO, vice-président (1956) 165; 169; 178
 Union belgo-congolaise, co-fondateur 169
 Tawembi, Charles 28
 Tawosa (nom donné à Lumumba par sa mère) 71 *Voir* Lumumba, Patrice-Hemery
 Tawosa, arrière-grand-père maternel de Lumumba 71; 73; 79
 Tete Ngomba, chef 51
 Thysville (>Mbanza-Ngungu)
 emprisonnement de Lumumba (01.1961) 137; 138
 Timmermans, père Joseph 51; 52; 57
 Tippo Tip, chef arabo-swahili 32; 115
 Tokenyo, Léon, ami d'enfance de Lumumba 83
 Tolamba Oboyi, Jérôme, instituteur à Wembo-Nyama 93
 Tolenga, François, père de Lumumba 28; 71; 72; 75; 77; 78; 79; 80; 81; 82; 83; 85; 88; 93; 95; 96; 104; 114; 140; 146; 149; 239; 240
 Tolenga, Jean, demi-frère de Patrice Lumumba 82
 Tolenga, parent indéterminé de Lumumba (Kalima) 104
 Tolenga-a-Lokolo, chef de village, tuteur de Mboenyongo 75
 Tolo, village (lac Léopold-II) 136
 Tolongo Otshudi, Raymond, ami d'enfance de Lumumba 83
 Tongende, Albert, ami d'enfance de Lumumba 83; 97; 98
 Topenge, Pierre, ami d'enfance de Lumumba 83
 Transkat, société 105
 Tshatshi, major Joseph, commandant du camp de Binza (Léopoldville) 138
 Tshibamba Lomami, Paul 201
 Tshinawuka, village 241
 Tshofa, territoire 35
 Tshuapa, rivière 20; 25
 Tshumbe, fils d'Ewango 27
 Tshumbe-Sainte-Marie, mission catholique 21; 23; 48; 51; 52; 54; 55; 57; 59; 71; 73; 91; 94; 151
 école primaire catholique 69; 75; 81; 87; 91; 92; 97; 98; 99; 241
 préfecture apostolique 102
 service médical 54; 55; 80; 90; 241 *Voir* aussi Dikungu
 Tshungamadi, Damase, ami d'enfance de Lumumba 83
 Tshungu, Léon, juge 45
 Tshungu, Michel, témoin **241**
 Tshupa Tadiumi, André, ami d'enfance de Lumumba 59; 69; 78; 83; 85; 86; 88; 90; 92; 93; 96; 97; 98; **241**
 Tumba, Joseph, du Service des Postes (Stan) 179
 Tunda, mission protestante
 école d'aides-infirmiers 92; 98; 99; 101; 103; 151; 239
 Tusumba, Michel, oncle d'Onankoy 48
- U—
- U.S.A. *Voir* Etats-Unis d'Amérique
 Ubundu *Voir* Ponthierville
 Ukulungu, secteur 46
 UNELMA *Voir* Union des Anciens Elèves des Frères Maristes (UNELMA)
 UNESCO 180; 182
 Union belgo-congolaise
 Lumumba, président (03.1956) 237
 Lumumba, vice-président à sa création

(02.1956) 156; 169; 177; 186
 prônée par Lumumba (1953) 155; 156;
 176; 186
 Union des Anciens Elèves des Frères
 Maristes (UNELMA) 155
 Union Minière du Haut-Katanga 102
 Université (sud-africaine) de Pretoria 190
 Université Libre de Bruxelles (U.L.B.) 190
 Université Lovanium (Kisantu >
 Léopoldville) 124; 155; 190
 Université Officielle du Congo
 (Elisabethville >Lubumbashi) 124
 Usumbura (>Bujumbura), chef-lieu de
 l'Urundi (>Burundi) 117
 Utshudi, François, débat avec Lumumba 160;
 161
 Utuka, Pierre, oncle de Joseph Lutula 146
 Uvira, chef-lieu de district (Sud-Kivu) 117

—V—

Van Bilsen, Jef, professeur, auteur du '*Plan
 de trente ans*' (11.1955) 170
 van den Aken, Andrianus, frère Désiré 52
 van der Molen, père scheutiste 52
 Van Hemelrijck, Ch.-L. Maurice, ministre du
 Congo Belge 90
 Van Lierde, Jean 192
 Vanda Ekanga, secte 60
 Vandaele, docteur, médecin provincial (Stan)
 Union belgo-congolaise, co-fondateur,
 président (1956) 169; 186
 Vele, village 45
Voix du Congolais (La), mensuel (Léo) 49;
 55; 122; 151; 152; 164; 171; 173; 175;
 176; 177; 182; 183; 185; 201; 205
 premier article de P. Lumumba 209

—W—

Wagenia, ethnie (Stanleyville) 114
 Walikale, chef-lieu (Kivu) 115
 Wamato Voir Amatu Lomendja, Julienne
 Wandja, Victor, greffier 45
 premier prêtre otetela 55
 Watambulu, fils d'Okutshu 23; 25; 45
 Wembo Nyama Onawunga, chef des Dikunda
 31
 Wembo Nyama, auxiliaire de Ngongo 20; 29;
 31; 32; 33; 34; 35; 36; 37; 40; 42; 43; 44;
 45; 51; 52; 57; 58; 61; 62; 88; 102; 103;

115 Voir aussi Djemba Ehata ka Otshudi
 entrevue avec Jules Renkin 52
 relégué à Lusambo (1919-22) 43
 séjour à Léopoldville (1926) 36
 Wembolua Pen'Onankoy, Gaston, fils aîné de
 Paul Onankoy 241
 Wembolua, père d'Onankoy 48
 Wembo-Lusamba, chefferie 138
 Wembo-Nyama-Mibango, village 21; 25; 32;
 34; 36; 42; 44; 51; 62; 64; 80; 95; 103;
 115; 130; 137; 138; 139; 140; 146; 147;
 239; 240
 cercle des évolués (1953) 161
 chefferie 23; 43; 52; 55; 65; 79; 85
 Ecole d'aides-infirmiers 116; 147
 Ecole normale méthodiste 123; 124; 239
 école primaire méthodiste 69; 78; 81; 86;
 87; 91; 92; 93; 94; 95; 96; 97; 111;
 113; 115; 116; 239; 240; 241
 hôpital 116
 mission méthodiste 21; 51; 54; 56; 58; 59;
 86; 92; 96; 99; 116; 117; 151; 239
 quartier "Coton" (Sankalom) 96
 Wenner, F., commissaire provincial 63
 Wesley Gilbert, John Voir Gilbert, John
 Wesley
 Wetshokonda, grand-père maternel de
 Lumumba 73; 75; 77; 79
 Wetshokonda, Marc, commis à Lokombe-II
 48
 Wetsholo Voir Nyeasho, Véronique
 White, M^{elle}, directrice Ecole primaire de
 Wembo-Nyama 93
 Willem, commissaire de police adjoint 232
 Winandy, J., A. T. à Katako-Kombe 46; 63;
 65
 Wodjangi, clan 84
 Wondo, chefferie 44
 Wosa, chef à Onalua avant l'arrivée des
 Arabo-swahilis 28
 Wunga Shungu, Damase, instituteur à
 Tshumbe-Ste-Marie 69; 87; 97; 241
 Wungu, fils d'Ewango 27
 Wungu, village 48; 55

—X—

Xydias, M^{elle} N., sociologue 193

—Y—

Yakusu, port en aval de Stanleyville 114
Yangambi, centre (INÉAC) en aval de Stan
Lumumba au Service des Postes 125; 127;
128; 135
Yanonge, poste sur le Congo (aval de Stan)
excursion APIPO (1956) 169; 177
Yansi, ethnie 172
Yekeke, guerrier d'Onalua, père d'Albert
Onawelo et d'Henriette Andjeka 72; 117
Yema, Louise, cousine de Joseph Lutula 146

Yemba, juge 45
Yemema, auxiliaire de Ngongo Leteta 32
Yenge, clan 19; 27; 32; 35
Yengola, chef 46
Yeta, instituteur présumé de Lumumba à
Wembo-Nyama 93
Yodi, Philippe, en route pour Kalima avec
Lumumba 103; 104; 105

—Z—

Zanzibar 32

Bibliographie

OUVRAGES, ARTICLES, MÉMOIRES ET THÈSES

- AFUMBA, A., *L'influence de la pénétration arabe en milieu tetela*, Kinshasa, I.S.P. Gombe, 1978. (Travail de fin de cycle).
- ANYENYOLA, J.O., "À propos du Vandaïsme et son fondateur", *Problèmes sociaux zaïrois*, Lubumbashi, CEPSE, 1971.
- BRAECKMAN, E. M., *Histoire du protestantisme au Congo*, Bruxelles, Editions de la Librairie des Eclaireurs unionistes, 1961. (Collection "Histoire du protestantisme en Belgique et au Congo belge", tome 5).
- BRAUSCH, G. "Origines de la politique indigène belge en Afrique, 1879-1908", *Revue de l'Institut de Sociologie*, n°5, 1955.
- BRAUSCH, G., "Le paternalisme : une doctrine belge de politique indigène : 1908-1933", *Revue de l'Institut de Sociologie*, XXX, 1957.
- CARPENTIER, W. G., *Les chemins du Seigneur au Congo, commémorant soixante-quinze ans des missions protestantes 1878-1953*, Léopoldville (Congo Belge), Imprimerie Leco, 1953.
- CEULEMANS, P., *La question arabe et le Congo : 1883-1892*, Bruxelles, 1959.
- CLÉMENT, P. (et alii), *Aspects sociaux de l'industrialisation et de l'urbanisation en Afrique au sud du Sahara*, Paris, UNESCO, 1956.
- CLÉMENT, P., "Patrice Lumumba (Stanleyville 1952-1953)", *Présence Africaine*, n° 40, 1^{er} trimestre 1962.
- COMELIAU, M.-L., *Dhanis*, Bruxelles, 1953.
- COOSEMANS, M., "Gongo Lutete, chef Bakusu (Malela, vers 1860 - Gandu, le 15 septembre 1893)", *Biographie coloniale belge*, T. 2, Coll. 427-432, Bruxelles, 1948.
- DE HEUSCH, L., "Autorité et prestige dans la société tetela", *Zaïre*, 8^e année, déc. 1954, pp. 1011-27.
- DE HEUSCH, L., "Aspect de la sacralité du pouvoir en Afrique", in *Le Pouvoir et le Sacré, Annales du Centre d'Etude des Religions*, Bruxelles, Institut de Sociologie, U.L.B., 1962, pp.139-142.
- DE MAESTER, P. (Rév.) et F. KAFUA, "Notes sur la secte Vanda", *Cahiers Documentaires*, Cercle de Recherches Culturelles sur les Anamongo du Sankuru, 1970.
- DELCOURT, L. et A. DALLONS, "Les Mongo du Sankuru", *Bulletin des juridictions indigènes et du droit coutumier congolais*, n°5, Elisabethville, sept.-oct. 1949, pp.137-138.
- DEMAN, F., *S.O.S. Congo*, Bruxelles, Labor, 1959.
- DIMANDJA, L., *Le pays de Katako-Kombe à l'époque coloniale, 1904-1945*, Université Catholique de Louvain, 1974. (thèse de doctorat en histoire).
- DIMANDJA, "Les missions catholiques chez les Tetela", *Cahiers de Religions Africaines*, vol. 19, n°37 + 38, 1985.
- GEURTS, M., "Etude démographique des populations Batetela, Baluba et Bakwa Mputu de Lusambo", *Revue Zaïre*, Bruxelles, s.d. (1949).
- KIHUYU, E., "Le problème de l'enseignement dans le Nord-Sankuru", *Communauté*, n° 8, 16 août 1957, Luluabourg.
- FRANÇOIS, A., *Trois chapitres de l'épopée congolaise : Journal de route en 1944*, Bruxelles,

Office de Publicité, 1949. (Collection nationale).

GHENDA, A., *Le travail chez les Atetela précoloniaux*, EMECOCE, n°18, mai 1956.

HEMERIJCKX, F., "La dénatalité au Sankuru", *Aequatoria*, XI, 1948, II.

Historical committee, Report n°16 : *Journal of the twenty-fourth annual Session of the Central Congo annual Conference of Methodist Church in Africa*, Wembo-Nyama, 1964.

KASEMBE, E. P. S., *Le sous-impérialisme sambala : origine, évolution et conséquence*, UNAZA, campus de Lubumbashi, Lubumbashi, 1975. (Mémoire de licence).

KIMEMA, K. K., *Tippo-Tip, traitant et sultan du Manyema*, Centre de Recherches Pédagogiques, Société Missionnaire de Saint Paul, Kinshasa, 1979.

LOHAKA OMANA, "Ngongo Leteta", *Likundoli, Enquêtes d'histoire zaïroise*, Lubumbashi, n°2, 1974.

MERLIER, M., *Le Congo de la colonisation belge à l'indépendance*, Paris, Maspero, 1962.

MUTAMBA MAKOMBO, J.-M., "Patrice Lumumba correspondant de presse (1948-1956)", *Cahiers africains*, Bruxelles, n° 3, 1993.

OKITO, J., "Notes historiques sur la vie de Ngongo Leteta", *Communauté*, Luluabourg, n°10, 1957.

OLAMBOLO ONALONDOLA, *La collectivité chefferie des Ewango, de ses origines à 1945*, I.S.P., Wembo-Nyama, 1988.

OLELA ENGOMBE, "L'administration coloniale et la question de la succession de Ngongo Leteta au Sankuru (1893-1956)", *Cahiers du Cedad*, Bruxelles, n°4, 1991.

PÉTILLON, L., *Témoignage et réflexions*, Bruxelles, La Renaissance du Livre, 1967.

REID, A. J., *Congo Drumbeat*, New York, World Outlook Press, 1964.

RYCKMANS, P., *Messages de guerre*, Bruxelles, 1945.

RYCKMANS, P., *Etapas et jalons*, 1946.

SCHEITLER, M., *Histoire de l'Eglise catholique au Kasai*, Luluabourg, Editions de l'Archidiocèse, 1971.

SCHÖLLER, A., *Congo 1959-1960*, Bruxelles-Paris-Gembloux, Duculot, 1982.

TURNER, Th., "Mouvements de résistance chez les Mongo du Sankuru", *Revue Congolaise des Sciences Humaines*, Kisangani, Centre d'Etudes des Sciences Humaines, U.L.C., janvier 1971.

TURNER, Th., "La politique indigène au Congo Belge : le cas du Sankuru", *Cahiers du Cedad*, n°1, 1973.

TURNER, Th. et K. WEMBOLUA, "Le Vandisme (Sankuru-Zaïre) et sa signification politique", *Cahiers du Cedad*, Bruxelles, n° 5, 1974.

VAN LIERDE, J. (textes recueillis et présentés par), *La pensée politique de Patrice Lumumba*, préface de Jean-Paul Sartre, Paris, Présence africaine, 1963.

VANGROENWEGHE, D., *Du sang sur les lianes. Léopold II et son Congo*, Bruxelles, Didier Hatier, 1986.

VERBEKEN, A., "À propos de l'exécution du chef Gongo Lutete en 1893. Note complémentaire", *Bulletin de l'A.R.S.C.*, T. 2, Bruxelles, 1957.

VERHAEGEN, B., "Le Centre Extra-coutumier de Stanleyville (1940-1945)", *Les Cahiers du CEDAF*, n° 8, décembre 1981.

VERHAEGEN, B., "L'association des évolués de Stanleyville et les débuts politiques de Patrice Lumumba (1944-1958)", *Les Cahiers du CEDAF*, n° 2, 1983.

- VERHAEGEN, B., "La guerre vécue au Centre Extra-Coutumier de Stanleyville", in *Le Congo Belge durant la seconde guerre mondiale. Recueil d'études*, Bruxelles, A.R.S.O.M., 1983.
- VERHAEGEN, B., "Les violences coloniales au Congo Belge", *Analyses sociales*, vol. IV, n° 1-2, janvier-avril 1987.
- VERHAEGEN, B., "Contribution à la biographie politique de Patrice Lumumba", *Bulletin des séances*, A.R.S.O.M., n° 39 (4), 1993.
- WEMBI, A., *Influence de l'organisation administrative coloniale sur l'organisation administrative coutumière chez les Atetela*, Léopoldville, Université Lovanium, 1961. (Mémoire de licence).
- WEMBOLUA WEDI, *Biographie du chef Wembo Nyama (c.1860-1940)*, Kananga, I.S.P. Kananga, 1987. (Mémoire de licence).
- YOUNG, C., *Introduction à la politique congolaise*, Bruxelles, CRISP, 1968.

I N S T I T U T A F R I C A I N

CENTRE D'ETUDE ET DE DOCUMENTATION
AFRICAINES CEDAF
a.s.b.l.

Adresse: c/o Africa Museum

Leuvensesteenweg 13, 3080 Tervuren

Accès visiteurs : Palais des Colonies

(bâtiment situé en face du terminus du tram 44, 2^e étage)

Tel: 32 2 768 19 93; 32 2 768 19 94

Fax.: 32 2 7698 19 95

E-mail: institut.africain@euronet.be

A F R I K A I N S T I T U U T

AFRIKA STUDIE- EN
DOCUMENTATIECENTRUM
ASDOC v.z.w.

Adres: c/o Africa Museum

Leuvensesteenweg 13, 3080 Tervuren

Bezoekers : Kolonieënpaleis

(gebouw tegenover terminus tram 44, 2^{de} verdieping)

Tel: 32 2 768 19 93; 32 2 768 19 94

Fax.: 32 2 768 19 95

E-mail : afrika.instituut@euronet.be

L'**Institut Africain**, dont les statuts ont été publiés au Moniteur le 2 juillet 1992, est un établissement public qui a pour objectifs :

- a) l'impulsion, l'orientation et la coordination des études africaines en Belgique;
- b) la prestation de services à caractère scientifique envers des institutions ou organismes publics ou privés, belges ou étrangers, ainsi qu'envers des personnes morales ou physiques;
- c) la conservation et la valorisation du patrimoine documentaire relatif à l'Afrique;
- d) la promotion du dialogue Nord-Sud appliqué à l'Afrique tant sur le plan national qu'international.

Le **Centre d'Etude et de Documentation Africaines (CEDAF)**, qui remplit - depuis sa création en 1970 -, une triple mission de documentation, de recherche et de publication, a été intégré dans l'Institut Africain. Pour manifester cette intégration, les **Cahiers du CEDAF** sont devenus les **Cahiers Africains**.

CENTRE DE DOCUMENTATION

L'Institut Africain/CEDAF dispose d'une documentation accessible au public **du mardi au vendredi, de 10 h à 16h**.

L'histoire politique récente et l'actualité constituent un axe important de la documentation. La période concernée va de 1959 à nos jours.

Une autre orientation majeure est la problématique du développement sous l'angle socio-économique et socio-politique.

L'aire géographique couverte est l'Afrique; mais c'est sa documentation sur le Zaïre, le Rwanda, et le Burundi qui constitue la principale richesse du Centre. Le Centre possède également un fonds documentaire important concernant l'Algérie (pour la période 1960-1980 surtout).

Het **Afrika Instituut** waarvan de statuten gepubliceerd werden in het Belgisch Staatsblad van 2 juli 1992, is een Instelling van openbaar nut. Het heeft tot doel :

- a) de Afrika studies in België te bevorderen, te richten en te coördineren.
- b) diensten met wetenschappelijk karakter ten voordele van instellingen en organismen, hetzij publieke of private, hetzij Belgische of buitenlandse, hetzij natuurlijke of rechtspersonen;
- c) de bewaring en de valorisatie van het documentair patrimonium betreffende Afrika;
- d) de bevordering van de Noord-Zuid dialoog met betrekking tot Afrika, zowel nationaal als internationaal.

Het **Afrika Studie- en Documentatiecentrum (ASDOC)** is opgenomen in het Afrika Instituut. Het vervult sedert zijn oprichting in 1970 een drievoudige opdracht : op gebied van documentatie, van vorsing en van publicatie. Het tijdschrift dat door het ASDOC wordt uitgegeven onder de titel "Cahiers du CEDAF/ASDOCstudies" zal voortaan "Cahiers africains" genoemd worden om de gebondenheid aan het Afrika Instituut te onderlijnen.

DOKUMENTATIECENTRUM

Het Afrika Instituut/ASDOC beschikt over documentatie die voor het publiek toegankelijk is **van dinsdag tot vrijdag, van 10u tot 16u**.

Deze documentatie is vooral gewijd aan de politieke geschiedenis van 1959 tot op heden. Verder wordt aandacht besteed aan de ontwikkelingsproblematiek vanuit een socio-economisch en vanuit een socio-politiek standpunt.

Geografisch gezien betreft dit fonds Afrika. De documentatie over Zaïre, Rwanda en Burundi is evenwel het meest waardevolle bezit van het Centrum. Het Centrum beschikt verder over een documentatie in verband met Algerije (voornamelijk voor de periode 1960-1980).

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUT AFRICAIN
LEDEN VAN DE RAAD VAN BESTUUR VAN HET AFRIKA INSTITUUT

Président/Voorzitter :S. MARYSSE
Directeur/Direkteur : G. de VILLERS

Membres / Leden

- D. BEKE

W. BLOCKX

D. de LAME

P. de MARET

R. DEVISCH

F. DE WISPELAERE

J.-C. DUCHESNE

G. DUMON

G. FORGES

J. GORUS

P.-P. GOSSIAUX

W. JAENEN

B. JANSSENS
- J. MATON

H. NICOLAI

F. REYNTJENS

L. SCHIFFLERS

P.-D. SCHMIDT

G. THILL

D. THYS VAN DEN AUDENAERDE

E. TOLLENS

M. VAN CRAEN

M. VANDENBOSSCHE

J.-L. VELLUT

Y. VERHASSELT

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CEDAF / RAAD VAN BESTUUR VAN HET ASDOC

Président / Voorzitter : F. REYNTJENS (Rijksuniversitaircentrum Antwerpen)

- D. BEKE (Universiteit Gent)

J. BOSSUYT (European Centre for Development Policy Management)

R. DEVISCH (Katholieke Universiteit Leuven)

A. DUCAMP (Université Libre de Bruxelles)

J. GERARD-LIBOIS (Centre de Recherche et d'Information Socio-politiques - CRISP)

B. JANSSENS (université Libre de Bruxelles)

S. MARYSSE (Centrum Derde Wereld)

J. VAN LIERDE (Centre de Recherche et d'Information Socio-politiques - CRISP)

J.-L. VELLUT (Université Catholique de Louvain)

B. VERHAEGEN (Universités du Zaïre)

Secrétaire administratif / Administratieve sekretaris : G. de VILLERS
Secrétaire de rédaction / Redaktie secretaresse: E. SIMONS

ABONNEMENT ANNUEL / JAARABONNEMENT - ANNUAL SUBSCRIPTION
(6 numéros, 6 nummers - 6 issues)

	BELGIQUE BELGIË BELGIUM	ETRANGER BUITENLAND OUTSIDE BELGIUM
CAHIERS AFRICAINS - AFRIKA-STUDIES	*2550 FB/BF*	*3050 FB/BF*
SUPPLEMENT PAR AVION TOESLAG VOOR LUCHTPOST AIR MAIL	-	500 FB/BF

* Ce montant comprend la cotisation statutaire annuelle de 50 FB donnant droit à tous les services de l'Institut Africain.
Dit bedrag omvat de jaarlijkse statutaire bijdrage van 50 BF rechtgevend op alle diensten aangeboden door het Afrika Instituut.
This amount includes an annual statutory fee (50 BF) that gives acces to all services delivered by the Africa Institute.

Règlement - Betaling - Payment

CCP : 000-0596862-21 du CEDAF / Compte bancaire BBL : 310-1047624-13 à l'attention de l'Institut Africain, c/o Africa Museum, Leuvensesteenweg 13, 3080 Tervuren (Belgique)
PCR : 000-0596862-21 van het ASDOC / BBL rekening : 310-1047624-13 t.a.v. Afrika Instituut, c/o Africa Museum, Leuvensesteenweg 13, 3080 Tervuren (Belgie)
CCP : 000-0596862-21, CEDAF / BBL account : 310-1047624-13 for Institut Africain, c/o Africa Museum, 13 Leuvensesteenweg, 3080 Tervuren (Belgium).

Recommandations aux auteurs

- Les manuscrits sont à envoyer au Comité de rédaction des *Cahiers africains*, c/o Africa Museum, 13 Leuvensesteenweg, 3080 Tervuren, Belgique.
- Les manuscrits sont rédigés de préférence en français.
- La longueur du texte (y compris les citations, les notes et la bibliographie) peut être de 200.000 à 400.000 caractères (entre 100 et 250 pages de 3000 caractères chacune).
- L'auteur est prié d'envoyer son manuscrit, dactylographié de préférence en Winword (Word for Windows 6), avec interligne double et grandes marges et enregistré sur une disquette 3 ½ lisible sur PC.
- Une brève note identifiant l'auteur est souhaitée : nom, adresse, téléphone, statut académique ou professionnel.
- L'auteur doit rédiger un résumé d'environ 125 mots.
- Les notes sont insérées au bas de chaque page.
- Les illustrations éventuelles, doivent se prêter à la reproduction. Celles-ci sont reproduites en noir et blanc. Les graphiques et les tableaux doivent rester lisibles après réduction au format 12x21 cm, qui est le format du texte des *Cahiers africains*.
- Chaque auteur d'un *Cahier africain* en recevra cinq exemplaires. Lorsqu'un Cahier compte plus de trois auteurs (en cas de contribution à un volume collectif, par exemple, aux Actes d'un Colloque), chaque auteur recevra deux exemplaires.

Aanwijzingen voor auteurs

- De kopijen worden geadreseerd aan de redactie van de *Afrika Studies*, c/o Africa Museum, 13 Leuvensesteenweg, 3080 Tervuren, België.
- De kopijen zijn bij voorkeur in het frans.
- De lengte van de tekst (citaten, noten en bibliografie inbegrepen) kan 200.000 à 400.000 karakters lang zijn (tussen 100 en 250 pagina's, elk 3000 karakters bevattend).
- De auteurs worden verzocht een kopij te zenden, getypt met dubbele interlinie en brede marge, en bij voorkeur ook op een mikro disk 3 ½ in Winword (Word for Windows 6).
- Een korte identifikatie van de auteur moet bezorgd worden: naam, adres, telefoonnummer, academisch of beroepsstatuut.
- Elk artikel moet voorafgegaan worden door een korte samenvatting van ongeveer 125 woorden.
- De noten moeten aan het einde van iedere pagina gezet worden.
- Indien de auteur gebruik maakt van illustraties moet hij voor de reproductie geschikt materiaal leveren. De illustraties zijn in zwart/wit. Grafieken en tabellen moeten na eventuele verkleining tot een formaat van 12x21 cm leesbaar blijven.
- Iedere auteur van een *Afrika Studie* ontvangt hiervan 5 exemplaren. Wanneer een studie teksten van meer dan drie auteurs omvat (in het geval van bijdrage aan een collectieve studie, bijvoorbeeld, de Acten van een colloquium) zal elke auteur twee exemplaren ontvangen.

**DERNIERES PUBLICATIONS DE L'INSTITUT AFRICAIN/CEDAF
LAATSTE UITGAVEN VAN HET AFRIKA INSTITUUT/ASDOC**

CAHIERS AFRICAINS 1996 / AFRIKA STUDIES 1996

- de VILLERS G. (dir.), *"Phénomènes informels et dynamiques culturelles en Afrique"*, Actes des journées d'étude des 16 et 17 décembre 1994 , n° 19-20/1996, 286 p./blz..
- De HERDT T. Et MARYSSE S., *L'économie informelle au Zaïre*, n° 21-22, 1996, 194 p./blz.
- MATHIEU P., LAURENT P.-J. et WILLAME J.-C. (dir.), *"Démocratie, enjeux fonciers et pratiques locales en Afrique"*, Actes du séminaire tenu à Louvain-la-Neuve du 2 au 12 mai 1995 , n° 23-24, 1996, 250 p./blz.

CAHIERS AFRICAINS 1997 / AFRIKA STUDIES 1997

- WILLAME J.-C., *"Banyarwanda et Banyamulenge. Violences ethniques et gestion de l'identitaire au Kivu"*, n° 25, 1997, 154 p./blz.
- WILUNGULA B. Cosma, *"Fizi 1967 - 1986. Le maquis Kabila"*, n° 26, 1997, 136p./blz.
- de VILLERS G. et OMASOMBO TSHONDA J., *"Zaïre. La transition manquée : 1990-1997"*, n° 27-28-29, 1997, 302 p./blz.
- MWANZA wa MWANZA H *"Le transport urbain à Kinshasa. Un noeud gordien"*, n° 30, 1997, 149p./blz.

CAHIERS AFRICAINS 1998 / AFRIKA STUDIES 1998

- GROOTAERS J.-L. (sous la dircetion de), *"Mort et maladie au Zaïre"*, n° 31-32, 1998, 175 p./blz.
- OMASOMBO J. et VERHAEGEN B., *"Patrice Lumumba. Jeunesse et apprentissage politique (1925-1956)"*, n° 33-34, 1998, 136p./blz.

A retourner complété à l' / *Fill and return this form to :*

INSTITUT AFRICAÏN / CEDAF, c/o Africa Museum, Leuvensesteenweg 13, 3080 Tervuren,
BELGIQUE / BELGIUM

Tel:(32)(2)768 19 93 - Fax :(32)(2)768 19 95 - E-mail: institut.africain@euronet.be

CCP 000-0596862-21 Bruxelles/Brussels

BBL : 310-1047624-13 (Belgique et étranger / *Belgium and Outside Belgium*)

BULLETIN DE SOUSCRIPTION / SUBSCRIPTION FORM

NOM / INSTITUTION

NAME / INSTITUTION

ADRESSE

ADDRESS

ABONNEMENT ANNUEL AUX CAHIERS AFRICAÏNS : OUI/YES ☐ NON/NO ☐

ANNUAL SUBSCRIPTION TO AFRICAN STUDIES :

1998

BELGIQUE/BELGIUM **2550 FB**

ETRANGER/OUTSIDE BELGIUM : **3050 FB**

SUPPLEMENT POUR ENVOI PAR AVION/ AIR MAIL: **500 FB/BF**: OUI/YES ☐ NON/NO ☐

DATE :

SIGNATURE

✂ -----

Ingevuld terug te sturen aan het :

AFRIKA INSTITUUT / ASDOC, c/o Africa Museum, Leuvensesteenweg 13, 3080 Tervuren,
BELGIË

Tel: (32)(2)768 19 93 - Fax :(32)(2)768 19 95 - E-mail: institut.africain@euronet.be

PCR 000-0596862-21 Brussel

BBL 310-1047624-13 (België en buitenland)

BETALINGSTROOK

NAAM / ORGANISATIE

ADRES

1998

JAARLIJKSABONNEMENT OP AFRIKA-STUDIES : JA ☐ NEEN ☐

BELGIË **2550 BF**

BUITENLAND **3050 BF**

TOESLAG VOOR LUCHTPOST : **500 BF** JA ☐ NEEN ☐

DATUM :

HANDTEKENING :

ANNALES AEQUATORIA 19(1998)

HISTOIRE

VINCK Honoré, Manuels scolaires coloniaux. Un Florilège3 - 166

VINCK Honoré, L'enseignement de l'histoire au Congo
Belge. Deux textes contradictoires167 -194

TSHONGA Onyumbe, Franco Luambo195 - 230

LINGUISTIQUE

MOTINGEA Mangulu, Esquisse du parler des Byambe
et des Lofoma (losaka)231 - 304

NOTES DE RECHERCHE

VINCK Honoré, Législation, Colonisation, Civilisation.
La correspondance G. Hulstaert -V. Devaux305 - 328

B:DFEKO Etaka, Appâts chez les Boloki de la Ruki329 - 333

BIOGRAPHIES - BIBLIOGRAPHIES

VINCK H. et LONKAMA Ch., Tradition et modernité mongo
Bio-Bibliographie de Paul Ngoi (1914 - 1997)335 - 391

YEMBELINE Kodangba, Essai de bibliographie
des Ngbandi (R.D.C.).....393 - 404

ARCHIVALIA.....405 - 408

CHRONIQUE.....409 - 415

RECENSIONS.....416 - 439

SELECTION DES REVUES.....440 - 446

RESUMES DES ARTICLES.....447 - 448

Aux abonnés des *Annales Aequatoria*

Les dernières années nous avons reçu beaucoup de réclamations concernant l'envoi des *Annales Aequatoria* 17(1996) et 18(1997). Ces volumes ont été imprimés depuis longtemps à Kinshasa. Des circonstances bien connues ont retardé jusqu'à maintenant leur distribution en Occident. Nous cherchons activement une solution pour y remédier dans le délais le plus bref (mais qui pourra prendre encore plusieurs mois!).

Prix :700 FB - \$25

Souscription

En R. D. du Congo : Centre Aequatoria, B.P. 276, Mbandaka / Vente :Librairie St Paul, Kinshasa
Hors R.D.C. :Aequatoria, Te Boelaerlei 11, B-2140 Borgherout, Belgique, fax : +32 (0)3 321 01 11

BOSTON PUBLIC LIBRARY



3 9999 03916 304 1

NO LONGER - THE PROPERTY
OF BOSTON PUBLIC LIBRARY

MISE EN PAGES FOURNIE

Achevé d'imprimer par Corlet, Imprimeur, S.A. - 14110 Condé-sur-Noireau (France)
N° d'imprimeur : 36128 - Dépôt légal : janvier 1999 - *Imprimé en U.E.*

10/01

Boston Public Library

FRENCH

**DUDLEY STREET
BRANCH LIBRARY**

The Date Due Card in the pocket indicates the date on or before which this book should be returned to the Library. Please do not remove cards from this pocket.

PATRICE LUMUMBA

Jeunesse et Apprentissage Politique

1925-1956

Malgré la multiplicité des travaux sur la personnalité de Patrice Lumumba, la période de sa jeunesse et les débuts de sa vie publique ont été peu explorés.

Cette étude ne succombe pas à la tentation d'une lecture rétrospective menée à partir du devenir du personnage et du mythe qui s'est forgé à son propos. Fidèles à la méthode de l' "histoire immédiate", les auteurs se fondent sur les témoignages d'observateurs privilégiés de la jeunesse du héros congolais. Ils recourent aux documents et aux archives pour compléter voire préciser ou redresser ces "souvenirs".

Après la généalogie et l'histoire du clan d'origine de Lumumba, sont abordées enfance et jeunesse. Puis est décrite sa vie à Stanleyville où Lumumba arriva en 1944, où il se maria, commença à écrire et dirigea des associations locales. Jusqu'en 1956 où il connut la prison.

La trajectoire de Lumumba aussi controversée que complexe et relativement exceptionnelle, reçoit ici un éclairage en profondeur, à la fois critique et analytique.

Jean OMASOMBO, docteur en science politique, est professeur à l'Université de Kinshasa (République démocratique du Congo).

Benoît VERHAEGEN a été professeur aux universités de la République démocratique du Congo (1958-1987). Ancien doyen de la Faculté des Sciences sociales de Kisangani, il a également été directeur du CEDAF.



ISBN : 2-7384-7326-1
ISSN : 1021-9994